

MONTRÉAL, MEXICO, TOKYO...
LES MAIRES ÉVOQUENT L'APRÈS-COVID
PAGES 24 À 27



SCIENCE & MÉDECINE – 4 PAGES

« LANCETGATE » : LES FAILLES DE L'ÉDITION SCIENTIFIQUE

MERCREDI 17 JUIN 2020 • 76E ANNÉE • Nº 23463 • 2,80 € • FRANCE MÉTROPOLITAINE • WWW.LEMONDE.FR

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY • DIRECTEUR : JÉRÔME FENOGLIO

La France redoute une hausse massive des faillites

▸ Une étude dévoilée mardi 16 juin par l'assureur-crédit Coface évalue à 21 % la hausse des défaillances d'entreprises d'ici à la fin de 2021

▸ Le nombre d'emplois directs concernés par ces faillites pourrait avoisiner les 200 000, notamment dans la restauration, le tourisme ou les transports

▸ D'autres pays devraient être touchés : l'Espagne (+ 22 %), l'Italie (+ 37 %), le Royaume-Uni (+ 37 %) et, à un degré moindre, l'Allemagne (+ 12 %)

▸ Malgré les dispositifs d'aide mis en place depuis mars, bien des entreprises françaises ont accumulé des dettes dont il faudra s'acquitter tôt ou tard

▸ Interrogé par *Le Monde*, Fabio Panetta, membre du directoire de la BCE, juge urgente l'approbation du fonds de relance de l'UE

PAGES 16-17

QUAND LES NAZIS MASSACRAIENT LES TIRAILLEURS AFRICAINS

▸ En juin 1940, près de 200 tirailleurs combattant pour la France sont exterminés par les Allemands au nord de Lyon

▸ Des photos inédites aident aujourd'hui à relater cette séquence tragique PAGES 22-23



Le 20 juin 1940, des tirailleurs sénégalais ont été conduits par l'armée allemande à l'écart de Chasselay (Rhône), avant d'être exécutés. La scène a été photographiée par un soldat allemand.
COLLECTION BAPTISTE GARIN

Santé
L'énorme déficit de l'Assurance-maladie

Selon un rapport interne dont « Le Monde » a eu connaissance, la branche Assurance-maladie de la « Sécu » pourrait afficher un déficit de 31,1 milliards d'euros en 2020, contre 1,46 milliard un an plus tôt

PAGE 11

Syrie
Le régime Assad sous la pression de la loi César

Cet arsenal de sanctions, voté par le Congrès américain pour punir les atteintes aux droits de l'homme en Syrie, entre en vigueur mercredi 17 juin. Ces mesures visent à la fois le régime et ses éventuels soutiens à l'étranger

PAGES 6-7 ET **ÉDITORIAL** PAGE 40

Crise sanitaire Les députés lancent leur enquête

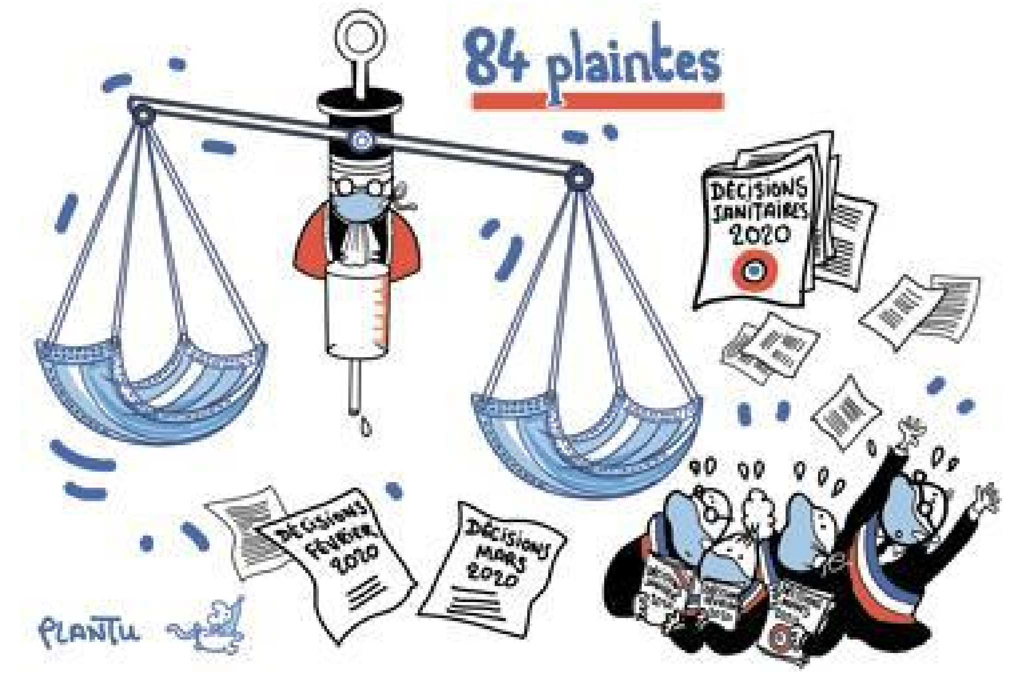
LA COMMISSION d'enquête parlementaire sur la gestion de la crise sanitaire devait commencer ses travaux mardi 16 juin à l'Assemblée nationale. Composée d'une trentaine de députés de tout bord, elle a six mois pour étudier « l'impact, la gestion et les conséquences » de l'épidémie, qui a fait près de 30 000 morts en France en trois mois.

La question des masques, des tests, des capacités hospitalières, tout comme celle des Ehpad, sera examinée pour établir d'éventuelles défaillances.

Au sein de la majorité, on redoute que l'exercice ne s'apparente à un procès politique et à une traque des responsables.

PAGE 11

LE REGARD DE PLANTU



Terrorisme
La proposition de loi qui inquiète les juristes
PAGE 10

Etats-Unis
Victoire des LGBT devant la Cour suprême
PAGE 3

Dossier
Comment reverdir le Sahel et freiner l'avancée du désert
PAGES 36-37

Idées
Des extraits de « Par ici la sortie ! », les cahiers des éditions du Seuil
PAGE 21

Algérie 220 DA, **Allemagne** 3,70 €, **Andorre** 3,50 €, **Autriche** 3,80 €, **Belgique** 3,10 €, **Cameroun** 2 400 F CFA, **Canada** 5,70 $ Can, **Chypre** 3,20 €, **Côte d'Ivoire** 2 400 F CFA, **Danemark** 36 KRD, **Espagne** 3,50 €, **Gabon** 2 400 F CFA, **Grande-Bretagne** 3,10 £, **Grèce** 3,50 €, **Guadeloupe-Martinique** 3,20 €, **Guyane** 3,50 €, **Hongrie** 1 330 HUF, **Irlande** 3,50 €, **Italie** 3,50 €, **Liban** 6 500 LBP, **Luxembourg** 3,20 €, **Malte** 3,20 €, **Maroc** 22 DH, **Pays-Bas** 3,80 €, **Portugal cont.** 3,50 €, **La Réunion** 3,20 €, **Sénégal** 2 400 F CFA, **Suisse** 4,40 CHF, **TOM Avion** 500 XPF, **Tunisie** 4,10 DT, **Afrique CFA autres** 2 400 F CFA



Le président, Andrzej Duda, s'exprime sur la chaîne publique TVP Info à propos de la pandémie de Covid-19 à Varsovie, le 19 mai.
WOJCIECH OLKUSNIK/EFE

Pologne : une télévision publique aux ordres

Les chaînes d'Etat relaient la propagande du parti au pouvoir, avant le premier tour de la présidentielle le 28 juin

VARSOVIE - *correspondance*

Ils sont surnommés le « ministère de la propagande » ou qualifiés de « médias gouvernementaux ». Les médias publics polonais sont devenus, depuis l'arrivée au pouvoir du parti national conservateur Droit et justice (PiS), fin 2015, un cas d'école en matière d'information soumise. Alors que le président sortant et candidat du PiS, Andrzej Duda, est en lice pour sa réélection, la machine de désinformation gouvernementale, à deux semaines du premier tour prévu le 28 juin, tourne à plein régime en sa faveur, forte d'une subvention extraordinaire de 2 milliards de zlotys (451 millions d'euros), votée par la majorité trois mois avant le scrutin.

Les médias publics polonais sont devenus un véritable phénomène à l'échelle européenne et, plus largement, des démocraties occidentales. A l'exception peut-être de la Hongrie, aucun gouvernement n'a autant asservi, à force de purges massives, les services publics d'information aux intérêts du parti au pouvoir. Commentaires exclusivement partisans, manipulations grossières, mensonges flagrants… tous les coups sont permis pour discréditer l'opposition et chanter les louanges de la majorité. L'ampleur de l'intoxication est telle que bien des Polonais affirment qu'en matière de propagande, *« même les communistes étaient plus subtils »*.

Se plonger dans le monde de l'information publique polonaise, c'est se retrouver dans une réalité parallèle où les faits n'ont aucune importance, aucun équilibre n'est nécessaire et aucun code éthique n'est de rigueur. C'est un concentré de théorie sur la « post-vérité » d'une part, de narrations populistes de l'autre. Le discours dominant clame que le parti au pouvoir est seul représentant légitime de l'intérêt national, et que l'opposition est au service de forces « antipatriotiques », la plupart du temps étrangères. Une opposition régulièrement qualifiée d'*« antidémocratique »*.

Alors que la campagne électorale bat son plein, le président sortant, Andrzej Duda, y est présenté comme un quasi-saint, protecteur de la tradition polonaise, grand modernisateur et distributeur d'argent public (domaines où il est dépourvu de prérogatives), *« le seul président depuis 1989 qui tient ses promesses »*. Son principal rival, Rafal Trzaskowski (Plate-forme civique, centre droit), bien que catholique, est accusé de vouloir mettre en œuvre une *« révolution idéologique de gauche imposée à l'échelle européenne »* et de croire dans le *« Dieu de Spinoza »*, un *« philosophe juif »*, hérétique, qui *« clamait que le mal est le bien et le bien est le mal. »*

Une des premières promesses électorales faites par Rafal Trzaskowski, cible de violentes campagnes de discrédit en tant que maire de Varsovie, a été l'annonce de la suppression de la chaîne TVP Info, devenue, avec le journal de 19 h 30 de la première chaîne, le symbole de cette réalité alternative. Les bandeaux-titres de ces deux institutions font d'ailleurs l'objet de multiples compilations sur Internet, dont certaines sont restées célèbres : « Faible mobilisation devant le Parlement malgré l'appel de l'opposition au putsch » ; « Des défenseurs de pédophiles, visages de l'opposition aux réformes de la justice ».

Prises de position caricaturales

Le 11 juin, en ouverture de la matinale de TVP Info, la chaîne publique d'information en continu, on pouvait entendre ceci dans un reportage : *« Des millions de Polonais redoutent qu'en cas de victoire de Rafal Trzaskowski, l'opposition supprime les multiples allocations sociales accordées par le gouvernement du PiS. Quand l'opposition était au pouvoir, elle clamait qu'il n'y avait pas d'argent pour les réaliser. Le PiS a trouvé l'argent, en combattant les mafias fiscales qui, lorsque l'opposition était au pouvoir, prospéraient avec sa complicité. »*

Les invités de l'opposition qui se risquent à participer aux débats des chaînes publiques se retrouvent dans des positions intenables. Le 11 juin, jour de la Fête-Dieu, le député Ireneusz Ras, représentant de l'aile conservatrice de la Plate-forme civique, est interrogé sur la question de l'avortement, dont certains membres de la majorité voudraient l'interdiction totale. Le présentateur l'interpelle : *« Le Décalogue dit clairement : "Tu ne tueras point". On ne peut pas aller aux "manifestations noires"* [de soutien aux droits des femmes] *et ensuite aller s'agenouiller à l'Eglise. On ne peut pas soutenir Dieu et le Diable en même temps. Comment peut-on être hypocrite à ce point ? »*

Les prises de position à l'antenne paraissent souvent si caricaturales qu'elles sont loin de faire l'unanimité au sein même de la majorité. Au PiS, beaucoup soulignent qu'une propagande aussi agressive peut être contre-productive pour conquérir l'électorat modéré. Le président Andrzej Duda et le premier ministre Mateusz Morawiecki font eux-mêmes partie des voix critiques. Il y a peu, le président sortant a ainsi tenté, sans succès, d'obtenir la tête du tout-puissant patron de la télévision publique, Jacek Kurski. Mais ce dernier est défendu bec et ongles par l'homme fort du pays et chef de la majorité, Jaroslaw Kaczynski, dont il est un des rares confidents. Le message des médias gouvernementaux est un ciment de « l'électorat dur » du PiS en même temps qu'un reflet de la Pologne voulue par Jaroslaw Kaczynski.

> **Commentaires exclusivement partisans, mensonges flagrants… tous les coups sont permis pour discréditer l'opposition**

Comme le souligne Piotr Pacewicz, rédacteur en chef du site d'information en ligne *OKO.press*, qui suit de manière rigoureuse les médias gouvernementaux, *« les études réalisées indiquent que les narrations et l'intoxication que ces médias propagent sont très efficaces. Le fait qu'après cinq ans de gouvernance, le président Duda ait 42 % d'intentions de vote et le PiS une popularité constante à 37 % est en grande partie le résultat de cette propagande. Car de nombreux faits bruts inciteraient à douter fortement de l'efficacité de la politique menée. A force d'être matraquée de mensonges ou de semi-vérités, la société se retrouve profondément désorientée. »*

La violence des campagnes de désinformation dépasse d'ailleurs souvent toutes les limites. Le 8 juin, la justice a ordonné à la télévision publique de retirer d'Internet un film documentaire intitulé *L'Invasion*, traitant de l'organisation par les militants des droits des homosexuels des « marches de l'égalité ». Le documentaire, diffusé en octobre 2019 à une heure de grande écoute, a été qualifié de *« violemment homophobe »* par des défenseurs des droits de l'homme et accusé d'*« incitation à la haine »* par le défenseur des droits civiques, Adam Bodnar.

Après l'assassinat du maire de Gdansk, Pawel Adamowicz, en janvier 2019, de nombreux commentateurs ont pointé la responsabilité de la télévision publique dans le climat de haine créé autour de sa personne. Une étude commandée par la mairie de Gdansk a démontré que l'année précédant sa mort, son nom a été la cible de 1773 reportages lui attribuant affairisme et « trahison » des intérêts nationaux. Ses proches évoquent un véritable acharnement.

Si le paysage médiatique polonais reste pluraliste, grâce à une myriade de médias privés qui ont préservé leur indépendance, Jaroslaw Kaczynski a maintes fois évoqué la nécessité d'une « repolonisation » de leur capital. Les journalistes polonais redoutent donc le « scénario hongrois » où, après les médias publics, les médias privés ont été progressivement soumis au pouvoir. C'est là un des enjeux de l'élection présidentielle du 28 juin. ■

JAKUB IWANIUK

Andrzej Duda relance l'offensive contre les LGBT

À DEUX SEMAINES DU PREMIER TOUR DE l'élection présidentielle polonaise, Andrzej Duda, candidat à sa succession, a donné à sa campagne un retentissement international inattendu en multipliant les charges contre « *l'idéologie LGBT* [lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres] ». Après avoir signé le 10 juin une *« charte pour la famille »* visant notamment à *« défendre l'institution du mariage comme union d'un homme et d'une femme »* et à *« protéger les enfants »* en *« interdisant la diffusion de l'idéologie LGBT dans les institutions publiques »*, le candidat du parti national conservateur Droit et justice (PiS) a de nouveau affirmé samedi 13 juin que les LGBT n'étaient pas des personnes, mais une *« idéologie »* comparable à une *« sorte de néobolchevisme »*.

La reprise de ces propos par des journaux et agences de presse anglophones dont Reuters, *The Guardian* et le *Financial Times* a poussé le président polonais à s'expliquer sur Twitter. Dans un premier temps, il a semblé vouloir adoucir ses déclarations en assurant que *« nous sommes tous égaux et chacun a le droit au respect de sa dignité »*. Toutefois, il a ensuite accusé ces médias d'avoir *« cité ses mots hors de leur contexte dans le cadre d'une bataille politique malpropre.* (…) *Arrêtez de diffuser des "fake news" »*. Les enregistrements des discours d'Andrzej Duda ne font toutefois pas apparaître de faute de citation.

Au niveau politique, le ministre-président wallon, et ancien chef du gouvernement belge, Elio Di Rupo, a qualifié dimanche les propos d'Andrzej Duda d'*« ouvertement homophobes »* et *« d'une violence inouïe »*. De son côté, la commissaire Vera Jourova, chargée du respect des valeurs comme les droits fondamentaux et l'Etat de droit, a répondu aux députés européens trouver *« triste que dans l'Europe d'aujourd'hui, de hauts responsables politiques décident de prendre pour cible des minorités dans le but d'obtenir des gains politiques »*.

Critiques de médias étrangers

L'instrumentalisation de la question des minorités sexuelles n'est de fait pas inédite en Pologne et avait beaucoup animé en 2019 les débats politiques précédant les élections européennes et législatives. Le choix du PiS de ramener la campagne électorale actuelle sur ce sujet, au risque de couper encore un peu plus Andrzej Duda des électeurs modérés et de compliquer ses relations avec certains dirigeants étrangers, est lié à la popularité croissante de Rafal Trzaskowski, maire libéral de Varsovie et principal concurrent du président en exercice.

En février 2019, l'adoption par la municipalité de la capitale d'une *« charte LGBT »* visant à renforcer les cours d'éducation sexuelle dans les écoles et la lutte contre l'homophobie avait fourni au PiS un motif pour mobiliser ses partisans et se présenter en défenseur des familles face à de prétendues menaces de sexualisation des enfants. Certaines collectivités locales étaient allées jusqu'à adopter des résolutions pour se déclarer *« libres de l'idéologie LGBT »*.

Les critiques de médias étrangers et de la Commission européenne permettent dans le même temps au PiS et à son candidat d'affirmer une double posture d'indépendance et de victime à l'égard d'un *« Occident »* souvent diabolisé. *« Pour avoir exprimé tout haut mon refus du colportage dans les écoles de contenus à caractère idéologique qui éduquent les enfants et forment leurs valeurs morales, j'ai été attaqué à la fois à l'ouest de l'Europe et dans notre pays »*, s'est défendu lundi Andrzej Duda lors d'une réunion de campagne à Lublin. ■

ROMAIN SU (VARSOVIE, CORRESPONDANCE)

Etats-Unis : victoire des LGBT à la Cour suprême

Après dix ans de controverses, un arrêt interdit les discriminations à l'emploi envers les minorités sexuelles

WASHINGTON - *correspondant*

La Cour suprême des Etats-Unis a tranché, lundi 15 juin. Elle a estimé que la loi de 1964 pour les droits civiques, un monument du droit américain et de l'administration de Lyndon B. Johnson, s'applique également aux discriminations à l'emploi fondées sur les orientations sexuelles et les identités de genre.

La victoire de la communauté LGBT est nette. Deux juges nommés par des présidents républicains, John Roberts et Neil Gorsuch, ont en effet rejoint, à cette occasion, les quatre juges choisis par des présidents démocrates. Le premier, qui préside la Cour suprême, avait déjà joué les pivots en rejoignant ponctuellement les progressistes, reprenant le rôle longtemps joué par le juge Anthony Kennedy jusqu'à son départ à la retraite, en 2018. Le second, nommé par Donald Trump, a créé la surprise. Auteur de l'arrêt, il était rangé jusqu'à présent parmi les plus conservateurs de la plus haute instance juridique du pays.

La querelle portait sur un passage de l'article VII de cette loi qui interdit les discriminations liées *« à la race, à la couleur, à la religion, au sexe ou aux origines nationales »*. Le texte visait les problèmes rencontrés par les femmes sur le marché du travail. L'interprétation du mot « sexe » a longtemps été restrictive. L'arrêt historique Bostock v. Clayton County, Georgia élargit l'application de cette loi aux personnes LGBT.

Une « trahison »

« Un employeur qui licencie un individu parce qu'il est homosexuel ou transgenre licencie cette personne pour des traits ou des actions qu'il n'aurait pas remis en question chez des membres d'un autre sexe, écrit Neil Gorsuch. *Le sexe joue un rôle nécessaire et indiscutable dans la décision, ce que l'article VII interdit. »*

Neil Gorsuch a répondu aux critiques, y compris au sein de cours d'appel, qui estiment que les législateurs n'avaient pas souhaité anticiper les procédures ouvertes des décennies plus tard. *« Ceux qui ont adopté la loi sur les droits civils n'avaient sans doute pas prévu que leur travail conduirait à ce résultat particulier. Ils ne pensaient probablement pas à bon nombre des conséquences qui sont devenues apparentes au fil des ans, y compris l'interdiction de toute discrimination fondée sur la maternité ou celle du harcèlement sexuel des hommes*, estime-t-il. *Mais les limites de l'imagination des législateurs ne fournissent aucune raison d'ignorer les exigences de la loi. Lorsque les termes explicites d'une loi nous donnent une réponse et que des considérations extratextuelles en suggèrent une autre, il ne peut y avoir de contestation. Seul le mot écrit constitue la loi, et toute personne a le droit d'en bénéficier. »*

L'association conservatrice Judicial Crisis Network a vivement réagi en dénonçant une *« trahison »*. *« Tous ces évangéliques qui se sont rangés du côté de* [Donald] *Trump en 2016 pour qu'il les protège des courants culturels viennent de trouver leur excuse pour rester chez eux en 2020 »*, a assuré Erick Erickson, un polémiste conservateur. Le même jour, la Cour suprême a par ailleurs rendu deux arrêts contraires aux attentes de l'administration républicaine, sur les armes à feu et sur les « villes sanctuaires » où les sans-papiers ne sont pas poursuivis.

De nombreux responsables de culte ont en effet critiqué l'arrêt Bostock v. Clayton County, Georgia en estimant qu'il constitue une atteinte à la liberté religieuse. *« Les organisations chrétiennes ne devraient jamais être obligées d'embaucher des personnes qui ne correspondent pas à leurs croyances bibliques et ne devraient pas être empêchées de licencier une personne dont le style de vie et les croyances »* contreviennent à leurs convictions, a estimé Franklin Graham, fils du célèbre prédicateur Billy Graham. Aucune des parties qui défendaient une interprétation restrictive de la loi de 1964 n'avait invoqué l'argument de la liberté religieuse.

L'auteur de l'arrêt, Neil Gorsuch, juge nommé par Donald Trump, a créé la surprise. Il était rangé jusqu'à présent parmi les plus conservateurs

L'arrêt de lundi met un point final à une controverse ouverte il y a une décennie. Gerald Bostock, un fonctionnaire du comté de Clayton, en Géorgie, avait contesté son licenciement justifié par une mauvaise utilisation des fonds dont il avait la responsabilité, en estimant qu'il s'agissait en fait d'une sanction contre sa participation à un rassemblement homosexuel.

Un instructeur en parachutisme, Donald Zarda, qui s'est tué depuis au cours d'un exercice, avait engagé une démarche similaire après son licenciement par son employeur. Cette éviction était survenue après qu'il avait dévoilé son orientation sexuelle pour mettre plus à son aise une cliente avant un saut en tandem.

Un troisième cas concernait une personne transgenre, licenciée après avoir signifié à son employeur, une entreprise de pompes funèbres du Michigan, qu'elle souhaitait désormais apparaître habillée en femme. Pas plus que M. Zarda, Aimee Stephens n'a pu cependant se réjouir de la décision. Elle est morte d'une insuffisance rénale, le 12 mai. ■

GILLES PARIS

Seize ans de prison pour un Américain accusé d'espionnage en Russie

Paul Whelan espère être libéré à la faveur d'un échange de prisonniers avec Washington

MOSCOU - *correspondance*

Sur sa pancarte, regard droit face au juge, il a tout dit par écrit : *« Une parodie de procès ! »* Paul Whelan, Américain de 50 ans, a été condamné pour espionnage au profit des Etats-Unis à seize ans de prison, lundi 15 juin, par un tribunal de Moscou. Cet ancien marine, qui a aussi les nationalités britannique, canadienne et irlandaise, avait été arrêté le 28 décembre 2018 dans le prestigieux hôtel moscovite Metropol, début d'une affaire semblant cousue de fil blanc. *« Ils ont cru arrêter un James Bond en mission alors qu'ils ont kidnappé un Mister Bean en vacances »*, a ironisé Paul Whelan lors du procès qui, depuis le 23 mars, s'est tenu à huis clos. Motif invoqué par le juge : le caractère sensible des informations du dossier.

Les services de sécurité ont expliqué que Paul Whelan avait été pris *« en plein acte d'espionnage »* : l'accusé avait en sa possession une clef USB avec des informations classées. Un coup monté, s'est-il défendu. Cet ancien soldat américain, qui se rendait souvent à Moscou, assure y être venu pour un mariage. Directeur de la sécurité de BorgWarner, fabricant international de pièces détachées pour automobiles, il avait noué de nombreux contacts avec des Russes, professionnels et personnels. C'est l'un d'eux qui lui a donné la clé USB. Paul Whelan pensait qu'elle contenait des photographies d'un précédent séjour.

Le procès n'a guère permis d'éclairer le fond de l'affaire. Le procureur est convaincu, selon le récit d'audience de l'avocat de Paul Whelan, qu'il est *« un officier, au moins un colonel, de l'agence de renseignement de la défense américaine »*. Mobilisé sur ce cas, l'ambassadeur américain à Moscou, John Sullivan, a dénoncé un procès *« non équitable et peu transparent où aucune preuve n'a été produite »*. Après la condamnation, il s'est engagé *« à consulter le gouvernement américain et Mike Pompeo »*. Le mois dernier, le secrétaire d'Etat américain a demandé la libération de Paul Whelan. Dès l'annonce du verdict, le condamné a lancé un appel à Donald Trump pour que le président américain intervienne en sa faveur.

Depuis le début, l'affaire est d'autant plus politique qu'elle s'ajoute à la longue liste des sujets de tension entre Moscou et Washington. *« C'est la démonstration, une fois de plus, de la radicalisation des services spéciaux russes dans leur lutte contre les "ennemis". Cela recrée l'atmosphère des années Staline*, dénonce Andreï Kolesnikov, politologue au centre Carnegie, à Moscou. *Le cas Whelan peut être utilisé politiquement par le Kremlin de Vladimir Poutine. Sur la scène intérieure, pour mobiliser l'électorat à la veille du vote constitutionnel du 1er juillet. Sur la scène extérieure, avec un nouvel argument à exploiter dans sa relation avec Donald Trump. »*

« Requins en quête de sang »

Cette condamnation pourrait ouvrir la voie à une solution politique, avec un échange de prisonniers. L'avocat de Paul Whelan, qui a décidé de faire appel, envisage la libération de son client en contrepartie de celle de deux célèbres détenus russes aux Etats-Unis : l'ex-vendeur d'armes Viktor Bout et Konstantin Iarochenko, pilote condamné pour trafic de drogue. Plus ou moins ouvertement, cette issue est aussi évoquée par les autorités russes, notamment par le vice-président de la commission des affaires étrangères de la chambre basse du Parlement, Alexeï Tchepa, mais réfutée par le Kremlin.

« Un échange est possible. Mais cela nécessite un haut degré de confiance. Est-ce le cas entre Vladimir Poutine et Donald Trump ? s'interroge Andreï Kortounov, directeur du Russian Council, think tank russe sur les questions internationales. *A la veille de sa présidentielle, Trump pourrait demander une faveur à Poutine, qui pourrait difficilement refuser. Des deux côtés, les requins sont en quête de sang. A Moscou, ils ont obtenu cette lourde condamnation. Les durs à Washington en profiteront pour se déchaîner contre la Russie. »* ■

NICOLAS RUISSEAU

La Corée du Nord fait sauter son bureau de liaison avec le Sud

Pyongyang signale que la phase de détente des deux dernières années est terminée et ouvre une escalade calibrée dans les provocations

TOKYO - *correspondant*

En détruisant le bureau de liaison avec la Corée du Sud, le régime de Pyongyang renoue avec une tactique qui lui est familière : acculé, il monte au créneau. Selon le ministère de l'unification sud-coréen, la Corée du Nord a fait sauter le bâtiment situé à Kaesong, mardi 16 juin dans l'après-midi, après avoir affirmé le matin même travailler à un « plan d'action » pour réoccuper des zones qui étaient démilitarisées. Une semaine plus tôt, elle avait déjà fermé les canaux de communication avec le Sud, après avoir mis en demeure Séoul de faire cesser l'envoi par des transfuges nord-coréens de ballons de tracts de propagande par-delà la zone qui les sépare.

Ces mesures sont un signal : la phase de détente des deux dernières années est terminée, et s'annonce une escalade calibrée dans les provocations. Pyongyang a aussi sonné le glas des efforts diplomatiques avec Washington, son ministre des affaires étrangères, Ri Son-gwon, déclarant vendredi 12 juin : *« L'espoir d'améliorer les relations avec les Etats-Unis s'est transformé en désespoir. »*

La succession de phases de tension et de détente dans la péninsule n'est certes pas nouvelle. Avec, cette fois, une différence, dont les protagonistes, à commencer par les Etats-Unis et leurs alliés, doivent tenir compte : la République populaire démocratique de Corée (RPDC) dispose désormais d'une force de dissuasion qu'elle n'avait pas, dans le passé. Une puissance de feu reconnue par les Etats-Unis, dont le président Donald Trump a rencontré à trois reprises le dirigeant Kim Jong-un. Aucun de ses prédécesseurs en exercice n'avait été jusque-là : reconnaître de fait le dirigeant d'un « Etat voyou » comme un interlocuteur digne de rencontrer le président de la première puissance du monde.

> **Pyongyang estime être le perdant de la phase de détente : depuis fin 2017, il a suspendu ses essais nucléaires et balistiques. Mais il n'a rien obtenu en échange**

Mais depuis l'échec du dernier sommet, à Hanoï en février 2019, la Corée du Nord est « sortie des radars » de Washington. Les sanctions onusiennes, renforcées à la suite de la forte tension de 2017, restent en place. Certes largement contournées par une contrebande avec la complaisance de la Chine, ces dernières, couplées au confinement de la RPDC pour éviter la contagion par le Covid-19, n'en pèsent pas moins lourdement sur l'économie même si un progressif retour à la « normale » est notable à la frontière sino-nord-coréenne, estime le chercheur Théo Clément, dans *NK News*.

Le régime de Pyongyang choisit un moment symbolique, autour du 20e anniversaire du premier sommet intercoréen (15 juin 2000), pour renouer avec la rhétorique de l'« ennemi sud-coréen ». Il prend pour prétexte une affaire, certes irritante pour Pyongyang mais marginale dans ses effets : les lâchers de ballons porteurs de message dénonçant le régime par des réfugiés au Sud. Au cours de ses entretiens avec Kim Jong-un, le président Moon Jae-in s'était engagé à faire cesser ces lancements. Ce qu'il n'a pas fait. Le prétexte est mince, mais il s'inscrit dans une stratégie scandée de mises en garde de Pyongyang.

Le régime estime être le perdant de la phase de détente de ces deux dernières années : depuis fin 2017, il a suspendu ses essais nucléaires et balistiques. Mais il n'en a rien obtenu en échange, sinon cette « reconnaissance » de facto par Washington qui a rehaussé le prestige de Kim Jong-un. Depuis plus d'un an, les négociations avec les Etats-Unis sont au point mort, et Séoul ne s'est guère soustrait aux pressions de Washington pour développer la coopération intercoréenne. Kim Jong-un peut estimer ne rien avoir à perdre en revenant à la stratégie de la tension en ciblant la Corée du Sud.

Moment opportun

Au cours des derniers mois, le régime a accusé Séoul de connivences avec les responsables d'*« actions hostiles »* à la RPDC, et lancé une dizaine de missiles de moyenne portée après avoir annoncé qu'il continuait à renforcer son arsenal nucléaire et mettait au point une *« nouvelle arme stratégique »*, dont la nature n'a été pas précisée.

Pour Kim Jong-un, le moment peut sembler opportun de se faire entendre : chaos mondial de la sortie de la phase la plus dramatique de la pandémie ; vives tensions internes aux Etats-Unis ; confrontation entre Pékin et Washington avivée par la crise sanitaire, et dégradation accélérée de l'image de la première puissance mondiale, qui non seulement peut difficilement prétendre à l'exemplarité mais mésestime ses alliés dans la région (Corée du Sud et Japon). Dernier facteur qui pousse Pyongyang à agir : l'approche de l'élection présidentielle américaine. Que Donald Trump soit réélu ou non, Pyongyang se sera invité dans la campagne et aura confirmé ses capacités de nuisance.

La Chine tire parti du recul géostratégique des Etats-Unis pour apparaître sa seule rivale. Et Pyongyang semble confiant que, sans soutenir une nouvelle montée de tensions dans la péninsule – dont la stabilité est un facteur important de sa propre sécurité –, Pékin ne fera pas chorus avec les Etats-Unis et leurs alliés pour condamner la RPDC de faire preuve d'impatience. Depuis 2018, la Chine demande une levée, partielle au moins, des sanctions onusiennes à l'encontre de la RPDC, qui risque de devenir un nouveau sujet de divergence entre Pékin et Washington, donnant une marge de manœuvre supplémentaire à Pyongyang.

Dans un premier temps, le régime nord-coréen peut espérer inciter le président Moon, dont le capital politique tient en grande partie à sa politique de rapprochement du Nord, à faire des gestes en sa direction. Dans toute confrontation armée dans la péninsule, la première victime serait la Corée du Sud. Et c'est bien ce danger qui a poussé M. Moon à favoriser un dialogue au plus haut niveau entre Pyongyang et Washington.

Des considérations de politique intérieure semblent enfin avoir joué dans cette montée au créneau de Pyongyang : remobiliser le pays – ce qui signifie renforcer les contrôles sur une population qui souffre de pénuries aggravées par le confinement. Selon Tomas Ojea Quintana, rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en RPDC auprès des Nations unies, une augmentation du nombre des démunis dans les villes indique une détérioration de la situation des couches sociales les plus défavorisées. Autant de facteurs géopolitiques et intérieurs qui poussent Kim Jong-un à la surenchère. ■

PHILIPPE PONS

Etats-Unis-UE : pas de propositions concrètes à l'issue d'un « dialogue stratégique »

Le secrétaire d'Etat américain, Mike Pompeo, a tenu une visioconférence avec ses homologues

BRUXELLES- *bureau européen*

Conciliateur et arbitre des divergences au sein de son propre camp, Josep Borrell, le haut représentant de l'Union européenne (UE), aura fait ce qu'il pouvait, lundi 15 juin, pour convaincre qu'un débat de quelques heures entre les ministres européens des affaires étrangères et le secrétaire d'Etat américain, Mike Pompeo, avait produit un résultat. S'il évoque *« un dialogue stratégique »* autour de la relation transatlantique, *« pilier de l'ordre mondial »* une source ayant suivi cette discussion résumait la situation de la manière suivante : *« Vous n'apprendrez rien, car il n'y a rien à en apprendre »*… *« J'ai participé à de nombreuses réunions improductives, mais à ce point-là… »*, soupirait aussi un des participants à la fin de cette visioconférence.

Le menu de cet échange très attendu était copieux : les relations conflictuelles avec la Chine, le projet de désengagement militaire américain en Allemagne – le président Trump a confirmé plus tard vouloir réduire à 25 000 le nombre de soldats stationnés dans ce pays – le dossier israélo-palestinien, le voisinage oriental avec la situation en Ukraine. En réalité, *« le seul message de Pompeo était : unissons-nous et formons une coalition contre Moscou et Pékin »*, résume un expert du dossier.

Dans les chancelleries, le message délivré est plus enrobé. Pas question d'ajouter aux divergences avec les Américains, mais plutôt de les appeler, par exemple, à renouer la relation avec l'Organisation mondiale de la santé, *« parce que la coopération multilatérale est plus nécessaire que jamais »*. M. Borrell n'a pas évoqué, toutefois, le projet de sanctions américaines contre des membres de la Cour pénale internationale, que Paris jugeait *« consternant »*.

« Echange de vues »

« Le secrétaire d'Etat américain s'est quand même prêté à un échange et je pense qu'il voit la vitalité du lien transatlantique et la nécessité de l'entretenir », soulignait une autre source diplomatique. Dans la bouche de M. Borrell, ce lien est d'ailleurs *« plus fort que jamais »*. Interrogé sur les manifestations concrètes de ce constat, le haut représentant a toutefois botté en touche. La Chine ? *« Nous devrons régler conjointement de grandes questions, dont la situation à Hongkong. »* Une proposition de futur *« dialogue spécifique »* sur le dossier est donc *« sur la table »*. Israël et la menace d'annexions de territoires en Cisjordanie ? M. Pompeo défend seulement l'approche de l'administration Trump, avec la nécessité de concessions massives des Palestiniens, dont l'abandon de Jérusalem. Les Européens eux, sont divisés : le ministre hongrois, Peter Szijjarto, a indiqué que son pays mettrait son veto à toute décision *« contraire aux intérêts d'Israël »* tandis que le ministre luxembourgeois, Jean Asselborn, tente toujours de fédérer les Vingt-Sept sur un projet de reconnaissance de l'Etat palestinien. D'éventuelles sanctions contre Israël en cas d'annexion sont un autre brûlot pour les Européens.

Alors, l'UE répète à l'envi la nécessité d'en revenir à son projet de deux Etats afin d'assurer définitivement la stabilité régionale. Et M. Pompeo ne dit rien quand l'Allemagne tente d'évoquer un nouveau format pour des discussions de paix entre Israéliens et Palestiniens. *« Il n'y avait rien à accepter, ni à refuser, c'était une conversation, un échange de vues »*, répète M. Borrell. Le secrétaire d'Etat ne s'est pas engagé davantage quant à d'éventuelles pressions que son administration pourrait exercer sur la Turquie, devenue un acteur-clé du conflit en Libye. Inquiets de la dégradation de la situation dans ce pays, comme de la multiplication des activités de forage turques au large de Chypre, les Européens prônent une désescalade, à laquelle Washington pourrait, selon eux, contribuer.

L'étrange « dialogue stratégique » de lundi doit désormais se poursuivre à l'OTAN où les ministres de la défense se réuniront (toujours par visioconférence) les 17 et 18 juin. Cette fois, c'est avec le secrétaire à la défense, Mark Esper, que débattront des Européens divisés entre ceux qui croient encore à la réalité d'un engagement américain sans faille des Etats-Unis et ceux qui doutent de la volonté de Washington de maintenir leur « parapluie » protecteur. ■

JEAN-PIERRE STROOBANTS

Les Européens jouent le sablier pour sauver l'accord avec l'Iran

Paris, Londres et Berlin ont proposé à Téhéran au printemps un « paquet intermédiaire » afin de contrer les sanctions américaines

NEW YORK (NATIONS UNIES) - *correspondante*

Le mur approche. Comment l'éviter ? Tel est le défi posé aux Européens dans le dossier iranien. Celui-ci mêle de nombreux aspects : accord sur le nucléaire (JCPOA) qui se vide de sa substance, sanctions, embargo sur les armes, activités armées des sous-traitants de Téhéran au Moyen-Orient, montée en puissance de l'aile sécuritaire en Iran, élections américaines en novembre… Dans cet enchevêtrement, il existe des constantes. Washington entend poursuivre sa politique de pression maximale contre Téhéran. Objectif : le rétablissement de toutes les sanctions onusiennes qui existaient avant la signature du JCPOA, en 2015. De leur côté, les autres signataires, dont la France, veulent sauver ce rare acquis récent du multilatéralisme, malgré leur marge de manœuvre très réduite.

Selon nos informations, les pays de l'E3 (France, Allemagne, Royaume-Uni) ont proposé au printemps à Téhéran un *« paquet intermédiaire »*, destiné à sauver le JCPOA. En échange d'un retour de l'Iran dans le cadre de l'accord, il s'agirait de surmonter le blocage créé par les sanctions unilatérales américaines, en étendant notamment un mécanisme appelé Instex. Cette chambre de compensation, qui a enfin réalisé sa première opération fin mars, a été créée pour permettre aux entreprises européennes de maintenir des échanges commerciaux avec l'Iran. Les Iraniens disent apprécier l'effort diplomatique européen, mais le trouvent insuffisant. Ils aimeraient qu'Instex leur permette de vendre de nouveau leur pétrole.

« Pas de riposte infaillible »

Le 14 janvier, les pays de l'E3 ont déclenché le mécanisme de règlement des différends prévu dans le JCPOA, en raison des violations successives par l'Iran de ses engagements depuis le printemps 2019. Mais les Européens ne voient pas ce mécanisme comme une rupture, plutôt une façon de préserver le dialogue. Les échanges avec les diplomates iraniens, perturbés par la crise sanitaire, se poursuivent. Téhéran estime que la proposition européenne pourrait servir de base pour de futures négociations, en cas de défaite de Donald Trump à la présidentielle de novembre. C'est cette éventualité que les « faucons », à Washington, veulent rendre impossible.

La stratégie américaine pour les mois à venir se dessine en deux temps. Washington veut poursuivre sa *« pression maximale »*, comme l'a montré, le 27 mai, la fin annoncée des dérogations accordées aux compagnies étrangères participant au programme nucléaire civil iranien. Les Etats-Unis envisagent de déposer une résolution au Conseil de sécurité de l'ONU afin de prolonger l'embargo sur les armes conventionnelles, qui expirera en octobre. Selon un diplomate à l'ONU, *« la Russie et la Chine mettront leur veto à coup sûr à une telle résolution »*. Dès lors, les Etats-Unis compteraient demander la réintroduction automatique (*« snapback »*) des sanctions de l'ONU contre l'Iran en s'appuyant sur la résolution 2231, qui avait suivi la signature du JCPOA.

Bien que retirés de l'accord depuis mai 2018, les Etats-Unis sont toujours cités dans cette résolution comme *« participants »*. Un tel développement fondé sur une argutie juridique condamnerait sans doute un accord nucléaire déjà moribond. *« Le bon sens devrait interdire aux Etats-Unis de se prétendre participants au JCPOA pour mieux le détruire*, note Richard Gowan, chargé des dossiers onusiens à l'International Crisis Group. *Mais, d'un point de vue juridique, il n'existe pas de riposte infaillible pour les Européens, pas plus que pour les Chinois et les Russes. Nous sommes en territoire inconnu. »*

> **« Le bon sens devrait interdire aux Etats-Unis de se prétendre participants au JCPOA pour mieux le détruire »**
> RICHARD GOWAN
> International Crisis Group

Face à cette offensive, la riposte tente de s'organiser. Les ministres des affaires étrangères de la Russie et de la Chine, Sergueï Lavrov et Wang Yi, ont écrit chacun de leur côté aux autres membres du Conseil de sécurité, pour les alerter sur ce tour de passe-passe juridique qui augure d'une bataille rangée à New York. Les sanctions américaines produisent *« d'excellents résultats »*, a assuré, le 9 juin, l'envoyé spécial américain pour l'Iran, Brian Hook, lors d'un entretien en ligne avec la Heritage Foundation. Selon lui, *« la Russie et la Chine veulent vendre des armes à l'Iran, et l'embargo ne leur convient pas »*. Moscou et Pékin, pour leur part, estiment que Washington a violé ses propres engagements en se retirant de l'accord sur le nucléaire.

Un autre champ de confrontation est animé, au sein de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Un conseil des gouverneurs de l'agence examine cette semaine, les blocages constatés par ses inspecteurs déployés en Iran. L'AIEA s'offusque du fait que l'Iran ait empêché l'accès à trois sites suspects pendant quatre mois, sans répondre aux questions sur les activités conduites sur place. Une possible résolution rappelant Téhéran à ses obligations est discutée au sein du conseil des gouverneurs. La difficulté est à la fois procédurale, en raison du vote à distance, et politique, la Russie n'étant guère désireuse de mettre l'Iran à l'index.

Ces sites sont liés à un programme nucléaire militaire iranien abandonné dans les années 2000. Ils ne présentent pas de risque immédiat en matière de prolifération. Mais, en refusant que les inspecteurs de l'AIEA y accèdent, Téhéran ouvre la voie à un possible contentieux que l'administration Trump et ses alliés utilisent politiquement. Si elle est adoptée, la résolution préparée par les Européens à l'AIEA ne devrait toutefois susciter que des réactions mesurées de la part de Téhéran, selon un bon connaisseur de la diplomatie iranienne, qui affirme que le pays ne cédera pas sur l'accès aux sites.

La véritable bataille diplomatique reste à livrer, c'est celle de l'embargo sur les armes et du *snapback*. *« Téhéran ne va pas griller ses cartouches avant l'échéance d'octobre »*, indique une source iranienne. Si les sanctions de l'ONU étaient rétablies par le coup de force américain, l'Iran se sentirait libre de donner une impulsion inédite à son programme nucléaire. ■

CARRIE NOOTEN, ALLAN KAVAL ET PIOTR SMOLAR (À PARIS)

Le Cercle des économistes

Les Rencontres Économiques Aix en Seine
Depuis la Maison de la Radio
3, 4 et 5 juillet 2020







Le Cercle des économistes, association d'universitaires engagés, a voulu maintenir ses Rencontres, qui ont lieu chaque année début juillet à Aix en Provence, et qui seront accueillies cette année par la Maison de la Radio.

POURQUOI LES RENCONTRES ÉCONOMIQUES AIX EN SEINE ?

- **Parce que le débat public est plus que jamais nécessaire,** malgré les difficultés de l'exercice en raison de la crise sanitaire,
- **Parce que la France et l'Europe ont besoin de reconstruire un socle d'engagements** conçus collectivement.
- **Parce que les économistes doivent débattre avec d'autres voix** des mondes académique, politique, économique et social.
- **Parce qu'un débat pluriel, ouvert au grand public, doit permettre de proposer des réponses** aux trois grands défis qui constitueront la trame de ces Rencontres : éviter une crise sociale, construire un grand plan de relance débattu et partagé ; renouveler les relations européennes et internationales.

300 acteurs du monde académique, politique, économique et social et 14 associations de jeunes actifs et étudiants ont répondu à l'appel, et interviendront durant ces journées.

Jean Hervé Lorenzi, Président du Cercle des économistes
Françoise Benhamou, Présidente du comité de programme

LANCEZ-VOUS!
PARTICIPEZ EN LIGNE À CE GRAND DÉBAT, AUX CÔTÉS DE :

- **34 Chefs de gouvernement,** Ministres, responsables des institutions européennes, dont le Président du Conseil Européen
- **100 universitaires, économistes intellectuels et chercheurs** de 30 pays, représentants de Think thank
- **121 dirigeants d'entreprise** et start up
- **22 femmes et hommes politiques** de toutes sensibilités
- **13 responsables d'organisations syndicales et patronales européennes,** dont les 5 responsables des grandes centrales syndicales françaises et le Medef
- **14 associations de jeunes**, actifs et étudiants, dont les dirigeants des deux principaux syndicats étudiants
- **10 responsables d'ONG**

Au cours de ces 3 journées, les 14 associations de jeunes seront présents et présenteront leurs attentes.
La déclaration finale des Rencontres adressera les propositions issues de ces trois journées aux pouvoirs publics.

TOUS EN LIGNE ! sur lesrencontreseconomiques.fr

Postez dès maintenant vos questions et vos idées. Les 3, 4 et 5 juillet,
suivez les débats en live et interrogez les intervenants.









SANCTIONS AMÉRICAINES CONTRE LE RÉGIME SYRIEN

La loi César, pression maximale sur Assad

Les nouvelles sanctions des Etats-Unis qui entrent en application le 17 juin menacent de placer le pays, ruiné par la guerre, au bord de l'asphyxie



Portrait du président syrien Bachar Al-Assad, à Damas, le 10 juin. LOUAI BESHARA/AFP

BEYROUTH - *correspondant*

Six mois après l'adoption de la loi César par le Congrès américain, ce nouvel arsenal de sanctions dirigées contre le pouvoir syrien, d'une dureté et d'une ampleur sans précédent, entre en application. Les autorités américaines sont censées publier, mercredi 17 juin, une première liste d'individus et d'entités tombant sous le coup de cette législation, qui s'apparente à la stratégie de « pression maximale » édictée par Washington pour mettre à genoux la République islamique d'Iran.

Ce texte est baptisé en l'honneur d'un photographe de la police militaire syrienne, désigné sous le nom de code « César », qui avait fait défection en 2013, emportant avec lui un lot de 55 000 clichés. Des photos prises dans les geôles du régime syrien, montrant des cadavres de prisonniers, la peau sur les os et le corps couvert de traces de supplices : la preuve de la barbarie routinière du régime syrien. Depuis leur publication certaines de ces images ont parlé et des dizaines de familles syriennes y ont reconnu un père, un fils ou une fille, disparus depuis des années.

Cette nouvelle loi vient s'ajouter au volumineux corpus de sanctions anti-Damas, inauguré en 1979, à l'époque de Hafez Al-Assad, le père de l'actuel président, Bachar Al-Assad, et musclé à partir de 2011, en réponse à la répression du soulèvement contre le régime baassiste. Selon un décompte du *Monde*, quatre cent dix personnalités syriennes – des dirigeants politiques, des responsables sécuritaires et des hommes d'affaires – et cent onze entreprises, banques et organes étatiques syriens ont été jusque-là placés sur la liste noire des Etats-Unis, en plus de secteurs économiques entiers, comme le pétrole. Cette désignation entraîne un gel des avoirs, une impossibilité d'accès au système bancaire international et une interdiction d'entrée sur le territoire américain.

« ATTAQUES MEURTRIÈRES »

La particularité du Caesar Syria Civilian Protection Act par rapport à ces précédents textes réside dans le fait qu'il ne vise pas seulement des Syriens. Toute personne ou entité, de quelque nationalité qu'elle soit, qui « *apporte un soutien significatif au gouvernement syrien, financier, matériel ou technologique, ou qui conduit des transactions significatives avec celui-ci* » s'expose désormais à être pénalisée par le gouvernement américain, comme c'est le cas avec les entreprises étrangères commerçant avec l'Iran.

Cette menace de sanctions, dites secondaires ou extraterritoriales, s'applique notamment aux secteurs du pétrole, de l'aéronautique militaire, des finances et de la construction. La législation oblige l'administration américaine à « *déterminer si la banque centrale de Syrie se livre au blanchiment d'argent et, dans l'affirmative, à infliger des sanctions à l'institution* ». Plus classiquement, la loi appelle aussi à durcir les sanctions contre les « *responsables ou complices* » d'atteintes aux droits de l'homme en Syrie et à soutenir la collecte de preuves de ces crimes.

> « SI LA LOI EST APPLIQUÉE À LA LETTRE, CELA ÉQUIVAUDRA À L'IMPOSITION D'UN EMBARGO CONTRE LA SYRIE. ET, COMME TOUJOURS, C'EST L'HOMME DE LA RUE QUI SERA LE PLUS AFFECTÉ »
> **SINAN HATAHET**
> analyste proche de l'opposition syrienne

Officiellement, il s'agit de « *forcer le gouvernement de Bachar Al-Assad à cesser ses attaques meurtrières contre le peuple syrien et à soutenir une transition vers un gouvernement qui respecte l'Etat de droit, les droits de l'homme et la coexistence pacifique avec ses voisins* », une allusion à Israël.

« *César a dédié sa vie à la recherche de la justice pour ceux qui ont souffert sous le régime Assad. Cette nouvelle loi nous rapproche de cet objectif* », avait déclaré en décembre Mike Pompeo, le chef de la diplomatie américaine, en référence au mystérieux photographe légiste, qui a déposé à plusieurs reprises devant le Congrès, de dos et soigneusement capuchonné, pour ne pas être identifié.

Les dirigeants de Damas ont réagi en dénonçant, sans surprise, une forme de « *terrorisme économique* ». Inversement, les associations syro-américaines, qui ont fait pression sur les membres du Congrès, pendant trois ans et demi, pour que ces sanctions soient votées, se réjouissent de leur entrée en vigueur, de même que la Coalition nationale syrienne, la formation politique anti-Assad qui a les faveurs des capitales occidentales.

« *La loi César cible exclusivement les intérêts du régime, ses agences de sécurité, ses hauts responsables et les pays, les individus et les institutions qui le soutiennent,* prétend son président, Anas Al-Abdeh. *Elle ne cible pas les civils, mais les protège plutôt, car l'alimentaire, l'humanitaire et le médical ne sont pas concernés.* »

Les concepteurs du texte ont prévu effectivement des exemptions pour tout ce qui a trait à l'aide aux populations. Mais pour de nombreux spécialistes du conflit syrien, et même quelques opposants qui osent rompre tout haut avec leur famille de pensée, cette clause est loin d'être suffisante. Ils redoutent que les formulations particulièrement vagues et extensives du texte n'aboutissent à placer la Syrie sous un blocus économique de fait, dont les civils seront les premières victimes.

« *Il y a plusieurs tendances au sein de l'administration américaine sur ce sujet*, expose Sinan Hatahet, un analyste proche de l'opposition syrienne. *Certains, comme James Jeffrey* [le représentant spécial des Etats-Unis pour la Syrie] *veulent faire plier Damas à tout prix, d'autres sont moins radicaux. Si la loi est appliquée à la lettre, cela équivaudra à l'imposition d'un embargo contre la Syrie. Et comme toujours, c'est l'homme de la rue qui sera le plus affecté, car les affairistes propouvoir trouveront toujours le moyen de se jouer de ces mesures.* »

Dans une telle situation, renchérit l'économiste syrien Samir Aita, « *ce n'est pas le régime qui s'effondrera, c'est la société. Regar-*

Tenir et réprimer, les seules options d'un régime exsangue

Des manifestations ont lieu dans le sud de la Syrie, alors que Damas traque les critiques, y compris dans les milieux loyalistes

ANALYSE
BEYROUTH - *correspondant*

Il y a quelques jours, des habitants de Souweïda, bastion druze du sud de la Syrie, ont conspué en pleine rue la mémoire de Hafez Al-Assad, le père de l'actuel président Bachar Al-Assad, décédé il y a vingt ans. « *Que ton âme soit maudite* », ont chanté les frondeurs, le majeur tendu, en direction d'un portrait du fondateur du régime baasiste. Ce rassemblement sacrilège participe des manifestations hostiles au pouvoir syrien, qui se déroulent depuis une dizaine de jours dans la cité druze.

L'inoxydable slogan des révolutions arabes de 2011, « *Le peuple veut la chute du régime* », y retentit, mêlé à des dénonciations de la corruption et de la débâcle économique en cours qui est marquée par une dégringolade de la monnaie nationale.

Cette grogne s'est propagée dans la région de Deraa, une ex-zone rebelle, contiguë de Souweïda, et également dans celle d'Idlib, dans le nord-ouest, contrôlée par des factions islamistes.

Bachar Al-Assad espérait sûrement célébrer ses vingt ans à la tête de la Syrie dans un meilleur contexte. Non pas que ce regain de mobilisation constitue une menace pour son pouvoir. Autant que l'on puisse en juger sur les vidéos mises en ligne sur Internet, la participation à ces manifestations demeure modeste : quelques centaines de personnes tout au plus. « *Pour que le régime tremble sur ses bases, il faudrait que ça se passe à Damas ou dans les autres grandes villes sous son contrôle, comme Hama, Homs et Alep* », observe un diplomate étranger.

Mais ces protestations témoignent d'un climat d'instabilité latent. Sous les cendres de la répression, les braises de la révolution du 15 mars 2011 rougeoient toujours. Le mécontentement est avivé par la chute libre de la livre syrienne, passée à 2 300 pour un dollar, contre 1 000 en début d'année. Si Assad a gagné la guerre, hormis à Idlib où il a dû suspendre ses efforts de reconquête sous pression russe, il aborde l'après-guerre en éclopé et en proscrit.

Ensuite, en interdisant la délivrance au gouvernement syrien « *de services dans le domaine de la construction et de l'ingénierie* », la loi César a les moyens de donner le coup de grâce aux velléités de reconstruction du régime. Cette clause devrait achever de dissuader les fortunes syriennes, parties se mettre à l'abri dans le Golfe, de rentrer au pays et d'y réinvestir leur argent.

La loi César, nouvel arsenal de sanctions américaines, promet de priver le dictateur syrien des deux leviers qui auraient pu l'aider à se redresser. Cette législation devrait tout d'abord suspendre sa réintégration sur la scène diplomatique proche-orientale. Le processus avait débuté en décembre 2018, avec la réouverture de l'ambassade émiratie en Syrie.

> SI LE DIRIGEANT SYRIEN A GAGNÉ LA GUERRE, – EXCEPTÉ À IDLIB –, IL ABORDE L'APRÈS-GUERRE EN ÉCLOPÉ ET EN PROSCRIT

Cette mesure est du pain béni pour la propagande d'Etat, qui décrit les nouvelles sanctions de la Maison Blanche comme une machine de guerre économique. Avec elle, affirment les thuriféraires du régime, les Etats-Unis espèrent réussir ce qu'ils ont raté sur le terrain militaire : faire main basse sur la Syrie, cheville ouvrière de « *l'axe de la résistance* » à Israël. Mais ce laïus ne convainc qu'en partie les loyalistes.

Beaucoup comprennent que l'effondrement de la livre n'a pas tant à voir avec les pressions de Washington qu'avec des facteurs régionaux ou locaux : la chute simultanée de la monnaie au Liban, base arrière de l'économie syrienne ; les confinements à travers le monde, qui ont empêché des dizaines de milliers de réfugiés d'envoyer des dollars dans leurs pays ; et la chasse aux *hawalas*, ces agents de change traditionnels, à laquelle se livrent les autorités syriennes.

Pour faire oublier ses responsabilités massives dans la crise – comme par exemple sa politique de bombardements aveugles qui a anéanti la base productive du pays –, Bachar Al-Assad a offert à l'opinion deux victimes expiatoires : son cousin Rami Makhlouf, oligarque honni, qui a été évincé de la direction de Syriatel, la première société de téléphonie mobile du pays ; et le premier ministre, Imad Khamis, en poste depuis 2016, qui a été remplacé, jeudi 11 juin, par le ministre de l'eau, Hussein Arnous.

Agacement de la Russie

Au-delà, le régime n'a qu'un mot à la bouche : « tenir ». « *Nous n'avons pas d'autre choix que la patience et la ténacité, qui finiront bientôt par payer* », a déclaré début juin Boutheïna Chaaban, conseillère du président Assad. Une exhortation accompagnée d'un appel du pied à la Russie, la béquille du régime, qui a récemment laissé filtrer dans ses médias quelques signaux d'agacement vis-à-vis d'Assad. « *Nous partageons la même vision stratégique et la même tactique* », a assuré Mme Chaaban, probablement consciente que, sans l'aide financière de Moscou et de l'Iran, le gouvernement aura le plus grand mal à « *tenir* ».

Ce leitmotiv cohabite avec un autre mot d'ordre, plus discret : réprimer. Les opposants sont bien sûr visés, mais aussi les partisans du régime. Fin mai par exemple, les responsables de deux pages Facebook très populaires dans les milieux loyalistes ont été arrêtés après la parution d'articles critiquant la mauvaise gestion des autorités. En avril, Ziad Zanboua, un professeur d'économie de l'université de Damas, a été brutalement limogé. Sa faute ? Une simple conférence dans laquelle il s'émouvait que les trois quarts de la population syrienne vivent en deçà du seuil de pauvreté, et dénonçait le rôle néfaste des chefs de milice et des mercenaires étrangers. ■

B. BA

dons l'exemple de l'Iran ou du Venezuela. Une population qui a faim ne fait pas une révolution, elle ne peut pas produire quelque chose d'organisé. Accroître la pression sur le pays, c'est prendre le risque du chaos total.»

La Russie et l'Iran, les deux principaux alliés de Damas, qui leur a offert des pans entiers de son économie, comme le secteur des phosphates ou le port de Lattaquié, en échange de leur soutien militaire et diplomatique, sont peu susceptibles d'être gênés par la loi César. Ces deux pays, qui sont déjà sous sanctions américaines, ont appris à les contourner. L'un de leurs stratagèmes consiste à positionner sur les marchés syriens des entreprises fantômes, faux nez de groupes plus importants, ou bien des firmes de troisième rang, qui se moquent d'être mis à l'index par Washington.

« D'UNE PIERRE DEUX COUPS »

Les Etats les plus embarrassés par la loi César sont le Liban, les Emirats arabes unis (EAU) et l'Egypte, qui entretiennent tous des relations économiques avec la Syrie. Le premier, en pleine crise monétaire, est implicitement visé par l'escalade économique américaine. Washington se défie du gouvernement en place à Beyrouth du fait du soutien que lui apporte le Hezbollah, le mouvement chiite pro-iranien, engagé militairement en Syrie, au côté des forces loyalistes.

« Trump veut faire d'une pierre deux coups, prévient un diplomate européen, qui fait la navette entre le Liban et la Syrie. *La loi César va affecter deux pays qui sont déjà au bord du précipice. »* Abou Dhabi et Le Caire, qui sont favorables à un retour de la Syrie au sein de la Ligue arabe et qui ont commencé à réinvestir dans ce pays, en prévision de sa reconstruction, risquent aussi de devoir faire marche arrière. *« Le texte américain va suspendre le mouvement de normalisation des pays arabes avec Damas »*, prédit la même source.

Les effets de la loi ont d'ailleurs commencé à se faire sentir. La peur du « gendarme » américain incite un nombre croissant d'opérateurs économiques étrangers à prendre leurs distances avec le marché syrien, quand bien même leur partenaire n'est pas « listé » par les Etats-Unis. La tendance à la surconformité (*« over-compliance »*), déjà observée avec les précédentes mesures américaines ainsi que les sanctions européennes, est en train de s'intensifier, notamment dans le secteur financier.

« Les banques du Golfe, les rares qui nous accueillaient encore, sont sous la pression des banques occidentales, avec lesquelles elles collaborent, pour abandonner leurs clients syriens, témoigne un entrepreneur de Lattaquié, actif dans l'agroalimentaire. *Un de mes fournisseurs japonais m'a annoncé au début de l'année qu'il préférait arrêter de commercer avec moi, de crainte de se retrouver sous sanctions. On pensait qu'on avait vu le pire après ces neuf années de guerre. Mais non, la situation empire encore. »*

L'inquiétude est d'autant plus grande que la loi américaine a une durée de vie d'au moins cinq ans. En théorie, le président Trump peut suspendre ses dispositions, si le pouvoir syrien satisfait à une liste de sept critères. Mais certaines de ces exigences sont tellement irréalistes, comme la mise en procès des responsables de crimes de guerre – ce qui supposerait que le régime se juge lui-même –, qu'il est vain d'imaginer que la loi César puisse être révoquée avant 2025. ■

BENJAMIN BARTHE

LE CONTEXTE

LA LOI CÉSAR

La loi César, votée par les Etats-Unis en décembre 2019, impose des sanctions d'une dureté inédite à la Syrie. Elle tient son nom d'un photographe militaire syrien qui a fait sortir de son pays des milliers de photos de détenus, morts de faim ou de torture dans les geôles du régime Assad. Sa particularité réside dans le fait qu'elle est dirigée non pas contre des individus ou des entités syriennes, mais contre toute personne ou entreprise, de quelque nationalité qu'elles soient, qui apportent un soutien au gouvernement de Damas.

APRÈS-GUERRE

Cette loi survient à un moment-clé. Le pouvoir central a repris l'essentiel des territoires tenus par la rébellion et l'après-guerre se profile. Mais tout porte à penser qu'il ne sera pas synonyme de paix et de stabilisation. Anéanti par les bombardements du régime et de son allié russe, le pays est au point mort. La population est mécontente. En menaçant de mettre la Syrie en quarantaine économique, la loi César risque d'exacerber cette crise et d'empêcher toute reconstruction.

Frappée par la crise financière au Liban voisin, l'économie du pays suffoque

La livre syrienne a plongé début juin, passant le seuil de 3 000 pour 1 dollar sur le marché noir, et les nouvelles sanctions pourraient aggraver la situation

BEYROUTH - *correspondance*

Je suis dans le brouillard, incapable d'entrevoir une issue. Tout va de mal en pis : la flambée du dollar, le confinement qui a ralenti l'activité… », souffle au téléphone un Syrien engagé dans l'action humanitaire à Alep. L'appauvrissement sans fin de la population, l'inquiétude de perdre son travail, la fermeture de la frontière avec le Liban à la suite de l'épidémie de Covid-19… tout est source d'inquiétude. *« Nos financements passaient par le Liban, qui est la soupape de la Syrie : si elle s'est grippée, on se retrouve asphyxiés*, rappelle-t-il. *Depuis la crise financière de l'automne dernier à Beyrouth, c'est la dégringolade. »*

Les économies des deux pays sont intimement liées, de longue date. L'activité libanaise a lourdement pâti de la guerre en Syrie, son corridor régional. De son côté, Beyrouth a été le *« principal moteur du secteur privé syrien »* durant les hostilités, souligne l'économiste Samir Aita. Jusqu'à l'automne 2019, une grande partie des importations étaient réglées à travers les comptes syriens dans les banques libanaises, et le marché local permettait aux entrepreneurs de s'approvisionner en dollars. Une situation gelée, à la suite du blocage des dépôts en devises, des limitations des importations et de la pénurie de billets verts.

« La crise libanaise n'est pas résorbable à court terme, et les pressions politiques s'accentuent sur le Liban et la Syrie : on va vers l'inconnu pour ces deux pays, vers un effondrement des sociétés », s'inquiète Samir Aita. En Syrie, l'économie a été durement affectée par la guerre : les infrastructures ont été bombardées par les forces prorégime, les usines pillées par les rebelles ou les miliciens loyalistes, et l'exploitation des ressources compliquée par la fragmentation du territoire. Dans ce paysage de décombres restent l'agriculture – même si la production a chuté – et la survie de certains industriels.

L'impact de la crise financière à Beyrouth se mesure dans la chute de la livre syrienne depuis l'hiver : *« De façon exceptionnelle pour un pays en guerre, l'Etat était parvenu à maintenir le taux de change relativement stable entre mi-2016 et mi-2019. On voit une même tendance dans le décrochage des monnaies libanaise et syrienne, car les deux pays s'alimentaient en dollars essentiellement sur le même marché »*, souligne M. Aita.

A Damas, la livre syrienne a plongé début juin, pour franchir le seuil de 3 000 pour 1 dollar sur le marché noir. Le règlement de comptes au sommet du régime, entre Bachar Al-Assad et son cousin Rami Makhlouf, pèse aussi sur la confiance. *« La chute vertigineuse de la livre a créé des scènes de panique à Damas. De nombreux magasins ont fermé. Je venais d'augmenter mes employés, je les ai prévenus : je ne pourrai pas suivre le dollar. La machine va trop vite »*, rapporte un entrepreneur de la capitale qui, comme les autres Syriens dans le pays ou faisant la navette vers Beyrouth contactés par *Le Monde*, souhaite témoigner sous le couvert de l'anonymat.

« Le seuil est revenu autour de 2 300, mais même à ce niveau, il est très difficile de couvrir les besoins du quotidien, vu les salaires et l'inflation, explique l'humanitaire d'Alep. *Les envois de fonds des Syriens de l'étranger sont aussi affectés. On ressent beaucoup de désespoir, de lassitude : les gens survivent, mais la page de la guerre ne se tourne pas. Les Syriens sont devenus dépendants de l'aide : c'est une catastrophe sociale. »* De récentes scènes de pénurie dans les pharmacies sont rapportées.

« Vol institutionnalisé »

Dans un pays où plus de 80 % de la population vit depuis plusieurs années sous le seuil de pauvreté, les privations n'ont rien de nouveau. *« Mais elles s'aggravent. Chez nous, on n'achète plus de viande*, renchérit un jeune d'Alep. *On voit des personnes faire les poubelles pour trouver de la nourriture. »* C'est aussi une Syrie toujours plus à deux vitesses qui se met en place : *« A Damas, de petits mendiants prennent d'assaut les voitures. Et de l'autre côté, les restaurants fonctionnent, tout comme les hôtels de luxe : c'est le lieu de rassemblement des parvenus de la guerre qui, auparavant, se rendaient au Liban »*, détaille l'homme d'affaires de Damas.

Autour de 2017-2018, l'espoir était grand dans les régions sous contrôle loyaliste que l'activité reprenne, au fur et à mesure que les combats diminuaient. *« Mais c'est tout le contraire qui s'est produit*, note la même source. *La reprise des zones rebelles s'est accompagnée d'un assèchement des dollars : les fonds envoyés par les parrains des insurgés étaient réinjectés sur le marché local, ils ont disparu. »* Selon divers interlocuteurs, des devises parviennent par la contrebande depuis le territoire insurgé d'Idlib, ou le Nord-Est syrien, dominé par les forces kurdes, mais en moindre quantité.

La relance n'a pas eu lieu : soutiens du régime, la Russie et l'Iran se sont arrogés des pans de l'économie syrienne, mais n'ont pas de ressources pour la reconstruction. Quant aux bailleurs de fonds occidentaux ou du Golfe, ils refusent de financer sans conditions un régime accusé de crimes contre l'humanité. Ce dernier n'a fait aucune concession. Le bras de fer reste entier.

L'essentiel des ressources en pétrole reste sous le contrôle des forces kurdes soutenues par les Américains. Mais le pouvoir fait, ponctuellement, rentrer de l'argent dans les caisses, en présentant l'addition aux profiteurs de guerre devenus encombrants.

En 2019, le secteur privé a de son côté été soumis à une hausse des taxes. *« Aujourd'hui, on reçoit régulièrement des visites des services de sécurité, qui vérifient s'il n'y a pas un impayé remontant à une quinzaine d'années*, ironise l'entrepreneur de Damas. *Ils viennent prélever leur part. De même, le racket se poursuit aux barrages sur les cargaisons qui traversent le pays. »*

« A la télévision, on nous rabâche que notre situation est causée par les sanctions occidentales. Mais personne n'est dupe : elles sont évidemment à blâmer, mais la corruption, le vol institutionnalisé et l'incapacité du gouvernement à stabiliser la situation sont aussi critiquables », note l'humanitaire d'Alep.

De chaque côté de la frontière, au Liban ou en Syrie, l'entrée en vigueur de la loi César, mercredi 17 juin, suscite inquiétude et attentisme. Toute personne, entreprise ou Etat apportant un soutien au régime est menacé de sanctions américaines. *« L'impact sur le Liban va peser sur la situation syrienne. Les nouvelles sanctions risquent de créer encore plus de difficultés pour travailler »*, explique un autre homme d'affaires syrien.

Comme d'autres, il ne croit pas à un effondrement du régime, pas dans l'immédiat en tout cas. *« Le risque est que la Syrie revienne à ce qu'elle était dans les années 1980* [sous Hafez Al-Assad] *: un pays fermé, isolé, s'appuyant sur sa production agricole, et sur des produits de piètre qualité sur le marché. Les services de sécurité vont encore plus réprimer, et la contrebande va permettre aux caciques du régime de poursuivre leurs affaires. Mais on va vers une mort lente du secteur privé. Et pour la population, vers encore plus de privations. »* ■

LAURE STEPHAN

Le Monde
MERCREDI 17 JUIN 2020

Glyphosate : la déontologie de l'Anses en question

Un collectif alerte sur les conditions d'attribution d'une étude-clé sur le potentiel cancérogène du pesticide

ENQUÊTE

En plein confinement, le communiqué était passé inaperçu : fin avril, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) dévoilait la composition du consortium de sept laboratoires ayant remporté son appel d'offres pour mener une ambitieuse étude sur le potentiel cancérogène du glyphosate. Et, peut-être, trancher enfin la polémique.

Six semaines plus tard, de vives protestations se font jour. La députée Delphine Batho a interpellé le gouvernement, mardi 9 juin, sur les conditions de sélection du consortium, mettant en cause la déontologie et l'indépendance de la procédure. Or le destin de l'herbicide controversé s'y joue peut-être : une fois achevée, l'étude en question devrait peser dans sa réévaluation européenne, qui doit aboutir en 2022.

La députée des Deux-Sèvres n'est pas seule à protester. Un collectif de lanceurs d'alerte a adressé au *Monde* un document technique accablant d'une dizaine de pages. Ces scientifiques, que *Le Monde* a pu identifier mais qui ont requis l'anonymat, mettent sévèrement en cause le projet retenu : conflits d'intérêts et favoritisme *« minent la réponse scientifique attendue par les autorités »*, affirment-ils. Les intéressés précisent être contraints à une démarche d'alerte publique anonyme, afin, disent-ils, de ne pas être exposés à *« des pressions, des effets négatifs sur leurs carrières, des représailles »*. Par ailleurs, le comité de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts (CDPCI) de l'Anses n'étant plus opérationnel depuis janvier, après la démission de plusieurs de ses membres, il ne peut être saisi.

« Le consortium retenu pour mener ces études, coordonné par l'IPL [Institut Pasteur de Lille], explique Mme Batho dans sa question au gouvernement, *est dirigé notamment par le président du groupe d'expertise collective d'urgence* [GECU] *de l'Anses qui* [en] *a établi le cahier des charges »*. En d'autres termes, les modalités techniques de l'appel d'offres ont été déterminées par un panel d'experts dont le patron, Fabrice Nesslany (IPL), a finalement remporté l'appel d'offres. Au total, environ 1,2 million d'euros de financement ont été accordés par l'Anses au consortium copiloté par M. Nesslany — une petite part de cette enveloppe devant être attribuée, hors consortium, à un laboratoire du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC). Selon la députée des Deux-Sèvres, ce mode opératoire contrevient au code de déontologie de l'agence.



Conflits d'intérêts et favoritisme « minent la réponse scientifique attendue par les autorités »

« Cela paraît contraire au code de déontologie de l'Anses mais on peut également se référer à des avis rendus, notamment en 2014, par le Comité de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts [CDPCI] *de l'agence,* confirme la juriste Marie-Angèle Hermitte, directrice de recherche au CNRS et membre du CDPCI, interrogée par *Le Monde. Nous avions précisé qu'un chercheur ne devrait évidemment pas participer à la rédaction d'un appel d'offres et y candidater. Cela peut faire naître le soupçon que le cahier des charges a été constitué de manière à favoriser sa propre candidature. »* Mme Hermitte précise s'exprimer à titre personnel, le CDPCI de l'Anses étant inactif.

M. Nesslany dit comprendre ces questionnements. *« On peut s'interroger, c'est normal,* répond-il. *Mais il y a eu un appel d'offres international, et je sais que notre consortium est le seul qui ait proposé de répondre à chacun des points du cahier des charges. »* De son côté, l'Anses fait valoir que le cahier des charges a été rédigé en anglais et *« poussé à l'international »* pour susciter un grand nombre de candidatures de différents laboratoires, bien que peu de candidatures se soient manifestées, selon l'agence.

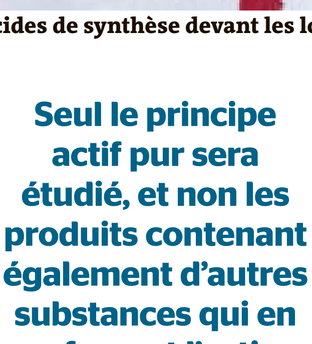
Scientifiquement contestable

Le conflit d'intérêts va en réalité au-delà du seul cas soulevé par Mme Batho. Outre M. Nesslany, deux autres des cinq experts ayant rédigé le fameux cahier des charges ont vu leur laboratoire remporter la compétition pour mener les travaux. *« La restriction des expériences requises par le cahier des charges*, écrivent les lanceurs d'alerte dans le document confidentiel transmis au *Monde, a clairement avantagé le consortium lauréat, dont trois équipes étaient rédactrices* [du cahier des charges]. *»*

Pour les lanceurs d'alerte, le cahier des charges est aussi scientifiquement contestable. Le test de génotoxicité (toxicité pour l'ADN) *in vivo* doit par exemple répondre à une certification dite « Bonnes pratiques de laboratoire » (BPL). Courante dans le monde industriel, elle est trop coûteuse pour la plupart des laboratoires de recherche publics. Or celui de M. Nesslany est le *« seul laboratoire public homologué en France à cet effet »*, écrivent les lanceurs d'alerte. Quant aux autres tests exigés, ils ne sont pas soumis à la même certification.

La génotoxicité étant un aspect critique de la controverse autour du glyphosate, répond Fabrice Nesslany, *« la certification BPL était nécessaire pour avoir une valeur réglementaire ». « Pour les autres tests, on se situe dans une démarche de science fondamentale, pour tenter de documenter les mécanismes d'action du glyphosate »*, ajoute le chercheur de l'IPL.

Les exigences de protocoles, de lignées cellulaires (le type de cellules utilisées dans les expériences), des tests à conduire et jusqu'aux méthodes d'analyse des cassures de l'ADN : certaines demandes du cahier des charges favorisent, selon les lanceurs d'alerte, les laboratoires précis. Des choix, selon eux, non justifiés et scientifiquement contestables. Par exemple, le test dit de « transformation cellulaire » exigé par le cahier des charges a été développé par le laboratoire de l'une des rédactrices de l'appel d'offres, et favoriserait ainsi son institution dans la compétition pour remporter l'appel d'offres.



Seul le principe actif pur sera étudié, et non les produits contenant également d'autres substances qui en renforcent l'action

Or ce test, assurent les lanceurs d'alerte, *« n'a été validé qu'à forte dose, avec un hydrocarbure cancérogène puissant, et n'est probablement pas sensible pour un pesticide à faible dose »*.

D'autres lacunes sont dénoncées. *« Aucune lignée cellulaire proposée dans le cahier des charges ne permet d'étudier les lymphomes et cancers du sang mis en évidence dans les études épidémiologiques* [sur les agriculteurs] *»* en lien avec le glyphosate, ajoute le collectif dans son document. Par ailleurs, ajoutent les lanceurs d'alerte, *« le cahier des charges ne stipule pas de tester des formulations de glyphosate »*. Seul le principe actif pur sera en effet étudié, et non les produits vendus dans le commerce contenant également d'autres substances (appelées « co-formulants » ou « adjuvants ») qui en renforcent l'action.

M. Nesslany défend pour sa part un projet *« très complet, scientifiquement très intéressant et qui pourrait donner un cadre d'étude pour d'autres produits »* controversés. *« Il ne faut pas tout mélanger*, explique-t-il. *Dans le cas présent, on ne cherche à connaître que les propriétés du glyphosate : il faut découper le travail et étudier les co-formulants séparément. »*

Le cahier des charges a été examiné et validé le 19 février 2019, au cours d'une réunion du comité d'experts ad hoc de l'Anses. Mais, souligne Mme Batho, M. Nesslany est aussi membre de cette autre instance. M. Nesslany dit y avoir siégé ce jour-là, *« pour présenter le cahier des charges à mes pairs, pour discussions scientifiques »*. Le procès-verbal de la réunion — transmis au *Monde* par l'Anses, mais non encore publié sur son site —, indique que le chercheur ne s'est pas déporté : il a participé à valider le cahier des charges qu'il avait co-rédigé. Selon l'agence, cette situation ne pose pas problème puisque *« la délibération était collective et que le travail évalué l'était également »*.

Procédure critiquée

D'autres détails de la procédure mise en œuvre sont critiqués par les lanceurs d'alerte : l'Anses n'a réuni qu'un groupe d'expertise collective d'urgence (GECU) de cinq experts, plutôt qu'un groupe de travail, pour établir le cahier des charges de l'étude à mener.

La différence est notable. *« Les groupes de travail de l'Anses sont constitués en général, après appel à candidatures, d'une dizaine à une vingtaine d'experts*, écrivent-ils. *Ce format aurait été le plus adapté pour garantir la compétence, l'indépendance et le caractère contradictoire du groupe chargé de rédiger le cahier des charges de l'appel d'offres glyphosate. »* Au contraire, les experts siégeant dans des GECU sont nommés par le directeur général de l'Anses, lorsqu'un avis est demandé en urgence. Or, notent les lanceurs d'alerte, le fameux cahier des charges a été rendu dans une urgence toute relative… seize mois après la saisine du gouvernement, en mars 2018.

Ce n'est pas tout. Le 9 février 2016, en pleine controverse autour de la réautorisation de l'herbicide au niveau européen, l'Anses avait rendu un avis plutôt favorable au glyphosate, en ligne avec les autres agences sanitaires mais en désaccord avec le CIRC, pour qui cette substance est un « cancérogène probable » — une qualification qui suffit, en Europe, à exclure du marché un pesticide. Or M. Nesslany *« est l'un des auteurs du rapport d'expertise collective ayant fondé l'avis de l'Anses sur le glyphosate »*, note Delphine Batho dans sa question au gouvernement.

Pour Mme Batho, c'est une autre entorse au code de déontologie de l'Anses. Celui-ci, écrit-elle, indique que *« des prises de positions antérieures »* d'un expert peuvent suffire à établir *« le risque d'un manquement à l'impartialité »*. Depuis cinq ans, tous les travaux des agences réglementaires sur le célèbre herbicide ont été l'objet de critiques. Ceux de l'Anses ne devraient pas déroger à la règle. ■

STÉPHANE FOUCART ET STÉPHANE HOREL



Manifestation contre des pesticides de synthèse devant les locaux de l'Anses, à Lyon (Rhône), le 8 février. NICOLAS LIPONNE

LE CONTEXTE

GLYPHOSATE

« Cancérogène probable »
En mars 2015, le glyphosate est classé « cancérogène probable » par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC). Les agences sanitaires européennes parviennent à une conclusion inverse et n'identifient pas à l'herbicide de potentiel cancérogène. En conséquence, le glyphosate est réautorisé en 2017, pour cinq ans.

Voie de sortie
En 2018, Emmanuel Macron s'était engagé à ce que la France sorte unilatéralement du glyphosate en trois ans. L'année suivante, il revenait sur cet engagement. Entre 2009 et 2018, les ventes de glyphosate sont passée de 6 292 tonnes à 9 723 tonnes, selon le Commissariat général au développement durable.

Réhomologation
Aux côtés de trois autres Etats membres de l'Union européenne, la Hongrie, les Pays-Bas et la Suède, la France est chargée de réévaluer le glyphosate pour sa prochaine réhomologation, prévue pour 2022. Le rapport préliminaire des quatre Etats rapporteurs sera utilisé par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) pour décider de la réautorisation de l'herbicide.

Le comité d'éthique en déshérence depuis six mois

L'INFORMATION EST DEMEURÉE SECRÈTE pendant près de six mois et n'est toujours pas officielle : depuis janvier, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) n'a plus de vigie déontologique. Le président du Comité de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts (CDPCI), le philosophe Pierre Le Coz, ainsi que deux autres membres, n'ont pas été remplacés après leur démission en janvier. Faute de quorum, le CDPCI ne peut plus se réunir et a interrompu ses activités. Interrogée, l'Anses assure que *« des nominations sont attendues »* et que la remise en selle du comité se fera rapidement.

Sa désintégration est liée aux turbulences que l'agence a traversées ces derniers mois. Pionnière sur certains sujets – elle a été la première grande agence sanitaire à se positionner sur la question des perturbateurs endocriniens –, l'Anses n'en a pas moins été prise dans de vives controverses sur des questions de pesticides. Polémique autour du chlordécone aux Antilles ; bataille sur le sulfoxaflor, dangereux pour les abeilles ; invalidation de l'autorisation du Roundup 360 par un tribunal administratif ou encore alerte de biologistes sur les fongicides « SDHI » (pour « inhibiteurs de la succinate déshydrogénase »)… A plusieurs reprises, l'agence a été publiquement mise en cause par des associations ou des chercheurs, voire désavouée par la justice.

Vive dispute

La controverse sur les fongicides SDHI, en particulier, a pris un tour très inflammatoire. Saisie au printemps 2018 par un groupe de chercheurs académiques, l'Anses a été accusée d'avoir négligé l'alerte au profit des intérêts industriels – notamment dans le livre-enquête du journaliste Fabrice Nicolino, président de l'association Nous voulons des coquelicots (*Le Crime est presque parfait*, Les Liens qui libèrent, 2019).

A l'automne 2019, l'agence est entrée dans une très vive dispute avec ce mouvement. *« Des tensions sont apparues au sein du comité de déontologie*, raconte Pierre Le Coz. *Certains d'entre nous pensaient que nous devions recevoir M. Nicolino, d'autres pensaient que ce n'était pas notre rôle et qu'il fallait s'en tenir à nos statuts. »*

Statutairement, le CDPCI de l'Anses ne peut en effet être saisi que par la direction ou des membres de l'agence. *« L'Anses a la possibilité de se réapproprier les saisines extérieures, de les reprendre pour les rendre conformes*, ajoute M. Le Coz. *Il est ainsi arrivé à l'ancienne direction de nous saisir des questions soulevées par des associations critiques envers le travail des experts. La critique a du bon. Il est parfois utile de donner un petit coup de pied dans la fourmilière. »*

« La nouvelle direction de l'agence a eu plus de pression en héritant des autorisations de mise sur le marché des produits phytosanitaires, explique le philosophe. *Au comité de déontologie, cette perte de sérénité s'est ressentie. Les tensions devenaient ingérables : je ne voyais pas comment faire autrement que de démissionner avant la fin de mon mandat. »* ■

S. FO. ET S. HO.

Le Monde
MERCREDI 17 JUIN 2020



Terrorisme : la majorité souhaite développer la justice préventive

L'Assemblée nationale examine à partir du 17 juin une proposition de loi qui permettra de placer des personnes sortant de prison sous bracelet électronique pendant vingt ans. Un texte qui heurte les défenseurs des libertés publiques

La France s'apprête à franchir un nouveau pas contesté dans sa stratégie de lutte contre le terrorisme. Il s'agira de pouvoir ordonner des « mesures de sûreté », comme le placement sous surveillance électronique mobile, à l'égard de personnes ayant purgé une peine pour une infraction à caractère terroriste. Ces entraves à la liberté pourront rester en vigueur jusque vingt ans après leur sortie de prison.

La proposition de loi, dont les députés commencent l'examen mercredi 17 juin en commission des lois de l'Assemblée nationale avant d'en débattre dans l'Hémicycle le 22 juin, va susciter des débats houleux parmi les juristes et les défenseurs des libertés. Alors que la peur du terrorisme générée par la vague d'attentats depuis 2015 reste forte, les premiers signataires de cette proposition de loi, Yaël Braun-Pivet, présidente (La République en marche, LRM) de la commission des lois, Raphaël Gauvain (LRM) et Gille Le Gendre, président du groupe LRM, majoritaire à l'Assemblée, se justifient ainsi dans l'exposé des motifs : *« L'introduction dans notre droit d'un régime ad hoc de sûreté »* est *« nécessaire pour répondre à une inquiétude légitime des Français »*.

L'enjeu concerne les quelque 500 personnes détenues, prévenues ou condamnées dans une affaire de terrorisme islamiste. Que ce soit pour un délit connexe puni de quelques années de prison, une velléité de départ en Syrie, la participation à des combats dans les rangs de l'Etat islamique ou un projet d'attentat en France, toutes ces personnes entrent dans cette catégorie baptisée, dans le jargon pénitentiaire, « TIS », pour terrorisme islamiste. Or, 43 détenus TIS devraient sortir de prison cette année à l'issue de leur peine, une soixantaine en 2021 et 46 en 2022. Des chiffres régulièrement brandis devant l'opinion par ceux qui y voient le signe d'un laxisme de l'Etat face à la menace terroriste.

Un dispositif jugé insuffisant

Des dispositifs, pourtant, existent. Depuis la réforme du renseignement pénitentiaire et son intégration dans le second cercle du renseignement, le suivi des sortants de prison est assuré de façon fluide. L'administration pénitentiaire transmet aux services du ministère de l'intérieur les informations permettant de qualifier le besoin de surveillance d'un individu six mois avant sa levée d'écrou.

De plus, la loi de sécurité intérieure d'octobre 2017 de sortie de l'état d'urgence a introduit les mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance, comme le pointage ou l'assignation à ne pas quitter un périmètre. Entre le 1er novembre 2017 et le 27 mars 2020, 258 personnes ont fait l'objet d'une telle mesure de police administrative, selon les chiffres du ministère de l'intérieur.

De son côté, l'administration pénitentiaire a entrepris un énorme travail de prise en charge de la radicalisation violente en détention en créant les quartiers d'évaluation de la radicalisation, les quartiers de prise en charge de la radicalisation, et des programmes pour les détenus les moins engagés dans la violence, placés en détention ordinaire. Plus récemment, une prise en charge en milieu ouvert, baptisée « Programme d'accueil individualisé de réaffiliation sociale », a été mise sur pied à Marseille, Paris, Lille et Lyon pour des personnes sous contrôle judiciaire, faisant l'objet d'une peine de sursis avec mise à l'épreuve ou sortant de prison.

L'ensemble de ces dispositifs est donc jugé aujourd'hui insuffisant. Certaines personnes détenues pour des faits de terrorisme *« peuvent présenter à leur sortie de détention de sérieux risques de réitération ou de passage à l'acte. Elles seront suivies, certes, mais l'état de notre droit ne garantit pas qu'elles puissent l'être de manière adaptée à leur dangerosité potentielle »*, lit-on dans l'exposé des motifs de la proposition de loi soutenue par le gouvernement et dont la rapporteuse est Mme Braun-Pivet elle-même. L'objectif est de créer de nouveaux outils pour *« prévenir les risques de passage à l'acte »*.

Ainsi, à l'issue d'une peine définitivement purgée, si une personne présente *« une particulière dangerosité caractérisée par un risque élevé de commettre »* une infraction terroriste, le tribunal d'application des peines pourra ordonner sur réquisition du procureur des mesures coercitives comme l'obligation d'habiter une commune, l'interdiction de paraître dans certains lieux et de rencontrer certaines personnes, l'obligation d'obtenir l'autorisation préalable d'un juge pour changer d'emploi et de pointer jusqu'à trois fois par semaine dans un service de police ou de gendarmerie.

« On crée un système juridique terrifiant qui n'existe même pas pour les tueurs en série »

ALAIN BLANC
vice-président de l'Association française de criminologie

Evaluer la dangerosité

Il pourra également s'agir d'un placement sous surveillance électronique mobile, un bracelet muni d'un GPS qui permet de donner l'alerte si la personne quitte un périmètre défini. Ces mesures ordonnées pour un an pourront être renouvelées annuellement par le tribunal d'application des peines dans la limite de dix ans, voire vingt ans pour les personnes qui ont été condamnées pour une infraction punie de dix ans d'emprisonnement ou plus.

Tous les TIS n'auront pas vocation à faire l'objet de ces mesures, qui ne pourront être ordonnées que si elles *« constituent l'unique moyen de prévenir la commission de ces infractions »*. Pour ce faire, la justice va devoir évaluer la dangerosité d'un détenu et le risque de récidive. Tous les détenus TIS feront donc, à l'approche de leur fin de peine, un séjour de six semaines dans un service chargé de réaliser *« une évaluation pluridisciplinaire de dangerosité »*. Puis la commission pluridisciplinaire des mesures de sûreté devra formuler *« un avis motivé sur la particulière dangerosité du condamné »*.

Le dispositif s'inspire de celui créé en 2008 sous Nicolas Sarkozy par la loi instaurant la rétention de sûreté et la surveillance de sûreté. Une loi contestée. Certains dénoncent une peine après la peine, contraire au principe de la justice pénale selon lequel une fois la peine exécutée, la dette à l'égard de la société est payée. Le dispositif de 2008 concerne les délinquants sexuels atteints de pathologies mentales. La dangerosité du sortant de prison doit effectivement être médicalement constatée, avec des troubles de la personnalité.

Une peine sans infraction

Déjà critique sur la loi de 2008, Alain Blanc, président pendant cinq ans d'une commission pluridisciplinaire des mesures de sûreté, aujourd'hui vice-président de l'Association française de criminologie, dénonce cette fois un texte dangereux. *« Le terrorisme n'est pas une pathologie, contrairement à une certaine délinquance sexuelle. La plupart de ces TIS n'ont tué personne et on crée un système juridique terrifiant qui n'existe même pas pour les tueurs en série »*, affirme-t-il.

Toute la difficulté du dispositif repose sur la capacité à évaluer la dangerosité d'une personne. C'est pourquoi la suppression de la rétention de sûreté et de la surveillance de sûreté était préconisée dès 2015 par la commission sur la refonte du droit des peines, présidée par le juge Bruno Cotte. La principale raison avancée par cette commission était *« l'incapacité de définir la notion de dangerosité »*. Elle recommandait à la place des mesures de suivi socio-judiciaire. Une peine complémentaire d'ailleurs de plus en plus souvent prononcée en matière de terrorisme pour assurer un suivi après la prison.

« Un tel dispositif de mesures de sûreté basé sur l'évaluation de la dangerosité peut conduire à beaucoup d'abus. Quel magistrat va prendre le risque d'affirmer pour un condamné terroriste qu'il n'y a pas de risque de récidive dans la durée ? », s'inquiète un magistrat de la Cour de cassation, qui demande à ne pas être cité. Sans compter que le régime de sûreté est particulièrement sévère et peut s'apparenter à une peine. Or, infliger une peine sans qu'il y ait commission d'une infraction est contraire à tous les principes constitutionnels. *« Un bracelet électronique pendant dix ans, si ce n'est pas une peine, je ne sais pas ce que c'est »*, observe ce même haut magistrat.

Pour Jean-Marie Delarue, ex-contrôleur général des lieux de privation de liberté, c'est toute la philosophie du dispositif qui pose problème. *« Est-ce à la justice d'assurer la surveillance d'un homme libre ? »*, interroge-t-il. Il voit dans cette proposition de loi *« le double échec du travail sur la radicalisation mené en détention et de la surveillance à l'extérieur, confiée aux services de renseignement »*. Lui aussi se méfie de l'extrême subjectivité que revêt la notion de dangerosité. *« Ce tri entre les dangereux et les pas dangereux risque fort d'être inefficace et surtout entaché d'arbitraire »*, estime-t-il. Un rapport publié le 10 juin par Adeline Hazan, l'actuelle contrôleuse générale des lieux de privation de liberté, critique d'ailleurs sévèrement la prise en charge de la radicalisation en détention sur la base de critères *« opaques »*.

En dépit de ces critiques, Mme Braun-Pivet écrit que ces nouvelles possibilités de suivi des personnes une fois leur peine prison exécutée sont *« aujourd'hui indispensables pour assurer dans de bonnes conditions la sécurité des Français »*. Le Conseil d'Etat aura remis d'ici au 17 juin son avis sur cette proposition de loi. ■

JEAN-BAPTISTE JACQUIN

Un fichier permet déjà un contrôle des condamnés pour terrorisme

IL S'APPELLE LE FIJAIT : le fichier des auteurs d'infractions terroristes. Alors que l'Assemblée nationale doit examiner, à partir du 17 juin, une proposition de loi visant à durcir le suivi des sortants de prison condamnés pour terrorisme, ce fichier de renseignement permet déjà d'organiser une certaine surveillance.

Le Fijait existe depuis juillet 2015. C'est l'une des dispositions de la loi renseignement adoptée dans la foulée des attentats de janvier 2015. Sa création vient de l'expérience amère des services enquêteurs lors de la traque des frères Kouachi, auteurs de l'attaque contre *Charlie Hebdo*. Lors de ces jours tragiques, des heures précieuses ont été perdues à chercher le domicile des deux hommes, pourtant largement connus des services de renseignement et de police judiciaire.

Elaboré sur le modèle du fichier des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (Fijais), le Fijait centralise en une seule base de données le nom, la filiation, et surtout l'adresse actualisée de toutes les personnes condamnées – ou mises en examen dans certains cas – dans des affaires de terrorisme. Le Fijait concerne aussi tous les individus n'ayant pas respecté une interdiction de sortie du territoire (IST). Il est toutefois différent du fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste, qui peut intégrer des personnes seulement soupçonnées de radicalisation.

Concrètement, les personnes inscrites au Fijait doivent se présenter tous les trois mois au commissariat ou à la gendarmerie la plus proche de leur domicile pour confirmer leur adresse. Tout déplacement à l'étranger doit être signalé au moins quinze jours avant le départ. Les inscrits au Fijait peuvent en outre se voir interdire certains emplois, car le fichier peut être consulté s'ils candidatent à des postes considérés comme sensibles. Les données sont conservées vingt ans pour les condamnés pour terrorisme (cinq ans pour violation d'une IST). En cas de non-respect du pointage, l'inscrit au Fijait s'expose à deux ans de prison et 30 000 euros d'amende. ■

ÉLISE VINCENT

Crise du Covid : l'heure des comptes a sonné à l'Assemblée nationale

La commission d'enquête parlementaire sur la gestion de la pandémie entame ses travaux mardi

L'heure des explications. La commission d'enquête parlementaire sur la gestion de la crise sanitaire devait commencer ses travaux mardi 16 juin, à l'Assemblée nationale. Composée d'une trentaine de députés de toutes les sensibilités politiques, elle a six mois pour faire la lumière sur *« l'impact, la gestion et les conséquences »* de l'épidémie de Covid-19, qui a fait près de 30 000 morts en France en trois mois.

La question des masques, des tests, des capacités hospitalières, comme la situation dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) – qui ont comptabilisé plus de 10 000 morts – seront passées au tamis des députés, qui tenteront d'établir d'éventuelles défaillances dans la réponse française à la crise. *« Si nous sommes confrontés à la même situation demain, nous devrons être mieux armés, mieux préparés »*, explique le rapporteur de la commission, le député (Les Républicains, LR) des Alpes-Maritimes Eric Ciotti, qui ne croit pas que *« l'impréparation »* de la France soit *« simplement liée aux circonstances »*.

Au sein de la majorité, on redoute que cet exercice s'apparente à un procès politique, alors que 84 plaintes ont déjà été déposées à l'encontre de membres du gouvernement, devant la Cour de justice de la République notamment. *« Une commission d'enquête parlementaire n'est ni un tribunal ni un feuilleton télévisé »*, met en garde sa présidente (La République en marche, ex-PS), Brigitte Bourguignon, qui précise que les députés ne devront pas *« se substituer à la justice »*, encore moins *« chercher les coupables pour les punir »*.

Porter le fer dans la plaie

S'ils assurent, à l'instar d'Eric Ciotti, que la commission ne sera *« ni un tribunal judiciaire ni un tribunal populaire »*, les députés LR – ils occupent des postes-clés dans le dispositif – ont l'intention de porter le fer dans la plaie. *« Notre objectif, c'est la vérité, la transparence et la responsabilité »*, détaille le vice-président de la commission, Damien Abad (Ain). Le chef de file des députés LR ne veut pas que les débats soient l'occasion d'un *« exercice d'autosatisfaction généralisé »* de la part des responsables. *« On a un besoin de compréhension »*, appuie le député PS des Landes Boris Vallaud, également vice-président de la commission. *« On ne peut pas se contenter du satisfecit que s'est délivré Macron à la télévision dimanche soir ou du "j'assume" répété par* [le premier ministre] *Edouard Philippe depuis le début de la crise »*, poursuit-il.

Tous ont en tête le fiasco de la commission d'enquête sur l'affaire Benalla, qui avait implosé en juillet 2018, après la démission du corapporteur, le député (LR) de l'Yonne Guillaume Larrivé, sur fond de divergences entre l'opposition et la majorité sur la liste des auditions à mener. *« Notre antimodèle »*, dit Damien Abad. *« L'Assemblée ne peut pas se permettre un deuxième naufrage »*, veut croire le député (LR) de la Haute-Marne François Cornut-Gentille.

Il y a deux ans, la commission d'enquête du Sénat, qui menait ses travaux en parallèle de sa jumelle à l'Assemblée, avait brusquement pris la lumière après l'échec de cette dernière. Cette fois-ci, l'Assemblée nationale a bien l'intention de ne pas se faire voler la vedette, d'où l'accélération du calendrier, qui permet aux députés de démarrer leurs auditions deux semaines avant les sénateurs. Par ailleurs, l'opposition a critiqué le projet gouvernemental de créer sa propre commission, avec des *« experts indépendants »*, pour *« tirer les leçons de la gestion de crise »*, selon les mots de Matignon. Elle redoute que l'exécutif cherche à étouffer le diagnostic, en le noyant sous les paroles d'experts, et y voit un *« mépris »* du Parlement.

Au sommet de l'Etat, on évoque un nécessaire *« exercice de retour d'expérience »*. *« Ce n'est pas une commission d'enquête,* tente-t-on de relativiser dans l'entourage du premier ministre. *L'objectif de cette mission est d'identifier les leviers d'amélioration, de sorte que nous soyons le mieux armés possible à l'avenir. »* Sa mise en place est *« imminente »*, dit-on à l'Elysée, qui a la haute main sur le dispositif.

> **Au sein de la majorité, on redoute que cet exercice ne s'apparente à un procès politique**

« Il y a des responsabilités et il faut les établir […] notamment la ligne de crise », observe Eric Ciotti.

cette crise », observe Eric Ciotti.

« Un problème de vérité »

La commission d'enquête de l'Assemblée dispose de prérogatives d'investigation et d'un champ élargi par rapport à la première mission parlementaire, qui, dans un rapport rendu début juin, a pointé des *« faiblesses »* et un *« manque d'anticipation »* de la France face à la pandémie, sans critiquer pour autant la gestion du gouvernement. Pendant six mois, les députés entendront hauts fonctionnaires, politiques et scientifiques. Ils mèneront aussi des inspections sur le terrain, notamment dans des hôpitaux d'Ile-de-France ou du Grand-Est.

Mardi, le premier à être auditionné devait être l'actuel directeur général de la santé, Jérôme Salomon. Passé par le cabinet de l'ancienne ministre de la santé Marisol Touraine, avant d'être le conseiller officieux d'Emmanuel Macron pendant la campagne présidentielle de 2017, il est *« un personnage-clé de la gestion de cette crise »*, observe Eric Ciotti. M. Salomon est devenu une figure familière des Français, à travers ses points de presse quotidiens. Chaque soir, depuis le 21 janvier, ils l'ont entendu égrener les morts et les hospitalisations en réanimation, mais aussi justifier les décisions prises par l'exécutif, notamment au sujet de l'utilisation limitée des tests et des masques. Légitimant ces choix par *« ce qu'en disent les scientifiques »*, ne s'est-il pas contenté en réalité de gérer la pénurie ?

Cette question, Jérôme Salomon l'a éludée une première fois lors de son audition par la mission d'information, le 23 avril. Au sujet des masques, il a ainsi insisté sur le fait qu'*« il existe des débats scientifiques sur l'efficacité du port du masque au quotidien par la population »* et *« une différence culturelle importante entre les pays européens et les pays asiatiques »*. Il a aussi expliqué que le masque était le plus souvent mal porté, donnant *« un sentiment de fausse sécurité »*. Au sujet des tests virologiques, il soulignait surtout leur manque de fiabilité.

Pas de quoi convaincre les médecins. *« On nous a demandé de soigner des malades, sans masques, sans blouses, sans charlottes. Comment a-t-on pu se retrouver dans cette situation ? »*, s'interroge Jacques Battistoni, le président du syndicat MG France, qui représente les généralistes, estimant qu'il y a *« eu un problème de vérité sur l'état des stocks »*. *« On voit bien qu'il y a eu une dilution des responsabilités entre les ministres successifs, et, j'ai bien peur, de la négligence aussi. »*

Les médecins ne décolèrent pas non plus au sujet des tests. *« Nous nous sommes retrouvés à faire des diagnostics sur la base de scanners. Comment la France a-t-elle pu prendre un tel retard ? »*, s'emporte Jean-Paul Ortiz, président du CSMF, un autre syndicat de généralistes. Pour Eric Caumes, chef du service des maladies infectieuses à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, l'audition mardi du directeur général de la santé n'apportera *« rien de nouveau »* ; *« Il avait déjà tout dit en 2016 ! »*, estime le médecin, en se référant à une note rédigée par Jérôme Salomon, alors conseiller du candidat Emmanuel Macron. *« La France n'est pas prête.* (…) *Il faut se préparer à faire face aux situations (…) inconnues jusqu'à aujourd'hui, voire impensables »*, écrivait-il alors.

Après M. Salomon, les députés entendront le président du conseil scientifique, Jean-François Delfraissy, jeudi, ainsi que le très médiatique et controversé professeur marseillais Didier Raoult, la semaine prochaine. Les responsables politiques seront auditionnés après les municipales, pour ne pas troubler le jeu électoral. L'ex-ministre de la santé et candidate (LRM) à Paris, Agnès Buzyn, sera entendue le 30 juin. Elle sera suivie par les anciens ministres Marisol Touraine, Xavier Bertrand et Roselyne Bachelot. L'actuel ministre de la santé, Olivier Véran, et le premier ministre, Edouard Philippe, devraient l'être aussi. Tous témoigneront sous serment. ■

CHLOÉ HECKETSWEILER ET SOLENN DE ROYER

Le déficit de l'Assurance-maladie pourrait atteindre 31 milliards d'euros

« Jamais la Sécurité sociale n'a subi une détérioration aussi brutale et rapide », selon la commission des comptes de la « Sécu »

Au sein de notre Etat-providence, c'est l'Assurance-maladie qui encaisse le plus gros choc budgétaire lié à la crise : en 2020, elle pourrait afficher un déficit de 31,1 milliards d'euros, contre 1,46 milliard un an plus tôt. Une *« dégradation exceptionnelle »* mise en évidence dans une synthèse d'un rapport de la commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS), que *Le Monde* a pu consulter, quelques heures avant sa présentation, mardi 16 juin.

La diffusion de ces chiffres a lieu le jour où les soignants sont appelés à se mobiliser afin de réclamer des moyens supplémentaires. Le constat de la CCSS est préoccupant, même s'il nécessite d'être commenté prudemment en raison des *« marges d'incertitude très supérieures à celles habituellement rencontrées à mi-année »* pour établir de telles projections.

En dehors de l'Assurance-maladie, les trois autres branches du régime général – famille, assurance-vieillesse, accidents du travail-maladies professionnelles (AT-MP) – seraient aussi dans le rouge. Même chose pour le Fonds de solidarité vieillesse (FSV), qui prend en charge les cotisations retraite des chômeurs et le minimum vieillesse. Au total, le trou de la « Sécu » (régime général et FSV) atteindrait 52 milliards d'euros, conformément à ce qu'avait annoncé, le 2 juin, Gérald Darmanin. Le ministre de l'action et des comptes publics n'avait livré que cet ordre de grandeur, sans donner de détails branche par branche. La CCSS apporte ces précisions.

Les déséquilibres financiers risquent donc d'être colossaux – en tout cas nettement plus importants que ceux mentionnés dans les prévisions de la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2020 : celle-ci tablait sur un déficit presque dix fois moins élevé (– 5,4 milliards). *« Jamais la Sécurité sociale n'a subi une détérioration aussi brutale et rapide de ses comptes »*, écrit la CCSS.

Ces tendances tiennent, en premier lieu, à la baisse spectaculaire des recettes, dont les causes sont multiples : reports et exonérations de cotisations sociales ; suppressions de postes dans les entreprises, qui provoquent une diminution de la masse salariale – donc des contributions versées à la « Sécu » ; recours massif au chômage partiel, qui se traduit par la distribution d'indemnités exemptées de cotisations…

Boom des dépenses

Le cas de l'Assurance-maladie est un peu singulier car elle se retrouve prise en ciseaux entre *« des pertes considérables de recettes »* liées à la dégradation de la situation économique et *« des dépenses exceptionnelles »* pour affronter les conséquences de la crise sanitaire. Résultat : l'Objectif national des dépenses d'assurance-maladie (Ondam) devra être réévalué *« significativement »* avec un dépassement évalué à 8 milliards d'euros par rapport à ce qui était anticipé. Fixé à + 2,45 % en 2019 par les parlementaires, il devrait dépasser + 6,5 %, *« un niveau jamais atteint depuis le début de la décennie 2000 »*, selon la CCSS.

Cette envolée tient au boom des dépenses entraînées par l'épidémie : 4,5 milliards d'euros pour l'achat de masques, 3,8 milliards d'euros supplémentaires en faveur des établissements sanitaires, 2 milliards d'euros pour les arrêts maladie (notamment ceux accordés aux personnes pour pouvoir garder leurs enfants), 1,7 milliard d'euros répartis entre la distribution de masques dans les pharmacies, les tests diagnostics effectués dans les laboratoires de ville… S'y ajoute une aide financière, évaluée à 1,4 milliard d'euros, pour les professionnels de santé qui n'ont pu travailler ces derniers mois, afin de leur permettre d'absorber une partie de leurs charges fixes. A l'inverse, le confinement a fait baisser le nombre de consultations en médecine de ville, soit 5,4 milliards d'euros de dépenses en moins.

Mais l'addition pourrait encore gonfler. Lors du lancement du Ségur de la santé, le 25 mai, le premier ministre, Edouard Philippe, s'est engagé à une revalorisation *« significative »* des rémunérations des personnels soignants. Ce coup de pouce, dont le coût reste à définir, sera programmé dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2021, qui sera discuté devant le Parlement à l'automne.

Les finances des autres branches du régime général repassent donc, elles aussi, sous la ligne de flottaison. La détérioration est impressionnante pour l'assurance-vieillesse, qui couvre les salariés du privé. Son déficit serait multiplié par dix, passant de 1,4 milliard d'euros en 2019 à 14,9 milliards d'euros pour cette année. Quant à la branche accidents AT-MP, elle devrait renouer avec un solde négatif pour la première fois depuis 2012, avec un « trou » estimé à – 700 millions d'euros. Idem pour la branche famille, excédentaire depuis deux ans, qui replongerait à – 3,1 milliards d'euros. ■

RAPHAËLLE BESSE DESMOULIÈRES ET BERTRAND BISSUEL

Le Monde
MERCREDI 17 JUIN 2020

Emmanuel Macron à la recherche de l'effet « blast »

Le chef de l'Etat récuse les « demi-mesures » et est toujours en quête de réformes à forte valeur symbolique

Les lois de la politique sont comme celles de la gravité : elles vous ramènent toujours sur la terre ferme. En 2017, Emmanuel Macron promettait de ne pas gouverner à coups de symboles, contrairement à nombre de ses prédécesseurs. Son mantra, qui reste d'actualité, était celui de l'efficacité. Trois ans plus tard, ministres et dirigeants de la majorité n'ont qu'une obsession : trouver des « marqueurs ». Une réforme d'ampleur, un discours de rupture… Qu'importe, pourvu que cela colore l'identité du quinquennat.

Le chef de l'Etat lui-même a pris conscience que ses actes n'imprègnent pas toujours dans l'opinion ou sur le terrain. A un proche, il confiait ainsi récemment : *« Nous avons trop été dans le gradualisme et les demi-mesures. »* Dans son viseur, par exemple, la réforme du système de santé, qui *« ne portait pas assez de sens »* et avait *« un rapport au temps et une ampleur pas du tout suffisants par rapport à l'état où était l'hôpital »*, comme il l'a reconnu publiquement lors d'une visite à la Pitié-Salpêtrière, à Paris, en mai. A deux ans de la fin du mandat serait maintenant venue l'heure du *« blast »*, assure-t-on à l'Elysée. Littéralement, des réformes à effet de souffle.

Un cadre de la majorité, un rien dépité, résume, sous couvert d'anonymat, les sentiments d'une partie des macronistes. *« Qu'est-ce que c'est, le bilan Macron ? La suppression de la taxe d'habitation ? Les ordonnances travail ? Nous étions à deux doigts de ne pas avoir la PMA à la fin du quinquennat ! On est loin de la révolution*, juge ce soutien de la première heure. *Ce ne sont pas les bons chiffres économiques qui vous font réélire. La politique, c'est des marqueurs. Il faut retrouver l'ambition qui était la nôtre initialement. »*



Emmanuel Macron, à l'Elysée, à Paris, le 4 juin. YOAN VALAT/AP

« Il faut retrouver l'ambition qui était la nôtre initialement », juge un cadre de la majorité

« Crise de la défiance »

Difficile de lutter face au legs de certains « ex » : Valéry Giscard d'Estaing a à son actif la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse, François Mitterrand l'abolition de la peine de mort, Jacques Chirac la suppression du service militaire et le discours du Vél d'Hiv… Le député La République en marche (LRM) de la Vienne, Sacha Houlié, se montre lui (un peu) moins sévère et (un peu) plus optimiste que son collègue. *« Pour l'instant, nous n'avons pas de marqueur suffisamment fort : François Hollande avait le mariage pour tous, Nicolas Sarkozy le Grenelle de l'environnement. Le Ségur de la santé peut réparer cela »*, veut croire l'élu.

Lors de son allocution télévisée, dimanche 14 juin, Emmanuel Macron a promis que la *« reconstruction »* du pays, qu'il veut *« sociale et solidaire »*, passerait en effet *« par la santé »*. Le dossier majeur de la dépendance, promet-on au sein de l'exécutif, devrait à ce titre trouver un aboutissement au cours des deux prochaines années. Mais le *« nouveau chemin »* promis par le chef de l'Etat pour le mois de juillet n'est pas encore dessiné. Tout juste devine-t-on le calibre des cailloux qu'il compte semer. Lorsqu'il recevait les députés de la majorité à l'Elysée, en février, pour une séance de remobilisation, Emmanuel Macron invitait ses troupes à porter des objets politiques *« plus intelligibles, plus concrets, plus sensibles pour les gens »*. *« Il faut qu'on ait moins de sujets, qu'on y mette beaucoup plus de capital politique »*, estimait le président de la République. Une idée fixe, que la crise due au coronavirus n'a pas effacée. *« Les plans intelligents à cinq ans, c'est fini*, juge aujourd'hui un proche. *Il faut porter quelques sujets forts en ayant en tête qu'on est dans une crise de défiance, qu'il faut apporter la preuve et l'efficacité. »*

Le refus d'envisager un enterrement de la réforme des retraites doit être lu à cette aune. *« Macron ne peut pas revenir face aux Français en 2022 avec un abandon en rase campagne de la réforme emblématique de la disruption macronienne »*, analyse un familier de l'exécutif. La création d'un régime universel à points reste donc envisagée par le chef de l'Etat. Il ne souhaite pas plus renoncer à la très symbolique suppression de l'ENA, objet du ressentiment envers une partie des élites, qui pourrait être remplacée par la flambant neuve « école d'administration publique ».

Enfin, moins porteur auprès du grand public, mais tout aussi important, le scénario conduisant à un nouvel acte de décentralisation permettrait à Emmanuel Macron de se revendiquer de deux modèles prestigieux : Charles de Gaulle – même si ce dernier a vu ses ambitions entravées en la matière – et François Mitterrand, qui a posé le premier acte de ce transfert de compétences de Paris vers les régions.

« Changer le quotidien »

Reste un dernier sujet iconique sur lequel l'exécutif n'a pas réussi à convaincre : l'écologie. Une affaire de symboles, là encore. *« Les difficultés avec l'écologie se sont focalisées sur des objets particuliers : le glyphosate, le plastique… »*, relève un ministre. Des questions sur lesquelles le gouvernement a perdu des points dans l'opinion, alors qu'il estime agir en faveur d'une discrète *« écologie du quotidien »*. Certains membres du gouvernement veulent inverser la tendance en s'adressant au (très) grand public. *« Créer un secrétariat d'Etat à la condition animale ne me choquerait pas »*, souffle ainsi un ministre pourtant peu ami des bêtes.

« Il faut qu'on ait moins de sujets, qu'on y mette beaucoup plus de capital politique »
EMMANUEL MACRON

Début juillet, Emmanuel Macron doit recevoir les 150 membres de la convention citoyenne pour le climat, qui auront conclu leurs travaux le 21 juin. La piste d'un référendum sur la base de ces propositions n'est pas exclue. Mais comment trouver « la » question au milieu de cette jungle que représente le problème en apparence insurmontable du réchauffement climatique ? *« Leurs propositions ne peuvent pas être traitées séparément de la crise que nous vivons. Cela n'a pas de sens de faire un référendum là-dessus »*, évacue une secrétaire d'Etat.

D'autres macronistes cherchent à s'enlever la pression de la recherche d'un effet « waouh » – terme utilisé au lendemain de la crise des « gilets jaunes ». *« Il y a quelques marqueurs qui seront les acquis d'un président réformateur : le marché du travail, la SNCF… »*, fait valoir le délégué général de LRM, Stanislas Guerini. *Pour la suite, ce que nous vivons, ce n'est pas le manque de grandes réformes symboliques, mais une crise de l'efficacité. Nous devons nous concentrer sur notre capacité à mener nos projets jusqu'au bout et à changer le quotidien des gens. »* *« Il faut un agenda politique très concret, qui prenne peu de temps législatif »*, embraye un dirigeant de la majorité. Emmanuel Macron veut que ses deux années restantes de mandat soient *« utiles »*, mais la dernière risque bien d'être phagocytée par la campagne présidentielle. Le temps vous ramène lui aussi toujours sur la terre ferme. ■

OLIVIER FAYE

Le chef de l'Etat envisage de reporter les régionales

Le sujet a été abordé avec Régions de France, lundi, à l'Elysée. Le scrutin est prévu pour l'instant en mars 2021

Obstacle ou tremplin ? La borne des élections régionales de mars 2021 est perçue de longue date comme un rendez-vous crucial sur la route de l'élection présidentielle de 2022. Elle pourrait être l'occasion pour Emmanuel Macron de voir tomber, en cas de défaite, de potentiels concurrents dans la course à l'Elysée, comme les présidents de région sortants que sont Xavier Bertrand (Hauts-de-France), Valérie Pécresse (Ile-de-France) ou Laurent Wauquiez (Auvergne-Rhône-Alpes). Mais ce pari est à quitte ou double. Car, en cas de victoire, ces derniers jouiraient d'une dynamique potentiellement gênante pour un chef de l'Etat en quête de réélection. Il n'est donc pas anodin de sa part d'envisager un report du scrutin.

Le président de la République a posé le sujet sur la table du déjeuner auquel il avait convié à l'Elysée, lundi 15 juin, Renaud Muselier et François Bonneau, respectivement président et président délégué de Régions de France. Officiellement, le but de la manœuvre serait de ne pas entraver la bonne mise en place du plan de relance que l'exécutif entend déployer à partir de l'automne – les régions ont dans leur champ de compétences l'activité économique.

« Les régions vont être étroitement associées au plan de relance. Est-ce que, dans une période où nous sommes en train de relancer l'économie, il est pertinent de laisser ouverte cette fenêtre de période électorale ? Le président de la République a ouvert le débat dans une logique d'intérêt général », assume-t-on à l'Elysée. *« Il ne faut pas tout réduire à la compétition électorale »*, ajoute un proche du chef de l'Etat, qui vante une *« discussion centrale, sérieuse »* avec M. Muselier et M. Bonneau *« sur les transferts envisageables de bloc de compétences »* de l'Etat aux régions. Cette discussion devrait se poursuivre en juillet lors d'un nouveau rendez-vous avec les régions, *« dans la configuration que vous souhaitez »*, a précisé M. Macron.

Le chef de l'Etat entend bien faire de cette réorganisation des pouvoirs entre l'Etat et les collectivités un acte majeur de son quinquennat. Cette nouvelle vague de décentralisation pourrait aussi se traduire par le retour en grâce du conseiller territorial, cet élu hybride qui exerce à la fois les fonctions de conseiller départemental et de conseiller régional. Créé fin 2010 sous Nicolas Sarkozy, il n'a jamais vu le jour, François Hollande l'ayant abrogé dès son arrivée à l'Elysée, en 2012. Aujourd'hui, l'hypothèse est à nouveau évoquée, y compris du côté du Sénat, où le groupe de travail mis en place par Gérard Larcher devrait rendre ses propositions à la fin du mois de juin.

« Chantage »

Cependant, le simple fait qu'un report du scrutin puisse être envisagé a mis le feu aux poudres chez les présidents de région. *« Les élections, c'est pas un jeu de dés »*, s'insurgeait dimanche M. Bertrand sur BFM-TV. Un agacement décuplé par les propos du chef de l'Etat, entre la poire et le fromage, lundi, sur le caractère très politique des présidents de région auxquels il est confronté. *« Je vous aide* [financièrement] *si vous m'aidez à reporter les régionales après la présidentielle, car j'ai des opposants politiques parmi vous »*, aurait-il déclaré, selon *Le Figaro*. Un *« chantage »* dénoncé par les présidents de région concernés, que récuse l'Elysée. *« Ils sont très actifs politiquement, il serait dommageable que ce chantier prometteur ne puisse avancer à cause de procès d'intention réciproques »*, souligne simplement un proche de M. Macron. *« La plupart des présidents sont tombés de leur siège »*, rapporte néanmoins le collaborateur de l'un d'entre eux.

« Les élections, c'est un moment démocratique qu'il faut respecter, ça ne peut pas être un choix d'opportunité pour des intérêts personnels », selon l'entourage de Mme Pécresse. *« Les Français attendent des actes concrets, des solutions à leurs difficultés, pas des tripatouillages électoraux »*, fulmine la présidente de la région Occitanie, Carole Delga. *Je n'accepte pas ce chantage. Les régions ont besoin de l'aide de l'Etat pour soutenir le maintien de l'emploi des salariés, l'activité des entreprises et la nécessaire transition écologique. »*

« Les Français attendent des solutions à leurs difficultés, pas des tripatouillages électoraux »
CAROLE DELGA
présidente de la région Occitanie

Sous le feu des critiques de ses pairs, M. Muselier a tenu à préciser que *« les éléments rapportés dans la presse ne correspondent pas à la réalité »*. *« On en a parlé, bien sûr, c'est moi qui ai abordé le sujet, après deux heures et demie de discussion très constructive. Mais il n'y a jamais eu de chantage, ça n'a jamais été le couteau sous la gorge. Rien n'est faux mais tout est à l'envers »*, déplore-t-il. Le président de Régions de France continue de plaider pour *« un accord intelligent entre l'Etat et les régions »*. Mais force est de constater que bon nombre des fortes personnalités qui dirigent les régions ne sont pas sur la même ligne, le jugeant trop *« complaisant avec Macron »*. Tout le monde n'a pas le même agenda. ■

O. F. ET PATRICK ROGER

MUNICIPALES

Le second tour est décalé en Guyane

Le second tour des élections municipales en Guyane est reporté en raison de l'épidémie due au coronavirus, mais il est maintenu le 28 juin à Mayotte, ont annoncé lundi les ministères des outre-mer et de l'intérieur. La Guyane, frontalière avec le Brésil, où l'épidémie explose, comptait lundi 1 326 personnes testées positives, un doublement en huit jours. – *(AFP.)*

Edouard Philippe « de retour au Havre au plus tard en mai 2022, peut-être beaucoup plus tôt »

Le premier ministre, Edouard Philippe, candidat au second tour des élections municipales au Havre, le 28 juin, affirme, dans un entretien à *Paris-Normandie*, mardi 16 juin, qu'il sera *« de retour au Havre au plus tard en mai 2022, mais peut-être beaucoup plus tôt »*. *« Si* [Emmanuel Macron] *pense, après l'élection municipale, que je dois continuer ma mission à Matignon, j'assumerai mes responsabilités. Il sait qui je suis, ce que j'incarne, ce que je peux faire et ce que je ne peux pas faire. S'il pense que quelqu'un d'autre est plus utile, je respecterai son choix en toute loyauté »*, affirme M. Philippe.

Affaire Kerviel : une information judiciaire ouverte sur le volet fiscal

L'octroi contesté du crédit d'impôt de 2,2 milliards d'euros à la Société générale est au cœur de ce pan du dossier

Jérôme Kerviel, à la sortie du palais de justice de Versailles, le 23 septembre 2016. MARTIN BUREAU/AFP

C'est un nouvel épisode judiciaire dans l'interminable affaire Kerviel, cette fraude qui a coûté près de 5 milliards d'euros à la Société générale, en 2008. Il concerne le volet fiscal du dossier, soit les 2,2 milliards d'euros de crédit d'impôt controversé, accordés par l'Etat à la grande banque française pour compenser ses lourdes pertes financières d'alors.

Selon nos informations, l'association de lutte contre la corruption Anticor a décidé de se constituer partie civile dans l'enquête en cours sur ce sujet au parquet de Paris, après un vote de son conseil d'administration, réuni à distance du 25 au 28 mars, pendant le confinement. Cette demande de constitution de partie civile a été enregistrée par le parquet, lundi 18 mai.

De fait, une information judiciaire visant des faits de « concussion » liés à l'octroi de ce crédit d'impôt, et restée jusqu'ici confidentielle, a été ouverte par le parquet de Paris il y a plusieurs mois. Elle fait suite à une plainte contre X en ce sens, déposée le 6 février 2019, avec constitution de partie civile, par l'ex-porte-parole d'Europe Ecologie-Les Verts Julien Bayou, devenu depuis secrétaire national du parti écologiste.

La concussion est un délit pénal qui consiste, pour une personne dépositaire de l'autorité publique, à percevoir des droits, contributions, impôts ou taxes publics indus, ou – et c'est ce qui est ici recherché – à accorder une exonération ou une franchise de droits, contributions, impôts ou taxes contraire à la loi. La procédure judiciaire, confiée à la juge d'instruction Aude Buresi, doit dire si des hauts fonctionnaires ou ministres ont pu enfreindre la loi, en octroyant cet avantage fiscal à la banque ou le maintenant ensuite.

Pour comprendre la question posée, il faut rappeler les faits, la loi et la jurisprudence. Christine Lagarde était ministre de l'économie du gouvernement Fillon, et Eric Woerth ministre du budget, lorsque ce crédit d'impôt a été validé, en application du code général des impôts. Ce texte, qui régit les règles fiscales, permet aux entreprises déficitaires victimes d'une fraude de déduire les pertes occasionnées de leurs résultats imposables – avec un plafond, qui est fonction du volume d'impôts payés en France au cours des trois ans précédents. Mais il pose notamment pour condition que les entreprises n'aient pas de responsabilité dans la fraude, à travers des défaillances de contrôle ou des carences manifestes. Et c'est autour de ce point que s'organise la controverse.

Interprétations contradictoires

Car rapidement après la découverte de la fraude commise par l'ex-tradeur Jérôme Kerviel, définitivement condamné au pénal en 2014, des failles dans le système de contrôle de la Société générale ont été constatées. Dès 2008, plusieurs rapports d'enquête ont pointé de *« graves manquements »* de son contrôle interne de l'établissement, et le gendarme des banques (l'ex-Commission bancaire) l'a condamné à ce sujet à un blâme et une amende de 4 millions d'euros, pour *« carences graves »*.

Surtout, sur le plan civil, dans un arrêt remarqué, le 23 septembre 2016, après huit ans de feuilleton judiciaire, la cour d'appel de Versailles a reconnu une responsabilité importante de la banque dans la survenance de la fraude, du fait de ces manquements dans les procédures de contrôle et de sécurité : *« Les carences (...) ont concouru à la production du dommage, limitant le droit à l'indemnisation »*, a dit la cour. La polémique a alors enflé. Et tout au long de cette période, des hommes politiques de gauche comme de droite n'ont cessé de dénoncer un *« cadeau fiscal »* fait à un fleuron de l'économie. *« Comment admettre que lorsqu'une banque fait une erreur ce soit le contribuable qui paie ? »*, avait lancé François Hollande, en 2010.

Cependant si l'affaire s'entend politiquement, il en va autrement en droit, où elle reste délicate à plaider. Car la jurisprudence du Conseil d'Etat laisse place à des interprétations contradictoires, susceptibles d'être favorables à la Société générale, comme ne manquent jamais de le rappeler les conseils de la banque.

Ceux-ci sont certains que la décision de la cour d'appel ne remet pas en cause la déductibilité de la perte « Kerviel ». Leur position se fonde sur un avis du Conseil d'Etat de 2011, qui avait été saisi du sujet par le ministre du budget de l'époque, François Baroin, et sur *« sa jurisprudence constante »*. Selon le Conseil d'Etat, soulignent ces avocats, les opérations liées à la fraude Kerviel ne relèvent pas d'un acte anormal de gestion – qui ne serait pas déductible de l'impôt – mais d'un accident d'exploitation. Et une carence du contrôle interne ne saurait fonder un refus de déduction des pertes engendrées par les opérations d'un salarié, montrant un risque excessif.

« Une nouvelle affaire »

C'est dans ce contexte incertain, et pour donner du poids au dossier, qu'intervient la constitution de partie civile d'Anticor. Comme Julien Bayou, l'association anticorruption a été parmi les premières à questionner l'avantage fiscal accordé à la banque, et à réclamer un débat sur le fond.

« Nous voulons nous assurer que le traitement de cette affaire n'a pas donné lieu à une remise ou une transaction, dans des conditions qui pourraient recevoir la qualification de concussion. Il s'agit de défendre un usage responsable des deniers publics et le principe d'égalité devant l'impôt, explique la présidente d'Anticor, Elise Van Beneden. *Il est normal que l'association Anticor se batte pour que les contribuables n'aient pas à payer les conséquences des pratiques irresponsables d'une société privée. »*

Anticor a choisi de prendre pour avocat David Koubbi, qui n'est autre que l'ancien avocat de Jérôme Kerviel. Lequel se dit convaincu que *« les 2,2 milliards d'euros n'ont jamais été dus »*, *« la perte affichée n'ayant d'ailleurs jamais été réellement expertisée »*.


« Il s'agit de défendre un usage responsable des deniers publics »
ÉLISE VAN BENEDEN
présidente d'Anticor

« C'est officiellement le début d'une nouvelle affaire. Je suis heureux qu'une juge d'instruction ait été désignée et pas n'importe laquelle, la juge de l'affaire Fillon et des financements libyens de Nicolas Sarkozy, déclare pour sa part Julien Bayou. *Je me suis pris des murs dans ce dossier. Grâce à ma persévérance, la justice va enfin pouvoir enquêter. »*

De fait, le secrétaire national des Verts a vu échouer ses précédentes tentatives de saisine de la justice. Cette fois, sa plainte n'a pu aboutir qu'après le dépôt d'une consignation de 10 000 euros, réunie grâce à une cagnotte en ligne. *« J'ai des pistes d'investigation à proposer,* poursuit M. Bayou. *Ce cadeau fiscal hors norme de 2,2 milliards d'euros hors intérêts doit être remboursé, il y a là de quoi doubler le plan national d'urgence pour l'hôpital. » « On a besoin de transparence,* estime-t-il. *Savoir qui a décidé et pourquoi, car au Français lambda, le fisc fait rarement cadeau. »*

Il reste que, sur ce sujet, les autorités publiques ne sont pas restées inactives. Dès le lendemain de l'arrêt de la cour d'appel de Versailles de 2016, comme l'avaient révélé plusieurs journaux dont *Le Monde*, Michel Sapin, alors ministre de l'économie, avait demandé à l'administration fiscale un réexamen de la situation de la banque, *« dans l'intérêt du Trésor et des contribuables »*.

Le fisc avait conclu que la banque n'avait plus le droit à sa « déduction Kerviel » et une proposition de rectification fiscale lui avait été adressée, en 2017. Une procédure contradictoire qui, à en croire le dernier « document de référence » publié par la Société générale – un rapport financier de 2019 – n'a pas encore été suivie d'une notification de redressement en bonne et due forme. Et ce, pour une bonne raison : la banque n'a pas encore déduit de ses résultats les « pertes fiscales reportables » liées à la fraude. Autrement dit, elle n'a pas encore utilisé la créance d'impôt Kerviel. ■

ANNE MICHEL

Mort de Steve Maia Caniço : le téléphone au cœur de l'enquête

Le 21 juin 2019, la soirée de musique électro à laquelle participait ce jeune homme retrouvé noyé dans la Loire a été dispersée par les policiers

NANTES - *correspondant*

Y a-t-il un moyen de lever les dernières zones d'ombre qui entourent la mort de Steve Maia Caniço, animateur périscolaire de 24 ans ayant péri dans la Loire, à Nantes, lors de l'édition 2019 de la Fête de la musique ? Est-il possible de savoir où le jeune homme se trouvait lorsque les policiers ont dispersé, samedi 22 juin 2019, peu après 4 heures du matin, la soirée techno qui se jouait quai Wilson, site dépourvu de la moindre barrière de sécurité ? A ces deux questions, le juge rennais David Bénichou, en charge d'instruire l'information judiciaire ouverte contre X pour homicide involontaire, espère pouvoir apporter une réponse affirmative.

Le magistrat a diligenté des expertises techniques, dont les conclusions sont attendues avant la fin du mois. En l'occurrence, il s'agit de « faire parler » le téléphone portable du défunt. *« L'objectif, c'est d'obtenir une géolocalisation précise de Steve au moment du drame,* précise sa sœur, Johanna Maia Caniço. *S'il est établi qu'au moment des tirs de grenades lacrymogènes, mon frère se trouvait tout près du fleuve, alors il sera difficile de contester l'existence d'un lien de causalité entre l'intervention des forces de l'ordre et la chute qui a entraîné sa mort. »*

« Quelqu'un se noie ! »

Neuf « sound systems » étaient encore en place le long du quai quand une vingtaine de policiers sont venus, cette nuit-là, signifier qu'il était l'heure de couper le son. Les DJ ont commencé à démonter les murs de son. Vers 4 h 25, le collectif Lunatek a fait résonner un hymne antifa. Le climat s'est aussitôt embrasé. Les policiers affirment avoir essuyé un tombereau d'injures et des jets de projectiles. En retour, ils *« ont fait usage de trente-trois grenades lacrymogènes, de dix grenades de désencerclement et de douze tirs de lanceur de balle de défense »*, ainsi que le détaille le rapport de l'inspection générale de l'administration (IGA) remis à Christophe Castaner, en septembre 2019.

« L'objectif, c'est d'obtenir une géolocalisation précise de Steve au moment du drame »
JOHANNA MAIA CANIÇO
sœur de Steve

La riposte a semé confusion et panique. Aveuglés et perdus, au moins sept participants à la fête ont chuté dans la Loire. Le corps de Steve Maia Caniço, qui ne savait pas nager, a été retrouvé le 29 juillet. Une heure avant l'arrivée des policiers sur zone, le jeune homme avait prévenu ses amis qu'il allait se reposer sur le quai.

« Les proches de Steve Maia Caniço considèrent qu'a minima la police a violé une obligation de sécurité en faisant usage de grenades lacrymogènes en grand nombre dans la nuit, en bordure d'un fleuve et d'un quai non protégé, et en dehors d'une opération de maintien de l'ordre », énonce Cécile de Oliveira, avocate de la famille.

L'expertise menée sur le téléphone pourrait étayer un témoignage-clé : celui d'Alexis B., intérimaire de 23 ans, hanté par le dénouement tragique de la fête. *« A aucun moment de la soirée, je ne me suis approché du bord de Loire, sauf de manière involontaire lorsque j'ai couru à l'aveugle après avoir respiré du gaz lacrymogène, et donc juste avant ma chute dans la Loire »*, a-t-il fait valoir aux enquêteurs le 4 juillet 2019. Le jeune homme soutient n'avoir vu *« aucun policier, ni gyrophare »* quand son groupe d'amis a subitement été pris *« dans un nuage de lacrymogène »*.

Parvenu à s'accrocher à une alvéole du quai après être tombé dans l'eau, l'homme révèle avoir porté secours à une silhouette masculine *« se débattant, en agitant les bras »*. Il a attrapé le malheureux par son pull, mais ce dernier, du fait de ses mouvements, a commencé à le *« tirer vers le fond »* et il a dû se résoudre à le lâcher. La silhouette est alors *« partie en dérivant »* tandis qu'il a hurlé : *« Quelqu'un se noie ! »*

« Manque de discernement »

Alexis B. certifie ne pas avoir identifié la silhouette en détresse parmi les rescapés secourus. Des déclarations confirmées par un membre de la Sécurité nautique Atlantique, mandatée par la ville de Nantes pour patrouiller sur la Loire jusqu'à 8 heures du matin : *« D'emblée, on a reçu le signalement d'une personne ayant coulé. Des gens tentaient d'éclairer l'eau avec leurs téléphones, mais on n'y voyait rien. »*

Depuis la fin du mois de mars, M. Bénichou instruit deux autres informations judiciaires relatives à l'opération policière menée quai Wilson : l'une concerne les plaintes déposées par 89 participants à la fête ; l'autre a trait à des violences sur les policiers. Aucune mise en examen n'est pour l'heure notifiée dans le cadre des différentes enquêtes.

L'IGA a pointé *« un manque de discernement dans la conduite de l'intervention de police »* menée par le commissaire Grégoire Chassaing. Et ce, d'autant que la mairie de Nantes et la préfecture assurent ne pas avoir fixé d'horaire limite de fête. M. Chassaing a fait l'objet d'une procédure de mutation – mais il n'a été visé par aucune sanction – dans l'intérêt du service et il est désormais affecté à un poste d'auditeur, dépendant de la direction centrale de la sécurité publique.

Sollicités, le ministère de l'intérieur et la direction départementale de la sécurité publique de Loire-Atlantique se refusent à tout commentaire sur l'affaire. Des proches de Steve Maia Caniço annoncent un rassemblement pacifique devant la préfecture de Nantes, dimanche 21 juin. ■

YAN GAUCHARD

L'affaire de Karachi : prison ferme pour les six prévenus

Trois proches d'Edouard Balladur sont condamnés pour leur rôle dans un système de rétrocommissions lié à des contrats d'armement signés en 1994

Le tribunal correctionnel de Paris a condamné, lundi 15 juin, à des peines de deux à cinq ans de prison ferme les six personnes jugées dans le volet financier de l'affaire de Karachi, un scandale politico-financier sur fond de commissions occultes versées à l'occasion de contrats d'armement signés en 1994. Pour le tribunal, les fonds détournés à cette occasion ont contribué au financement occulte de la campagne présidentielle malheureuse d'Edouard Balladur, alors premier ministre, en 1995.

La décision du tribunal est de mauvais augure pour M. Balladur qui comparaîtra prochainement devant la Cour de justice de la République (CJR) dans le volet ministériel de l'affaire, aux côtés de son ministre de la défense de l'époque, François Léotard. La CJR est la seule juridiction habilitée à juger les ministres pour des infractions commises lors de leur mandat.

Pour justifier sa décision, jugée particulièrement dure par les avocats des prévenus au vu de l'ancienneté des faits, le tribunal a dénoncé *« une atteinte d'une gravité exceptionnelle non seulement à l'ordre public économique mais aussi à la confiance dans le fonctionnement de la vie publique »*, a fortiori émanant de hauts fonctionnaires et personnalités politiques, desquels sont attendus une probité *« exemplaire »*.

Condamnés pour « abus de biens sociaux », « complicité » ou « recel » de ce délit – l'infraction de « financement politique illicite » étant prescrite –, les prévenus, parmi lesquels l'ancien ministre Renaud Donnedieu de Vabres et deux proches de Nicolas Sarkozy,

Le jugement évoque « le montant disproportionné des commissions accordées »

Nicolas Bazire et Thierry Gaubert, ont tous annoncé leur intention de faire appel.

Lancée par les révélations de *Mediapart* en septembre 2008, l'enquête judiciaire, conduite d'abord par le juge Marc Trévidic puis par Renaud Van Ruymbeke, a établi que dans le cadre de deux contrats d'armement conclu en 1994 entre la France (par la direction des constructions navales internationales, DCN-I), le Pakistan et l'Arabie saoudite, un réseau d'intermédiaires d'origine libanaise avait été imposé au dernier moment, sans aucune justification commerciale. Il était animé par deux hommes, Abdul Rahman El-Assir et le fantasque intermédiaire Ziad Takieddine – le tribunal a décerné un mandat d'arrêt contre les deux hommes, absents au délibéré.

Les contrats de sous-marins (Agosta) et de frégates (Sawari II) conclus respectivement avec le Pakistan et l'Arabie saoudite ont donné lieu à des rétrocommissions occultes, dont une partie aurait enrichi les prévenus, l'autre ayant abondé de manière tout aussi illicite la campagne présidentielle d'Edouard Balladur. Le tribunal stigmatise le versement de *« commissions exorbitantes »*, au détriment de DCN-I et de la Sofresa, deux sociétés d'Etat chargées de vendre les équipements militaires. Le jugement évoque ainsi *« le montant disproportionné des commissions accordées – plus de 190 millions de francs –, sans justifications économiques et dans des conditions anormalement avantageuses, dérogatoires et contraires aux usages »*.

« Retour d'ascenseur »

Pour les juges, la preuve a été apportée que les 10,25 millions de francs en liquide versés providentiellement en avril 1995 sur le compte de l'association de financement de la campagne d'Edouard Balladur provenaient de M. Takieddine. Le versement de cette somme aurait constitué un « retour d'ascenseur » aux balladuriens, qui avaient permis à l'homme d'affaires de s'enrichir grâce aux contrats d'armement.

Si les plus lourdes peines, cinq ans de prison ferme, ont été infligées au tandem Takieddine-El-Assir, Nicolas Bazire, ex-directeur du cabinet et chef de la campagne présidentielle d'Edouard Balladur, et Renaud Donnedieu de Vabres, alors proche collaborateur du ministre de la défense, François Léotard, n'ont pas été épargnés : ils sont condamnés à cinq ans de prison dont deux avec sursis et de lourdes amendes (respectivement 300 000 et 120 000 euros). Il est reproché à M. Bazire d'avoir eu *« parfaite connaissance de l'origine douteuse »* des 10,25 millions suspects versés sur le compte de campagne, et à M. Donnedieu de Vabres d'avoir œuvré en faveur du duo Takieddine-El-Assir.

De son côté, Thierry Gaubert, alors conseiller du ministre du budget, Nicolas Sarkozy – souvent cité dans la procédure, ce dernier n'a pas été poursuivi –, a été condamné à quatre ans de prison ferme, dont deux avec sursis, et 120 000 euros d'amende. Pour les magistrats, M. Gaubert était *« le maillon indispensable entre Nicolas Bazire et Ziad Takieddine »* qui aurait *« permis en toute connaissance de cause, le retour en France sous forme de rétrocommissions de fonds provenant des commissions litigieuses, à destination du compte de campagne de M. Edouard Balladur »*.

Enfin, Dominique Castellan, alors patron de la DCN-I, a été condamné à trois ans de prison dont un avec sursis et 50 000 euros d'amende. A l'audience, M. Castellan avait admis avoir reçu l'ordre du cabinet de M. Léotard d'imposer le « réseau K », le duo Takieddine-El-Assir.

Si le jugement du tribunal correctionnel de Paris a mécontenté les avocats des prévenus, il a satisfait les familles des victimes de l'attentat de Karachi, convaincues que cette affaire de rétrocommissions est à l'origine de l'attentat du 8 mai 2002 visant des salariés de la DCN-I travaillant alors au Pakistan. L'explosion avait tué à quinze personnes dont onze Français œuvrant à la construction des sous-marins Agosta.

Alors que la piste Al-Qaida avait été d'abord privilégiée, une autre hypothèse était apparue : l'attentat aurait été commis en rétorsion à l'arrêt des commissions décidé en 1996 par Jacques Chirac. Un lien de causalité éventuel, non confirmé à ce jour, qui devrait être au cœur du procès de MM. Balladur et Léotard devant la CJR. ■

SERVICE SOCIÉTÉ

Le « charnier » de Paris-Descartes : les familles demandent l'accès au rapport de l'IGAS

Le document des inspections administratives dénonce « des manquements éthiques »

« Atonie générale », *« graves manquements éthiques qui ont perduré pendant plusieurs années »*, *« présence de rongeurs, corps en décomposition »*… C'est peu dire que les conclusions des deux inspections administratives (inspection générale des affaires sociales, IGAS, et inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, IGÉSR) diligentées en novembre 2019 par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sur *« le fonctionnement ces dix dernières années »* du Centre du don des corps (CDC) de la rue des Saints-Pères, à Paris, sont sévères.

Samedi 13 juin, le ministère a publié une synthèse de huit pages du rapport des inspecteurs, chargés de faire la lumière sur la chaîne des responsabilités dans l'affaire du « charnier » du CDC. En novembre, *L'Express* avait révélé les dérives liées à la conservation et à l'usage des dépouilles au sein du plus grand centre anatomique de France, créé en 1953 et rattaché à l'université Paris-Descartes (devenu en janvier l'université de Paris, après la fusion avec sa consœur Paris-Diderot).

La ministre, Frédérique Vidal, n'a pas souhaité divulguer ce rapport. Elle assure l'avoir transmis au pôle santé du parquet de Paris, qui a ouvert en novembre une enquête préliminaire – toujours en cours – pour *« atteinte à l'intégrité d'un cadavre »*. De son côté, la présidente de l'université de Paris, Christine Clerici, affirme dans un communiqué, mardi 16 juin, avoir informé le procureur de la République de Paris, Rémy Heitz, *« que son établissement se constituera partie civile dès qu'une information judiciaire sera ouverte »*. *« Cette démarche vise à réaffirmer la pleine collaboration de l'établissement à l'enquête judiciaire afin que toute la lumière soit faite sur les faits rapportés et que les responsabilités puissent être établies par la justice »*, indique Mme Clerici.

Agacement

Dans la synthèse du rapport d'inspection sur le CDC, fermé administrativement depuis novembre et le début du scandale, l'ancienne direction de Paris-Descartes est tenue pour responsable *« car ces faits graves ont bien eu lieu, les alertes ont été adressées – entre 2012 et 2016 – aux différentes autorités de l'université et il ne leur a pas été durablement apporté de correction avant 2018 »*. Et ce malgré plusieurs *« documents »*, *« rapports externes »*, *« photographies »*, portés à la connaissance de l'administration de l'établissement.

La veille de la publication de cette synthèse, le ministère de l'enseignement supérieur a mis un terme, par un arrêté, aux fonctions de l'un des principaux conseillers de Mme Vidal. Il s'agit de Frédéric Dardel, ex-président de Paris-Descartes (2011-2019), en première ligne lors des dérives au CDC. Contacté par *Le Monde*, ce dernier n'a pas donné suite. Pour leur part, les avocats de l'université de Paris, Mes Patrick Maisonneuve et Bérénice de Warren, assurent que l'établissement *« n'est là ni pour accabler, désigner ou dédouaner »*.

Selon nos informations, plusieurs auditions ont été menées depuis décembre par la brigade de répression de la délinquance contre la personne, qui cherche à établir les responsabilités de l'administration sur le plan pénal. *« Comment des anatomistes, des médecins, des hauts fonctionnaires ont pu laisser faire alors qu'ils ne pouvaient pas ne pas savoir ? »*, s'interroge un proche du dossier.

A ce jour, 67 familles ont déposé plainte contre X pour *« atteinte à l'intégrité d'un cadavre »* auprès du parquet de Paris. Ces proches de « donneurs » ont créé, début juin, une association, baptisée « Charnier Descartes justice et dignité ». Laquelle entend se constituer partie civile si *« aucune suite pénale n'est donnée »* aux plaintes, comme l'assure Laurence Dezélée, vice-présidente de l'association.

Le 27 février, une délégation de familles a été reçue par Mme Clerici et ses avocats. Ces plaignants leur ont alors fait part de leur stupéfaction après qu'un cambriolage nocturne a eu lieu, fin janvier, au CDC. Si l'université a porté plainte *« pour vol et intrusion du système informatique »*, sa direction affirme aujourd'hui ignorer si des archives et autres procès-verbaux ont disparu.

Ce rebondissement a accentué l'agacement des familles des donneurs, qui attendent l'ouverture d'une information judiciaire. *« Depuis tout ce temps, un juge d'instruction devrait déjà être nommé mais on a l'impression que l'enquête préliminaire patauge. Cette affaire est une épine dans le pied de plusieurs hauts responsables qui savaient et qui ont fermé les yeux »*, soupire Solange Oostenbroek, membre de l'association Charnier Descartes justice et dignité.

Avocat des familles plaignantes, Me Frédéric Douchez, lui, soupçonne la ministre Frédérique Vidal de vouloir *« protéger des individus qui ont le bras long »* en ne publiant pas le rapport des deux inspections. *« Cette synthèse n'est pas objective, c'est une pantalonnade*, estime-t-il. *Il est possible d'expurger les éléments les plus accablants. Il nous faut ce rapport. En février, Mme Clerici s'était engagée auprès des familles à le leur donner. »* Me Douchez assure qu'il va *« faire une demande auprès de la commission d'accès aux documents administratifs »* pour récupérer le document. ■

RÉMI DUPRÉ

Face aux juges, les trous de mémoire de Lamine Diack

L'ancien patron de l'athlétisme mondial doit répondre d'accusations d'« abus de confiance »

L'exercice, délicat, ressemble à un spectacle d'équilibriste jonglant avec les paradoxes. Durant la première semaine de son procès, Lamine Diack répétait avoir accepté de retarder la révélation de cas de dopage russes dans l'unique but de préserver la signature de contrats de sponsoring et donc la *« santé financière »* de la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) qu'il dirigea de 1999 à 2015. Mais lundi 15 juin, l'ancien dirigeant a tenté de convaincre les juges de la 32e chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Paris qu'il n'était pas vraiment au fait des histoires de gros sous de l'institution.

Le Sénégalais de 87 ans a-t-il permis à son fils, Papa Massata Diack, ancien consultant marketing de l'IAAF, de détourner plusieurs millions d'euros en marge de contrats de sponsoring, comme le soupçonne la justice française ? Le fils en question, personnage central de l'enquête judiciaire, est resté à Dakar, malgré le mandat d'arrêt à son encontre. Lamine Diack, lui, comparaît pour « abus de confiance », en plus des charges de corruption et de blanchiment aggravé qui pèsent sur lui.

A l'audience, pour le père, ce fils apparaît tour à tour comme une bouée et un boulet. Lamine Diack vante les mérites de Papa Massata, capable de ramener de nouveaux sponsors chinois, indien, russe ou coréen, et les millions d'euros qui vont avec. Un talent généreusement récompensé : les émoluments du consultant marketing n'ont cessé de croître, de 900 à 1 200 dollars par jour, et des primes se chiffrant en centaines de milliers d'euros ont été créées. De 2012 à 2015, note le tribunal, Papa Massata Diack a facturé 2 millions d'euros à l'IAAF pour ses services. Mais le consultant marketing se faisait aussi payer par d'autres partenaires de l'IAAF. *« Cela ne vous dérangeait pas que votre fils soit payé par l'IAAF et touche de l'argent des sponsors ? »*, s'interroge la présidente.

« Un vieux clou »

L'ex-président de la fédération internationale assure ne pas avoir été au courant des détails des contrats signés, ni des multiples jeux de rétrocession entre les différentes sociétés de son fils, permettant le versement de nombreuses commissions. Il dit avoir appris au cours de l'enquête judiciaire que Papa Massata Diack avait acheté 19 millions d'euros des droits de sponsoring, avant de les revendre 10 millions d'euros plus cher à la banque russe VTB, effectuant ainsi un gain substantiel. Son fils, assure-t-il, ne le tenait pas directement informé de ce genre de transaction. Mais les courriels entre le président et le consultant marketing irriguent le dossier d'instruction, et montrent que le père était souvent tenu directement au courant des manœuvres du fils.

A l'audience, pour Lamine Diack, le fils, Papa Massata, apparaît tour à tour comme une bouée et un boulet

Les liens filiaux sont parfois sonnants et trébuchants. Le 21 mai 2012, la société Pamodzi Sports Consulting, appartenant à « PMD », verse 135 000 dollars sur un compte bancaire de Lamine Diack, puis 130 000 dollars le 6 février 2013. Au total, résume l'un des deux procureurs, François-Xavier Dulin, au terme d'une longue énumération, *« en quatre ans, environ 620 000 euros vous ont été versés sur vos comptes personnels soit par Papa Massata Diack, soit par ses sociétés. Pouvez-vous nous dire à quoi cela correspond ?*

– Je ne sais pas, je ne peux pas vous dire. Je suis décroché de Dakar depuis cinq ans [il a interdiction de quitter la France depuis son arrestation en novembre 2015]. *Si j'étais tranquillement chez moi, je pourrais vous répondre. »*

Malgré l'insistance du magistrat, Lamine Diack n'avance aucune piste pour évoquer ces versements reçus. Le parquet critique alors un *« mélange des genres »* et la gestion hasardeuse des comptes de la fédération internationale, à l'image de ces 85 millions de francs CFA (environ 130 000 euros) versés pour la construction de plusieurs villas au Sénégal afin de loger des membres d'un mystérieux *« bureau de Dakar »*, ou ce prêt de 250 000 euros à la veuve d'un ancien président de la fédération.

Me Régis Bergonzi, l'avocat de l'IAAF, partie civile dans le dossier, s'interroge : *« Vous n'étiez pas capable de voir qu'une grande partie des contrats de sponsoring s'évaporaient par le biais d'intermédiaires ? »* Il n'aura pas de réponse. *« Je commence à devenir un vieux clou »*, dit Lamine Diack pour expliquer ses trous de mémoire.

Me William Bourdon, l'un des conseils du Sénégalais, tente une autre question, comme on tend une perche ou une bouée :

– « Est-ce que vous vous dites, avec le recul, que vous auriez dû être plus vigilant ?

– Incontestablement. J'étais assez fatigué. »

L'octogénaire évoque le mandat de trop pour parler de ses quatre dernières années de présidence. Nelson Mandela, s'amuse-t-il face au tribunal, lui avait bien dit que la meilleure chose à faire était de s'occuper de ses petits-enfants. ■

YANN BOUCHEZ

POLICE

Violences entre bandes : quatrième soirée de tensions à Dijon

Dijon a été de nouveau la proie de tensions, dans la soirée, lundi 15 juin. Les forces de l'ordre ont dû disperser un attroupement d'hommes cagoulés et armés voulant défendre leur quartier après trois expéditions punitives menées par des membres de la communauté tchétchène au cours du week-end. Pour la quatrième soirée d'affilée, dans une ville peu habituée à ce genre de trouble, des dizaines de personnes armées de barres de fer et d'armes de poing, dont on ne sait si elles étaient factices ou non, se sont rassemblées, lundi, dans le quartier sensible des Grésilles. Ces hommes, cagoulés pour la plupart, ont tiré en l'air, détruit des caméras de vidéosurveillance et incendié poubelles et véhicules, ont indiqué à l'AFP des sources policières. – *(AFP.)*

Mondial 2010 : le rapport « perdu » de Knysna

La Fédération française de football ne retrouve pas le document crucial dans l'enquête sur la grève des Bleus

Des fantômes continuent de hanter les couloirs de la Fédération française de football (FFF). Ou plutôt, des « grévistes ». Ceux de Knysna, cette localité sud-africaine où les joueurs de l'équipe de France sont entrés dans l'histoire par leur refus de s'entraîner, en solidarité envers Nicolas Anelka, exclu de l'effectif pour avoir prétendument eu des propos injurieux envers son sélectionneur, Raymond Domenech (*« Va te faire enc..., sale fils de pute »*, selon les termes rapportés en une par *L'Equipe*).

C'était il y a dix ans, le 20 juin 2010, juste avant leur élimination au premier tour de la Coupe du monde. L'histoire comporte toujours des zones d'ombre. *Le Monde* a pris connaissance d'une étrange disparition. Selon le président de la FFF, Noël Le Graët, en poste depuis 2011, un document central a été perdu : le rapport de la mission d'information de la FFF chargée d'enquêter en urgence sur les événements de Knysna. C'est la réponse donnée par M. Le Graët à la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA), après un premier refus de communiquer la pièce.

« Le président de la Fédération française de football a informé la commission de ce qu'en dépit des recherches effectuées, le document sollicité n'a pu être retrouvé », écrit l'autorité administrative indépendante, dans un avis rendu le 31 mars 2019. La démarche de la CADA faisait suite à la demande d'un certain « Monsieur X », son identité ayant été anonymisée.

> **« Y a-t-il des noms que la FFF ne souhaite pas voir apparaître ? », s'interroge un ex-membre de l'encadrement des Bleus**

Contactée par *Le Monde*, la FFF confirme et assure que le rapport *« n'a pas été archivé à l'époque »*. Plusieurs familiers des arcanes fédéraux s'en étonnent. *« Un tel rapport ne peut pas se perdre au sein des instances juridiques de la FFF »*, estime un ancien cadre de l'institution. *« Y a-t-il des noms que la FFF ne souhaite pas voir apparaître ? »*, s'interroge un ex-membre de l'encadrement des Bleus.



A Knysna (Afrique du Sud), le 20 juin 2010, jour de la grève des joueurs de l'équipe de France.
FRANCK FIFE/AFP

« Fiasco médiatique »

La mission d'information se composait de trois membres : Patrick Braouezec, alors député (ex-PCF) de Seine-Saint-Denis et président de la Fondation du football ; Laurent Davenas, avocat général près la Cour de cassation ; Jacques Riolacci, haut magistrat à Versailles et ex-président de la commission de discipline de la Ligue de football professionnel. *« Ce document, la FFF l'a forcément dans ses archives »*, estime M. Davenas. *Jean Lapeyre, le directeur juridique* [de la fédération]*, nourri à l'intérêt supérieur du foot français comme les hommes politiques à la raison d'Etat, devrait l'avoir. »* *« Ce rapport montrait l'impéritie de la fédération »*, ajoute M. Davenas, l'institution ayant été incapable d'apaiser les dissensions entre Domenech et ses joueurs. Selon lui, M. Braouezec a remis le rapport au président de la FFF d'alors, Fernand Duchaussoy. *« La FFF nous avait demandé que le rapport reste en son sein. Cela faisait partie des conditions, on en ont fait ce qu'ils ont voulu. »*

Contacté par *Le Monde*, M. Duchaussoy assure n'avoir *« aucun souvenir d'avoir eu en main ce rapport écrit »*. Le 6 août 2010, selon le procès-verbal, le conseil fédéral de la FFF *« remercie »* pourtant la mission pour le *« rapport très complet »*, *« rédigé »* et *« remis »* la veille. Le travail avait été mené au pas de charge après l'audition de 18 des 23 joueurs – la plupart au téléphone. *« Ce document comprend la transcription des auditions – anonymisées car c'était la seule façon pour que les joueurs acceptent d'être entendus – et les conclusions. Il n'est pas volumineux : 10 à 15 pages »*, selon M. Davenas.

Le rapport a conduit la FFF à déférer cinq joueurs – Nicolas Anelka, Patrice Evra, Franck Ribéry, Jérémy Toulalan, Eric Abidal – en commission de discipline. Les quatre premiers seront punis respectivement de 18 matchs de suspension en équipe de France, 5 matchs, 3 matchs et 1 match, Eric Abidal n'étant pas sanctionné.

Jusque-là discret sur cet épisode, Nicolas Anelka a promis des révélations à l'occasion d'un documentaire attendu ce mois-ci sur Netflix (*Anelka : Misunderstood*). L'ex-attaquant des Bleus justifie au *Monde* son choix d'avoir refusé – comme quatre autres coéquipiers – d'être auditionné par la mission d'information par sa volonté de ne *« plus reporter le maillot de l'équipe de France »*, ayant *« pris la décision d'arrêter bien avant les faits »*.

Il avance un autre argument : *« Cette audition avait pour but de sanctionner les joueurs, non de comprendre et connaître la vérité. »* Contestant toujours la teneur des propos rapportés par *L'Equipe*, il estime que *« l'objectif de la fédération était de se soustraire de ce fiasco médiatique et de pointer du doigt le comportement des joueurs »*. *« Il est (...) bien difficile de reconstituer les pièces du puzzle et la seule chose dont on soit sûrs (...) demeure les dégâts profonds causés à l'image de la FFF et du football français »*, avait écrit François Manardo, alors chef de presse de la FFF, dans un rapport interne, transmis en juillet 2010 à Laurent Blanc, successeur de Raymond Domenech. ■

RÉMI DUPRÉ ET ADRIEN PÉCOUT

Le mystérieux coauteur du communiqué des Bleus

QUI A ÉCRIT LA LETTRE DES JOUEURS DE l'équipe de France de football, le 20 juin 2010, durant le Mondial en Afrique du Sud, à Knysna, par laquelle ils justifiaient leur grève en solidarité avec Nicolas Anelka, mis à l'écart par le sélectionneur, Raymond Domenech ?

En 2011, le magazine *France Football* avait mené l'enquête. Selon ses informations, confirmées au *Monde* depuis, ce communiqué a été rédigé en partie par Stéphane Courgeon, ex-attaché de presse du joueur lyonnais Jérémy Toulalan. Contacté, M. Courgeon *« ne souhaite pas apporter de commentaires supplémentaires »*, sans confirmer ni infirmer. *« Il n'y a pas eu que mon conseiller à l'écrire »*, avait déclaré Jérémy Toulalan, en 2013, dans *France Football*. Contacté, il n'a pas souhaité s'exprimer.

Selon des informations publiées par *Le Monde* en 2015, un petit noyau de joueurs a ébauché la lettre la nuit précédant la grève. Avant de la transmettre, le matin du 20 juin, à un avocat. Ce dernier a tenté de ramener les joueurs à la raison. En vain. Il s'est ensuite efforcé d'adoucir la première version du communiqué.

Il a longtemps été dit que cet avocat était André Soulier, alors responsable de la commission juridique de la Ligue de football professionnel. *« Ce n'est pas moi, j'ai trop d'affection pour Domenech, que je connais depuis qu'il est gamin*, répond à présent M[e] Soulier. *Si les joueurs m'avaient sollicité, je leur aurais mis un coup de pied au cul. »*

Aujourd'hui, plusieurs sources convergentes prêtent à Thierry Braillard un rôle dans l'élaboration de la version finale de la lettre. Celui qui deviendra, durant le quinquennat de François Hollande, secrétaire d'Etat aux sports (2014-2017) était alors avocat au barreau de Lyon, maire adjoint (PRG) aux sports de la ville, proche de Jean-Michel Aulas, le président de l'Olympique lyonnais (OL).

Contacté par *Le Monde*, M. Braillard dément avoir contribué à la rédaction du texte. Mais concède avoir su le matin du 20 juin ce qui se tramait à Knysna, *« indirectement »*, par l'entourage d'un joueur. *« On m'a demandé mon avis. Qu'un joueur puisse dire "J'ai demandé un conseil ou un avis à Thierry Braillard", ça, je vous le confirme. Et je vous confirme que j'étais mon avis : j'ai dit qu'il s'agissait d'une grosse connerie. Incontestablement, mon avis n'a pas eu d'impact et n'a pas été suivi... »*

Malgré sa proximité avec l'OL, M. Braillard assure n'avoir prévenu personne au club, pas plus qu'à la FFF, où, dit-il, il n'avait pas de contacts. *« Je trouvais ça tellement énorme que j'en suis resté là. »* ■

R. D. ET A. PT

Pour Liverpool, « le football est moins important que la vie »

Les supporteurs du club de la ville, qui s'apprête à remporter la Premier League, sont partagés sur la reprise de la saison à partir de mercredi

LIVERPOOL - *envoyé spécial*

Ian Fisher irait au bout du monde pour soutenir Liverpool Football Club. *« Russie, Turquie, Espagne... je suis allé les voir partout. En 2019, j'ai emmené mes deux fils de 12 et 21 ans à Madrid pour la finale de la Ligue des champions, quand on a gagné contre Tottenham. Ça m'a coûté 6 000 livres (6 700 euros). Je n'ai plus un sou, mais ça valait la peine. »*

Mais ce fidèle parmi les fidèles n'est pas à l'aise face à la reprise des matchs de Premier League, mercredi 17 juin (Aston Villa reçoit Sheffield United pour le premier match). *« Plus de 40 000 personnes sont mortes du Covid-19 au Royaume-Uni. Le virus circule encore. Le football est quand même moins important que la vie »*, explique-t-il dans son épais accent liverpudlien.

La phrase fait écho à la boutade de Bill Shankly, l'entraîneur mythique des Reds (1959-1974), dont la statue orne l'entrée du stade d'Anfield : le football est *« bien plus important »* qu'une affaire de vie ou de mort, avait-il lancé un jour. *« Ça, c'était avant le Covid »*, réplique Ian Fisher.

Ne veut-il pas voir Liverpool remporter son premier titre de champion d'Angleterre en trente ans ? *« Oui, bien sûr. Mais on a 25 points d'avance* [sur Manchester City]*, on est sûrs de l'emporter, on aurait très bien pu nous donner le titre et terminer la saison en l'état du classement, comme en France. »*

Les autorités du football anglais ont préféré tout faire pour reprendre. Les 92 matchs qui restent pour boucler la saison vont être disputés à huis clos d'ici au 25 juillet. Les 1 200 joueurs et employés des clubs sont testés tous les quatre jours. Le dernier résultat a donné seulement deux contrôles positifs au coronavirus.

Mairie, police et groupes de supporteurs ont collaboré pour éviter les rassemblements à l'extérieur du stade. *« Les supporteurs respecteront les conseils de sécurité*, estime Spirit of Shankly, l'une des associations de supporteurs. *Nous encourageons les fans à rester chez eux. »*

Eddy Davis n'en croit pas un mot. Ce supporteur des Reds habite dans l'une des tristes maisonnettes alignées à mi-chemin entre Anfield et Goodison Park, stade du rival éternel, Everton. Les deux enceintes se trouvent à dix minutes de marche l'une de l'autre, séparées par un parc.

Priorité à la santé

Dimanche 21 juin, le derby entre les deux équipes se déroulera à Goodison Park. Liverpool pourrait officiellement remporter la Premier League ce jour-là, si Manchester City perd contre Arsenal quelques jours plus tôt. *« Bien sûr que le parc va être rempli de monde et que les rues autour du stade seront combles »*, estime-t-il.

Pour tenter de rassurer les riverains, la mairie a distribué des prospectus. *« Notre plan est de donner la priorité à la santé et à la sécurité de la communauté locale »*, écrivent les autorités. Assise dans la minuscule courette à l'avant de sa maison, à cinquante mètres du stade, Michelle Phennah fait la moue à la lecture du message : *« Les jours de match, j'ai régulièrement des gens qui rentrent dans mon jardin. Vous croyez vraiment que le football, même à huis clos, va bien se passer ? J'ai deux enfants de 4 et 6 ans, je ne veux pas qu'ils prennent de risques. »*

Elle accuse les histoires de gros sous des clubs de s'être imposées. Selon Deloitte, les équipes de Premier League vont perdre 500 millions de livres de chiffre d'affaires cette saison mais cela aurait été bien pire sans la reprise des matchs, qui leur permet de toucher les droits de retransmission télévisée.

Josh Jones fait partie des supporteurs qui célèbrent le retour du football. Cet enseignant est venu montrer le stade d'Anfield à son fils de 3 ans. Le confinement et ses trois mois sans la moindre nouvelle footballistique ont représenté une dure épreuve. *« Il y a un trou en forme de ballon de football dans ma vie. »*

Lui dont l'oncle a été joueur à Liverpool FC reconnaît que la santé doit primer. Mais, dans la mesure où les autorités assurent que tout a été prévu et où les stades resteront vides, il pense que la reprise est possible. Les pubs sont fermés et Liverpool est encore à l'heure du confinement. *« J'ai 34 ans, ça fait trente ans que Liverpool n'a pas remporté le championnat. Bien sûr, les matchs à huis clos ne seront pas la même chose, il ne pourra pas y avoir de grande parade dans les rues pour célébrer, mais c'est important de gagner à la régulière en allant jusqu'à la fin de la saison. »*

A Liverpool, le football n'est peut-être pas plus important que la vie mais il représente plus qu'un simple jeu. L'équipe est devenue le symbole d'une ville meurtrie. Sur le côté du stade se trouve le mémorial rappelant les 96 morts du drame de Hillsborough en 1989, quand les supporteurs se sont retrouvés écrasés contre les grilles lors d'un mouvement de foule. Celui-ci est devenu un lieu de recueillement pour tous les morts de la ville.

John et Nicola Howard sont venus déposer des fleurs à la mémoire d'une proche, récemment décédée. *« Avec le titre de champion, ce qui va nous manquer est de ne pas pouvoir célébrer notre victoire collectivement »*, explique Nicola. Son mari montre des photos dans son téléphone de leur célébration après la victoire en Ligue des champions en 2019.

Jürgen Klopp, l'entraîneur allemand, a promis d'organiser un défilé dans la ville dès que cela sera permis, sans doute en 2021. *« Bien sûr qu'on y sera. Pour nous, remporter le championnat, c'est aussi fort que de gagner au Loto. »* ■

ÉRIC ALBERT

Le Monde
MERCREDI 17 JUIN 2020

L'explosion attendue des faillites en France

A compter de l'été, le nombre de défaillances va s'accélérer de 21 % ; 200 000 emplois directs seraient affectés

Malgré les centaines de milliards d'euros déversés dans leurs économies, notamment pour venir en aide aux entreprises paralysées par les mesures de confinement dues à la crise sanitaire, les faillites vont s'accélérer fortement en Europe à partir du second semestre de cette année et en 2021.

Selon une étude de l'assureur-crédit Coface, publiée ce mardi 16 juin, le nombre de défaillances d'entreprises va augmenter de 21 % en France entre la fin de l'année 2019 et la fin de l'année 2021. Le chiffre est sensiblement le même en Espagne (+ 22 %), nettement plus élevé au Royaume-Uni (+ 37 %) et en Italie (+ 37 %) ainsi qu'aux Pays-Bas (+ 36 %). En revanche, l'Allemagne, moins pénalisée sur le plan économique, connaîtrait beaucoup moins de faillites (+ 12 %) sur la période. A titre de comparaison, la crise financière de 2008 avait entraîné une hausse des défaillances de 53 % au Royaume-Uni et de 25 % en France, sur une période de deux ans, entre 2007 et 2009.

Les conséquences de la crise du Covid-19 vont donc mettre fin, pour la France, à dix ans de baisse tendancielle du nombre de faillites. Avec 52 002 procédures enregistrées sur l'ensemble de 2019, la sinistralité des entreprises hexagonales avait atteint l'an passé son plus bas niveau depuis dix ans, indiquait, en début d'année, le cabinet Altares, spécialiste de l'information sur les entreprises.

Dispositifs d'aide nationaux

La forte poussée de faillites annoncée par Coface succède à un premier semestre en trompe-l'œil. Pour éviter une avalanche de défaillances au plus fort de crise, la plupart des gouvernements ont, en effet, donné un délai supplémentaire aux entreprises pour entamer, en cas de difficultés ou de cessation de paiement, les procédures obligatoires auprès des juridictions spécialisées. En outre, les tribunaux de commerce, au moins en France, étaient eux-mêmes en activité réduite ; il en est résulté un nombre artificiellement bas de procédures. Ainsi la Banque de France a publié, lundi, des chiffres qui font état d'une diminution de 13,5 % sur un an des défaillances en France en mars 2020, par rapport à mars 2019. Mais, précise l'institution, *« cette baisse n'indique pas une réduction du nombre d'entreprises en difficulté ».*

« L'ouverture d'une procédure de défaillance étant devenue de facto volontaire, seules les entreprises les plus en difficulté, sans perspective de redressement une fois la crise sanitaire sous contrôle, ont fait ce choix dès les premières semaines du confinement », confirment les experts de Coface dans la note.

Ainsi, entre le début du confinement et la fin du mois d'avril, moins de 1 500 entreprises ont démarré une procédure, contre 6 500 à la même période de 2019. *« Cela a permis d'éviter des situations qui ne sont ni nécessaires ni souhaitables, mais nous allons maintenant assister à un rattrapage en plusieurs vagues »*, ajoute Bruno De Moura Fernandes, économiste chez Coface et signataire de l'étude.

En effet, si elles ont été largement accompagnées par les dispositifs d'aide nationaux ou régionaux pendant le confinement et au-delà, les entreprises ont, pendant cette période, accumulé des dettes dont elles devront bien s'acquitter tôt ou tard.

Au 5 juin, selon le tableau de bord mis en place par Bercy, 97 milliards d'euros de prêts garantis par l'Etat avaient été accordés aux entreprises en difficulté : *« Il va falloir les rembourser »*, observe Thierry Millon, directeur des études d'Altares. Même chose pour les reports de cotisations sociales accordées pendant la crise.

Parallèlement, la prise en charge des salaires par l'Etat par le dispositif de chômage partiel, déjà en retrait par rapport au début de crise, n'a pas vocation à perdurer.

Fragilité des jeunes pousses

Les entreprises devront au cours du second semestre de cette année engranger suffisamment de liquidités pour, non seulement, faire face au paiement des salaires et à leurs charges courantes, alors que l'activité restera en sous-régime, mais aussi, honorer les premières échéances de leurs prêts. *« Si les charges sociales reportées étaient annulées, cela allégerait bien entendu la pression pour certaines entreprises. Mais avec un déficit public qui devrait dépasser 11 % du PIB* [produit intérieur brut] *cette année, la marge de manœuvre supplémentaire du gouvernement se limite »*, note Bruno De Moura Fernandes.

En l'absence de mesures d'aide supplémentaires, combien d'entreprises vont se retrouver acculées, obligées de se tourner vers les tribunaux ? Pour la France, Coface estime ce nombre à 61 354 d'ici à 2021. En se fondant sur le chiffre de 3,2 emplois en moyenne par société – un chiffre qui provient des statistiques des années écoulées et qui est assez stable dans le temps –, le nombre d'emplois directs touchés devrait avoisiner les 200 000.

Un autre élément, totalement indépendant de la crise du Covid-19, pourrait accentuer le nombre de faillites dans l'Hexagone en fin d'année : en 2017, le nombre de créations y avait atteint un niveau record, et la mortalité des jeunes pousses atteint en général un pic lors de leur troisième exercice.

Durant le confinement, les entreprises ont accumulé des dettes dont elles devront bien s'acquitter

Les secteurs les plus concernés seront, bien sûr, ceux les plus affectés par la crise : le tourisme, la restauration, les transports. Le commerce et, notamment, l'habillement-textile, ne devrait pas échapper au phénomène.

Quant au bâtiment, secteur d'activité où TPE et PME sont très exposées aux retards de paiement, et qui représente traditionnellement un quart des défaillances d'entreprises, il ne devrait pas échapper à cette tendance. Au contraire. Cette année, le retard pris dans la commande publique en raison du report du second tour des élections municipales ne va rien arranger.

Pour les autres pays étudiés, Coface souligne que l'ampleur des faillites sera en lien avec la chute du PIB observé et les perspectives de reprise pour l'année 2021. Or, d'après ces prévisions de croissance, les Pays-Bas et l'Allemagne devraient être les pays les moins affectés par la récession, avec un PIB en 2021 inférieurs de moins de 2 % à celui de 2019.

La France et l'Espagne feraient moins bien, mais mieux que le Royaume-Uni et l'Italie. Le PIB de ces deux derniers pays serait inférieur respectivement de 5 % et 6 % à celui enregistré l'an passé, ce qui correspond sensiblement au « classement » en termes d'augmentation des défaillances. La situation particulière des Pays-Bas s'explique par un contexte différent : les entreprises y font plus facilement faillite qu'ailleurs, mais les créations, lorsque l'activité reprend, y sont également plus nombreuses. ■

BÉATRICE MADELINE

En France, des défaillances d'entreprises ajournées

Les défaillances d'entreprises en France, par mois, depuis 2016

Une baisse dans tous les secteurs d'activités

Les défaillances d'entreprises par secteur d'activités, entre mars 2019 et mars 2020

Secteur	2019	2020
Construction	11 755	10 210
Commerce	11 536	10 360
Hébergement et restauration	7 312	6 238
Industrie	3 839	3 169
Agriculture	1 432	1 198
Activité financière et d'assurance	1 125	1 003

Une hausse attendue partout en Europe d'ici à 2021…

Evolution des défaillances d'entreprises par pays entre 2019 et 2021, en %

Pays	%
Allemagne	12
France	**21**
Espagne	22
Pays-Bas	36
Royaume-Uni	37
Italie	37

… qui va refléter la chute du PIB en 2020

Prévisions du PIB en volume (base 100 sur 2019), par pays

Infographie : *Le Monde* • Sources : Coface, Banque de France

A Romorantin, les PME de l'usinage au bord du précipice

Depuis la fermeture de Matra, en 2003, les sous-traitants en mécanique ont appris à fuir le secteur automobile, mais la crise les rattrape

BLOIS - *correspondant*

J'avais un très bon carnet de commandes qui nous a fait tenir jusqu'à mai, en fonctionnant à 70 % de nos capacités. On va tourner à 50 % en juin et juillet. Puis zéro dès août. Le mur. Nos interlocuteurs sont incapables de nous donner des commandes depuis fin mars, tous clients confondus », résume Sébastien Briqué, directeur de la PME SKV, dont 60 % du chiffre d'affaires vient de l'aéronautique civile. C'est à Romorantin (Loir-et-Cher), sur des tours à métaux sophistiqués, que naissent les pièces mécaniques habillant le haut des cabines d'avions, en classe affaires. *« Mais avec la faillite de certaines compagnies aériennes, les autres iront chercher leurs avions sur le marché de l'occasion, à peu de frais. Je n'envisage pas un retour à une activité normale avant 2023. »*

M. Briqué appréhende le monde d'après, *« où des dizaines de milliers de petits sous-traitants français comme moi iront envahir d'autres marchés, dans le médical ou les centrales nucléaires »*. Lui aimerait que des géants comme Total ou EDF lancent de grands chantiers, qui nécessiteront les engins et outils adéquats. *« Pourquoi ne pas enfin généraliser l'enfouissement des câbles électriques, par exemple ? »* Et de réclamer un nouveau « made in France », plus restrictif : *« Saviez-vous que nos fabricants de machines agricoles achetaient toute leur fonderie en Chine ? »* L'usinage de précision est une spécialité du bassin romorantinais, qui a essuyé plusieurs crises ces vingt dernières années, dans le sillage de l'arrêt de l'ancien constructeur automobile Matra, en 2003. Après être monté à 10,3 % en 2013, le taux de chômage était redescendu à 8,2 %, fin 2019. Mais les conséquences de la situation actuelle inquiètent. La plupart des ateliers locaux produisent des outils sur mesure pour les industriels de l'armement : MBDA, Nexter et Safran.

« Comme un couperet »

C'est le cas d'Aurema, ex-fournisseur de Matra. Gérald Gouveia en est le gérant depuis 2017. *« L'armement, pour nous, ce n'est que 35 %… On s'est ouvert au cosmétique, à l'exosquelette et même à l'optique, en produisant des pièces pour le plus grand télescope du monde. »* En déambulant parmi les machines, on croise des fraiseurs jeunes ou sexagénaires sur leurs ordinateurs, en train de modéliser des pièces à défaut de les fabriquer.

« A l'heure où je vous parle, j'ai 12 000 euros de commandes pour le mois de juillet. Normalement, je devrais en avoir onze fois plus, pour atteindre 180 000 euros en fin de mois », observe M. Gouveia. Lui qui n'avait pas confiné s'apprête à demander enfin le chômage partiel pour ses seize salariés, *« car là, clairement, on a un gros souci »*. Il mentionne une commande terminée en avril, dont le client a repoussé la livraison – et, partant, le paiement – à juillet 2021. *« Certains gros donneurs d'ordre manquent d'empathie »*, note-t-il pudiquement.

Dans une rue parallèle s'affairent les 17 ouvriers de G2 Méca-Concept. L'entreprise a préféré fermer pendant 4 semaines en mars pour étaler au mieux les anciennes commandes. Depuis trois mois, aucune nouvelle commande n'est arrivée. *« On partait sur une année exceptionnelle, avec des prévisions phénoménales. Après avoir formé nos intérimaires, on réfléchissait à les embaucher. Et le Covid est tombé comme un couperet… J'ai fait dix devis en trois mois. En temps normal, c'est dix par jour »*, se lamente Philippe Guillon, ex-ouvrier de Matra et fondateur de cette PME, au côté de son ancien collègue Dominique Guichet. *« Quand Matra a fermé, en 2003, on a pris notre prime de licenciement, on a racheté de vieilles bécanes et on a créé cette boîte »*, dit-il.

« J'ai 12 000 euros de commandes pour le mois de juillet. Je devrais en avoir onze fois plus »

GÉRALD GOUVEIA
gérant d'Aurema

Les machines numériques sont arrivées par la suite, tout comme une activité prospère de bureau d'études. En temps normal, ces hommes fabriquent des chariots sur mesure pour des morceaux d'Airbus, mais aussi des postes de travail ergonomiques pour les chaînes d'assemblage de missiles… et d'ascenseurs. *« On essaie de faire l'inverse de Matra, qui était monoclient* [avec Renault]. *Et on savait qu'il fallait quitter le secteur de l'automobile, trop peu rentable. »* Une grosse commande pour Otis Saint-Pétersbourg tarde à venir : *« Elle nous sauverait l'année. »*

A l'automne 2018, Caillau faisait peau neuve. Une nouvelle usine était inaugurée, à la sortie de Romorantin – 28 000 m² pour rassembler trois vieux sites, grâce à 20 millions d'euros de fonds publics. Aujourd'hui, ce géant du collier de serrage pour l'automobile et l'aviation, qui emploie ici 600 salariés, traverse la crise en silence. Il ne répond pas à la presse. A la CGT de Romorantin, d'aucuns évoquent une activité marginale – dont témoigne le parking clairsemé – et le spectre d'une délocalisation en Europe de l'Est. *« Ils ont si peu investi qu'ils n'auront aucun état d'âme à partir »*, assure Régis Barboux, secrétaire général de l'union locale CGT. Il revient sur Matra, où il a passé quarante ans : *« On devait produire une citadine, un buggy. Les machines et le bâtiment dédié étaient neufs, et ça ne les a pas empêchés de fermer. »* Le maire, Jeanny Lorgeoux, en place depuis 1985 et candidat à sa succession, fut témoin de bien des crises. Celle-ci lui paraît surmontable : *« Les actionnaires de Caillau sont des gens de grande valeur. La direction est excellente, le personnel, talentueux. Leur sort est lié au plan d'aide national et des études permettent d'augurer une sortie plus rapide pour l'automobile. »*

Même optimisme pour le missilier MBDA, principal donneur d'ordre les PME locales de mécanique de précision : *« Il fonctionne sur le long terme et je ne m'inquiète pas trop. »* Toutefois, l'édile concède : *« Je me fais plus de souci pour Rasec. Ils sont en redressement depuis mars et deux repreneurs pourraient tenir la route. »* Ce fabricant de mobilier de supermarchés paie chèrement une diversification manquée en Ukraine et en Russie. Cent vingt salariés sont inquiets pour leur avenir. *« La question sera de savoir combien de gars seront gardés et pour combien de temps. »* ■

JORDAN POUILLE

Europe : « Plus on attend, plus il sera cher d'intervenir »

Fabio Panetta, membre de la BCE, juge « extrêmement » urgente l'approbation du fonds de relance de l'UE

Et si l'Europe était en train de prouver qu'elle est capable de réagir et d'être protectrice face aux crises ? C'est la thèse défendue par Fabio Panetta, un des six membres du directoire de la Banque centrale européenne, qui a pris ses fonctions le 1er janvier. Dans un entretien au *Monde*, l'Italien reconnaît que les autorités européennes n'ont pas été à la hauteur pendant la crise de la zone euro, mais estime que les choses sont en train de changer. Au niveau de la BCE, l'intervention a été beaucoup plus rapide et décisive qu'il y a une décennie, avec une enveloppe de plus de 1350 milliards d'euros d'achat de dettes. M. Panetta laisse clairement entendre qu'il est favorable à en faire plus et que la politique monétaire restera *« accommodante »* pendant une *« période prolongée »*. Du côté des institutions européennes, les choses avancent également, même s'il estime qu'il est *« extrêmement urgent »* que le fonds de relance de 750 milliards d'euros, proposé par la Commission européenne et discuté vendredi 19 juin, soit approuvé.

> **« L'annonce de la France et de l'Allemagne était très importante pour pousser vers une réponse ambitieuse »**

En mars, la BCE a lancé le PEPP, un plan de rachat de dettes de 750 milliards d'euros. Le 4 juin, elle a rajouté 600 milliards d'euros. Est-ce que cette politique fonctionne ?

Je crois que oui. Mais nous luttons contre de sérieux vents contraires. Nous devons donc prendre des mesures fortes pour éviter que les conditions de crédit ne se tendent, pour stabiliser l'économie et donc pour réagir face à l'inflation qui s'éloigne encore plus de notre objectif (de 2 %). C'est pour ça qu'on a pris la décision d'augmenter l'enveloppe de 600 milliards d'euros supplémentaires. Nous devons être pragmatiques et nous tenir prêts à ajuster notre politique pour respecter notre mandat, en fonction de nos prévisions de moyen terme. Il demeure beaucoup d'incertitudes. On ne sait pas quand et comment le virus sera contenu, si le confinement sera encore en vigueur ou remis en place, quel sera l'impact des mesures économiques… Il n'aurait pas été sage de déployer plus encore notre arsenal, le *« Full Monty »*, sans y voir plus clair.

Serait-il possible d'annuler les dettes des Etats possédées par la BCE, par exemple ?

Le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne est clair : l'article 123 interdit le financement monétaire. Si nous achetons des obligations souveraines et décidons de ne pas demander leur remboursement, ce serait du financement monétaire. Ce n'est pas autorisé.

Je connais le débat qu'il y a en France d'annuler les dettes mais ce n'est pas une option possible pour la BCE. Et il n'y a pas que les contraintes légales. Les citoyens risqueraient de perdre confiance dans la monnaie, comme on peut le voir dans certains pays émergents, où il faut prendre une brouette pour transporter les billets nécessaires à payer. Ça se terminerait en désastre financier. Ce n'est pas comme ça qu'on crée de la prospérité et c'est pour ça que les traités interdisent le financement monétaire.

L'endettement des pays européens va atteindre des records après cette crise, particulièrement en Italie. Est-on entré dans une nouvelle ère de politique monétaire ?

Sur la base de notre prévision d'inflation, je prévois une politique monétaire accommodante pour une période prolongée afin de respecter notre mandat. Cette perspective offre les conditions nécessaires aux autorités européennes et nationales pour stimuler la croissance, mener les réformes nécessaires pour améliorer la compétitivité et sortir de cette crise mieux placés pour faire face aux futurs défis.

La Commission européenne propose un plan de relance de 750 milliards d'euros, dont 500 milliards de dotations. Ce serait historique. Mais le sommet européen de cette semaine, le 19 juin, s'annonce mal. A quel point est-il urgent que les pays membres agissent ?

C'est extrêmement urgent. L'objectif doit être de le mettre en œuvre dès que possible, et pas après début 2021. Plus on attend, plus le choc va mettre à mal des entreprises saines qui ont juste besoin de liquidités. Plus on attend, et plus il sera cher d'intervenir.

Est-ce que les autorités européennes agissent trop peu et trop tard ?

Les autorités européennes ont déjà pris des mesures qui auraient été inimaginables il y a trois mois *[prêts garantis et aides de 540 milliards d'euros]*. Nous devons être réalistes, le débat politique prend du temps. Les autorités européennes ont déjà montré de façon remarquable qu'elles étaient prêtes à intervenir. Je suis plus optimiste qu'il y a trois mois.

Pendant ce temps, l'euroscepticisme monte. A quel point est-ce dangereux ?

L'euroscepticisme a essentiellement été motivé par les erreurs faites pendant la crise financière et, plus récemment, par la crise migratoire. Aujourd'hui, la réponse au coronavirus est différente. Les autorités européennes ont été bien plus rapides, plus déterminées. Elles ont fait ce qu'il fallait, malgré des discussions parfois tendues. L'Italie, entre autres, va recevoir des dotations européennes venant d'une émission de dettes de l'UE. L'annonce de la France et de l'Allemagne était très importante pour pousser vers une réponse européenne ambitieuse. L'Allemagne était perçue comme résistant à une politique européenne commune. Cette perception a changé. Et au niveau de la BCE, nous avons tiré les leçons de la crise de la zone euro et nous avons agi rapidement et de façon déterminée. Agir ensemble signifie agir de façon plus efficace. Tous les Européens en bénéficient.

L'Europe prouve-t-elle qu'elle est capable d'agir ?

Jean Monnet a dit que *« l'Europe se ferait dans les crises et qu'elle serait la somme des solutions qu'on* [y] *apporterait »*. L'intégration européenne est un processus permanent. Ça peut parfois paraître lent. Mais qui aurait pensé il y a dix ans que les Etats abandonneraient la responsabilité de la supervision bancaire ? Que les autorités européennes apporteraient une réponse forte, s'élevant à 10 % du PIB ? Probablement personne. Jour après jour, on ne voit peut-être pas ces progrès. Mais, dans vingt ans, ceux qui écriront les livres d'histoire considéreront peut-être ce moment comme celui où les réformes ont eu lieu, apportant plus d'intégration, de croissance et de stabilité. Le choc du coronavirus pourrait être un moment-clé pour l'Europe, quand celle-ci a finalement progressé.

L'euro a été lancé il y a vingt ans, mais il n'est pas devenu un vrai concurrent du dollar. Est-ce un échec ?

Je crois que l'euro peut jouer un rôle international plus important. Ce n'est pas encore le cas parce qu'on paie le prix de notre absence de progrès pour terminer le cadre institutionnel de la zone euro. Pour réduire l'écart avec le dollar et pour que tous les Etats membres bénéficient du rôle de monnaie internationale de l'euro, la zone euro doit offrir aux investisseurs internationaux un actif qui serve de valeur refuge, des marchés de capitaux profonds et liquides… Et nous, la Banque centrale, devons prendre nos responsabilités, agir avec force en cas de crise, comme nous le faisons actuellement, et fournir des liquidités en euros en cas de turbulences.

La BCE doit-elle devenir, comme la Fed, un établissement prêteur international en dernier recours ?

Nous devons aller dans cette direction, en effet.

La Bulgarie et la Croatie pourraient rejoindre l'euro. Faut-il accepter des pays dont les économies sont beaucoup plus pauvres que le reste de la zone ?

Une entrée dans la zone euro n'a lieu qu'après un processus de convergence sérieux, sur les institutions, sur les banques, et sur la macroéconomie…

La Grèce aussi avait suivi un processus de convergence, et ça s'est mal fini…

Peut-être que, par le passé, l'importance de la convergence a été sous-estimée. Aujourd'hui, on prend ça bien plus sérieusement. Pour être intégrés dans l'ERM II *[le début d'un processus de deux ans avant d'être accepté dans la monnaie unique]*, les pays doivent accepter la supervision bancaire de la BCE, par exemple. La Croatie et la Bulgarie ont pris des mesures importantes pour converger.

Quand feront-elles partie de l'euro ?

Je pense qu'elles seront acceptées dans l'ERM II d'ici à la fin de l'année au plus tard. Ensuite, c'est un processus de deux ans. Donc, la Croatie et la Bulgarie ont la possibilité de faire partie de l'euro d'ici à 2023 au plus tôt, si elles réussissent tous les tests préliminaires. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR ÉRIC ALBERT

PROFIL



Né le 1er août 1959, Fabio Panetta est un habitué des couloirs de la Banque centrale européenne. S'il n'est entré à son directoire que le 1er janvier, il était à la banque centrale italienne depuis 2000, jusqu'à devenir son numéro deux en 2012. A ce titre, il participait régulièrement aux réunions du conseil des gouverneurs de la BCE. Depuis 2014, il était aussi au comité de surveillance du risque systémique, l'instance de la BCE supervisant les risques sur les marchés financiers. Il est généralement considéré comme une *« colombe »* de la politique monétaire, étant prêt à intervenir fortement si nécessaire.

Covid-19 : l'Etat et Sanofi s'associent

Le groupe pharmaceutique va investir 490 millions d'euros dans une nouvelle usine en France. L'Etat débloque une enveloppe de 200 millions pour la recherche d'un vaccin



Paul Hudson, directeur général de Sanofi, le 6 février, au siège du groupe, à Paris.
ÉRIC PIERMONT/AFP

Emmanuel Macron est sorti du relatif confinement auquel il s'était astreint durant la crise sanitaire. Le président de la République s'est rendu, mardi 16 juin, sur le site de recherche et de production de vaccins de Sanofi, à Marcy-l'Etoile (Rhône), l'un des plus importants au monde avec ses 3 500 salariés. Le choix du géant pharmaceutique français et la présence de son directeur général ne doivent rien au hasard : Paul Hudson avait suscité la polémique, mi-mai, en déclarant que les Etats-Unis, cofinanceurs de recherches, seraient servis en priorité dès la mise au point d'un vaccin Sanofi contre le Covid-19. Cela lui avait valu une convocation à l'Elysée, où M. Macron avait souligné la nécessité d'*« extraire des lois du marché »* un tel vaccin et de le mettre à la disposition de tous dès que possible.

Le ton a radicalement changé. Le gouvernement et Sanofi veulent désormais aller de l'avant dans un partenariat qui a pour objectif d'accélérer la mise au point d'un vaccin et de traitements contre le coronavirus. Et de relancer l'implantation d'industries de santé dans l'Hexagone.

Le chef de l'Etat a ainsi annoncé, mardi, une enveloppe de 200 millions d'euros dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir : 120 millions pour soutenir les capacités de production de vaccins et de traitements ; et 80 millions destinés aux essais thérapeutiques de phases 1, 2 et 3 pour les candidats-vaccins contre le coronavirus. Une deuxième enveloppe devrait être débloquée à l'automne, indique-t-on à l'Elysée.

De son côté, M. Hudson s'est engagé à investir 610 millions d'euros sur cinq ans. Sanofi construira à Neuville-sur-Saône (Rhône), pour 490 millions, une nouvelle usine de vaccins employant 200 personnes. Présentée comme unique au monde par sa conception, cette *« evolutive vaccine facility »* aura la capacité – contrairement aux usines traditionnelles – de produire trois ou quatre vaccins en même temps. Mais si une pandémie du type Covid-19 se développe, elle pourra se recentrer sur la fabrication d'un seul vaccin contre le nouvel agent infectieux. Ce site à venir de Sanofi Pasteur, entité mondiale de Sanofi chargée des vaccins, permettra de *« sécuriser les approvisionnements de la France et de l'Europe »*, a précisé Paul Hudson.

Lancés dans une course

Par ailleurs, le groupe mobilisera 120 millions d'euros pour un nouveau centre de recherche, à Marcy-l'Etoile, consacré aux vaccins contre les maladies émergentes et les risques pandémiques. Si des programmes européens cofinancent des projets, a indiqué M. Hudson, Sanofi pourrait augmenter les capacités de sa nouvelle usine de Neuville-sur-Saône et développer la production d'anticorps monoclonaux en installant des cuves de cultures cellulaires. En cas de nouvelle crise, ces capacités additionnelles seraient mises à disposition de l'Europe – *« l'échelon approprié pour prendre des décisions audacieuses »*, selon lui – ou d'autres laboratoires pharmaceutiques.

Les plus gros labos sont lancés dans une course aux vaccins et aux traitements contre le Covid-19. Sanofi y participe, mais n'est pas le mieux placé pour l'instant. L'anglo-suédois AstraZeneca a annoncé, samedi 13 juin, un accord de principe avec quatre Etats européens (Allemagne, France, Italie, Pays-Bas) pour leur fournir, sans faire de profit, de 300 à 400 millions de doses d'un éventuel vaccin contre le Covid-19 en cours d'essais cliniques (phase 2 et 3), à l'université d'Oxford (Royaume-Uni), soit une précommande de 750 millions d'euros. Paris a précisé que cette *« alliance inclusive pour le vaccin »* est ouverte à d'autres pays.

Mais AstraZeneca ne bénéficie d'aucune exclusivité. Les Européens *« entendent négocier de la même manière avec d'autres laboratoires »*, indique l'entourage du président de la République. *On signera probablement avec Sanofi, avec qui les négociations commencent, et avec d'autres. La couverture vaccinale mondiale ne se fera sans doute pas par un seul vaccin, mais par plusieurs. »* M. Macron a rappelé qu'il devra être considéré comme un *« bien public mondial »* accessible à tous. Autrement dit, un produit exclu des lois du marché, comme le réclament aussi l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres.

M. Macron a rappelé que le vaccin devra être considéré comme un « bien public mondial » accessible à tous

De retour à Paris mardi après-midi, le chef de l'Etat devait animer une rencontre en visioconférence avec les dirigeants des grands producteurs mondiaux de vaccins (MSD, Pfizer, Janssen, Johnson & Johnson, AstraZeneca, Sanofi, GSK, CureVac et Moderna). Objectifs de ces échanges : faire le point sur leurs recherches, mais aussi sur l'accès global à ces produits, la juste rémunération des laboratoires et la répartition des capacités de production.

Le Covid-19 a changé bien des approches, y compris dans l'industrie pharmaceutique. Dans une situation aussi grave, *« une plus grande coopération en amont, des partenariats entre l'industrie et les gouvernements sont fondamentaux »*, analyse le patron de Sanofi. M. Macron en semble aussi convaincu et souhaite que l'exemple français rencontre un large écho en Europe. Il en va de sa sécurité et de sa souveraineté sanitaires, très défaillantes ces trois derniers mois (principes actifs, masques, tests, vaccins, produits de réanimation...) dans plusieurs pays. Et de la préparation à une nouvelle pandémie. Elle pourrait être plus sévère que celle du coronavirus qui a déjà tué, officiellement, 435 000 personnes dans le monde et en a infecté plus de 8 millions. ■

JEAN-MICHEL BEZAT

Berlin investit dans CureVac, biotech qui suscite l'intérêt des Américains

L'Allemagne veut protéger ses pépites industrielles jugées stratégiques

BERLIN - *correspondance*

C'est une décision qui fera date dans la politique industrielle allemande : Berlin a annoncé, mardi 16 juin, son intention d'investir 300 millions d'euros dans CureVac, une entreprise de biotechnologie sise à Tübingen (Bade-Wurtemberg), actuellement considérée comme l'une des plus en pointe, à l'échelle mondiale, dans la recherche d'un vaccin contre le Covid-19. Cette initiative concrétise la nouvelle orientation du gouvernement dans le sens d'une plus grande protection des pépites industrielles jugées stratégiques face aux rachats étrangers.

L'investissement doit être effectué par la banque publique d'investissement KfW et permettra à l'Etat d'acquérir 23 % du capital de CureVac. C'est la première fois que l'Etat procède à un investissement de cette taille dans une entreprise de biotechnologie. Selon la tradition d'économie sociale de marché du pays, il s'abstient d'ordinaire de toute intervention directe dans la vie des entreprises et se borne à offrir un cadre juridique et fiscal efficace pour leur développement.

Il détient cependant un portefeuille de participations, essentiellement dans d'anciens services publics (Deutsche Bahn, Deutsche Post, Deutsche Telekom), ou dans des entreprises sauvées par le contribuable (Commerzbank après la crise de 2009, et récemment Lufthansa, à cause du Covid-19). Mais cette approche est revue depuis quelques années, à cause des appétits chinois concernant les industries allemandes d'avant-garde.

Regagner de l'indépendance

Lundi, le ministre de l'économie, Peter Altmaier, a justifié l'investissement public dans CureVac par la nouvelle stratégie adoptée par Berlin dans le cadre de son plan de relance, qui vise notamment à regagner une certaine indépendance dans la fabrication de produits pharmaceutiques et de vaccins. Il a insisté sur le fait que l'Etat n'interviendrait pas dans la gestion de l'entreprise.

Au mois de mars 2020, CureVac avait attiré l'attention du grand public quand la presse avait relayé la rumeur (non confirmée) selon laquelle le gouvernement américain avait cherché à s'arroger la production de l'entreprise en cas de percée dans la recherche du vaccin. CureVac est détenue à 80 % par l'homme d'affaires Dietmar Hopp, fondateur du groupe informatique allemand SAP. L'entreprise veut démarrer au mois de juin ses premiers essais cliniques pour son vaccin génétique.

Ce qui a convaincu le gouvernement d'agir sans tarder est l'intention de CureVac d'entrer en Bourse en juillet, et de se faire coter au Nasdaq, aux Etats-Unis. En raison des règles régissant les marchés financiers, l'Etat allemand devait agir vite s'il voulait se garantir une participation importante, a précisé le ministère des finances au Bundestag (la Chambre basse du Parlement), lundi soir.

Les conséquences de la crise liée au Covid-19 ont renforcé les craintes du gouvernement de voir certains joyaux passer aux mains d'investisseurs étrangers. Fin mai, il a fait part de sa volonté d'augmenter son droit de veto lors de prises de participation d'investisseurs étrangers hors Union européenne dans des entreprises allemandes de la santé, de l'intelligence artificielle et de la robotique, secteurs où Berlin dispose d'une avance technologique. ■

CÉCILE BOUTELET

Révolte d'hôteliers face à Booking

Les propriétaires d'établissements indépendants réclament une baisse des commissions exigées par le spécialiste de la réservation en ligne

Les commentaires étaient pourtant engageants. Alice, de Belgique, saluait la qualité du « room service ». De son côté, Richard, de Norvège, appréciait le calme et la proximité du centre-ville d'Ajaccio. Et la note générale, 9 sur 10, promettait un séjour confortable. Las ! Sur Booking.com, le quatre-étoiles Les Mouettes, situé face au golfe d'Ajaccio, n'a plus une chambre de libre en août.

Et pour cause : Jean-Baptiste Pieri, propriétaire de l'établissement, a retiré, comme la quasi-totalité de ses collègues de la ville de Corse-du-Sud, toutes ses chambres de la plate-forme néerlandaise de réservation d'hébergements pour ce mois capital pour l'industrie touristique locale.

« On a été choqués par leur comportement durant le confinement, avance M. Pieri, par ailleurs secrétaire général de l'association des hôteliers du golfe d'Ajaccio. *On prend le risque. On demande une baisse pérenne des commissions. On est de toute façon sur une année catastrophique, alors, perdu pour perdu… »* Ce risque est calculé : en août, avec leur clientèle française, ils ont de bonnes chances de remplir leur établissement quoi qu'il en soit. Tout comme cette quinzaine d'hôteliers du Cap d'Agde (Hérault) qui, pendant le confinement, ont pris l'initiative de fixer le prix de leur chambre à… 1 000 euros la nuit.

Pas de quoi perturber outre mesure Booking.com, dont le siège se trouve à Amsterdam, qui n'a d'ailleurs pas réagi aux demandes de renégociation venues de l'île de Beauté. Mais ces actions témoignent de l'ire des hôteliers face au mastodonte de la réservation en ligne, accusé de manquer de solidarité avec le reste du secteur. Contactés, les dirigeants de Booking.com ont refusé nos demandes d'entretien et ont répondu par un message d'ordre général, affirmant entre autres que *« Booking.com* [avait] *pour priorité l'aide et le soutien à ses partenaires, en leur permettant de développer leur marque et leur activité, et en les aidant à remplir leurs chambres tous les jours »*.

> **Selon l'agence D-Edge, en 2018, la moitié des revenus des hôtels européens provenaient de Booking.com**

Entre les hôteliers français et le site amstellodamois, racheté en 2005 par le groupe américain Priceline, la lune de miel a été de courte durée. Après avoir consenti à des commissions inférieures à 10 % dans les années 2000, comme jadis les agences de voyage, Booking.com s'est fait gourmand en devenant le leader des « OTA » (Online Travel Agency, les agences de voyage en ligne) et un intermédiaire indispensable. Sa force : être capable de ramener l'homme d'affaires brésilien ou le touriste allemand dans un hôtel indépendant qui, jusqu'alors, ne vivait que d'une clientèle locale.

Gwenaël Le Houerou, vice-président de l'Association des franchisés d'Accor et ancien directeur de chaînes, emploie l'image du pot de confiture : après y avoir goûté d'un doigt, les gérants d'hôtel finissent par y plonger jusqu'au poignet. *« Et plus les hôtels sont dépendants, plus ils doivent payer cher,* souligne M. Le Houerou. *Quand un hôtelier indépendant a 70 % de sa clientèle qui vient de Booking, on peut se demander à qui appartient vraiment le fonds de commerce. »* Selon l'agence D-Edge, en 2018, la moitié des revenus des hôtels européens provenaient de Booking.com et un cinquième de son concurrent Expedia. A partir de là, le leader des OTA aurait adopté, à en croire M. Le Houerou, *« une attitude de dominant autoritaire, devenue insupportable »*.

Au sentiment de dépendance s'est ajouté, durant la crise liée au Covid-19, celui d'une humiliation. Booking a proposé aux clients le remboursement de leur voyage, en contradiction avec l'ordonnance gouvernementale laissant la possibilité d'offrir un à-valoir, afin de préserver la trésorerie des entreprises. Les remboursements décrétés par Booking ont rallumé les braises d'un conflit en sommeil depuis la loi dite Macron de 2015 : les hôteliers français avaient obtenu le droit de fixer des tarifs différents de ceux de la plate-forme. Une disposition peu connue des voyageurs, souvent persuadés que les OTA proposent le meilleur prix.

« Pot de terre contre pot de fer »

Aux yeux de Karim Soleilhavoup, directeur général du réseau d'indépendants Logis Hôtels, *« cette position proche de l'hégémonie donne l'impression à Booking qu'ils peuvent tout s'autoriser. Cette relation ne va pas. C'est le pot de terre contre le pot de fer. »*

Les commissions d'Expedia, concurrent direct de Booking, sont encore plus élevées – plus de 20 %, contre 17,4 % en moyenne –, mais sa cote est un petit peu moins basse : cet autre site, américain, est jugé plus ouvert au dialogue et joue davantage le rôle d'un tour-opérateur.

A l'UMIH, premier syndicat patronal de l'hôtellerie, d'aucuns pestent contre ces acteurs qui échappent à l'impôt et ont gagné leur place en investissant des milliards d'euros dans le référencement sur Google. A l'occasion, mercredi 17 juin, d'une réunion avec ses délégués départementaux, son responsable national, Laurent Duc, s'engage à lancer un mot d'ordre : *« "Lâchez-vous !" Je vous promets qu'on fera les actions destination par destination. C'est l'été de la remise à plat des relations commerciales. »* Il demande à Booking – en vain pour l'instant – de réduire sa commission à 5 %, le temps de la crise. En attendant, les hôteliers se jettent dans les bras du nouvel entrant sur le marché des OTA : Leboncoin, qui propose une commission à 0 % en 2020, et à 10 % au-delà.

Dans son combat, l'UMIH peut compter sur le soutien de l'Association des franchisés d'Accor, qui rassemble plus de 1 200 hôtels, et réclame l'intervention du gouvernement. Le très politique PDG d'Accor, Sébastien Bazin, suit la fronde de près, en dépit d'un contrat existant avec Booking.

« Pourquoi ne pas suivre l'exemple des Corses ?, s'interroge Gwenaël Le Houerou. *Si ça ne tenait qu'à moi, vous seriez déjà en train de me demander pourquoi l'on s'est retiré de Booking. »* De quoi donner une idée assez nette de l'état d'esprit d'une profession qui, aujourd'hui, est à la recherche de toutes les économies possibles, les commissions étant la plus évidente.

Pour Philippe Doizelet, directeur associé du cabinet Horwath HTL, *« les hôteliers indépendants sont dans la situation des producteurs des melons de Cavaillon* [Vaucluse], *contraints de verser des cageots devant la préfecture pour protester contre les centrales d'achat. On peut faire toutes les rodomontades que l'on veut face à Booking, c'est la force de la preuve : le marché est désormais entre les mains de la distribution. »* Afin de rebattre les cartes, l'irruption de Google, qui multiplie les investissements dans le secteur, serait au moins aussi efficace qu'un boycott. ■

CLÉMENT GUILLOU

PERTES & PROFITS | BP

PAR PHILIPPE ESCANDE

L'Europe se prépare à l'après-pétrole

Un virus aura-t-il raison de notre civilisation pétrolière ? Depuis que l'on a abandonné l'huile de baleine pour s'éclairer et que l'on a mis de l'essence dans les moteurs, le pétrole a été le carburant de la formidable croissance économique du XX[e] siècle. Après Shell et Total, c'est au tour de BP de se projeter dans l'après-pétrole. Et il donne un prix à cette conversion : 17,5 milliards de dollars (15,5 milliards d'euros). C'est le montant des dépréciations d'actifs qu'il va inscrire à son bilan pour entériner la perte de valeur de son activité. Jusqu'à présent, ses prévisions reposaient sur une estimation de prix du baril de pétrole de 70 dollars pour la période 2020-2050. Ce sera maintenant 55 dollars.

Cette opération comptable n'est pas anodine. Couplée à une prévision parallèle d'un prix du carbone à 100 dollars la tonne contre 40 auparavant, elle creuse un peu plus la tombe de l'or noir. Bien sûr, nous n'en avons pas fini avec cette huile précieuse, aussi bien pour fournir de l'énergie que comme constituant de base de la chimie, et donc des produits du quotidien. Mais elle a au moins trois conséquences majeures.

D'abord, il restera toujours du pétrole sous terre. A un prix aussi faible, une grande partie des gisements actuellement exploités ne sont plus rentables, les pétroles de schiste aux Etats-Unis, les sables bitumineux du Canada et surtout l'offshore profond. Contrairement aux prévisions des Diafoirus de la collapsologie, le monde ne s'arrêtera pas parce qu'il n'aura plus une seule goutte à extraire, mais parce que l'évolution de la société en a décidé autrement et que la technologie a rendu cela possible. Comme le résume le patron de Total, Patrick Pouyanné, l'âge de pierre ne s'est pas arrêté faute de pierres. On ne peut projeter à l'infini des tendances passées, même en termes de ressources naturelles.

Ensuite, le monde industriel est en train de se reconstruire dans un univers de carbone cher. La contrainte climatique est peu à peu absorbée par la machine capitaliste. Si BP revoit ainsi sensiblement ses prévisions de long terme, c'est aussi parce qu'il y est poussé par des investisseurs de plus en plus réticents à placer leur argent dans des compagnies à l'avenir incertain et à la valorisation déclinante. C'est la raison pour laquelle BP garde, en dépit des circonstances actuelles, une si généreuse politique de versement de dividendes.

Défi immense

Enfin, à ce tarif, certains pays sortiront de la carte pétrolière, certaines entreprises aussi. L'ère du pétrole low cost a commencé. Un défi immense pour les compagnies pétrolières multinationales, justement spécialistes du pétrole cher, qui doivent réduire leurs investissements et reporter leurs ambitions ailleurs. Shell, Total et BP mettent le cap sur le gaz et aspirent toutes trois à devenir des électriciens de taille mondiale dans les vingt ans à venir, à l'image du danois Orsted, qui a abandonné le pétrole en 2018 et est devenu un leader mondial de l'éolien offshore. Mais y aura-t-il de la place pour tout le monde ?

Le monde émergent, lui, brûlera encore longtemps du pétrole fourni par des compagnies nationales, comme celles du Golfe, qui représentent les deux tiers de la production mondiale. L'Europe, elle, a fait son choix. ■

---

20 %

C'est la part des Américains qui déclarent être abonnés à des médias en ligne, selon le rapport annuel de l'institut Reuters, publié mardi 16 juin. Ce ratio est en progression de 4 points sur un an. En France comme en Allemagne, la part des lecteurs ayant souscrit un abonnement numérique est de 10 %, selon cette enquête réalisée pour Reuters par YouGov auprès de citoyens de 40 pays. Cette étude montre que – alors que de nombreux médias régionaux sont touchés par la crise –, 47 % des personnes interrogées se déclarent intéressées par l'actualité locale. Ce chiffre baisse cependant dans les Etats les plus centralisés, comme le Royaume-Uni et la France (31 %) ou la Corée du Sud (12 %).

De Chambord à Cheverny, les châteaux de la Loire se languissent de leurs visiteurs

Locomotives de l'économie du tourisme en Loir-et-Cher, les sites rouvrent progressivement

BLOIS - *correspondant*

En ce moment, David Hameau, directeur de l'office du tourisme de Blois-Chambord (Loir-et-Cher), multiplie les mots apaisants : *« Allez, t'en fais pas, ça va repartir avec le beau temps, je le sens ! »*, lance-t-il à ce chauffeur de taxi morose. Ses services concoctent des séjours mêlant découvertes de châteaux et virées nature pour les agences et les particuliers. *« Presque toutes les réservations de groupes, jusqu'à la fin de l'année, ont été reportées… mais pas annulées. Et on commence à recevoir de nouvelles demandes de devis, c'est rassurant ! »*

Samedi 13 juin toutefois, dans la cour pavée du château de Blois, où l'on ne pénètre plus sans masque, seule une poignée de visiteurs assistait au son et lumière quotidien. *« Y aller comporte pourtant moins de risques qu'au supermarché ! »*, soupire Aurélie Foucault, chargée du développement commercial.

Propriété de la ville et épicentre de son économie, la résidence préférée des rois à la Renaissance avait enregistré un bond de fréquentation de 84 % ces dix dernières années, avant de perdre 1 million d'euros de recettes ce premier semestre 2020. Aux oubliettes, donc, les figurants costumés déambulant entre chaque pièce, les spectacles vivants, le grand banquet dans la salle des Etats généraux : l'heure est à la sobriété. *« On retourne au produit brut, traditionnel, qu'est la visite »*, observe M[me] Foucault. Les ateliers de Qi Gong dans le jardin d'Anne de Bretagne sont maintenus, *« des visiteurs en auront besoin pour évacuer le stress »*.

Annulation de travaux

Selon qu'ils soient publics ou familiaux, petits ou grands, les châteaux n'ont pas encaissé la crise liée au Covid-19 de la même manière. A Tour-en-Sologne, le château privé de Villesavin vit surtout de ses entrées et de la location d'une salle pour les mariages et salons en tout genre. Malgré la réouverture, les déconvenues se poursuivent : son traditionnel « Rendez-vous du chocolat », organisé à la mi-octobre, vient d'être annulé, faute de sponsors.

« Et des travaux ne pourront pas se faire comme les frontons de lucarnes de la façade sud planifiés dans deux ans », dit Véronique de Sparre, la propriétaire qui, en 2018, bénéficiait de subsides de la mission Stéphane Bern pour rénover son pigeonnier géant. Le conseil départemental s'apprête à lui offrir plusieurs semaines de billetterie, soit une portion des 41 000 tickets d'entrée que le département va bientôt acquérir auprès des lieux touristiques fragilisés et qui seront ensuite redistribués au grand public, par des jeux concours.

« On est bien content d'être en France quand on voit la manière dont on a été aidé », glisse le marquis Charles-Antoine de Vibraye. Son château de Cheverny et ses quarante-quatre salariés ont traversé la tempête grâce au chômage partiel et un prêt garanti par l'Etat de 500 000 euros. Début juin, la fréquentation a atteint à 35 % du chiffre habituel… *« J'ai retrouvé mon personnel et c'était bien plus émouvant que de retrouver de l'argent sur mon compte en banque »*, explique le marquis. Une remise en question est, selon lui, inévitable : *« Regardons les excès du tourisme de masse, avec ces paquebots en rade de Venise, par exemple. Demain sera-t-il pareil qu'hier ? N'avons-nous pas atteint un moment décisif ? Peut-être entrons-nous dans un nouveau paradigme touristique, où il faudra faire mieux avec moins de visiteurs. »*

Trois kilomètres plus loin, le château de Troussay, parfaitement rénové, est le plus petit château de la Loire. Sa fermeture a coïncidé avec un heureux événement pour sa jeune propriétaire, mais l'absence de recettes a provoqué un changement de cap : *« Plutôt qu'une ouverture toute la journée, je vais privilégier deux visites guidées, plus qualitatives, à 11 heures et 16 h 30 »*, détaille Isaure Marcotte de Sainte-Marie, déjà écartelée entre ses chambres d'hôte, sa petite boutique et une salle de mariage.

A Chambord, rouvert le 6 juin, l'escalier à double révolution a trouvé une légitimité sanitaire en permettant à ceux qui l'empruntent de ne jamais se croiser. Ce château étatique qui, en temps normal, s'autofinance à plus de 80 %, a perdu 9 millions d'euros et devra renoncer à ses trente-cinq saisonniers.

« On s'en sort avec plus de 20 % d'économies sur le budget de fonctionnement, et par l'annulation d'un an et demi, voire deux ans, de travaux sur le monument. On ne maintient que les travaux d'urgence, motivés par la sécurité », explique Jean d'Haussonville, le directeur général du domaine. Sting, programmé le 1[er] juillet devant 20 000 spectateurs, a accepté de déplacer son concert à l'été 2021, soit pour le bicentenaire de l'ouverture du château au public. ■

JORDAN POUILLE

TOURISME

Plan social chez TUI France

La direction de TUI France, premier opérateur touristique dans l'Hexagone, va présenter mercredi *« son projet de plan social »* pour l'entreprise à l'occasion d'un comité social et économique (CSE) extraordinaire, a affirmé, lundi 15 juin, le secrétaire du CSE. Ce dernier craint des *« licenciements secs »* parmi les quelque 900 salariés en CDI. Le géant allemand du tourisme, premier voyagiste mondial, a annoncé, mi-mai, vouloir supprimer 8 000 postes sur 70 000 dans le monde. *–(AFP.)*

AUTOMOBILE

Jaguar supprime plus d'un millier de postes

Le constructeur automobile Jaguar Land Rover a annoncé, le 15 juin, la suppression de 1 100 emplois intérimaires au Royaume-Uni et une perte avant impôt de 500 millions de livres (558 millions d'euros) entre janvier et mars, du fait d'une activité frappée par la pandémie. Le groupe britannique, qui appartient à l'indien Tata Motors et emploie 32 000 personnes au Royaume-Uni, explique dans un communiqué devoir réduire dans les prochains mois le nombre de ses employés dans ses usines. *–(AFP.)*

PRESSE

Le Belge Rossel reprend « Paris-Normandie »

La justice a choisi, lundi 15 juin, le groupe Rossel, propriétaire de *La Voix du Nord*, pour reprendre le journal local en difficulté *Paris-Normandie*, au grand soulagement des salariés, malgré la suppression de 62 postes sur 240. *–(AFP.)*

RESTAURATION

Les restaurants Courtepaille à vendre

Le fonds britannique ICG a, selon les *Echos* du mardi 16 juin, confié un mandat à la banque Lazard pour céder le contrôle du groupe Courtepaille. L'enseigne de restauration compte 300 établissements et 3 500 employés.

A l'université, le ras-le-bol des cours en ligne

Les enseignants s'alarment de la perte du « lien » pédagogique avec les cours à distance

O21



ANNA WANDA GOGUSEY

Chaque semaine depuis la mi-mars, Alexandre Mayol, maître de conférences en sciences économiques à l'université de Lorraine, allumait son ordinateur, se branchait sur Zoom et saluait ses étudiants. Ou plutôt, des dizaines d'écrans noirs : autant de petits carrés sombres que d'étudiants, invisibles. Les micros étaient fermés, les caméras éteintes afin d'éviter de saturer le réseau, et pour respecter l'intimité d'un chez-soi devenu lieu d'études. Puis, dans un *« silence d'outre-tombe »*, Alexandre Mayol commençait son cours. *« Mon monologue »*, rectifie l'enseignant, saisi par la désagréable impression de *« parler dans le vide »*.

Ces mots sont dans toutes les bouches : interaction *« au point mort »*, *« frustration »*, voire *« tensions »*… Lorsque, en mars, les universités et grandes écoles ont basculé vers des cours en ligne à cause de l'épidémie de Covid-19, la relation pédagogique entre enseignants et étudiants a en effet dû s'adapter, tant bien que mal et sans préparation, à cette situation.

Un modèle qui pourrait se poursuivre en septembre, si la situation sanitaire ne permet pas un retour normal dans les établissements. Non sans difficulté, ces derniers préparent déjà une « rentrée hybride », mêlant enseignement en ligne et en présentiel. Dans cette formule défendue par le ministère de l'enseignement supérieur, les cours à distance pourraient rester majoritaires, jusqu'à 80 % de la formation selon les décisions de chaque établissement.

Dans les rangs professoraux, cette perspective génère de l'inquiétude. D'autant qu'il s'agira d'accueillir de nouveaux étudiants, qu'ils n'auront même pas rencontrés.

Comment l'université pourra-t-elle alors les suivre et les former ? Beaucoup le constatent : avec l'absence de la présence physique, certains éléments essentiels au processus d'apprentissage passent à la trappe. *« Une partie de notre travail de transmission s'appuie sur les sens, sur le non-verbal »*, insiste Alexandre Mayol. *En classe, on peut marcher entre les rangs, jeter un œil sur chaque travail individuellement, repérer l'étudiant qui ne dit rien et qui est un peu perdu. C'est impossible à distance. »*

Besoin de proximité

Privés des ressorts habituels de captation de l'attention, de nombreux professeurs ont senti le lien avec leurs classes s'effriter, tandis que la motivation des étudiants s'érodait. *« Les deux sont intimement connectés »*, abonde Mael Virat, chercheur en psychologie de l'éducation et auteur de *Quand les profs aiment les élèves* (Odile Jacob, 2019). Selon lui, l'engagement scolaire et l'apprentissage dépendent du lien développé avec l'enseignant, figure d'attachement pour le jeune. A l'instar des élèves plus jeunes, les étudiants expriment un besoin d'attentions particulières et de proximité avec leurs enseignants. *« Ils attendent d'eux qu'ils les portent en tant qu'individus, et pas seulement comme apprenants »*, précise Mael Virat.

Sauf qu'en ligne les sourires, les traits d'humour, les digressions et anecdotes personnelles tendent à disparaître. *« Or, loin d'être accessoires, ces éléments contribuent à construire du lien et de l'implication scolaire »*, souligne le chercheur, qui y voit une des raisons d'un taux de décrochage important. Ainsi, les MOOC, ces cours en ligne ouverts à tous, sont suivis jusqu'au bout en moyenne par seulement 10 % des personnes inscrites.

Avec la distance, c'est la *« partie humaine »* de la profession d'enseignant qui s'évapore, juge Frédéric Brossard, professeur de maths à Intégrale, prépa privée parisienne. Il avait pris l'habitude d'arriver plus tôt dans la salle de classe et de rester quelques minutes après la fin, pour *« discuter de tout et de rien »* avec les élèves qui en ressentiraient le besoin. Mais depuis le confinement, le cours a perdu de sa saveur. *« Il dure pile poil le temps imparti, autour d'un tableau virtuel, sans visages sur l'écran »*, raconte l'enseignant, pour qui cela n'a rien d'une solution viable.

Toute l'expérience étudiante peut s'en trouver mise à mal, privée de la confrontation à l'autre. Certains jeunes n'ont pas vu un seul visage de professeurs en trois mois, comme cette étudiante en master de relations internationales à la Sorbonne-Nouvelle à qui on a seulement envoyé des PDF. Céline, en première année de philosophie et sociologie à Paris-I, raconte qu'avec les grèves de l'hiver, puis l'épidémie, elle n'a vu certains de ses professeurs *« qu'une ou deux fois »*. *« Avec le passage à distance, certains ont totalement disparu. Plus aucun lien. »* Difficile de garder sa motivation dans ces conditions : la jeune femme de 18 ans s'est vue peu à peu sombrer, déprimée par la situation.

> **« Les avalanches de mails ont stressé plus d'un étudiant : cette génération, pourtant très connectée, n'a souventpas les codes pour interagir en ligne dans un contexte professionnel »**
>
> CHARLOTTE RUGGERI
> professeure de géographie

Communication complexifiée

« Le risque est de susciter un vrai sentiment d'abandon, susceptible d'alimenter une défiance envers l'institution », prévient Dominique Monchablon, psychiatre, chef de service du Relais étudiants lycéens, créé la Fondation Santé des Etudiants de France. Le jeune ne se rend pas à l'université dans la seule quête de savoirs, il y recherche également *« une mosaïque de modèles identificatoires »*, dans laquelle il va s'inscrire ou qu'il rejettera. *« Les temps interstitiels, qui peuvent paraître inutiles, vont nourrir ce processus identificatoire*, ajoute-t-elle. *Il se concrétise notamment autour de la figure d'enseignants qui, par leurs qualités personnelles, incarneront la discipline ou le métier visé. »*

Où trouver, dans les visioconférences, ce *« brin de désordre »*, cette *« touche de rêverie »*, qui s'immisce habituellement dans les salles de classe ? *« Contrairement au cours en ligne, celui en présentiel est fait d'un contexte bien particulier : l'ambiance, la température de l'amphi, les bruits parasites, la voix du prof… Cela va constituer l'espace propice à l'apprentissage : c'est la mémoire contextuelle*, analyse Dominique Monchablon. *La présence de l'enseignant et sa mise en scène, qu'elle soit charmante ou antipathique, contribuent à l'apprentissage. »*

Un environnement difficile à recréer quand même la communication la plus basique est complexifiée par le passage en ligne. D'abord parce que, pendant ce confinement, une partie de la jeunesse s'est retrouvée en *« souffrance numérique »*. Même si certains établissements se sont mobilisés pour fournir clés 3G et matériel en cours de route. Une étude menée auprès d'étudiants de licence à Dauphine, qui accueille pourtant un public plus privilégié que la moyenne des universités, a montré que, durant le confinement, un tiers des étudiants étaient dans une situation rendant impossible le suivi des cours à distance (pas d'ordinateur personnel ou pas de connexion Internet, ou encore pas d'espace pour travailler).

Ensuite, parce que ce basculement dans le numérique a changé les règles des échanges. E-mails, chats, forums… *« Les avalanches de mails ont stressé plus d'un étudiant : cette génération, pourtant très connectée, n'a souvent pas les codes pour interagir en ligne dans un contexte professionnel »*, se souvient Charlotte Ruggeri, professeure de géographie en classe prépa à Versailles et à Boulogne-Billancourt. *« Savoir manifester sa présence en ligne n'a rien d'évident »*, observe Thierry Soubrié, maître de conférences en sciences du langage à l'université de Grenoble et spécialiste de l'enseignement numérique.

La difficulté est d'autant plus grande quand l'enseignant peine à prendre en main les outils numériques, dans un contexte où la continuité pédagogique s'est mise en place de manière très disparate, sans matériel et sans formation spécifique. Ce nouvel espace pédagogique impose en effet aux enseignants de repenser entièrement le rapport à leurs cours, de réinventer les formats, les interactions… *« Il faut des ressources pour cela*, convient Mael Virat. *Or, avec la charge administrative et le conflit entre enjeux de recherche et de formation, les enseignants n'ont pas tous les moyens, ne serait-ce que temporels, de s'engager de cette manière-là dans des cours en ligne. »*

Dans cet univers tout numérique, l'agacement et les incompréhensions peuvent rapidement remonter à la surface, côté étudiants, mais aussi côté enseignants. Et les accidents sont vite arrivés. Comme cette professeure d'histoire de Sciences Po Rennes, qui, au lieu d'envoyer un message à son directeur des études, a expédié par erreur la conversation à toute sa classe. Elle s'y plaignait, en des termes secs, du travail et de l'attitude de ses élèves, qui ne saisissaient pas bien les consignes : *« Qu'ils aillent dans les hôpitaux, ils apprendraient à hiérarchiser les problèmes. »* L'e-mail a provoqué un tollé chez les étudiants, qui ont reproché à l'enseignante son manque d'empathie vis-à-vis de leurs difficultés individuelles.

Casquette de « mentor »

Emotionnellement lourde, cette période de confinement a cependant permis, dans certains cas, de consolider des liens entre étudiants et enseignants. Chloé, en master de sciences de l'éducation à Lyon-II, a pu s'appuyer sur l'un de ses professeurs, auparavant peu disponible. *« Avec les stages annulés, les sujets de mémoire à repenser, on avait l'impression que tout s'écroulait autour nous. Son accompagnement a été essentiel »*, témoigne l'étudiante de 24 ans.

Les enseignants ont parfois endossé une casquette de « mentor », de soutien psychologique, pour éviter à ce public fragile de sombrer. Cela s'est vite imposé à Stéphanie Lizy-Destrez, enseignante en conception des systèmes spatiaux à l'école d'ingénieur toulousaine Isae-Supaero. Entre les étudiants étrangers, restés confinés dans leur chambre universitaire, et tous les autres, angoissés par des projets empêchés… *« Il a fallu être là pour les rassurer, leur dire que leurs rêves ne s'effondraient pas. Et puis il y a eu de grandes douleurs : un étudiant hospitalisé, des jeunes qui ont perdu des proches. »*

Stéphanie Lizy-Destrez a alors pris sur son temps de déjeuner, ses soirées et, peu à peu, aussi sur ses week-ends, pour appeler un par un ses étudiants, au détriment de sa vie de famille. *« C'était un moment auquel ils se raccrochaient comme à une bouée de sauvetage. »* Aujourd'hui, elle ne le cache pas : *« J'en ressors épuisée. »* L'enseignante s'inquiète surtout pour la rentrée. Elle craint une intégration difficile des nouveaux venus dans l'école si les premiers contacts en présentiel sont limités. *« Les priver de ce qu'ils ont à vivre à cette période de leur existence, cela aura des conséquences qu'on imagine à peine. »* ■

ALICE RAYBAUD

Les éditions du Seuil lancent « Par ici la sortie ! », cahiers « éphémères et irréguliers » pour raconter les temps présents et « imaginer les mondes de demain ». Nous publions des extraits du dialogue entre les historiennes Michelle Perrot et Elisabeth Roudinesco sur la place des femmes dans la crise

« Maintenant les femmes »



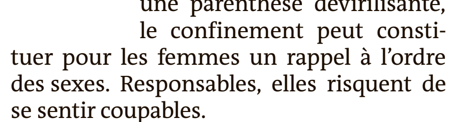


es éditions du Seuil lancent *Par ici la sortie !*, cahiers qui *« ne pouvaient être que collectifs, au sens fort, parce qu'issus d'une volonté partagée par les éditeurs et auteurs de la maison de faire sens face à l'événement »*. Dans ce premier numéro interviennent, entre autres, Eva Illouz, Emmanuel Todd, Patrick Boucheron, Thomas Piketty, Marie Cosnay. Nous publions des extraits de « Maintenant les femmes », le dialogue entre les historiennes Michelle Perrot, spécialiste de l'histoire des femmes et des classes populaires, et Elisabeth Roudinesco, psychanalyste et biographe de Jacques Lacan et de Sigmund Freud, sur la place des femmes dans la crise.

Michelle Perrot : La crise que nous vivons rend visibles le travail et le rôle des femmes dans le privé et le public, ce travail de l'ombre si souvent sous-estimé. Dans la famille, quelle que soit la bonne volonté des hommes parfois désarçonnés, elles assurent l'essentiel des tâches domestiques et la scolarité des enfants, qui leur posent souvent des problèmes. Il leur revient d'établir un emploi du temps, de tenter de garder un équilibre quotidien, d'apaiser les tensions entre les uns et les autres. On leur a tellement dit qu'elles étaient responsables de l'harmonie du foyer qu'au fond elles le croient, comme si les injonctions guerrières à la mobilisation générale leur faisaient oublier les leçons du *Deuxième Sexe [de Simone de Beauvoir]* (*« On ne naît pas femme, on le devient »*). Vécu par les hommes comme une parenthèse dévirilisante, le confinement peut constituer pour les femmes un rappel à l'ordre des sexes. Responsables, elles risquent de se sentir coupables.



PAR ICI LA SORTIE !
n° 1, juin 2020,
192 pages,
14,90 euros



Le rôle des femmes dans la société est plus évident encore et on le redécouvre comme si on l'avait oublié, ou jamais vu. Dans les supermarchés, la caissière, si souvent houspillée par des clients de mauvaise humeur, est devenue un agent et un symbole des bienfaits du commerce. Pour la confection des masques, on redécouvre les vertus des couturières, jadis femmes pivots de la sociabilité des villages ou des quartiers, comme l'a montré Yvonne Verdier dans un livre devenu un classique *[*Façons de dire, façons de faire*, Gallimard, 1979]*.

L'immense secteur du *care*, le nom moderne donné aux soins de toute nature, corporels surtout, englobe aussi bien les aides à domicile que les aides-soignantes dans les Ehpad *[établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes]* et dans les hôpitaux. Les images quotidiennes des journaux télévisés montrant les essaims de blouses bleues autour des lits et des brancards sont impressionnantes. Elles provoquent une prise de conscience qui se manifeste, par exemple, dans les charivaris de 20 heures en leur honneur. Il y a là une opportunité pour la revalorisation de ce secteur d'emploi mal payé, peu considéré et, par conséquent, laissé aux plus pauvres de la société, naguère les Bretonnes, émigrées de l'intérieur, remplacées plus tard par les femmes issues des DOM-TOM, puis par les Africaines, migrantes de fraîche date.

Il faut rappeler ici le poids du passé, qui explique en partie la situation de l'hôpital public. Jadis – avant la IIIe République –, les religieuses assuraient le travail hospitalier, gratuitement et sans limite de temps. Cette pratique a pesé sur la nôtre. Tandis que l'Angleterre, grâce à la légendaire infirmière Florence Nightingale *[1820-1910, pionnière des soins infirmiers modernes]*, optait, dans les années 1860, pour un modèle fondé sur la qualification et sur une rémunération convenable, la France choisissait de laïciser les hôpitaux, mais dans la continuité sociale, les filles de salle remplaçant les sœurs, parfois même internées comme elles, ainsi à Paris, où le médecin Désiré-Magloire Bourneville *[1840-1909]* fut un agent efficace de la laïcisation des hôpitaux.

La reconnaissance du métier d'infirmière a été le résultat d'une longue lutte. Il fallut les efforts de femmes comme Léonie Chaptal *[1873-1937]*, appuyée par une tradition protestante, pour obtenir entre les deux guerres la constitution d'un corps d'infirmières qualifié et diplômé, se détachant d'une masse de « bonnes à tout faire », bretonnes, antillaises et africaines, d'un dévouement sans limite. Des réformes s'imposent aujourd'hui, qui allient meilleure rémunération, formation et qualification renforcées, reconnaissance.

La dignité est aussi importante que le salaire dans ces métiers de relations humaines. Et le *care*, notion théorisée depuis près d'un demi-siècle par les chercheuses américaines et françaises, n'a pas seulement une définition sociale, mais un sens éthique : le soin des corps, de la santé s'inscrit dans un respect plus vaste de la nature, de la terre, de la vie. Il est un aspect fondamental d'une écologie dont nous prenons de plus en plus conscience. Les savoirs des femmes, leurs pratiques d'entretien, d'épargne, de préservation de la vie, leur expérience du quotidien, revêtent ici une importance singulière. *(...)*

Elisabeth Roudinesco : Je voudrais souligner, comme vous, que les femmes ont été en première ligne dans les hôpitaux et les magasins et qu'elles ont été, par ailleurs, davantage victimes de la violence des hommes. Et il est vrai qu'elles n'occupent pas le même « front » que les hommes : c'est à elles qu'est dévolue l'activité soignante (infirmières) et aux hommes l'activité guerrière (les héros). Mais il y a un changement : les femmes peuvent aujourd'hui accéder à des métiers qui leur étaient fermés autrefois. Le métier des armes notamment : police, armée, etc. Elles ne sont pas moins compétentes que les hommes, malgré les différences physiques. En tout cas, on redécouvre ici l'importance des métiers qualifiés de « subalternes » par les spécialistes des études de genre, ceux où les femmes sont majoritaires, et surtout celles issues de l'émigration (caissières, employées de maison, auxiliaires de vie, personnel de nettoyage, aides-soignantes, etc.).

Cependant faut-il faire une lecture « genrée » de cet événement ? La question a été ouvertement posée durant cette période. Je suis hésitante. L'introduction de cette notion de « genre » a été, certes, un moment fort pour l'étude de la condition féminine, autant chez les historiens qui ont pu, comme vous, Michelle, penser la question de la construction sociale et psychique de la représentation de la différence des sexes, que dans d'autres disciplines. Et c'est pourquoi les études de genre – de Robert Stoller à Judith Butler – se sont développées avec succès dans toutes les universités, en même temps que les études dites « culturelles ». Ces études ont été novatrices, car elles ont permis de montrer que les femmes ne se réduisaient pas à leur anatomie ou à leur condition biologique. *(...)*

Cependant, au fil des années, la notion de genre est devenue un slogan identitaire, visant à ranger le sujet dans une « case » originelle, en fonction de son orientation sexuelle ou de sa couleur de peau. La dernière en date émane du gouvernement colombien qui, confronté au Covid-19, a accepté un bien étrange déconfinement dans son pays. Pour limiter l'affluence dans les rues de plusieurs villes, et notamment à Bogota, les autorités municipales ont eu recours à un « droit genré » : les hommes et les femmes ont donc été invités à sortir séparément, jours impairs pour les uns, jours pairs pour les autres. Quant aux personnes dites « transgenres », elles ont été invitées à choisir librement leur « jour ». Voilà l'un des effets pervers de la reconnaissance de la catégorie « non binaire » ou « neutre » dans les législations (c'est le cas dans plusieurs villes colombiennes, en Californie et ailleurs) qui autorisent chaque citoyen, sur simple demande (le vécu subjectif), à choisir son sexe, en fonction de son genre. Car le droit ne peut pas se fonder sur des constructions subjectives, mais sur des réalités objectivables. *(...)*

M. P. : Que répondre quand on nous interroge : cette épreuve sera-t-elle l'occasion d'une avancée ou d'un grand bond en arrière ? A mon avis, les lendemains seront difficiles, entre une nécessaire reprise économique, mais surtout de la vie tout court ; et un virus toujours là, contre lequel on n'a trouvé ni remède vraiment efficace ni vaccin, ce qui interdit la prévention. On en voudra à la science, pourtant tellement mobilisée, oubliant que la recherche, surtout biologique, requiert un temps incompressible.

Au-delà des solidarités, les individualismes se sont affirmés, tant au niveau des collectivités que des personnes. Comment en serait-il autrement quand on demande à chacun de s'isoler, considérant l'autre comme un potentiel danger ? La notion de « bien commun » n'a pas fait taire les intérêts corporatifs ou partisans, qui n'attendent qu'une occasion pour se manifester avec la force que peut donner le sentiment du devoir accompli. Les inégalités, si vivement ressenties depuis quelques années, l'ont été plus fortement encore à la faveur d'une crise sanitaire révélatrice des failles qui fissurent la société, notamment sous l'angle des conditions de vie (logement surtout) et de la scolarité, et qui justifient les revendications.

Le procès de l'Etat, qui en France n'a pas fait plus mal qu'un autre, et s'est montré relativement protecteur, reprendra de plus belle. L'Europe, engoncée dans le comparatisme des différences, n'a pas répondu de manière efficace et les divisions se sont plutôt accentuées, entre les « vertueux », capables de se défendre, et les autres, les sous-développés, qui, au fond, n'ont que ce qu'ils méritent. Les lendemains ne chanteront pas, et je suis parfois tentée d'écouter les plus Cassandre d'entre nous.

D'un autre côté, cet événement extraordinaire (les comparaisons avec les épidémies antérieures montrent son ampleur et sa singularité) est une expérience sans précédent qui devrait – et pourrait – susciter de nouvelles manières de penser et de vivre. Obligés de « vivre en repos dans une chambre », nous avons vécu une expérience pascalienne dont nous devrions tirer profit tant sur le plan personnel que collectif, dans la hiérarchie de nos valeurs et de nos choix.

Les suggestions idéologiques et pratiques ne manquent pas, et les initiatives locales ont montré l'étonnante réactivité des acteurs face à l'imprévu. On a pris conscience de la fragilité de notre modèle de croissance effrénée, de ses excès, de la possibilité de vivre plus sobrement, surtout, de choisir d'autres priorités moins coûteuses à court terme – l'accès à la culture par exemple –, mais qui nécessitent des investissements de longue durée, plus que jamais dans l'éducation. *(...)*

Je ne crois pas (ou plus) à la « table rase ». Le passé pèse lourd, ne serait-ce que dans la forme de nos villes, les structures de l'industrie, le dessin de nos champs. Demain ressemblera d'abord étrangement au présent, d'autant plus que nous aurons envie de retrouver « la vie d'avant ». Pourtant, ce sera impossible tant les choses ont été ébranlées, fissurées, dissoutes. Il faudra bricoler, rafistoler, inventer. Mais en profondeur, dans ces « points chauds » du globe que sont les épidémies, ou autres phénomènes au cheminement silencieux qui explosent dans la soudaineté des éruptions, oui, des changements s'opèrent, qui modifient la vie de l'humanité tout entière. Une humanité dont cette pandémie nous a rendue sensible l'unité de destin. L'événement que nous vivons est à cet égard révélateur et sans doute précurseur.

E. R. : Je ne voudrais verser ni dans un pessimisme nihiliste ni dans un optimisme béat et je partage votre position sur la « table rase ». Je n'y ai jamais cru, même si j'ai toujours éprouvé une vraie émotion à chanter *L'Internationale* en l'honneur de l'histoire du mouvement ouvrier, celui du Front populaire, de ses grèves, de ses joies, de ses peines, ce mouvement qui a aujourd'hui disparu avec la chute du mur de Berlin et l'échec des régimes communistes. *(...)*

Je partage volontiers l'idée qu'un réformisme radical puisse être un véritable engagement pour les années à venir. Mais je ne vois aucun bénéfice à tirer de ce confinement obligatoire ni de ce déconfinement nécessaire. Je n'ai aucune sympathie pour la culture du « rester zen » ou de la « résilience » (je préfère la résistance et le combat), ni la moindre attirance pour l'obscurantisme qui s'est développé dans notre société, notamment avec le rejet des vaccins au profit des médecines alternatives, des poudres de perlimpinpin et autres décoctions homéopathiques. Et je ne crois pas que le « jour d'après » puisse être un nouveau grand soir de la liberté.

Pendant cette période, je n'ai fait que rêver que le jour d'après soit le renouvellement du jour d'avant, à la fois différent et semblable. Je ne pense pas qu'on puisse maîtriser l'avenir, toujours imprévisible. J'aime les lieux urbains bourrés de monde, les bistrots, les brocantes, les regards, les mélanges, les aventures, les rues, même un peu sales. En bref, j'aime les villes du monde entier : Berlin, Paris, Rome, New York, Londres, Buenos Aires, Sao Paulo, ces villes pleines d'histoire, de mémoire, de souvenirs, de musées.

Je crains moi aussi les formes outrancières d'un hygiénisme qui risquerait de nous entraîner vers le règne du biopouvoir. Ce virus n'a rien de rédempteur. Il n'est pas un organisme vivant mais un pur agent d'infection qui s'empare du vivant : une pulsion de mort à l'état brut, au sens freudien, qu'il faut détruire par la science médicale.

Le virus n'est la métaphore de rien, il est un réel échappant à toute conceptualité et avec lequel on ne peut pas vivre en bonne intelligence : on ne peut que désirer l'exterminer. Comment vivre en effet sans se toucher, sans se regarder, sans observer les visages ? Comment vivre sans les échanges, sans le langage et la parole ?

Et qu'on ne vienne pas me dire que les visioconférences sont préférables au contact direct avec des interlocuteurs. Utiles oui, désirables jamais. ■

Le Monde
MERCREDI 17 JUIN 2020

Ces **tirailleurs** africains massacrés par les nazis

Les 19 et 20 juin 1940, 188 tirailleurs « sénégalais », 6 tirailleurs nord-africains et 2 légionnaires, l'un russe, l'autre albanais, sont exécutés par l'armée allemande au nord de Lyon. Leur histoire ressurgit aujourd'hui grâce à des photos inédites



Au « Tata » (« enceinte sacrée », en wolof) de Chasselay (Rhône), le 15 juin. BRUNO AMSELLEM / DIVERGENCE POUR « LE MONDE »

Se sentent-ils un peu chez eux, loin de chez eux, ces tirailleurs enterrés dans ce cimetière militaire étonnant ? A Chasselay (Rhône), 2700 habitants, le « Tata » (« enceinte sacrée », en wolof) tente de garder enclose la mémoire de soldats noirs massacrés par l'armée allemande, les 19 et 20 juin 1940. Il y a quatre-vingts ans, ces tirailleurs avaient fait un bon bout de chemin depuis leur continent jusqu'à ce coin de France pour y laisser leur peau. Car leur destin s'est bien résumé à cela : une histoire de peau.

Tandis que le drapeau tricolore claque au vent sur sa hampe, les 196 stèles sont alignées au cordeau, comme si la mort pouvait être une ultime parade militaire. Un numéro de régiment, une date de décès, une mention *« mort pour la France »*. Les pierres levées semblent regarder la porte d'entrée en bois où huit masques animistes ont été sculptés. Le quadrilatère est entouré d'un mur de près de trois mètres de haut, peint en rouge latérite, flanqué de tourelles en pisé, elles-mêmes hérissées de pieux, et ce sont quelques arpents incandescents d'Afrique, aux excès d'image d'Epinal, qui semblent réfractés dans la verte campagne lyonnaise, au milieu des vergers et au pied des monts d'Or.

Ces tirailleurs coloniaux, génériquement appelés *« sénégalais »*, venaient majoritairement de ce pays, mais aussi du Mali, de Guinée, de Côte d'Ivoire, du Gabon, là où la terre rougeoie pour de vrai. Ils appartenaient à toutes les ethnies de la région, peuls, bambaras ou malinké. Une brève recherche dans les archives militaires permet de découvrir que Gora Badiane, tué à 25 ans, venait de Djithiar ; Diallo Amadou, 31 ans, de Magana ; Kandjé Ibrahima, 21 ans, de Kaolack ; Bakary Goudiaby, 23 ans, de *« Djimondé - subdivision de Bignona - Cercle de Ziguinchor »*. Ceux-là sont les plus chanceux : au moins ont-ils un nom, un prénom, à l'ordre et à l'orthographe erratiques ; c'est déjà le début d'une reconnaissance et d'une histoire. Une cinquantaine d'autres tombes sont condamnées, elles, à l'anonymat, frappées de la mention *« inconnu »*.

Des hommes, des soldats, un double statut que déniaient à ces Noirs, à ces *« Affen »* (« singes »), les militaires allemands coupables de les avoir exécutés. Huit photos terrifiantes, prises par un homme de la Wehrmacht, illustrent la rage raciste à l'œuvre lors des fameuses journées. Les photos en question, totalement inédites, dormaient dans un vieil album, mis sur un site d'enchères par un brocanteur outre-Rhin et acheté par un jeune collectionneur privé de Troyes, Baptiste Garin. Sur une double page était épinglé un massacre de tirailleurs. *« J'ai été saisi d'une émotion étrange, d'un malaise et puis du sentiment d'un cauchemar en croisant le regard de ces pauvres types »*, raconte l'acquéreur. Il prend contact avec un historien, Julien Fargettas. Voilà un quart de siècle que cet ancien militaire de 46 ans travaille sur cet épisode. Il vient même d'y consacrer un livre : *Juin 1940. Combats et massacres en Lyonnais* (Poutan, 250 pages, 21 euros). Julien Fargettas identifie la scène.

« CRÉPITEMENT D'ARMES AUTOMATIQUES »

Le 20 juin 1940, en fin d'après-midi, quarante-huit tirailleurs faits prisonniers sont conduits à l'écart des maisons de Chasselay, dans un champ, au lieu-dit Vide-Sac. Là même où est érigé aujourd'hui le Tata. Désarmés, les bras en l'air, ils vont bientôt être fauchés par les mitrailleuses de deux chars, achevés au fusil et avec des tirs d'obus, certains écrasés par les chenilles des blindés lancés à la poursuite des fuyards. Ces preuves photographiques d'un crime de guerre corroborent les descriptions des gradés français témoins de la scène. Avant le carnage, ces Blancs avaient été mis à l'écart et forcés à se coucher au sol sous la menace de mitraillettes.

« IL NE S'AGISSAIT PAS DE SS, COMME ON L'A LONGTEMPS CRU, MAIS D'HOMMES DE LA WEHRMACHT »
JULIEN FARGETTAS
historien

Dans un témoignage daté de 1975, le caporal Gaspard Scandariato raconte la suite : *« Tout à coup, un crépitement d'armes automatiques retentit, se renouvelant à trois ou quatre reprises, auquel succédèrent des hurlements et des grands cris de douleur. Quelques tirailleurs qui n'avaient pas été touchés par les premières rafales s'étaient enfuis dans le champ bordant le chemin, mais alors les grenadiers panzers qui accompagnaient les blindés les ajustèrent sans hâte et au bout de quelques minutes les détonations cessèrent. L'ordre nous fut donné de nous remettre debout et, colonne par trois, nous passâmes horrifiés devant ceux qui quelques heures auparavant avaient combattu côte à côte avec nous et qui maintenant gisaient morts pour notre patrie. Quelques tirailleurs gémissaient encore et nous entendîmes des coups de feu épars alors que nous étions déjà éloignés des lieux du massacre. »* Selon Julien Fargettas, les photos permettent d'identifier l'unité et les soldats responsables de la tuerie. *« Il ne s'agissait pas de SS, comme on l'a longtemps cru, mais d'hommes de la Wehrmacht »*, assure-t-il.

L'épisode de Chasselay fut le dernier d'une série d'exactions commises contre les tirailleurs africains pendant la campagne de France. Des crimes étudiés notamment par l'historien allemand Raffael Scheck, professeur à l'université américaine de Colby (Maine) et auteur de *Une saison noire. Les massacres de tirailleurs sénégalais. Mai-juin 1940* (Taillandier, 2007). D'après lui, la haine des Allemands pour les tirailleurs et la peur qu'ils en avaient remontent à la première guerre mondiale. Dans les tranchées, les soldats noirs étaient alors accusés de mutiler leurs ennemis avec un coupe-coupe, arme réglementaire qui faisait partie de leur paquetage. Puis ces troupes coloniales participèrent à l'occupation française de la Ruhr, de 1923 à 1925. Dans *Mein Kampf*, Adolf Hitler voit comme une humiliation cet *« afflux de sang nègre sur le Rhin »*.

Les nazis développeront par la suite une intense propagande contre ce qu'ils appelèrent *« Die Schwarze Schande »*, « la honte noire ». *« Envers ces soldats indigènes, toute bienveillance serait une erreur, ils sont à traiter avec la plus grande rigueur »*, pouvait-on lire dans un ordre venu de l'état-major du général Heinz Guderian, un des artisans de la victoire éclair contre la France. Après la capitulation, les exécutions de prisonniers noirs qui, selon l'historien Raffael Scheck, ont fait plusieurs milliers de victimes seront réduites à des péripéties de la guerre et jamais jugées.

Les affrontements des 19 et 20 juin au nord de Lyon figurent parmi les derniers combats de la campagne de France. A moins qu'ils ne se classent déjà parmi les premiers actes héroïques de la lutte contre l'occupant nazi. En effet, en cette veille d'été, la défaite militaire française est consommée : le 17 juin, le maréchal Pétain a annoncé un cessez-le-feu et demandé l'armistice (signé le 22 juin à Rethondes) ; le lendemain, le général de Gaulle a appelé, depuis Londres, les Français à poursuivre le combat. A Chasselay, ni les tirailleurs ni leurs officiers n'ont évidemment entendu le message lancé sur les ondes de la BBC. Malgré tout, ils vont contribuer, dès le lendemain, à entretenir cette *« flamme de la résistance française »* que l'exilé appelle de ses vœux.

CHASSE À L'HOMME

Les 2200 hommes du 25e régiment de tirailleurs sénégalais font alors partie des troupes déployées depuis le 16 juin de Caluire à Tarare, sur une ligne de défense censée retarder l'entrée des Allemands dans Lyon. Les effectifs en présence donnent la mesure du défi : moins de 5000 hommes doivent s'opposer aux 20000 soldats du régiment d'infanterie Grossdeutschland et de la division SS Totenkopf, qui déboulent jusqu'à ce point de jonction des nationales 6 et 7. Les Allemands se pensent déjà en terrain conquis ; ils ont traversé la Bourgogne sans rencontrer d'opposition et savent que Lyon a été déclarée *« ville ouverte »* le 18 au matin.

Tandis qu'ailleurs les soldats français préfèrent rompre et s'enfuir, à Chasselay et dans les communes environnantes, comme Lentilly, Fleurieu ou L'Arbresle, les tirailleurs sénégalais et quelques artilleurs aux moyens dérisoires font face à la Wehrmacht. Ils ouvrent le feu, le 19 vers 10 heures, sur les émissaires allemands venus leur intimer de se rendre. S'ensuivent plusieurs heures de combats meurtriers, notamment autour du couvent de Montluzin. Le lendemain, à la tête d'une poignée de braves regroupés dans le parc du château du Plantin, le capitaine Gouzy décide même d'un *« baroud d'honneur »*, qui s'achèvera de façon tragique au Vide-Sac.

Pendant ces deux journées, les Allemands organisent une chasse à l'homme dans Chasselay. Maison par maison, cache par cache, ils traquent les tirailleurs rescapés. Exécutions individuelles et tueries collectives se poursuivent. Certains corps sont aspergés d'essence et brûlés. Des prisonniers sont exhibés comme des trophées, attachés à l'avant de chars. Quelques gradés blancs sont exécutés pour avoir tenté de protéger leurs camarades, comme les sous-lieutenants de Montalivet et Cevaer. Le capitaine Gouzy reçoit une balle dans la jambe pour avoir protesté contre les traitements infligés à ses hommes.

Des habitants de Chasselay multiplient, eux aussi, les démonstrations de courage. La pharmacienne, Henriette Morin, se rend au Vide-Sac le 21 juin au lever du jour. Elle donne les premiers soins à deux blessés stoïques,





l'un avec un bras arraché, l'autre avec les deux jambes écrasées par les chenilles (ce dernier succombera à la gangrène). Des fermiers cachent les rescapés avant de les exfiltrer. Des blessés sont soignés dans une antenne d'urgence par le docteur Payronet, la pharmacienne Morin et une bonne sœur infirmière, puis transférés clandestinement vers l'hôpital militaire Desgenettes de Lyon. Malgré l'interdiction, dictée par les Allemands, de leur donner une sépulture, une soixantaine d'hommes du village creusent une fosse commune de 30 mètres de long au Vide-Sac et enterrent les corps. Ils rentreront chez eux totalement bouleversés.

Dans son bureau, Jacques Pariost, le maire de Chasselay, 71 ans, sort d'un carton les papiers retrouvés à l'époque sur les cadavres. Des numéros de matricule et d'autres pièces d'identification, méthodiquement classés par le secrétaire de mairie et maître d'école de l'époque, Raymond Murard. Des carnets remplis d'instructions tactiques à l'usage des jeunes recrues. Des lettres intimes, surtout, à l'encre délavée, reçues de la famille ou envoyées à des proches. Les enveloppes ont plusieurs adresses, successivement rayées, suivant leur destinataire du centre de recrutement de Thiaroye, au Sénégal, jusqu'au camp de formation de Souge, près de Bordeaux, puis vers les zones de combat.

Les missives sont écrites dans un français tendre ou cérémonieux, à l'occasion approximatif. Parfois rédigées en langue et caractères wolof, elles sont riches en salutations et mots de réconfort à une *«chère mère»*, un *«cher cousin»* ou encore à *«monsieur frère»*. Des courriers à la fois banals et émouvants, comme celui du sergent-chef Dabi Compaore, qui écrit aux siens, les rassure, se dit en bonne santé. La lettre ne quittera jamais la poche de sa capote.

Jacques Pariost se sait en charge du présent et du passé, des vivants et des morts. *«Il n'y a pas de fierté à être le maire d'une commune où a eu lieu un massacre»*, assure-t-il. Mais, à coup sûr, c'est un lourd héritage. Tout en nous faisant visiter le petit musée local où sont entreposés des effets ayant appartenu aux tirailleurs, il invoque *«la transmission du devoir de mémoire aux enfants»*.

En quatre-vingts ans, Chasselay a bien changé. Le village d'autrefois est devenu une petite ville résidentielle dont la plupart des habitants travaillent à Lyon. Quant au couvent de Montluzin, il a été repris par une congrégation de moines, et les récits qui traversaient les générations de sœurs, magnifiant notamment le rôle de la mère supérieure, sœur Clotide, forte femme célébrée pour avoir défié l'ennemi, s'en sont allés avec les dernières pensionnaires.

DE LA PROPAGANDE À L'OUBLI

Alors que la mémoire s'effiloche peu à peu, il ne reste plus guère que Jean Vapillon, 87 ans tout juste, pour évoquer ses souvenirs de gamin, forcément sommaires. Il se souvient de son émotion de môme en voyant arriver au village ces soldats noirs. Lui revient aussi l'image de la cave où il s'était terré pendant les combats, jusqu'à l'irruption des Allemands. *«Ils ont demandé s'il y avait des Sénégalais. Ma mère leur a dit : "Non, pas de Sénégalais. Ils sont repartis."»* La tante de Jean Vapillon, Jeanne Damour, s'était illustrée, à l'époque, en sauvant plusieurs tirailleurs.

Faute de témoins, il reste donc en aide-mémoire ce cimetière très particulier, créé pendant la guerre, principalement par la volonté d'un homme, Jean Marchiani, responsable local de l'association des anciens combattants. Dès juillet 1940, cet ancien poilu, portant béret et nanti de solides relations dans les cercles pétainistes, entreprend de donner une sépulture décente aux tirailleurs. Le gouvernement de Vichy se méfie d'abord de ce qui peut apparaître comme une bravade envers les Allemands. Mais il finit par autoriser, en 1942, le regroupement dans un cimetière des corps des 48 tirailleurs morts au Vide-Sac et des dizaines d'autres dépouilles enfouies à la hâte dans des fosses communes des environs.

Au total, 188 tirailleurs tués les 19 et 20 juin 1940, dont cinquante non identifiés, ainsi que six tirailleurs nord-africains et deux légionnaires (un Albanais et un Russe) sont ainsi réunis dans l'enceinte dont l'architecture est née de l'imagination de Marchiani. A l'heure où l'empire colonial est peu à peu reconquis par les forces gaullistes, la mémoire de ces soldats *«indigènes»*, officiellement *«morts au champ d'honneur»*, devient même un outil de propagande. Des collaborationnistes sentent peut-être aussi le vent tourner, en cette année charnière de la guerre… La cérémonie d'inauguration, retransmise à la radio officielle, se déroule le 8 décembre 1942, le jour du débarquement des Américains en Afrique du Nord. Trois jours plus tard, les Allemands entrent en zone libre.

Après la guerre, le Tata reste un endroit fréquenté. La IVe République, qui espérait préserver son empire colonial sous l'appellation revisitée et fallacieuse d'Union française, tente d'utiliser la symbolique de ce cimetière et le sacrifice des tirailleurs. De grandes cérémonies se tiennent à Chasselay, dont une en présence du président Vincent Auriol, en 1949. Mais, après les indépendances africaines, le lieu perd sa vertu démonstrative. Le sacrifice des tirailleurs sénégalais, cette *«hostie noire»* célébrée par Léopold Sédar Senghor dans un poème, et plus généralement les morts de 1940 sont éclipsés par les martyrs de la Résistance ou les massacres de la Libération. Le pouvoir gaulliste a beau déclarer le Tata *«nécropole nationale»* en 1966, les événements de Chasselay sont peu à peu ravalés au rang d'histoire locale.

Fidèle à son passé, la commune, elle, n'oublie pas. Elle organise des commémorations, réunissant chaque année la population, quelques militaires et des associations africaines venues de Lyon. Des passionnés d'histoire s'emploient également à sauvegarder le souvenir de ces journées terribles. Michel Chinal, 76 ans, un géomètre à la retraite, a ainsi enregistré, à partir de la fin des années 1980 – en 8 mm puis en VHS –, le témoignage des derniers survivants. *«Il fallait le faire»*, dit-il simplement. Précieuses archives où l'on voit en couleurs délavées la pharmacienne Henriette Morin ou le capitaine d'artillerie Raphaël Pangaud décrire de manière clinique les tueries, loin des récits par trop ronflants recueillis après la guerre.

L'ALLEMAND QUI MANGEAIT DES CERISES

Raphaël Pangaud, officier de réserve âgé de 43 ans en 1940, a combattu au couvent de Montluzin. Caché dans un fossé, il a assisté à l'assassinat des tirailleurs capturés. *«Nous avons entendu les cris des Sénégalais qui étaient mitraillés dans la cour du couvent. Ces pauvres types hurlaient.»* Puis il a été à son tour fait prisonnier et interrogé par un officier allemand, un certain Wagner, au français châtié, qui boulottait des cerises dans une chapelle tandis que les soldats africains étaient pourchassés et exécutés à l'extérieur. *«Je ne comprends pas que vous ayez des Nègres dans vos armées. Nous, nous ne ferions jamais ça»*, disait Wagner, entre deux couplets sur les mérites d'Hitler.

De lieu de mémoire, le Tata aurait ainsi pu devenir un carré de silence et d'oubli, comme en laissent toutes les guerres sur tous les territoires. Mais il semble l'objet d'un regain d'intérêt, comme si l'histoire de ces tirailleurs retrouvait une pertinence, peut-être une actualité. Des jeunes Français, fils d'immigrés africains, revendiquent l'héritage de ces soldats, à l'instar du rappeur Black M. Des chefs d'Etat africains font de plus en plus régulièrement le déplacement à Chasselay. La secrétaire d'Etat auprès de la ministre des armées, Geneviève Darrieussecq, est attendue sur place pour les cérémonies prévues ce dimanche 21 juin.

Julien Fargettas, lui, poursuit son travail d'historien. Bien que les archives du 25e RTS aient brûlé en 1944, il a identifié les noms de plusieurs des morts enterrés comme «inconnu». Ils s'appelaient Bop Colou, né en 1916 à Diourbel (Sénégal), Issa Samake, né en 1915 à Segou (Soudan français, devenu depuis le Mali) ou Abdou Seck, né en 1919 à Kaolack (Sénégal). M. Fargettas espère voir bientôt leurs noms inscrits sur le Tata, comme une réparation. Après une identité retrouvée, voilà que des photos redonnent désormais des visages à ces hommes qui, il y a quatre-vingts ans, payèrent de leur vie le seul fait d'être noir. ■

BENOÎT HOPQUIN





Le 20 juin dans l'après-midi, des tirailleurs faits prisonniers et désarmés sont conduits à l'écart de Chasselay (Rhône). Les bras en l'air, ils sont entassés dans un champ, au lieu-dit Vide-Sac, puis exécutés à l'aide des mitrailleuses de deux tanks. Les corps sont ensuite abandonnés sur place. La scène, photographiée par un soldat allemand, a été formellement identifiée, fin 2019, par l'historien Julien Fargettas. Le maire de la commune, Jacques Pariost, a également authentifié avec certitude le lieu.

COLLECTION BAPTISTE GARIN

LES VILLES-MONDE APRÈS LE COVID

Partout dans le monde, les maires ont été en première ligne dans la gestion de la pandémie due au nouveau coronavirus. Les principaux foyers infectieux se sont concentrés dans les métropoles, et plus ces métropoles étaient attractives et connectées, plus elles ont souffert – *« L'épidémie a clairement profité des forces de la mondialisation urbaine pour se développer »,* écrivait le géographe Michel Lussault dans nos colonnes. Comment les édiles ont-ils vécu cette crise inédite ? Comment articulent-ils ses premiers enseignements avec les politiques urbaines qu'ils avaient mises en œuvre, notamment en matière de lutte contre le réchauffement climatique ? Nos correspondants ont interrogé, dans le monde entier, dix maires. Leurs entretiens, dont nous publions ici les cinq derniers, témoignent de la vulnérabilité des métropoles mais aussi des ressources qu'elles sont capables de mobiliser pour répondre aux crises sanitaire, climatique et démocratique.





Valérie Plante, dans son bureau, le 10 juin, et une vue de la ville depuis l'un de ses « poumons verts », le mont Royal.
EMILIE REGNIER POUR « LE MONDE »

Montréal | Valérie Plante

« Après la pandémie, il faut rendre nos villes plus solidaires et plus écologiques »

Selon l'élue québécoise, il s'agit de concilier l'activité au cœur des centres-villes et la sécurité sanitaire

ENTRETIEN
MONTRÉAL - *correspondance*

Principal foyer de contamination au Québec, Montréal est dirigée depuis 2017 par Valérie Plante. Au sein de l'association C40, un réseau qui regroupe des villes du monde entier, elle a été chargée, avec dix autres maires, de réfléchir à un plan de redressement post-Covid-19, qui devra allier la réduction des inégalités et la lutte contre le réchauffement climatique.

Toutes les métropoles ont subi de plein fouet la crise due au Covid-19, dont Montréal, qui est devenue l'épicentre de l'épidémie au Canada. Cela remet-il en cause le concept de « ville-monde », qui vit de flux et d'échanges ?

Le concept de « ville-monde » n'est pas caduc, mais la crise nous amène à approfondir notre réflexion sur le partage des espaces au cœur de nos métropoles. En Amérique du Nord tout particulièrement, les villes ont été créées et aménagées en fonction de la voiture. Nous nous rendons compte que les trottoirs, par exemple, ne sont pas du tout adaptés aux nouvelles règles de distanciation physique. C'est donc tout l'aménagement de l'espace public qui est à revoir, et notamment celui des voies de circulation.

Cette redéfinition de l'espace public va se faire en parallèle avec une autre évolution née avec la crise, qui va être une révolution dans le monde de l'économie, c'est la notion de télétravail. Ce sont ces opportunités qu'il s'agit de saisir.

Mais la raréfaction des touristes cet été et plus encore celle des étudiants internationaux à la rentrée ne vont-elles pas être préjudiciables ?

Il est exact que le centre-ville de Montréal vit au rythme de ces étudiants, de ces touristes, de ces hommes d'affaires qui voyagent. Malgré leur absence provisoire, il est vital d'y conserver de l'activité. Nous travaillons donc actuellement avec les universités, les grandes entreprises installées dans les tours du centre-ville pour voir à quoi pourrait ressembler un mélange de télétravail et de télé-études, tout en maintenant une présence physique. Car ce qu'on entend, c'est que les travailleurs n'ont pas envie de passer les deux prochaines années en télétravail, les gens ont besoin de contact humain.

Il faut imaginer un système hybride, et c'est l'utilisation de l'espace public en centre-ville qui est au cœur de la réflexion. Nous avons commencé à nous adapter. Par exemple, en maximisant cet été l'espace des bars et des restaurants avec des terrasses prises sur l'espace public, ou encore en piétonnisant certaines rues pour s'assurer que les commerces locaux répondent aux attentes des consommateurs. On veut que les gens préfèrent aller faire leurs courses dehors, de façon sûre, plutôt qu'ils achètent en ligne via des grandes compagnies internationales.

Moins d'échanges avec l'extérieur, mais souhaitez-vous également réduire les flux à l'intérieur de la ville ?

Je suis personnellement très attachée au concept d'urbanisme du *work and play* : ces villes où l'on habite, où l'on travaille et où l'on se détend. Montréal est déjà cette ville à taille humaine, faite de « quartiers », avec des artères commerciales locales, des écoles de quartiers, des services publics délocalisés dans chaque quartier. Depuis que je suis maire, la ville s'est aussi lancée dans l'acquisition de terrains pour les maintenir en espaces verts. Nous avons sans doute intérêt à renforcer ces aspects-là pour que chaque communauté soit un peu plus autonome et, d'une certaine façon, minimise les échanges. Car au-delà des épidémies, c'est aussi une bonne façon de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cela étant dit, le milieu du travail ne suit pas ces règles-là. Le bureau où l'on doit se rendre est souvent à l'extérieur de notre quartier.

Mais il nous faudra également mous concentrer sur les quartiers les plus populaires, où l'épidémie a souvent été virulente. Nous nous sommes rendu compte que nos travailleurs dits « essentiels » y habitaient pour la plupart. Nous devons nous atteler à mieux les protéger, en travaillant sur la « dédensification » et sur l'habitat social. La relance économique doit aussi être une relance sociale car la pandémie a exacerbé les inégalités.

« LA RELANCE ÉCONOMIQUE DOIT AUSSI ÊTRE UNE RELANCE SOCIALE CAR LA PANDÉMIE A EXACERBÉ LES INÉGALITÉS »

Vous avez annoncé, le 15 mai, 320 kilomètres supplémentaires de voies piétonnes et cyclables pour cet été : est-ce que ces aménagements seront pérennes ?

Nous sommes en mode « adaptation ». Nous commençons par concentrer nos efforts sur le temporaire, car certaines voies n'ont pas vocation à rester piétonnes en plein hiver à Montréal. Mais en ajoutant plus de 100 km de pistes cyclables aux 1200 km déjà existants, nous renforçons notre « réseau d'autoroutes du vélo ». Cette crise est une formidable opportunité de montrer aux Montréalais ce que ça veut dire de laisser plus d'espace aux cyclistes et aux piétons, de se réapproprier la rue. C'est comme une vitrine pour montrer ce qu'il est possible de mettre en œuvre pour que la ville soit plus solidaire et plus écologique.

Vous ne craignez pas que, en raison des risques sanitaires qui vont perdurer, la voiture reste pour les citadins une valeur refuge qu'ils vont largement plébisciter au détriment des transports en commun ?

C'est vrai que la voiture peut sembler aujourd'hui une « bulle de sécurité », et qu'elle est indispensable dans certains cas : un aîné ou quelqu'un en situation de handicap doit pouvoir se déplacer. Mais nous avons l'opportunité de montrer qu'on peut en diminuer l'utilisation. A nous de prouver que l'utilisation des transports collectifs se fait en toute sécurité sanitaire, et à nous de l'organiser pour que les gens respectent les normes de distanciation.

Je crois être la première responsable politique au Québec à avoir porté un masque, car je pense qu'il est fondamental de reprendre confiance dans notre système de transports collectifs. Dans les grandes villes, malgré toute la bonne volonté du monde, on ne pourra pas toujours respecter les deux mètres de distance *[recommandés au Québec, contre 1 mètre en France]*. Le port du masque doit devenir une norme sociale.

Le C40, réseau qui regroupe des grandes villes du monde entier, milite pour allier réduction des inégalités et lutte contre le réchauffement climatique. Quels sont vos leviers pour être entendus des Etats ?

Les changements aujourd'hui viennent des villes car l'impact des changements climatiques – canicules, inondations, tempêtes de neige – se fait plus durement ressentir dans les villes que partout ailleurs. C'est très concret pour leurs habitants, et donc pour leurs élus. Ce qui est compliqué, c'est que les ressources financières proviennent des échelons supérieurs, les provinces ou les Etats. Mais, par exemple, les objectifs de la province du Québec en matière de diminution des gaz à effet de serre ne peuvent se passer de Montréal. Les efforts que je fais pour réaménager l'espace public, favoriser les transports « doux » ou faire en sorte que la ville de demain soit socialement moins inégalitaire, bénéficient à tous les Québécois, et plus largement à tous les Canadiens. J'ai le sentiment que Montréal ouvre la voie, et cela met une pression sur les gouvernements, qui parfois sont un peu plus frileux ou coincés par des ententes internationales.

Le président français, Emmanuel Macron, disait en avril au « Financial Times » : « Il faut que les choses impensables deviennent pensables. » Qu'est-ce qui était impensable à Montréal il y a quelques mois et que vous souhaitez voir devenir pensable ?

Il y a encore quelques semaines, mon plan de piétonnisation et de pistes cyclables, qui équivaut à supprimer des centaines et des centaines de places de stationnement, aurait provoqué un tollé ! Or, pour l'instant, je n'ai reçu aucune plainte. Je ne me fais pas d'illusions, ça va venir *[rires]*, mais je suis convaincue que, dans les périodes de crise, on trouve l'occasion de faire des changements « chocs » qui remportent l'adhésion de la population. Les gouvernements qui se sont succédé au Québec, toujours du centre ou du centre droit, ont souvent procédé de la sorte, en s'appuyant sur des crises pour négocier des virages importants. Moi qui me revendique « progressiste », portée par des valeurs d'équité sociale et des préoccupations environnementales, je vais utiliser leur méthode de « traitement de choc ». ■

PROPOS RECUEILLIS PAR HÉLÈNE JOUAN

Tokyo | Yuriko Koike

« Pérenniser les réflexes acquis »

Un télétravail généralisé, des transports en commun moins chargés : la vie des Japonais est positivement bouleversée depuis l'épidémie

ENTRETIEN
TOKYO - *correspondance*

La pandémie de Covid-19 a permis à la gouverneure de Tokyo, Yuriko Koike, de redonner une visibilité à sa fonction. Jusque-là, les gouverneurs japonais tendaient à suivre les instructions du gouvernement. Grâce à une communication claire et à des messages efficaces, sa gestion du virus, qui avait contaminé, le 9 juin, 5 396 personnes et fait 311 morts à Tokyo, est apparue plus convaincante que celle de l'administration du premier ministre, Shinzo Abe. Cela pourrait faciliter sa réélection lors du scrutin prévu en juillet, même si elle doit faire face à une polémique sur son parcours universitaire. Contrairement à ce qu'elle affirme, elle n'aurait jamais obtenu de diplôme à l'université du Caire, en Egypte, où elle a étudié la sociologie dans les années 1970.

Même si Tokyo reste « en alerte », la pandémie de Covid-19 semble maîtrisée. Quel premier bilan tirez-vous ?

Je remercie les citoyens. Je leur ai proposé une mesure appelée *« stay home »*. C'était une simple demande de rester à la maison car la loi interdit de contraindre les gens. La mesure est restée en place jusqu'au 6 mai. Les gens l'ont respectée, même s'ils ne risquaient aucune amende ou sanction.

Voyez-vous dans cette pandémie une chance de transformer la ville ?

Cette crise nous indique à quoi doivent ressembler les grandes villes de demain. Elle nous oblige à créer un nouveau quotidien. Ainsi du télétravail. Je le promouvais avant la pandémie, en vain. Pendant ces semaines de *« stay home »*, nous avons constaté que la part des entreprises de plus de 30 salariés recourant au télétravail est passée de 24 % à 62 %. L'enseignement à distance n'existait pas. Il a fallu le mettre en place pour pallier la fermeture des écoles. Sur le plan hospitalier, ce fut difficile mais nous avons pu assurer un nombre suffisant de lits pour les malades du Covid-19.

En parallèle, les gens ont pris l'habitude des « trois règles » : éviter les foules, éviter les lieux clos et respecter la distanciation physique. Cela s'est ajouté au lavage des mains et au port du masque, commun au Japon depuis la grippe espagnole d'il y a un siècle. La sensibilisation s'était faite alors à travers des campagnes d'affichage contre la « bactérie terrifiante ». L'usage s'est généralisé et, aujourd'hui, je constate que même les Français s'y sont mis.

L'état d'urgence a été levé mais j'aimerais que cela continue. Le risque d'une deuxième vague n'est pas exclu, comme l'a montré la grippe espagnole. A l'époque, les contaminations ont été plus nombreuses pendant la deuxième vague. Tokyo compte 14 millions d'habitants et, chaque jour, trois millions d'habitants des départements voisins viennent y travailler. Il faut donner des informations précises, mener les réformes permettant de pérenniser les réflexes acquis tout en maintenant les prestations médicales et en soutenant l'activité économique.

Réfléchir à la ville de demain oblige à repenser les transports. Qu'avez-vous pu observer dans ce domaine ?

Les transports en commun, dont le taux d'occupation atteignait de 150 % à 180 % aux heures de pointe avant la pandémie, sont devenus moins encombrés et plus agréables. Les gens se sont habitués à ce confort et ne veulent plus revenir à la situation d'avant. Pour que l'amélioration se poursuive, il faut continuer de soutenir le télétravail. Il faut aussi réfléchir aux horaires de bureau, ne pas rester prisonnier du créneau entre 9 heures et 17 heures. La flexibilité doit être de mise.

Avant le SARS-CoV-2, les gens utilisaient beaucoup la voiture. J'aimerais qu'ils se déplacent plus à pied ou à vélo. En 2018, la bicyclette représentait 13 % du total des déplacements à Tokyo. J'aimerais améliorer cela en aménageant plus de parkings pour les vélos et en améliorant la sécurité pour les cyclistes et les systèmes de location-partage. Nous avançons aussi dans un projet devant permettre de mieux profiter de la ville, même à pied.

Qu'en est-il de l'énergie ?

Pendant la pandémie, comme les gens restaient chez eux, nous avons constaté une augmentation des eaux usées et de la consommation d'énergie des foyers. Les émissions de dioxyde de carbone ont baissé mais, malheureusement, ce n'est pas dû à la mise en place de politiques adéquates. Il faut donc agir pour pérenniser la réduction des émissions. J'aimerais avancer dans la mise en œuvre de la politique « zéro émission » de Tokyo, qui s'articule autour des économies d'énergie et de l'usage des énergies renouvelables. L'hydrogène est une option qui nous intéresse. Nous développons son usage et cherchons des moyens de le promouvoir.

Est-ce aussi l'occasion de réfléchir au problème de la densité démographique ?

Aujourd'hui, la tendance est de venir habiter dans des tours du centre de Tokyo pour des raisons pratiques, pour l'accès aux hôpitaux et aux écoles par exemple. Cela pourrait changer avec le développement du télétravail, qui pourrait devenir une nouvelle norme, et la généralisation des « bureaux satellites », aménagés dans des zones moins denses, comme celle de Tama, municipalité excentrée de Tokyo.

Par rapport au gouvernement, vous êtes apparue plus efficace, voire en avance dans les réponses à apporter à la propagation du virus. Comment s'est passée la coordination avec l'Etat central ?

Parfois, il est plus facile de décider quand on est sur place, au niveau municipal ou départemental. Mais, dès que plusieurs départements sont concernés, il faut une coordination. Par exemple, avec les départements voisins de Chiba, Saitama et Kanagawa, nous avons décidé ensemble des horaires de fermeture des restaurants. Il fallait avoir les mêmes, sinon des gens auraient pu se déplacer vers les zones d'ouverture plus tardive. A un moment donné, l'Etat doit aussi prendre l'initiative. Le virus s'est propagé rapidement.

Pendant la pandémie, le Japon est apparu en retard dans l'usage des technologies numériques. Qu'en pensez-vous, sachant que les Japonais sont très attachés au respect de la vie privée ?

Les paiements en espèces restent la norme, en effet. L'usage du tampon personnel, à apposer quand on arrive au travail ou lorsqu'on le quitte, ou pour valider un document, est toujours largement répandu. L'absence de lien entre le numéro personnel appelé « MyNumber » et les comptes bancaires a compliqué le versement des aides de l'Etat. Cette crise devrait nous permettre d'avancer sur la transformation numérique.

Nous le faisons pour la gestion de la pandémie. Tokyo a créé un système opérationnel à partir du 12 juin. Au moment d'entrer dans un lieu public, il faut laisser ses coordonnées avec un code QR ou la messagerie Line. Si une personne contaminée est repérée, les personnes présentes seront informées. Le gouvernement travaille de son côté avec Google et Apple afin de créer un système d'alerte pour avertir de la menace de la contamination. Les Japonais détestent que l'on s'immisce dans leur quotidien, mais, à un moment, il faut choisir entre l'aspect pratique et le respect exclusif de la vie privée.

Vous êtes très impliquée dans le C40, cette structure réunissant une centaine des plus grandes villes du monde pour réfléchir et mettre en œuvre des initiatives en faveur de l'environnement. En quoi ce cadre a-t-il été utile pendant la pandémie ?

Nous discutons lors de réunions en visioconférence. Un groupe de travail a été créé. Des villes ont adopté des mesures intéressantes, qui méritent d'être partagées. J'aimerais échanger sur des questions comme l'hygiène publique, qui est à la base de la santé des gens. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR PHILIPPE MESMER

> « J'AI PROPOSÉ UNE MESURE APPELÉE "STAY HOME". LES GENS L'ONT RESPECTÉE, MÊME S'ILS NE RISQUAIENT AUCUNE SANCTION »

> DÉSORMAIS, IL EST OBLIGATOIRE DE LAISSER SES COORDONNÉES LORS DE TOUT PASSAGE DANS UN LIEU PUBLIC

LES VILLES-MONDE APRÈS LE COVID

« La mégalopole de demain sera plus participative »

Mexico | Claudia Sheinbaum

Dans l'impossibilité d'imposer un confinement strict, la maire mexicaine a misé sur la transparence et le contact direct avec ses administrés





ENTRETIEN

MEXICO - *correspondance*

Au cœur de Mexico, les couloirs du palais colonial qui abrite la mairie sont désertés pendant le pic de la pandémie de Covid-19. Claudia Sheinbaum, l'édile de la capitale mexicaine, reçoit dans une grande salle de réunion vide. Là, cette scientifique de 57 ans, de gauche et militante écologiste, suit sur un écran géant la mobilité urbaine et les foyers de contagion en temps réel dans un pays qui a opté, fin mars, pour un confinement volontaire, puis pour un déconfinement progressif, depuis début juin, alors que les contagions et les décès continuent d'augmenter dans la zone métropolitaine de la vallée de Mexico (53 896 cas confirmés et 5 867 morts au 10 juin, soit un tiers des cas à l'échelle nationale). Elle répond aux questions du *Monde* sur l'avenir post-Covid-19 d'une mégalopole dotée de technologies de pointe, mais affectée par le manque d'eau courante.

La concentration urbaine a longtemps été un atout pour une capitale comme Mexico. Ne s'est-elle pas transformée en piège face à la crise due au Covid-19 ?

Les vertus des grandes villes se révèlent être des vulnérabilités face à un tel virus. Notre capitale concentre près de 9 millions d'habitants, 22 millions avec ses 59 banlieues dans l'Etat voisin de Mexico. Notre urbanisation n'a pas de frontière. La pandémie encore moins. Avec 6 millions de voyages quotidiens en temps normal, le métro est un haut lieu de contagion. Chaque jour, les allées de notre Central de Abasto *[centrale d'approvisionnement]* – les plus grandes halles d'Amérique latine – sont arpentées par 500 000 personnes, 90 000 y travaillent. La crise est aussi sociale : la moitié de la population travaille dans l'économie informelle. La plupart des morts du Covid-19 étaient atteints de maladies chroniques, comme le diabète ou l'obésité. Heureusement, la capitale dispose du meilleur réseau hospitalier du pays.

Le président Andres Manuel Lopez Obrador, dit « AMLO », est du même parti de gauche que vous. Il a opté pour un confinement volontaire. Pourquoi ?

AMLO et moi croyons en la conscience des habitants pour prendre eux-mêmes les mesures de distanciation physique nécessaires. De toute façon, il était impossible d'imposer un confinement obligatoire. Nos policiers sont occupés par l'insécurité, qui n'a pas cessé malgré l'urgence sanitaire. Ici, de 40 % à 50 % des gens vivent, au jour le jour, de l'économie informelle. Impossible de les plonger brutalement dans la misère.

Nous avons donc pris des mesures en amont, invitant les habitants à rester chez eux, dès le 23 mars, un mois avant l'entrée dans le stade 3 de la contagion avec l'accélération de l'épidémie. On a d'abord fermé les écoles, puis les bars, les cinémas, les théâtres…

Votre stratégie a-t-elle fonctionné ?

Oui. Nous sommes à environ 75 % de notre capacité hospitalière. Quant à la mobilité, elle a baissé de 60 % à 70 % dans la ville. Ça nous a permis d'aplanir la courbe des contagions afin de moins saturer les hôpitaux. Les habitants sont des gens informés : 90 % ont un téléphone portable, 60 % sont sur Facebook. C'est l'avantage d'être une ville très connectée.

Quel rôle ont joué les technologies pour convaincre les habitants d'appliquer vos mesures de confinement ?

On a lancé un programme de diagnostics à distance. Les malades nous contactent d'abord par SMS. Si les symptômes sont confirmés, un médecin passe un coup de fil pour les orienter vers les centres de soins disponibles ou envoyer une ambulance à domicile pour les cas graves. Les malades légers restent ainsi chez eux. On leur envoie un kit sanitaire à domicile (masques, thermomètre, oxymètre, paracétamol…) et une aide financière de 1 000 pesos *[41 euros]*.

Ce programme est géré par notre centre de télésurveillance *[C5]* dernière génération. Ses 23 000 caméras haute définition, réparties dans la ville, ne servent pas uniquement à la circulation ou à la sécurité. Au-delà des urgences, le C5 repère désormais les concentrations humaines. Une patrouille de police est alors envoyée sur place pour rappeler les consignes de confinement. On a aussi créé une application pour téléphone portable, baptisée « App CDMX », qui informe notamment sur la disponibilité hospitalière en temps réel. Mexico est la deuxième ville au monde, après Moscou, en nombre de bornes de connexion Internet gratuite.

> « NOUS ALLONS CRÉER DES ESPACES VERTS, BÉNÉFIQUES POUR LA SANTÉ PSYCHOLOGIQUE ET PHYSIQUE DES HABITANTS »

Que pensez-vous des applications de traçabilité des malades, comme StopCovid qui fait débat en France ?

Nous avons un accord avec Google Maps et Waze. Pareil avec les compagnies téléphoniques. Mais ce n'est pas de l'espionnage, juste des indicateurs de la mobilité collective des habitants. Ici aussi, le recours à un système de traçabilité plus individuelle des malades suscite la polémique. Les risques de violations de la vie privée sont élevés. Peut-être que l'application sera proposée, mais uniquement de manière volontaire.

A quoi ressemblera la mégalopole « post-Covid-19 » ?

La première leçon concerne la nécessité d'avoir un système sanitaire plus robuste. La crise nous a rappelé que la santé est un droit, et non pas une marchandise. C'est dans l'esprit de « l'économie morale » voulue par AMLO. Une économie qui ne laisse pas le marché gouverner seul. La mégalopole de

Manchester | Andy Burnham

« Cette crise a souligné nos hypocrisies »

La deuxième agglomération du Royaume-Uni s'est sentie ignorée par le pouvoir central

ENTRETIEN

LONDRES - *correspondante*

Andy Burnham, 50 ans, est le maire depuis 2017 du « Greater Manchester », deuxième agglomération du Royaume-Uni, avec 2,8 millions d'habitants. Membre du parti travailliste, il a été ministre de la santé dans les gouvernements de Tony Blair et de Gordon Brown. Il a fait entendre une voix singulière depuis le début de la pandémie, réclamant une politique sanitaire différenciée dans une Angleterre encore très centrée autour de Londres.

Comment avez-vous réagi quand l'épidémie a atteint Manchester ?

J'ai commencé par établir un « comité Covid » municipal : nous avons rassemblé tous les responsables des services publics et des milieux d'affaires, pour faire face ensemble, en une communauté unie. Nous avons aussi mis en place un système d'aide mutuelle : en Angleterre, le système hospitalier est très centralisé, mais il est séparé de celui des maisons de retraite. Là, le premier a fourni des équipements de protection au second. Enfin, nous avons pris la décision immédiate de fournir des chambres individuelles aux sans-abri *[nombreux dans l'agglomération]*. Nous essayons maintenant de trouver des solutions de long terme.

Le Royaume-Uni compte près de 41 000 décès officiels du Covid. Comment avez-vous agi pour protéger, notamment, ceux qui étaient obligés d'aller travailler ?

Le virus a exposé les inégalités avec violence, et il y a plus d'inégalités et de pauvreté dans le nord de l'Angleterre que dans le reste du pays. Difficile, donc, de dire si nous avons fait mieux qu'à Londres car le virus a fait davantage de ravages dans les zones de grande précarité, où les communautés sont mal logées, et chez ceux qui avaient des emplois précaires et ne pouvaient pas se permettre d'arrêter de travailler, même s'ils avaient des symptômes, car ils avaient besoin d'argent.

Nous avons ainsi constaté *[le 5 juin]* que le taux de transmission dans le nord-ouest du pays était juste supérieur à un, alors qu'il est nettement descendu dans le sud du pays et à Londres. C'est probablement lié à la pauvreté, à la précarité des logements et du travail. Je ne crois pas à l'argument selon lequel les gens du Nord ont moins bien respecté le confinement, qu'ils ont fait des fêtes, etc. Nous avons un système de décision beaucoup trop centré sur Londres, or la décision de sortir du confinement a été prise à Londres, en ne tenant compte que du contexte londonien et de celui du Sud, où l'épidémie a reflué plus vite que dans le nord de l'Angleterre. Sadiq Khan, le maire de Londres, a été invité à participer aux réunions du Cobra *[le cabinet de crise de Downing Street]*, mais pas nous, les maires des autres grandes villes d'Angleterre.

Quelles leçons avez-vous déjà tirées de la pandémie ?

Que les changements peuvent advenir vraiment très vite, quand la volonté est là. L'exemple des sans-abri est parlant : on a tellement dit, avant la pandémie, qu'on ne pouvait rien faire pour eux… Nous avons créé un fichier des données de santé *[sur le grand Manchester]* des personnes en


Claudia Sheinbaum, à la mairie de Mexico, le 10 juin, et la cathédrale métropolitaine de la ville. LISETTE POOLE POUR « LE MONDE »

Florence | Dario Nardella

« Au fond, je suis optimiste, nous nous relèverons »

L'édile de la capitale toscane en appelle au gouvernement italien pour relancer l'activité

ENTRETIEN
ROME - *correspondant*

Depuis la fin du XIIIe siècle, c'est dans les murs de l'ancien Palazzo della Signoria (aujourd'hui Palazzo Vecchio) que sont gérées les affaires de Florence. Presque seul au cœur de ce gigantesque palais déserté, visité chaque jour, habituellement, par des milliers de touristes, le maire de la cité toscane, Dario Nardella, a accordé un entretien au *Monde*, dans son sublime bureau décoré de fresques à la gloire des Médicis, pour évoquer les conséquences de la pandémie et les pistes pour que Florence, et avec elle les grandes villes d'art italiennes, trouve les moyens d'une nouvelle renaissance.

Le 3 juin, le gouvernement Conte a rétabli les liaisons interrégionales et rouvert les frontières nationales, permettant, en théorie, le redémarrage du tourisme. Vu depuis votre ville, l'activité est-elle vraiment en train de repartir ?

Ça commence, très doucement. Ces derniers jours, dans le centre, j'ai vu quelques touristes. La Galerie des Offices a rouvert, de même que l'Accademia (où est exposé le *David* de Michel-Ange), les musées nationaux rouvrent les uns après les autres, la plupart des églises sont de nouveau accessibles aux visites, avec toutes les limitations imposées par la sécurité… A l'aéroport, le trafic repart également. Le 4 juin a atterri le premier vol Air France venu de Paris depuis près de trois mois. C'est très important pour le tourisme, mais aussi pour d'autres activités liées à l'export, en particulier la mode et le luxe, très implantés dans la région.

Evidemment, pouvoir se promener dans votre ville dans ces conditions est une chance incroyable, mais en tant que maire, quel genre de sentiments cela vous inspire-t-il ?

C'est un mélange de beauté et de désolation. Derrière ce calme, il y a de la tristesse, de la souffrance, des morts. Nous avons eu 172 décès dans la ville (pour 400 000 habitants), ce qui, en proportion, est moins que Milan, mais plus que Rome. La situation s'est améliorée, et nous n'avons presque plus de nouveaux cas depuis plusieurs semaines.

Pour l'économie, et surtout le tourisme, c'est terrible. Le PIB de l'agglomération florentine est estimé à 35 milliards d'euros, et le tourisme représente 15 % de ce chiffre – nous avons recensé 14 millions de visites l'an passé. Mais cette activité est très concentrée dans le centre de la ville. Et là, l'économie souffre terriblement. C'est pour cette raison que nous faisons tout pour encourager les gens à revenir. Si tout va bien, nous espérons récupérer 30 % de notre activité touristique d'ici à la fin de l'année. Mais nous savons que nous ne retrouverons pas de niveaux importants avant 2021.

Comment comptez-vous faire revenir les touristes, sans pour autant revenir au tourisme de masse ?

Nous avions commencé à mener une réflexion avant la crise, mais c'est vrai que le virus a tout démultiplié, rendant l'urgence encore plus urgente… Nous venons de présenter un plan « Rinsace Firenze » (« Florence renaît »), qui affronte le thème de l'« overtourisme », comme disent les Anglo-Saxons. Ces dernières semaines, nous avons décidé de bloquer l'entrée du centre aux bus touristiques. Pour une ville comme Florence, c'est une révolution. On en avait en moyenne 360 par jour, ce trafic rapporte 18 millions d'euros par an à la ville ! Cette mesure entrera en vigueur au cours de l'été. L'autre défi est d'essayer de faire revenir dans le centre des activités qui l'ont déserté depuis les années 1980-1990. Les bureaux, les sièges sociaux, les résidents.

Et en ce qui concerne les locations touristiques d'appartements ?

Nous ne disposons pas, en Italie, d'un cadre légal qui permette de les contenir, comme à Paris. Nous voudrions mettre un plafond aux tarifs des locations touristiques, mais on doit avancer par décrets locaux, qui sont très facilement contestables. Pour l'heure, il n'y a pas d'autre loi que celle du marché.

Votre crainte est-elle de basculer dans une situation de dépendance absolue, à la vénitienne ?

Ce que nous avons constaté avec le confinement, c'est que certains quartiers, notamment l'Oltrarno, sont encore occupés par des jeunes, des familles. En revanche, le centre historique était à 100 % vide durant le confinement.

En dehors du tourisme, quel secteur a été, ici, le plus touché ?

C'est incontestablement la mode. Ce que le grand public ne sait pas, c'est qu'au niveau de la production textile, la capitale italienne n'est pas Milan, mais Florence ! Une marque comme Gucci a toute sa production à Florence, comme de nombreuses marques du groupe LVMH. Les marchés chinois, qui représentait l'essentiel de notre croissance, s'est complètement arrêté.

Dans ce contexte, quelle serait l'urgence absolue pour votre ville ?

Dans cette crise, les villes les plus internationales sont celles qui souffrent le plus. Florence, Milan ou Venise. Le gouvernement s'est engagé à hauteur de 7 milliards, mais nous n'avons reçu, pour l'heure, que 10 millions d'euros. De notre côté, nous avons supprimé, pour cette année, la taxe d'occupation de l'espace public (les terrasses des bars et des restaurants), nous avons suspendu le paiement de la taxe pour le ramassage des ordures. Nous n'encaissons plus la taxe de séjour (48 millions d'euros sur notre budget prévisionnel) – cette année, nous n'avons pour l'heure encaissé que 2 millions, en janvier. C'est ce que nous avons fait savoir, en tant que maires de Milan, de Rome, de Venise, de Florence et de Naples : si les villes s'effondrent, c'est l'image du pays tout entier qui s'effondrera.

Comment la population traverse-t-elle cette période ?

Nous sommes sortis de l'urgence sanitaire pour entrer dans l'urgence sociale. La colère sociale est très forte et l'inquiétude perceptible. C'est l'ensemble de notre classe moyenne qui risque de glisser dans des situations de grande précarité et que nous devons aider. Mais je suis convaincu que la ville repartira de plus belle, parce qu'on perçoit bien que les étrangers ont l'envie de revenir ici. Il faut donner de l'envie, de l'enthousiasme. C'est aussi pour ça que nous avons décidé, ces derniers mois, de proposer la candidature de notre ville pour le départ d'une des prochaines éditions du tour de France… Au fond je suis optimiste, nous nous relèverons. Il faut juste que l'Etat nous donne les moyens de passer ce moment terrible. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR JÉRÔME GAUTHERET

« C'EST L'ENSEMBLE DE NOTRE CLASSE MOYENNE QUI RISQUE DE GLISSER DANS UNE GRANDE PRÉCARITÉ ET QUE NOUS DEVONS AIDER »

---

demain sera aussi plus participative. C'est une conviction démocratique. Avec les réseaux sociaux, on est en contact direct avec nos administrés. Plus besoin des médias. Notre communication est quotidienne et transparente sur la gestion de la crise sanitaire. Mais il s'agit surtout d'une relation de responsabilité mutuelle entre le gouvernement et les citoyens.

Chaque jour, je suis en relation avec le gouverneur de l'Etat de Mexico. Notre zone urbaine commune nous oblige à coordonner notre capacité hospitalière. Cette relation permanente, qui dépasse les différences politiques, perdurera pour gérer d'autres fléaux. En tête, les problèmes d'eau liés à un système aquifère défaillant. Comment demander aux gens de se laver les mains s'ils n'ont pas accès à l'eau courante chez eux ? Nous avons déjà augmenté le nombre de trajets de camions-citernes de 400 à 1 600 par jour.

Qu'est-ce qui devrait changer après le Covid-19 ?

La mobilité. C'est sûr. La crise a prouvé qu'on peut s'organiser pour réduire le trafic automobile. On va créer d'autres pistes cyclables. Mais notre priorité reste les transports publics. Les inégalités sociales sont aussi environnementales. Les distances et les forts dénivelés empêchent l'utilisation du vélo dans l'immensité urbaine. On lance ces jours-ci la construction d'un trolleybus. Un bus électrique suspendu *[à 5 mètres de hauteur]* dans les quartiers populaires de l'ouest de la ville, mal desservis. Une première mondiale. Côté télétravail, il devrait se poursuivre, notamment pour les salariés de la mairie.

Mais on doit gérer des particularités locales. On aimerait bien instaurer des *slow streets* contre le virus. Ces rues piétonnes, qui permettent la distanciation, ne sont néanmoins possibles que dans des villes bien quadrillées. Notre urbanisation, elle, est trop anarchique. Nous prévoyons plutôt de créer des espaces verts, bénéfiques pour l'environnement mais aussi pour la santé psychologique et physique des habitants.

Mexico est très impliquée au sein du réseau mondial des villes qui luttent contre le dérèglement climatique, le C40. Le rôle d'acteur international des mégalopoles va-t-il s'accentuer ?

Face à l'urgence, le défi est de trouver le délicat équilibre pour réduire le nombre de personnes hospitalisées et de morts sans trop affecter l'économie de millions de familles. Mais nous devons aussi construire une « nouvelle normalité » dans la durée. On a beaucoup parlé de l'adaptation des villes au changement climatique. La crise du Covid-19 nous montre qu'il nous faut aller plus loin avec un développement durable plus adapté aux crises sanitaires. On ne reviendra pas à notre vie d'avant-Covid-19. On est au pied du mur. C'est peut-être un mal pour un bien. A nous de construire un futur meilleur. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR FRÉDÉRIC SALIBA

---

maison de retraite, partagé par l'hôpital. En temps normal, nous aurions fait face à de multiples refus. Cela m'a déterminé à être plus persévérant à l'avenir : ces résistances au changement ne sont pas justifiées.

Notre ville est très ouverte sur le monde, avec un aéroport important, des universités accueillant nombre d'étudiants étrangers *[20 %]*, des clubs de foot célèbres, et elle a été très touchée aussi pour cela. Elle dépend beaucoup des gros événements, les matchs, les concerts. Nous avons d'ailleurs la plateforme United We Stream, qui diffuse des concerts live et lève de l'argent pour aider les clubs de Manchester, sur le modèle de ce qu'a fait Berlin. Mais je ne pense pas que la ville va changer après la pandémie, elle va rester cosmopolite.

Pensez-vous que vos prérogatives de maire pourraient évoluer ?

J'espère bien. Avec d'autres élus, Sadiq Khan à Londres, Andy Street à Birmingham, Steve Rotheram pour la région de Liverpool, nous avons réussi à faire entendre nos voix comme jamais. Les maires ont fait évoluer le débat national. Peut-être que cela accélérera le changement. Il est normal que la réponse immédiate à la pandémie soit nationale, mais la reprise, après la pandémie, doit être gérée au niveau régional. Le gouvernement Johnson a été élu sur la promesse de redonner du pouvoir aux régions, mais j'ai été choqué de voir à quel point il revenait à une pensée « London centric ».

Comment envisagez-vous le déconfinement et la récession qui s'annonce ?

Je suis très inquiet. Les années 2020 pourraient être aussi dures ici que les années 1980, avec un chômage des jeunes très élevé. Le gouvernement doit se réveiller et nous donner la liberté, par exemple, de lever de la dette pour construire des logements accessibles, pour encourager les gens à opter pour des voitures électriques, etc. Il faudrait qu'il nous alloue les fonds de manière flexible, en nous laissant le choix de les consacrer aux projets qui font sens localement.

Il y a dix ans, j'étais ministre de la santé, et j'ai reçu un rapport historique du professeur Michael Marmot qui montrait que l'accès à la santé était plus inégal dans le Nord. Peu après, le gouvernement dont je faisais partie, celui de Gordon Brown, a perdu les élections et ce rapport a été complètement ignoré. Rien n'a été fait durant une décennie, alors que le problème a été parfaitement identifié. Début juin, le ministère de la santé a publié un rapport montrant à quel point les communautés pauvres avaient été plus touchées que les autres par le Covid, à commencer, fatalement, par les BAME *[Black, Asian and Minority Ethnic]*.

Les gens regardent le monde au sortir de la pandémie et voient les inégalités encore plus crûment qu'avant. Pendant le confinement, on a applaudi les travailleurs essentiels, qui, souvent, étaient aussi les plus précaires de nos sociétés. Cette crise a souligné nos hypocrisies. Et les événements de Minneapolis sont arrivés *[le meurtre de George Floyd]*. Le racisme aussi est une pandémie, a déclaré Raheem Sterling, un des joueurs de Manchester City. Il y a bien un débat, ici, sur l'accélération de la transition écologique, la nécessité d'encourager les gens à utiliser le vélo, les véhicules propres, mais il apparaît plus urgent de réduire les inégalités. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR CÉCILE DUCOURTIEUX

Thomas Dutronc, fils de Django

Le guitariste et chanteur publie « Frenchy », autour d'un répertoire patrimonial à vocation internationale

PORTRAIT

On ne naît pas « Thomas Dutronc », on le devient. Tout « fils de » qu'il soit, rejeton bien-aimé de deux artistes très populaires (Françoise Hardy et Jacques Dutronc), beau gosse, drôle, si profondément aimable que ça en serait suspect, né avec un médiator en argent sous la langue, le citoyen Thomas Dutronc aura souqué ferme pour devenir pas à pas, sans passe-droit, sans brûler les étapes, l'excellent guitariste que les musiciens reconnaissent, et le chanteur malgré lui, plutôt tardif, à 34 ans : premier à s'étonner du succès de *Comme un Manouche sans guitare*, son premier album (2007).

Suivront *Silence on tourne, on tourne en rond* (2011), *Eternels, jusqu'à demain* (2015), *Live Is Love*, enregistré sur la route (2018) pour la renaissance du prestigieux label Blue Note. Voici *Frenchy*, quatorze chansons connues et chantées partout – *C'est si bon*, *La Vie en rose*, *Les Feuilles mortes*, etc. –, avec des invitées de luxe (Diana Krall, Youn Sun Nah, Stacey Kent…), des solistes aussi discrets qu'éblouissants (Eric Legnini, piano, Rocky Gresset, guitare), un sens de la diction, du murmure et de la mise en place que maîtrise à la perfection Dutronc Jr., le chanteur sachant enfin chanter : *« Dans mon premier album,* Comme un Manouche sans guitare, *je vois les défauts. Cette fois, il me semble que j'y suis… »*

La longue marche, il l'aura accomplie humblement. Par conviction et pour l'amour de Django. Sans sauter les étapes. Après vie gracieuse et sévère remise en cause personnelle. Doué, sans doute, mais comme dit Brassens (une de ses mille et trois références), *« … sans technique, un don n'est rien qu'une sale manie… »*



Chez lui, à Paris, le 12 juin.
JEAN-FRANÇOIS ROBERT/MODDS POUR « LE MONDE »

Génie de la rencontre

Alors ? Dandy très bosseur ? Glandeur sérieux ? Rêveur lucide ? *« J'aime m'éclater, c'est vrai… Que l'âme exulte, et pas que le corps ! Hier soir, on écoutait de la musique, avec trois copains… Quel bonheur, quel enchantement… La musique relève de la magie, de la mystique… »* Il se réfère à Brassens, mais surtout à Django : *« Avec le temps, j'ai compris que seul comptait le travail : la guitare, composer, écrire… Même les obligations de la vie, les impôts, les papiers, tout concourt à te détourner de l'activité fondamentale… Laquelle a vite fait de passer à la trappe… L'essentiel peut t'oublier… Je n'en suis pas encore à la grande sagesse, mais le temps des fêtes et des sorties a fait son temps… »*

Bref séjour déçu à la fac dans l'idée de préparer la Fémis (Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son) entre fumées et fêtes. Après quoi, il s'entiche de rock, de disco et, dans la foulée, de rap (Eazy-E, Ice-T) pour faire peur dans les teufs. Fatigué des dérives, soudain angoissé de sens et de maturité, il attaque la guitare par la face nord, grâce à un voisin, *« Jean-Pierre Poirier, un mec de mon quartier qui était fou de jazz, très exigeant, il vivait avec sa mère couturière dans un minuscule appartement. C'était un type passionnant, cinglé d'harmonie et d'une érudition incroyable »*.

Ce génie de la rencontre et de l'attention aux autres sera son salut. En mars 2020, la revue *Jazz Magazine* en fait son rédacteur en chef (n° 725). On pense à un « coup ». Entretien très sérieux aidant, on découvre une autobiographie passionnante, d'une lucidité bizarre. Puis un Dutronc en grand intervieweur – Pat Metheny, George Benson, Biréli Lagrène, Stochelo Rosenberg, Matthieu Chedid, son copain d'enfance qui est déjà un monstre de technique lorsque lui tâtonne encore. Dutronc aimait tout et n'importe quoi, mais aussi Herbie Hancock et Prince, Jean-Pierre Poirier lui fait découvrir Miles Davis et Monk : *Smoke Gets in Your Eyes* qu'il connaissait par les Platters et Gainsbourg. Il était temps, en effet, d'aller au nerf ! Il découvre surtout Django, sa passion absolue.

Dans les 33-tours de ses illustres parents, il déniche la version de *Nuages* millésimée 1949. Se prend à collectionner compulsivement : choc foudroyant. Dix thèmes de Django analysés par Thomas Dutronc dans la revue, une leçon pour tout jeune guitariste : *« Django est le musicien absolu. Le rythme, l'harmonie, l'énergie, le sens du rebond et de l'invention perpétuelle… Incompréhensible qu'on ne l'aligne pas au même rang que Mozart, Bach, Beethoven ou Chopin… Je dis Django, on me traite de rétro. Jamais si je parle de Mozart… Les gens n'ont pas l'âme musicale… Bien sûr, on peut l'entendre en streaming, mais au prix d'un son si détestable, qu'on a vite envie de passer à autre chose… »*

Ici commence le chemin de Damas de notre ami. Il traîne à Saint-Ouen, découvre *La Chope des puces* où jouent sans s'en faire des génies inconnus. Micros rafistolés avec du chatterton, guitares échevelées que l'on monte à l'amiable, *« un monde qu'on m'avait caché, l'équivalent du blues en Europe ! »* Il décide de s'y mettre. Ne savait pas à quel point c'était si dur. Finis les rades et les bœufs à l'emporte-pièce, à Paris ou en Corse. Romane et Ninine le prennent sous leur aile. Il bosse comme un fou sans se leurrer : *« A 23 ans, “fils de”, gentil garçon au grand cœur, très respectueux mais pas le dernier pour boire un coup et sortir des vannes, et surtout, immense fan de guitare, ça n'a pas été difficile de me rapprocher de Babik Reinhardt ou Biréli Lagrène… »*

« Je dis Django, on me traite de rétro. Jamais si je parle de Mozart… Les gens n'ont pas l'âme musicale »

Deux ans en tant que modeste guitariste rythmique du groupe Gipsy de Biréli Lagrène (*« un monstre incroyable »*), ça vous forge la pompe, l'impitoyable accompagnement du style manouche. Parfois, non sans malice (au Trianon, tel soir d'octobre 2003), Biréli et le monumental Hono se tournaient vers le jeune homme aux traits fins qui se faisait tout petit derrière Diego Imbert, le bassiste promis aussi à un bel avenir. Les deux Manouches ont alors ce sourire engageant, tu parles, qui fait peur. Ils lui servent une pompe princière. A lui de choruser. C'est son tour ! Ça ne rigole plus. Impossible de s'échapper. Sans compter que la guitare est réglée pour accompagner. Le jeune homme, au sourire si doux, sue sang et eau, il fait face. Sa chance de jeune homme bien né, il la paie au prix fort. Il accepte. C'est sa force.

Charmante bande-son

Avec Biréli, ils passent un mois en Californie, jouent tous les soirs dans de petits clubs. Au retour, il forme un trio AJT Guitare Trio, avec Antoine Tatich et Jérôme Ciosi, bien présent sur *Frenchy*, racle les rades de l'Est parisien ou du fin fond de la Corse. Lui, il donne son charme et son élégance, et glane en retour toutes les leçons possibles : celles des modestes, des incroyables Manouches présents au festival de Patrimonio, en Corse (Stochelo, Tchavolo, Dorado), ou des maîtres de la guitare qui lui donnent des cours (Sylvain Luc). Découvre les pointures, de Wes Montgomery à Paco de Lucia, avec toujours Django comme référence absolue.

Potlatch parfait à l'amiable, sur fond de respect et de modestie, c'est comme ça et pas autrement. Sa mère a accepté de financer son apprentissage jusqu'à 25 ans. Il prend le don au sérieux. Chanteur, il le deviendra dix ans plus tard, étonné du succès de son premier album mais vivant son recrutement chez Blue Note comme une chance, sans se monter le bourrichon.

Le vendredi 13 mars, vers minuit, on le retrouve au Méridien de la Porte Maillot. *Frenchy*, l'album, doit sortir très vite. On baigne en pleine innocence. Ignorant qu'un grand confinement très abrutissant et conduit à la diable va nous tomber dessus. Thomas Dutronc joue entre potes, comme il aime jouer. Il y a là Mino Cinelu, en partance pour Brooklyn, la délicieuse Mylène Demongeot qui va bientôt se cogner le Covid-19 et en réchapper, un photographe, deux attachées de presse, beaucoup de gaieté et tant de légèreté perdue.

A 1 heure 48 du mat, l'irrésistible Dutronc lance une idée brillante : il connaît un petit resto près du Panthéon qui sert toute la nuit. Mais oui, mais oui… Ça, ça marchait naguère. Une fois n'est pas coutume, on choisit la raison avec retour à la maison. Qu'est-ce qu'on regrette ! Ne jamais choisir la voix de la raison ! Voitures, cris joyeux, rires, portières qui claquent… *« On s'appelle, pour l'interview… »* C'est une époque où demain est encore un autre jour. Ça ne va pas durer. Deux jours plus tard, on est tous en prison, avec amendes de 135 euros si on n'est pas sages.

Dans ce contexte, *Frenchy* semble parfaitement incongru. C'est un album de quatorze chansons connues dans le monde entier. De *C'est si bon* avec Iggy Pop et Diana Krall, à *La Belle Vie* (avec Jeff Goldblum), en passant par *La Vie en rose* avec Billy Gibbons (ZZ Top) et *Plus je t'embrasse, plus j'aime t'embrasser*, etc. Imprudent démenti du grand confinement à venir. Hypothèse scientifique qui en vaut bien d'autres : ce sera la promesse de cette charmante bande-son inventée par des fous de musique et de Django, qui aura irrité notre Covid-19. Lequel n'aime pas la joie, ça se voit, ni qu'on s'embrasse, c'est défendu, ni qu'on se réunisse, qu'on fasse peuple et qu'on boive des coups. ■

FRANCIS MARMANDE

L'art de faire entendre le plaisir de chanter

ESTHÉTIQUE ART DÉCO, photos de Yann Orhan, ingé-son historique (Jay Newland), Vincent Carpentier et Thomas Dutronc ont fignolé le subtil. Destiné à une carrière internationale, *Frenchy* prend sa raison d'être dans le corps de Dutronc Jr., sa voix, son style voué à Brassens, mais surtout à Django, en quatorze chansons que tout un chacun peut reprendre à la fin.

C'est si bon. Ouverture au petit poil : descente de contrebasse très classe (Thomas Bramerie), discret soutien de batterie pop-rock-variété (Denis Benarrosh, choix voulu, afin de tempérer le niveau du jazz, recruté pour *« sa sonorité et son jeu presque abstrait »*, dit le chanteur), voix d'Iggy Pop (vraie trouvaille, il se régale, en fait à peine trop), puis celle de Thomas Dutronc, en fin de labiales, et pour couronner le tout, Diana Krall délicieuse, impros en noir et blanc… Version feutrée, sulfureuse, susurrée. Une incontestable réussite.

Deuxième album de Dutronc, *so Frenchy*, pour l'illustre catalogue Blue Note : *« Restons humbles*, dit-il, *je ne saurais me placer sur le même plan, ni même dans la continuité des héros du jazz qui ont fait l'histoire du label. »* Humble et lucide : *« Je voulais un groupe de jazz indiscutable, Thomas Bramerie, Eric Legnini* [piano], *Rocky Gresset* [un des princes de la guitare manouche], *plus Denis Benarrosh et Jérôme Ciosi, guitare et drums, pondération, amitié, conseil… »* Stéphane Belmondo (bugle) et Marc Berthoumieux (accordéon), donnent – ajoutez sept gouttes de bandonéon (Michel Portal, sur *Petite Fleur*) – la touche finale.

« Quelque chose de beau »

« Rocky [Gresset], *je le connais depuis qu'il a 15 ans. Il marche à fond. On va faire quelque chose de beau. L'engageant, je pensais à lui, qu'il se fasse connaître en concert, dans des petits clubs, qu'il rencontre des musiciens, que ce soit sa chance… »* Prosélytisme ou générosité ? Des duos charmants : Billy Gibbons (ZZ Top) sur *La Vie en rose*, l'exquise Youn Sun Nah dans *Playground Love*, Stacey Kent (*Un homme et une femme*), Haley Reinhart (*Ne me quitte pas*), le grand Jeff Goldblum (*La Belle Vie*).

Thomas Dutronc a l'art de faire entendre le plaisir de chanter. Intimidé, de chanter *La Mer* (*Beyond the Sea*) après George Benson qu'il interviewe avec beaucoup de joie pour *Jazz Magazine* (n° 725) ? *« Je dois dire que je n'ai pas trop réécouté avant d'enregistrer. J'aime les rencontres, les musiciens. En voyage, je ne cherche ni le luxe des grands hôtels ni la poésie des bas-fonds. Prendre un verre avec Billy Gibbons à Los Angeles, et toc, qui vient dire bonjour ? Pete Townshend… Ça oui, ça me plaît… »* Chanson préférée ? *Que reste-t-il de nos amours ?* Mais elle ne figure pas dans *Frenchy*… *« Ce sera pour le tome 2… »* ■

F. M.

Frenchy, *1 CD Blue Note.*
En concert, *les 2 et 3 octobre, à La Cigale, Paris 18e.*

Une Fête de la musique 2020 en format modeste

La manifestation est maintenue, dimanche 21 juin, mais avec des aménagements

MUSIQUE

Sur le site Internet du ministère de la culture, dans la partie consacrée à la Fête de la musique, seul le visuel de l'affiche de l'édition 2020 apparaît. Sur fond rose-rouge, une paire de jambes et des chaussures noires évoquent un mouvement dansant. Aucune trace, comme c'est le cas habituellement, des milliers de musiciennes et musiciens amateurs qui y sont recensés, par genres pratiqués, lieux, horaires durant la journée et la nuit du 21 juin, un peu partout en France et dans de nombreux pays à l'étranger. Les protocoles sanitaires en vigueur, en raison de la pandémie de Covid-19, même s'ils sont moins stricts à mesure que l'on avance dans le déconfinement, ne devraient pas permettre que ce dimanche 21 juin ait son allure normale avec des foules nombreuses rassemblées à touche-touche devant des podiums, sur des places, les trottoirs où se produisent ensembles vocaux, groupes de rock, formations de jazz ou de musique classique, etc.

Toutefois, c'est sous une forme bien plus modeste que le rendez-vous, dont la première édition remonte à 1982, devrait être maintenu. Au ministère de la culture, à quelques jours du 21 juin, plusieurs initiatives ont été étudiées. Parmi lesquelles un concert de Jean-Michel Jarre, diffusé en direct sur des réseaux sociaux comme Facebook, la chaîne de vidéos YouTube ou des sites partenaires. Autre idée, déjà réalisée lors d'éditions précédentes, proposer une chanson du répertoire français, qui pourrait être interprétée par tout un chacun au même moment sur l'ensemble du territoire, de préférence depuis chez soi, en se mettant à la fenêtre.

Il serait aussi de la responsabilité des mairies, des préfectures, des lieux d'accueil, salles ou podiums aménagés, que soient organisés, ici et là, des concerts, avec un public réduit, à qui il devrait être demandé de respecter les mesures de distanciation. Les décisions d'autorisation varient selon les villes et sont annoncées au jour le jour. A Lyon, par exemple, comme le rapportent nos confrères du quotidien *Le Progrès,* dimanche 14 juin, si *« aucune scène susceptible d'attirer un public important ne sera mise à disposition des associations ou des musiciens »,* les bars et restaurants devraient pouvoir aménager des espaces pour accueillir des formations.

Une chanson du répertoire français pourrait être interprétée partout au même moment, de préférence depuis chez soi

Deux concerts sans public

A Pau, il a été annoncé qu'une dizaine de groupes de la région se produiront sur des camions-plateaux pour un parcours dans la ville et les communes proches. A Strasbourg, la ville a annoncé, dès mardi 9 juin, que des animateurs à vélo *« vont parcourir les quartiers »* et organiseront des *« blind-tests, des karaokés, des jeux de percussions à la demande des habitants »* à leurs balcons. A Blois, samedi 20 juin, des fanfares pourraient déambuler en centre-ville, afin d'éviter des attroupements fixes et, le dimanche, des cours d'écoles seraient les lieux de concerts, avec port du masque obligatoire pour le public, qui devra s'inscrire pour pouvoir y assister.

Pour qui voudrait absolument faire la fête avec des vedettes, c'est du côté de France 2 que cela se passera. Depuis plusieurs années, la chaîne emploie les grands moyens pour un concert en lien avec la Fête de la musique, qui a eu lieu à Toulouse, en 2016 et en 2017, et à Nice, en 2018 et en 2019. Prévu initialement de nouveau à Nice, il sera diffusé, sans public, depuis la salle parisienne de l'Accor Arena, vendredi 19 juin. Les circonstances exceptionnelles cette année n'ont pas incité à sortir d'une zone de confort de variétés grand public (Vianney, Vitaa et Slimane, Pascal Obispo, Patrick Bruel, Gims, Dadju, Amir, Boulevard des airs, Claudio Capéo, Kendji Girac, Tryo, Bénabar...), sans accorder la moindre place à la musique classique ou aux musiques du monde. Le jazz s'en sortant in extremis avec l'annonce de la venue de Thomas Dutronc.

A la radio, France Inter diffusera, comme depuis plusieurs années, un concert à l'Olympia, là aussi sans public, avec Pomme, Louise Attaque, Philippe Katerine et un DJ-set d'Etienne de Crécy. Sans faire mieux donc pour le reflet de toutes les pratiques et de la diversité musicale, dont se vante régulièrement le service public de la télévision et de la radio. France Musique sauvant l'honneur avec une soirée qui réunira des artistes de musique classique, de comédie musicale et de jazz, sans plus de précisions au lundi 15 juin. ■

SYLVAIN SICLIER

Fetedelamusique.culture.gouv.fr

CRISE SANITAIRE

Chute de 21 % prévue pour le chiffre d'affaires de la musique enregistrée

La musique enregistrée en France prévoit pour fin 2020 une chute de 21 % (235 millions d'euros) de son chiffre d'affaires, selon une étude du cabinet EY publiée le 15 juin. *« Les revenus du streaming (-7 % par rapport au chiffre d'affaires prévisionnel avant le Covid-19) ne permettront pas d'amortir l'effondrement des ventes de disques et des droits voisins (- 40 %), dû à la fermeture des magasins »,* pour le Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP) et l'Union des producteurs phonographiques français indépendants (UPFI). – *(AFP.)*

BANDE DESSINÉE

Les Noirs américains mis en valeur dans le prochain Lucky Luke

Le prochain album de Lucky Luke, *Un cow-boy dans le coton* (le 23 octobre chez Lucky Comics), mettra en avant les Noirs américains, a annoncé, lundi 15 juin, Jul, scénariste depuis deux volumes de la série créée par Morris. *« Les histoires de Lucky Luke sont censées se dérouler durant la guerre de Sécession, et au-delà, pourtant jamais les Afro-Américains ne sont représentés dans les albums, sauf de manière marginale »,* a expliqué le complice du dessinateur Achdé en précisant que cette nouvelle aventure a été conçue *« bien avant le décès de George Floyd ».* – *(AFP.)*



« Dimanche après-midi » (1966-1967). COLLECTION PARTICULIÈRE

Trois œuvres de jeunesse signées Jean-Claude Brisseau

La Cinémathèque française propose trois moyens-métrages inédits

CINÉMA

Mise en place au début du confinement, la plateforme de La Cinémathèque française, ci-devant nommée « Henri » en hommage au fondateur Langlois, distille chaque soir, à titre gratuit, des trésors cinéphiliques. Devant le succès, elle poursuit sur cette belle lancée et révèle trois films inédits de Jean-Claude Brisseau, mort le 11 mai 2019, à l'âge de 74 ans.

Programmation à l'évidence plus sensible que les autres, eu égard à la réputation sulfureuse de ce réalisateur qui n'en est pas moins l'un des créateurs les plus puissants et troublants du cinéma français (*De bruit et de fureur,* 1988 ; *Noce blanche,* 1989 ; *L'Ange noir,* 1994...). On ne rouvrira pas ici le dossier judiciaire de cet artiste condamné par la justice pour harcèlement sexuel en 2005, si ce n'est pour rappeler que, dans le sillage d'une action #balancetonporc destinée à empêcher Roman Polanski d'inaugurer à La Cinémathèque française une rétrospective de ses films en novembre 2017, l'institution avait jugé plus prudent d'annuler la programmation de la rétrospective dédiée à Jean-Claude Brisseau, en janvier 2018.

Sorti du temple de la cinéphilie peu avant d'être occulté jusque dans sa mort par la cérémonie des Césars 2020, voici donc que le fantôme de Brisseau rentre subrepticement par la fenêtre d'« Henri » pour se rappeler à notre souvenir. La mort de l'impétrant apaisera-t-elle le torchon qui n'aura cessé de brûler entre activistes radicaux et brûlants cinéphiles ?

Frédéric Bonnaud, directeur de La Cinémathèque française, peu optimiste sur le sujet, s'en explique : *« Lisa Heredia, la veuve et la monteuse de Jean-Claude Brisseau, nous a confié ces films. Ce sont ses tout premiers essais, qu'il a montrés quelques années plus tard à Eric Rohmer, qui en fut enthousiasmé et qu'il a introduit auprès* [de la maison de production] *des Films du Losange. Comme il est pour l'instant peu probable que la société nous permette de reprogrammer la rétrospective qui aurait dû lui être consacrée, nous avons jugé de notre devoir de montrer ces films sur notre plate-forme pour compléter la connaissance qui est due à tout grand cinéaste. »* Tournés entre 1966 et 1968, en 8 et en Super-8 millimètres, par le jeune étudiant en lettres qu'était alors Brisseau, ces moyens-métrages raviront, de fait, les cinéphiles, pour le point de vue archéologique qu'ils fournissent sur l'œuvre.

Figure paternelle dévoyée

Tout y est d'emblée, de fait. L'obsession du corps féminin comme mystère ouvrant à la reconnaissance du monde, l'opacité de la jouissance comme moyen d'accéder à la lumière métaphysique, le lien tragique et indéfectible entre l'amour et la mort, le désastre de l'enfance, la figure paternelle dévoyée, le courage inouï du geste intime.

On ne saurait ici résumer ces films, qui ne racontent pas à proprement parler d'histoires. Ce sont plutôt des bouts d'essai qui charrient figures et motifs, déplacent des influences (Godard, Rohmer, Hitchcock...), inventent des postures. *Dimanche après-midi* est un récit en noir et blanc enténébré, dit en voix off, filmé sur des images documentaires de la ville, bercé par la partition poignante du *Mépris* composée par Georges Delerue. Entre la description de l'enfance et de la vieillesse, également abominables, seul un souvenir érotique semble devoir tenir l'édifice de la vie.

Mort dans l'après-midi, polar romantique pansexuel, commence où *A bout de souffle* finit, mais trouve dans la femme désirée non celle par qui la mort arrive, plutôt celle par qui *« dans une autre vie peut-être,* [le héros] *saurait apprendre à frémir devant la magnificence des choses ».*

Le plus étonnant des trois reste *L'Après-midi d'un jeune homme qui s'ennuie.* Trente-trois minutes d'un film muet amateur, qui monte en alternance des vues de Paris durant les événements de Mai 68 et la rêverie solitaire du jeune Brisseau, claquemuré dans sa chambre. Sur le théâtre social, des rues désertées, des bris de verre, des cohortes de CRS, des voitures renversées. Sur le théâtre intime, lisant et fumant la pipe, allongé sur son lit, le personnage laisse libre cours à des fantasmagories érotiques suffisamment poussées pour justifier une restriction réglementaire. Déjà, Jean-Claude Brisseau tenait de Georges Bataille, à qui l'on doit cette pensée, issue du *Bleu du ciel* (1957) : *« Le monde des amants n'est pas moins vrai que celui de la politique. Il absorbe même la totalité de l'existence, ce que la politique ne peut pas faire. »* ■

JACQUES MANDELBAUM

Dimanche après-midi *(26 min) ;* ***L'Après-midi d'un jeune homme qui s'ennuie*** *(33 min, interdiction aux moins de 16 ans avec avertissement) ;* ***Mort dans l'après-midi*** *(42 min).*

Les frères Larrieu sur la pente raide du désir

Dans « 21 nuits avec Pattie », les réalisateurs naviguent entre comédie policière et poème fantastique

ARTE
MERCREDI 17 - 20 H 55
FILM

« Suivez la pente la plus raide. » Sur une petite route déserte, perdue au milieu d'une nature forestière et rocailleuse, chauffée à blanc par le soleil d'été, Caroline (Isabelle Carré) se répète cette phrase qui doit la guider jusqu'à destination. Nous sommes au mois d'août, dans la vallée de la montagne Noire, qui joint l'Aude et le Tarn. Après un long détour qui les a conduits des Pyrénées (*La Brèche de Roland*, *Un homme, un vrai*, *Le Voyage aux Pyrénées*) au Vercors (*Peindre ou faire l'amour*), de la côte basque (*Les Derniers Jours du monde*) aux Alpes suisses (*L'amour est un crime parfait*), les frères Larrieu sont de retour sur ces coteaux du sud du Massif central, ce *« pays des hommes libres »* où ils plantèrent le décor de leur premier long-métrage, *Fin d'été* (1999), rugueuse célébration des vertus de la vie à poil comme remède à l'aseptisation galopante des habitus urbains.

Au pied du sentier pentu que Caroline dévale au son des accords d'un blues suave se niche la maison de sa mère, Zaza, comme on l'appelait dans le coin, une femme qu'elle connaissait à peine, et qui vient de mourir. Ici, les téléphones ne passent pas. Des hommes se baignent nus dans la piscine. Des jeunes gens beaux et bronzés déboulent en horde dans le jardin depuis l'intérieur de la maison.


André Dussollier et Isabelle Carré dans « 21 nuits avec Pattie ». JÉRÔME PRÉBOIS/PATHÉ

Récit gourmand

Au premier étage, la lumineuse Pattie (Karin Viard, plantureuse et sexy, merveilleusement drôle) finit de préparer la chambre mortuaire de celle qui fut sa grande amie, dont le corps repose sur un lit, caressé par les voiles blancs d'une moustiquaire que fait danser un savant attelage de ventilateurs.

Pattie aime le sexe, les bals de l'été, se baigner nue dans la rivière glacée. Plus que tout, elle aime mettre son plaisir en mots et, dans ce décor sauvage, son verbe folâtre réveille les sens de la nouvelle venue, mère de famille pâlotte, discrète et souriante, qui ne se souvient plus bien à quand remonte la dernière fois que le frisson du désir lui a chatouillé l'échine. A peine les deux femmes ont-elles fait connaissance qu'elles croisent André (Denis Lavant), un gars du cru bourré de tics, au parler tordu comme un pied de vigne, sorte de satyre sautillant affairé sur le moteur de son pick-up, dont Pattie s'empresse de dépeindre à sa nouvelle camarade les performances et les talents sexuels.

Foisonnant de détails à faire rougir un légionnaire, ce récit gourmand est le premier d'une série qui va conditionner le retour de Caroline à la vie. La disparition du corps de la défunte précipitera le film sur un territoire mouvant et incertain, entre la comédie policière et le poème fantastique, propice à tous les emballements fictionnels. L'entrée en scène d'un commandant de police à l'imaginaire débridé (Laurent Poitrenaux, piquant et drolatique), l'hypothèse d'un kidnappeur nécrophile chauffent l'imagination des personnages et des spectateurs. Le mystère de l'évaporation se résoudra de lui-même, quand le fantôme de Zaza, joué par la chorégraphe Mathilde Monnier, viendra danser pour sa fille au clair de lune, l'invitant à s'abandonner à l'esprit dionysiaque des lieux.

Rien ne résiste à un tel élan, pas même la mort, qui se soumet ici aux pulsions nécrophiles des uns, à l'envie de danser des autres. Jamais cet hédonisme solaire n'a paru si précieux qu'aujourd'hui. ■

ISABELLE REGNIER

21 nuits avec Pattie, d'Arnaud et Jean-Marie Larrieu. Avec Karin Viard, Isabelle Carré, André Dussollier, Denis Lavant (Fr., 2020, 115 min).

Images d'une France figée et déserte vue du ciel

Quinze artistes commentent le survol, durant le confinement, de villes auxquelles ils sont attachés

FRANCE 3
MERCREDI 17 -23 H 05
DOCUMENTAIRE

On avait presque oublié – déjà ! – les rues, les avenues, les places, les plages désertées, comme figées. Alors que les manifestations font à nouveau la « une » de l'actualité, ces vues aériennes, prises durant les cinquante-cinq jours de confinement, hypnotisent. Quinze villes ont été survolées pour réaliser ces plans esthétisants, jeux de blancheur et de soleil couchant. Au commentaire, quinze artistes suffisamment attachés aux lieux où ils ont vécu leur enfance, leur adolescence, pour avoir enregistré, dans l'urgence, un texte de leur composition. Tous se livrent, avec plus ou moins de stupeur, de joie, de nostalgie… et de talent. Malgré cette hétérogénéité, *Les Secrets de la belle endormie* accède au rang de document, à regarder « contre soi-même », tant notre cerveau n'a qu'une envie : oublier.

Les chansons *Here Comes the Sun*, des Beatles, puis *Sunny* (version Boney M, 1976) rappellent à quel point il a fait beau en ce printemps. Cet étrange tour de France débute par la Corse, où Thomas Dutronc a séjourné durant ses premières années, d'Ajaccio à Calvi, dont il connaît chaque ruelle. Le timbre rieur de Line Renaud se fait complice, lorsqu'elle confesse ses bêtises dans l'église d'Armentières (Nord). Laurent Voulzy entretient, lui, un lien quasi mystique avec le Mont-Saint-Michel (Manche), où il a enregistré un album en 2019.

Le Lyon de Bertrand Tavernier, le Brest de Jane Birkin, le Marseille d'Ariane Ascaride, Alex Lutz à Strasbourg, Laurent Gerra à Lanslebourg-Mont-Cenis, en Savoie, Nicole Garcia à Nice… Chaque description a son charme – à l'exception de celle d'Amboise (Indre-et-Loire) par Stéphane Bern, passé à côté du sujet. Certaines sonnent particulièrement juste, comme les souvenirs de Sonia Rolland – Miss Bourgogne 1999, Miss France 2000 – à Cluny (Saône-et-Loire).

Formidable, encore, le Perpignan vu par Cali, *« oiseau libre »* hésitant, étourdi, entre peur et admiration ; Amel Bent incapable de faire le deuil de sa jeunesse à La Courneuve, en Seine-Saint-Denis ; la chanteuse Jeanne Cherhal, intarissable sur Nantes et son ancienne usine LU, devenue *« lieu unique »*.

« Comment vous dire ma sidération » : Pierre Palmade trouve aussi les mots pour parler de Bordeaux, de sa cathédrale où il aurait aimé se marier, de la cité surnommée *« la belle endormie »*, avant qu'elle ne réalise sa mue. ■

CATHERINE PACARY

Les Secrets de la belle endormie, de Vincent Dupouy (Fr., 2020, 54 min).

VOTRE SOIRÉE TÉLÉ

MERCREDI 17 JUIN

TF1
21.05 The Resident
Série. Avec Matt Czuchry, Manish Dayal (EU, 2018).
22.50 Night Shift
Série. Avec Eoin Macken, Jill Flint (EU, 2015).

France 2
21.05 Romance
Série. Avec Olga Kurylenko, Pierre Deladonchamps, Barbara Schulz (Fr., 2020).
22.50 Dans les yeux d'Olivier
Magazine présenté par Olivier Delacroix. Portés disparus.

France 3
21.05 Des racines et des ailes
Passion patrimoine : sur les chemins du Var
Magazine présenté par Carole Gaessler.
23.05 Les Secrets de la belle endormie
Documentaire de Vincent Dupouy (Fr., 2020, 54 min).

Canal+
21.10 Football
Manchester City - Arsenal
Premier League.
23.10 Match of ze Day
Football. Magazine présenté par Joris Sabi

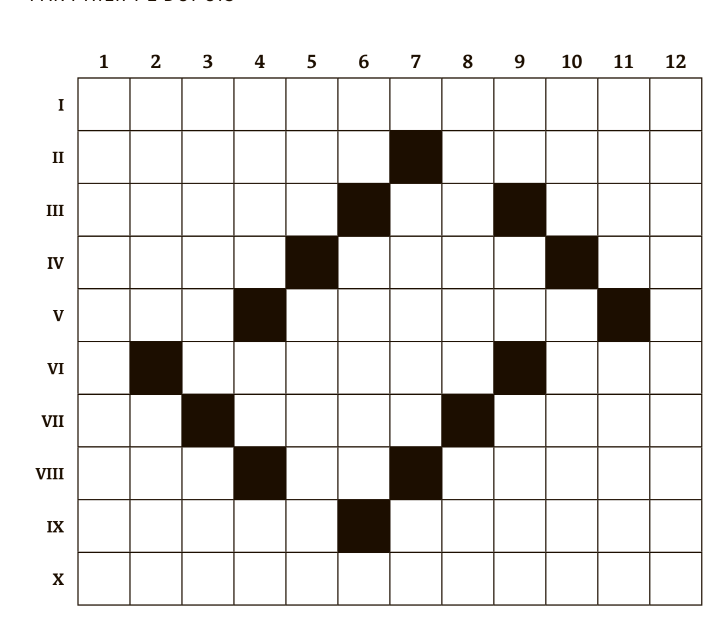
France 5
20.55 La Grande Librairie
Magazine présenté par François Busnel.
22.35 C dans l'air
Magazine présenté par Caroline Roux.

Arte
20.55 21 nuits avec Pattie
Film d'Arnaud et Jean-Marie Larrieu. Avec Isabelle Carré, Karine Viard, André Dussollier, Sergi Lopez (Fr., 2015, 115 min).
22.50 On achève bien les gros
Documentaire de Laurent Follea, Gabrielle Deydier, Valentine Oberti (Fr., 2019, 55 min).

M6
21.05 Top Chef
Emission de télé-réalité présentée par Stéphane Rotenberg
23.50 Top Chef, des moments inoubliables
Magazine.

MOTS CROISÉS

GRILLE N° 20 - 140
PAR PHILIPPE DUPUIS



HORIZONTALEMENT

I. Ne veut pas voir les gens d'Eglise dans les affaires publiques. **II.** Pas étouffé par l'amabilité. D'une simple pression, elle fait la lumière. **III.** Rapprochas solidement. Personnel. Le dernier n'est pas suivi. **IV.** Te permis. Un peu dérangé. Cité d'Abraham. **V.** Bloque tout. Peuvent tout bloquer. **VI.** A du mal à cicatriser. Pour s'adresser à une vierge. **VII.** Lettres de tendresse. Sort de la pièce. Travailler la sauce. **VIII.** Enfant d'Apollon et de Créüse. Support de charpente. Grande plume. **IX.** Se fait remarquer à distance. Dessus de plat et dessus de panier. **X.** Vécurent de façon instable.

VERTICALEMENT

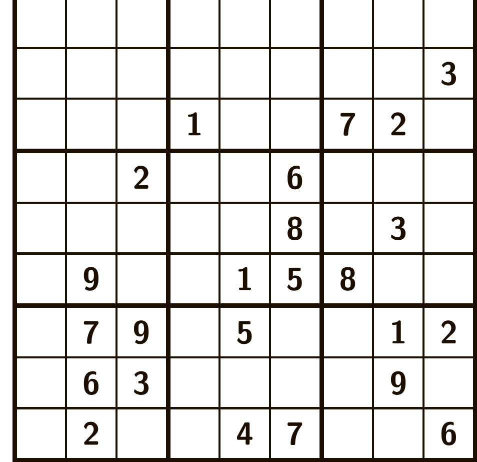
1. Fait tomber lois et décrets. **2.** La chercher crée des risques. Même gros il reste enfantin. **3.** Etat océanien. Sur une carte asiatique. **4.** Te rendras. Donné dans la fosse. Dans les nuages. **5.** Anges gardiens. Sa négociation est souvent nécessaire. **6.** Pourra être approuvé. Les prix du transport. **7.** Devient basse en vieillissant. Encadrent les gamins. **8.** Traînée dans la farine. Lieu de rencontre. **9.** Personnel. Assure la liaison. Triste sire. **10.** Poil en bordure. Se retrouve parmi les élus. **11.** Jamais facile à faire. Mortelle production animale. **12.** Dressèrent les faucons pour qu'ils reviennent.

SOLUTION DE LA GRILLE N° 20 - 139

HORIZONTALEMENT I. Pantouflarde. **II.** Emue. Saisies. **III.** Nis. Rate. Vis. **IV.** Se. Mage. Tâte. **V.** Bide. Solen. **VI.** Brème. Pape. **VII.** Eole. Mâle. Je. **VIII.** Tmi (mit). Rôle. For. **IX.** Epépina. Nini. **X.** Surabondance.

VERTICALEMENT 1. Pense-bêtes. **2.** Amie. Rompu. **3.** Nus. Bélier. **4.** Té. Mime. Pa. **5.** Rade. RIB. **6.** Usage. Mono. **7.** Fate. Palan. **8.** Lie. Sale. **9.** As. Tope. Na. **10.** Rivale. Fin. **11.** Déité. Jonc. **12.** Essencerie.

SUDOKU
N°20-140



								3
			1			7	2	
		2			6			
					8		3	
	9			1	5	8		
	7	9		5			1	2
	6	3					9	
	2			4	7			6

9	8	1	4	6	2	5	7	3
7	5	2	3	8	1	4	6	9
4	6	3	9	7	5	1	8	2
2	1	6	5	3	4	7	9	8
5	4	7	2	9	8	6	3	1
3	9	8	7	1	6	2	4	5
8	2	9	1	4	7	3	5	6
6	7	5	8	2	3	9	1	4
1	3	4	6	5	9	8	2	7

Facile
Complétez toute la grille avec des chiffres allant de 1 à 9. Chaque chiffre ne doit être utilisé qu'une seule fois par ligne, par colonne et par carré de neuf cases.

Réalisé par Yan Georget (https://about.me/yangeorget)

Le Monde est édité par la Société éditrice du « Monde » SA. Durée de la société : 99 ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 124.610.348,70 €. Actionnaire principal : Le Monde Libre (SCS).

Rédaction 67-69, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris. Tél. : 01-57-28-20-00

Abonnements par téléphone au 03 28 25 71 71 (prix d'un appel local) de 9 heures à 18 heures. Depuis l'étranger au : 00 33 3 28 25 71 71. Par courrier électronique : abojournalpapier@lemonde.fr. Tarif 1 an : France métropolitaine : 399 €

Courrier des lecteurs
Par courrier électronique : courrier-des-lecteurs@lemonde.fr

Médiateur : mediateur@lemonde.fr

Internet : site d'information : www.lemonde.fr ; Emploi : www.talents.fr/

Collection : Le Monde sur CD-ROM : CEDROM-SNI 01-44-82-66-40
Le Monde sur microfilms : 03-88-04-28-60



Présidente :
Laurence Bonicalzi Bridier

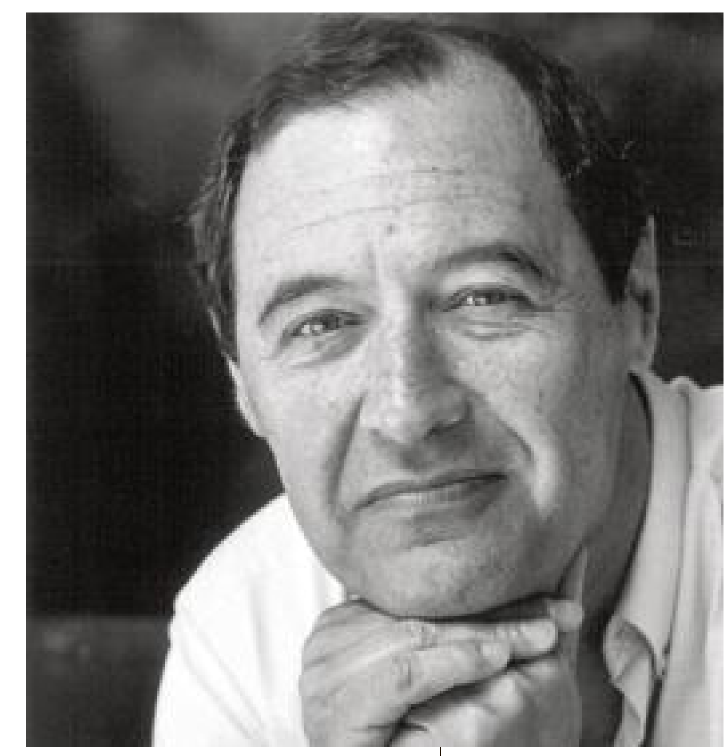
PRINTED IN FRANCE
67-69, avenue Pierre-Mendès-France 75013 PARIS
Tél : 01-57-28-39-00
Fax : 01-57-28-39-26

L'Imprimerie, 79, rue de Roissy, 93290 Tremblay-en-France
Montpellier (« Midi Libre »)



Origine du papier : France. **Taux de fibres recyclées :** 100 %. Ce journal est imprimé sur un papier UPM issu de forêts gérées durablement, porteur de l'Ecolabel européen sous le N°FI/37/001. **Eutrophisation :** PTot = 0.009 kg/tonne de papier

Claude Samuel
Journaliste



GUY VIVIEN

Le journaliste Claude Samuel est mort le 14 juin, dans un hôpital parisien, à l'âge de 88 ans. Engagé en faveur de la musique contemporaine par ses nombreux écrits et par son action sur le terrain de festivals devenus historiques (Royan, La Rochelle), ce proche de Pierre Boulez a accompagné les créateurs de la seconde moitié du XXe siècle avec une prédilection affichée pour l'avant-garde.

Claude Samuel naît à Paris le 23 juin 1931. Poussé par ses parents à devenir chirurgien-dentiste, il délaisse quelque peu ses études dans le domaine médical, en 1952, pour suivre les concerts du Domaine musical, instance booléenne, qui marquent, selon ses propres termes, son «*entrée en mélomanie*». Parrainé par le compositeur et chef d'orchestre Maurice Le Roux, Claude Samuel collabore, dès 1957, à la collection «Philips Réalités», pour laquelle il rédige des notices discographiques, et entreprend, l'année suivante, un ambitieux *Panorama de l'art musical contemporain*, qui sera publié en 1962 par Gallimard.

Le jeune homme n'est pas un rat de bibliothèque mais un capteur d'anecdotes. Pour mener à bien son projet d'ouvrage synthétique, il sillonne l'Europe afin de recueillir des informations à la source des compositeurs: Karlheinz Stockhausen (à Cologne), Karl Amadeus Hartmann (à Vienne), Luigi Nono (à Venise) et Bruno Maderna (à Milan).

«Pouvoir de conviction»
Bourreau de travail, Claude Samuel poursuit la rédaction de son livre en menant de front des activités de journaliste – successivement à *L'Express* et à *France Observateur* (1959-1960) puis simultanément à *Paris-Presse* et au *Nouveau Candide* (à compter de 1961) – et de producteur discographique pour la firme Véga, avec, entre autres, le premier enregistrement de la *Turangalîla-Symphonie* d'Olivier Messiaen, sous la direction de Maurice Le Roux.

En 1965, il lance à Royan (Charente-Maritime) le Festival international d'art contemporain de Royanun festival bâti sur le modèle des grands rendez-vous européens de la musique contemporaine. Une première en France. Au fil de huit éditions, il y programmera quantité d'œuvres en créations, et non des moindres, à l'instar de *De natura sonoris,* de Krzysztof Penderecki, en 1966.

En avril 1968, Gilbert Amy se trouve deux jours de suite à l'affiche du festival. Le 4, comme chef d'orchestre appelé à diriger la création du *Temps restitué,* de Jean Barraqué, puis, le lendemain, comme compositeur, avec la création de *Trajectoires*. Il se souvient de la capacité de Claude Samuel à «*s'attirer des sympathies*» auprès des responsables d'institutions pour monter des programmes en dépit d'une logistique «*précaire*», la plupart des concerts se déroulant dans la salle du casino municipal.

Mis à mal par une contestation locale portant, entre autres, sur un dépassement budgétaire, Claude Samuel démissionne en 1972 pour repartir de plus belle, l'année suivante, sous l'égide des Rencontres internationales d'art contemporain de La Rochelle. Gilbert Amy, qui fut aussi de cette aventure, y voit une saisissante illustration du «*pouvoir de conviction*» propre à ce directeur artistique que rien n'arrêtait.

Autre témoignage de la passion de Claude Samuel pour la «cause» contemporaine, le Centre Acanthes (fondé en 1977) a permis pendant trente ans à de jeunes musiciens de se former (d'abord à Aix-en-Provence, puis à Villeneuve-lès-Avignon et enfin à Metz), dans le cadre d'une académie d'été, au contact de prestigieux aînés tels que Messiaen et Boulez, auxquels Claude Samuel a consacré plusieurs ouvrages.

Directeur de la musique à Radio France de 1989 à 1996, Claude Samuel a eu toute latitude pour créer un forum de la création contemporaine au format XXL: le festival Présences. «*Il est trop facile, au nom du service public, de produire des concerts auxquels n'assisteraient que les amis des auteurs; trop facile aussi de se donner bonne conscience avec la diffusion d'un programme radiophonique d'ouvrages nouveaux*», estimait Claude Samuel dans une lettre adressée en 1992 aux participants de la deuxième édition du festival Présences, dans le but de les assurer que la diffusion des œuvres nouvelles ne relevait pas, pour lui, d'un simple respect du cahier des charges. L'engagement de toute une vie aurait suffi à le prouver. ■

PIERRE GERVASONI

23 JUIN 1931 Naissance à Paris
1959-60 Critique musical à «L'Express»
1962 «Panorama de la musique contemporaine»
1965-1972 Directeur artistique du Festival international d'art contemporain de Royan
1973-1979 Directeur artistique des Rencontres internationales d'art contemporain de La Rochelle
1989-1996 Directeur de la musique de Radio France
14 JUIN 2020 Mort à Paris

AU CARNET DU «MONDE»

Décès

Le 6 juin 2020

Félix AUDUSSE,

a tiré sa révérence, à l'aube de ses quatre-vingt-dix-huit ans.

Pur produit du modèle républicain, ce fils de paysan angevin, normalien, instituteur à la Libération, intégra ensuite l'administration de la Jeunesse et des Sports où il acheva sa carrière comme directeur régional en Aquitaine. Sa vie durant, il fut un défenseur de l'éducation populaire et du service public.

Sa fille,
Son fils,
Ses petits-enfants
Et ses arrière-petits-enfants,

chériront toujours la mémoire de cet homme de bien, dont les cendres ont été dispersées aux vents de l'Île-de-Ré.

Ils rappellent le souvenir de son épouse,

Geneviève,
née **CHAUSSINAND**
(1921-2013).

Mme Nicole Aydjian,
son épouse,
Coralie, Stéphane, Serge,
ses enfants
Et toute sa famille,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

M. Jacques AYDJIAN,
ancien inspecteur
de l'Enseignement technique,

survenu à Laon, le 10 juin 2020,
à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

La cérémonie religieuse a eu lieu le mardi 16 juin, à 14 h 30, en l'église Saint-Marcel de Laon.

Pompes funèbres Becret,
6-10, boulevard Gras-Brancourt,
02000 Laon.
Tél : 03 23 23 48 30.

Bourges. Paris. Poitiers.

Maria,
son épouse,
Odile, Marc, Anne et Claire,
ses enfants,
leurs conjoints, Olivier, Emmanuelle, Antoine et Jimmy,
Basile, Anatole, Selim, Nadia, Arcadio, Lune, Agate, Marin et Leanne,
ses petits-enfants,

ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Jean Ahmed
BENYAHIA KOUIDER,
artisan plâtrier,
ancien conseiller municipal
de Bourges,

survenu le 10 juin 2020,
à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

La cérémonie a lieu ce mercredi 17 juin, à 10 heures, dans la cathédrale de Bourges.

Laval. Sablé-sur-Sarthe.

Doh et Olivier,
ses enfants,
leurs conjoints, Billy-Hélène et Patrice,
Quentin, Mathias et Zoey, Gauvain,
ses petits-enfants,
Monique Mourot,
sa sœur,
L'ensemble des familles Dourthe et Thierry,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Pierre DOURTHE,
ingénieur centralien,

survenu le 13 juin 2020,
à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Un dernier hommage lui sera rendu vendredi 19 juin, à 14 h 30, au crématorium de Mayenne. Vous pouvez apporter une rose.

Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Joëlle,
sa femme,
Ses enfants
Et ses petits-enfants,

font part du décès de

Gérard FARDOUX,
professeur d'université
université de Provence,

survenu le 12 juin 2020.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Laurent,
son frère,
Ses nièces et ses neveux,
Sa famille,
Ses amis du Maroc, de Marseille, de Bordeaux, de Paris ou d'ailleurs
Et tous les enfants qu'elle a rencontrés, aimés et accompagnés dans la vie,

ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Marie-Claire HABIB,
sociologue, archiviste,
jardinière, éveilleuse,

survenu le 9 juin 2020,
dans sa soixante-septième année,
à Marseille, face à la Méditerranée.

L'inhumation aura lieu le jeudi 18 juin, à 15 h 30, au cimetière du Montparnasse, Paris 14e.

« C'est seulement à l'heure où il s'éteint que le collectionneur est compris. »
Walter Benjamin.

Yves et Françoise Le Roy,
Catherine et François Bersani,
Véronique et Jean-Michel Guérin,
ses frère et sœurs,
Olivier Bersani,
avec Antoine et Ariane,
Florent Bersani,
Philippe et Hélène Guérin,
avec Faustine,
Anne Guérin,
avec Lucas,
Sylvie et Nicolas Rallet,
avec Virginie, Lucie et Erwan,
Eric et Oriane Guérin,
avec Aliénor et Valérian,
Laurence et Didier Larmet,
avec Lyse et Loïc,
Béatrice Guérin et Eric David,
ses neveux et nièces
Et toute la famille,

font part du rappel à Dieu de

M. Dominique LE ROY,
docteur en droit,

le 3 juin 2020.

En raison des circonstances, il a été inhumé dans l'intimité familiale.

Le 19 septembre, à 12 heures, une messe *ad requiem* sera célébrée par le père Vincent de Mello, en la chapelle du Bon Conseil, 6, rue Albert de Lapparent, Paris 7e.

La famille souhaite remercier chaleureusement les équipes du docteur Dell'Isola, à l'hôpital Suisse de Paris ainsi que celles de l'association Notre-Dame de Bon Secours - Saint-Augustin, Paris 14e et de la maison médicale Jeanne Garnier, Paris 15e.

M. Yves Le Roy,
impasse des églantines 1,
Fribourg CH-1700 Suisse.
Mme Catherine Bersani,
9, rue Léon Vaudoyer,
75007 Paris.
Mme Véronique Guérin,
16, Grand'rue,
17430 Lussant.
dominique.leroy.1949@gmail.com

Hélène, Nina, William,
ses sœurs, son frère
et leurs conjoints,
Zoé, Léna, Sébastien, Elsa, Lili,
ses nièces et neveu
et leurs conjoints,
Christine Camuset,

ont la tristesse de faire part du décès,
survenu le 13 juin 2020, de

Bernard RUBINSTEIN,
chevalier
de l'ordre du Mérite maritime.

On se réunira le vendredi 19 juin, à 13 heures, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, place Gambetta, Paris 20e.

Conformément à sa volonté, ses cendres seront dispersées en mer, en présence de sa famille et de ses amis.

Hélène Rubinstein-Carrera,
18, rue de la Grange-Batelière,
75009 Paris.

Nina Rubinstein,
3, rue de l'Armorique,
75015 Paris.
ninarubinstein@orange.fr

William Rubinstein,
7, avenue Mirabeau,
bâtiment C,
06000 Nice.
william@ihnice.com

Christine Camuset,
camuset.courcelles@orange.fr

Maryvonne Samuel-Deleau,
son épouse,

Jérôme, Valérie, Nathalie, Olivia,
ses enfants,
leurs conjoints, Musni (†), Thierry, Jean-Marie, Pedro,

David-Sean et Barbara, Erwan, Mathéo, Thomas, Anouk, Alice, Lucas, Agathe,
ses petits-enfants,

Allister,
son arrière-petit-fils,

Madeleine Deleau,
sa belle-mère,

André, Hélène Samuel, Catherine et Philippe Rebotton,
son cousin et ses petites-cousines,

ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Claude SAMUEL,

survenu le 14 juin 2020,
dans sa quatre-vingt-neuvième année.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Père-Lachaise, Paris 20e, le mercredi 17 juin, dans l'intimité familiale en raison des restrictions sanitaires.

Ni fleurs ni couronnes.

Un hommage lui sera rendu ultérieurement.

8, allée Georges Rouault,
75020 Paris.
deleausamuel.maryvonne@gmail.com

Montpellier. Nantes. Paris.
Valleraugue (Gard).

Mme Claude Sanguinède,
Mme Jeanine Poujol,
ses sœurs,
Sa nièce, ses neveux
Et ses petits-neveux,
Ses amis et artistes,

font part de la disparition de

Nicole SANGUINÈDE,
avocat honoraire,

survenue le 8 juin 2020,
à Montpellier.

Les obsèques ont eu lieu au Grand Temple de Maguelone, à Montpellier.

Montpellier.

La Société civile professionnelle d'avocats Sanguinède Di Frenna & Associés,
Fabrice Di Frenna,
Christophe Demarcq,
Julien Guillemat,
Brice Lombardo,
ses associés,
L'ensemble des collaborateurs et des assistantes,

ont le triste regret de faire part du décès de

Nicole SANGUINÈDE,
avocat honoraire,
cofondatrice du cabinet,

le 8 juin 2020, à Montpellier.

Les obsèques ont eu lieu le 11 juin, au Grand Temple Maguelone, à Montpellier.

Elisabeth Paquotte,
sa compagne,
Nils et Tiffany Tavernier,
ses enfants,
Yordan, Olivia et Lise,
ses petits-enfants,
Marylene,
sa sœur,
Jean-Philippe et Iona,
ses neveux
et leurs enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

Colo TAVERNIER O'HAGAN,
scénariste et auteure.

Une cérémonie aura lieu le vendredi 19 juin 2020, à 15 h 30, au cimetière de Montmartre, Paris 18e.

Sa famille
Et ses amis,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Yves THIBORD,
DJ, animateur radio,
découvreur et diffuseur reconnu
de musiques pop et rock du monde
entier et promoteur du raï,

survenu le 8 juin 2020, dans sa soixante-dixième année, à Fragnes (Saône-et-Loire).

Ses obsèques ont eu lieu le 15 juin, en Saône-et-Loire.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Adresser les messages à
cosmopop.yves@gmail.com

Cérémonie

La cérémonie d'adieu à

Claude
CHAMPETIER de RIBES,
née **BERTHOUD,**

décédée le 3 avril 2020,

aura lieu le samedi 27 juin, à 11 heures, au Temple protestant de l'Annonciation, 19, rue Cortembert, Paris 16e.

Nous serons heureux de vous y accueillir.

Caroline Champetier de Ribes,
Dorothée et Pascal Ponroy,
Valérie Champetier de Ribes,
Grégoire Champetier de Ribes.

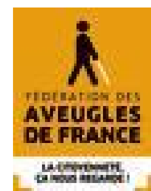
Cérémonie du souvenir

Marc et Dominique Voisin-Roméo,
Mélanie, Philipp, Ernest, Joseph Voisin-Selders,
Camille et Thomas Voisin-Rambaud,
Renaud et Pauline Voisin-Héritier,
frère, nièces et neveux de

Pascal VOISIN,

frappé par le Covid-19, dans sa soixante treizième année, le 28 mars 2020, vous informent qu'une cérémonie du souvenir aura lieu au cimetière de Morsang-sur-Orge, le 22 juin, à 11 heures.

Remerciements



La Fédération des Aveugles
de France
rend hommage
à **ses généreux bienfaiteurs.**

En désignant notre association
comme bénéficiaire
de leur patrimoine,
ils contribuent à améliorer
la vie quotidienne
des personnes aveugles
et malvoyantes.
Leur mémoire restera à jamais
ancrée dans nos souvenirs.
Nous ne les oublierons jamais.

Fédération des Aveugles
de France,
6, rue Gager Gabillot,
75015 Paris.
Tél. : 01 44 42 91 91.

Formation



L'Inalco
lance un DU d'ethnomédecine
en septembre 2020
D'une durée de deux ans,
ce nouveau DU comprend 12 UE
de langues
(initiation chinois ou hindi),
de sciences humaines et sociales
(droit de la santé, anthropologie
et géographie de la santé),
d'ethnobotanique,
d'ethnopharmacologie,
de médecine chinoise
et ayurvédique.
Ce diplôme est ouvert
à tous les professionnels de santé,
médecins, pharmaciens,
infirmiers, sages-femmes,
kinésithérapeutes, ergothérapeutes,
ainsi qu'aux autres professionnels
à partir du niveau L2-L3
(sélection sur dossier).
INALCO,
65, rue des Grands Moulins,
75013 Paris.
Renseignements :
www.inalco.fr/formations/ecoles

Société éditrice du « Monde » SA
Président du directoire, directeur de la publication Louis Dreyfus
Directeur du « Monde », directeur délégué de la publication, membre du directoire Jérôme Fenoglio
Directeur de la rédaction Luc Bronner
Directrice déléguée à l'organisation des rédactions Françoise Tovo
Direction adjointe de la rédaction Grégoire Allix, Philippe Broussard, Emmanuelle Chevallereau, Alexis Delcambre, Benoît Hopquin, Marie-Pierre Lannelongue, Caroline Monnot, Cécile Prieur, Emmanuel Davidenkoff (Evénements)
Directrice éditoriale Sylvie Kauffmann
Rédaction en chef numérique Hélène Bekmezian
Rédaction en chef quotidien Michel Guerrin, Christian Massol, Camille Seeuws, Franck Nouchi (Débats et Idées)
Directeur délégué aux relations avec les lecteurs Gilles van Kote
Directeur du numérique Julien Laroche-Joubert
Chef d'édition Sabine Ledoux
Directrice du design Mélina Zerbib
Direction artistique du quotidien Sylvain Peirani
Photographie Nicolas Jimenez
Infographie Delphine Papin
Directrice des ressources humaines du groupe Emilie Conte
Secrétaire générale de la rédaction Christine Laget
Conseil de surveillance Jean-Louis Beffa, président, Sébastien Carganico, vice-président

DOSSIER

Covid-19 : **le « Lancetgate »,** un incident éditorial révélateur

Comment une petite société américaine, Surgisphere, est parvenue à accéder à l'un des plus grands journaux médicaux et, à travers lui, à infléchir la politique sanitaire d'un pays comme la France

Quelle sera la place de Sapan Desai au panthéon de l'inconduite scientifique ? Devra-t-on le classer au rayon des fraudeurs patentés, ou plutôt à celui des arrivistes aux données frelatées ? Ce médecin et entrepreneur américain, fondateur d'une obscure société, Surgisphere, est en tout cas parvenu, en quelques semaines, à cosigner des études sur le Covid-19 dans deux des plus prestigieuses revues médicales – le *New England Journal of Medecine (NEJM)* puis *The Lancet* – fondées sur des données de santé qu'il dit avoir collectées auprès d'hôpitaux du monde entier. Et ainsi à infléchir la politique sanitaire d'un pays comme la France – qui a abrogé l'usage de l'hydroxychloroquine contre le nouveau coronavirus – et à faire suspendre des essais cliniques internationaux sur cette molécule, au plus fort d'une pandémie mondiale. Avant de choir de ce piédestal, ses données mises en cause, sa réputation en pièces et ses articles rétractés.

Cette ascension et cette chute éclairs mettent à nu certains des ressorts intimes de la recherche et interrogent sur la faillibilité du contrôle qualité dans la diffusion de la production scientifique, à la fois bien public et secteur économique hyperconcurrentiel. D'autant que s'ajoute à cette fable du « Lancetgate » un ingrédient, l'hydroxychloroquine, qui hystérise tout ce qu'elle touche.



Sapan Desai, l'insaisissable

Qui donc est Sapan Desai ? Insaisissable, le personnage nettoie aujourd'hui sa légende sur les réseaux sociaux et les sites Internet – celui de sa société Surgisphere est désormais suspendu –, comme pour cacher ses frasques et brouiller les pistes. Il n'a pas répondu à nos sollicitations. Agé de 41 ans, il est diplômé de médecine de l'université de l'Illinois en 2006. En 2007, alors qu'il se spécialise en chirurgie vasculaire à l'université Duke, il crée Surgisphere, une société destinée à diffuser des manuels médicaux. En 2010, il fonde le *Journal of Surgical Radiology*, dont la parution cesse en 2013, alors même qu'il revendique 50 000 abonnés et près d'un million de pages vues par mois – *« ce qui l'aurait placé dans l'élite de l'édition universitaire »*, ironise la revue *Science*. Le médecin, qui a passé un MBA en gestion de la santé à Salt Lake City, se serait alors réorienté vers la gestion de données hospitalières.

Voici comment il se présente à travers la plate-forme Crunchbase : *« Il est le visionnaire derrière QuartzClinical, une plate-forme d'analyse des données de santé basée sur le cloud qui aide les hôpitaux à repenser leur mode de fonctionnement.* (...) *Le docteur Desai aime former d'autres professionnels par l'intermédiaire de ClinicalReview, la filiale d'enseignement médical de Surgisphere et l'un des plus grands portails d'enseignement médical en ligne du monde. »*

La réalité est moins reluisante. *The Scientist* a ainsi relevé que certaines des distinctions dont se prévaut le chirurgien sont moins prestigieuses qu'il n'y paraît, que des médecins cités comme ayant plébiscité en ligne ses revues ont demandé que ces recensions soient effacées, car ils ne les avaient jamais écrites. Desai fait l'objet dans l'Illinois de plusieurs plaintes concernant sa pratique médicale – poursuites qu'il juge *« infondées »*, indique *The Scientist*. Il a tenté une levée de fonds qui a tourné court pour la mise au point d'un système de stimulation cérébrale. Remontant plus encore dans le temps, la biologiste Elisabeth Bik, qui s'est spécialisée dans la détection de la fraude scientifique, a relevé des duplications d'images suspectes dans sa thèse de médecine.

Sa société Surgisphere suscite bien des questions. Basée au domicile de Desai, elle revendiquait il y a peu une dizaine de salariés – l'un décédé, certains au CV peu en rapport avec l'activité de la société.

A ce stade, il convient de présenter un autre protagoniste, Amit Patel, coauteur des articles désormais rétractés du *NEJM* et du *Lancet*. *« Par mariage »*, dit-il, il fait partie des relations familiales de Sapan Desai. Chirurgien cardiaque, il était jusqu'à il y a peu rattaché à l'université de l'Utah, liens aujourd'hui rompus, indique celle-ci. La revue *Science* a noté que, sur les 100 publications scientifiques listées sous son profil dans cette université, les deux tiers renvoient à des travaux signés par des homonymes. Il a fondé des sociétés et collabore avec d'autres commercialisant des traitements à base de cellules souches présumés lutter contre des problèmes cardiaques, le vieillissement ou les défaillances sexuelles. Les études cliniques vantant ces traitements semblent s'être arrêtées à des stades très préliminaires, constate aussi *Science*.

Avant d'adopter le mutisme face aux questions de la presse, Amit Patel a indiqué sur Twitter avoir servi d'intermédiaire entre Desai et le troisième personnage central du « Lancetgate », Mandeep Mehra. Médecin formé en Inde, ce spécialiste respecté des transplantations cardiaques s'est hissé jusqu'à un des sommets de la médecine américaine, la Harvard Medical School. Son CV sans tache a sans doute retenu l'attention des éditeurs du *NEJM* et du *Lancet* quand il leur a soumis, avec Patel, Desai et d'autres coauteurs, des manuscrits où la puissance des données fournies par Surgisphere était mise au service d'une cause urgente, la lutte contre le Covid-19. Il est le seul du trio à avoir fait montre de contrition : *« Dans mon espoir de contribuer à cette recherche à une époque où les besoins sont grands, je n'ai pas fait assez pour m'assurer que la source de données était appropriée pour cet usage,* fait-il savoir dans un communiqué. *Pour cela et pour toutes les perturbations – directes et indirectes –, je suis vraiment désolé. »*

> **« IL N'Y A PAS TANT D'EXPERTS DU COVID QUE ÇA. COMMENT PEUT-ON IMAGINER QU'ILS AIENT PU RELIRE LES MILLIERS D'ARTICLES PUBLIÉS SUR LE SUJET ? »**
> IVAN ORANSKY
> MÉDECIN ET JOURNALISTE

Les incohérences rapidement pointées

Reprenons la chronologie de ces publications. La collaboration du trio s'est d'abord manifestée à travers une étude publiée en *preprint*, c'est-à-dire pas encore endossée par une revue scientifique. Mise en ligne en avril, elle suggérait qu'un antiparasitaire, l'ivermectine, pourrait être efficace contre le SARS-CoV-2, en se fondant sur les dossiers médicaux de 68 000 patients de 169 hôpitaux dans le monde – un registre fourni par Surgisphere. Cette étude observationnelle avait conduit plusieurs pays, notamment en Amérique du Sud, à adopter ce traitement. Certains s'étaient cependant interrogés sur la méthodologie – l'épidémiologiste Dominique Costagliola (Sorbonne Université, Inserm) a qualifié l'article de *« nul »*.

Ce n'était qu'un début. Le 1er mai, le *New England Journal of Medicine* publie une nouvelle étude associant le trio à d'autres chercheurs, montrant que la prise d'antihypertenseurs ne modifiait pas la mortalité chez les patients atteints de Covid-19. Cet article était accompagné de deux études allant dans le même sens publiées simultanément dans le *NEJM*. Fondé là aussi sur un registre de données de Surgisphere puisées auprès de 169 hôpitaux dans 11 pays, ce travail passe alors peu ou prou sous les radars.

Le 22 mai, en revanche, quand *The Lancet* publie une étude signée de ces trois coauteurs et d'un chercheur suisse, l'attention des médias et des réseaux sociaux est immédiate. Mandeep Mehra et ses collègues constatent en effet que, parmi des patients hospitalisés pour Covid-19, la mortalité et les arythmies cardiaques sont sensiblement augmentées chez ceux prenant de la chloroquine ou de l'hydroxychloroquine, associée ou non à des antibiotiques comme l'azithromycine. Publié après plusieurs études relevant l'inefficacité de la molécule vantée aux Etats-Unis par le président Trump sur la foi d'observations mises en avant par l'infectiologue Didier Raoult, ce nouveau résultat est repris par de nombreux journaux. La taille de l'échantillon impressionne : 96 000 patients, 671 hôpitaux, toujours tirés des bases de données de Surgisphere.

Mais, dès le lendemain, des voix se font entendre pour pointer des incohérences méthodologiques. En France, l'ancien ministre de la santé Philippe Douste-Blazy, qui siège au conseil d'administration de l'IHU dirigé par Didier Raoult, met en doute le sérieux de l'étude. Une confusion de sa part fait penser qu'il l'a peut-être lue trop hâtivement. Didier Raoult ne tarde pas à qualifier l'étude de *« foireuse »*. Mais on s'interroge sur son parti pris : quelques jours plus tôt, n'a-t-il pas qualifié de *« très bonne »* une étude favorable à l'hydroxychloroquine conduite à l'hôpital de Garches, dont le *preprint* sera ensuite retiré à la demande de coauteurs ?

Le cercle des critiques ne se réduit pas aux soutiens inconditionnels de l'hydroxychloroquine. Une lettre ouverte lancée par l'épidémiologiste James Watson, rattaché à Oxford, rassemble bientôt près de 200 signataires, qui soulèvent une dizaine de questions méthodologiques, mais aussi éthiques. Ils ne se contenteront pas d'un erratum du *Lancet*, qui admet une erreur de codage ayant fait passer des morts asiatiques pour australiens et publie un nouveau tableau de chiffres – rectification qui valide les interrogations de Philippe Douste-Blazy.

Les turpitudes d'un modèle honni

Mais les critiques vont en fait bien au-delà, et l'impensable commence alors à être envisagé : se pourrait-il que le jeu de données fourni par Surgisphere ne soit qu'un mirage sorti du cloud ? Les experts mandatés par Mandeep Mehra pour auditer les données ne pourront jamais les voir. Surgisphere fait valoir la force des accords de confidentialité le liant aux hôpitaux. Face à cette impossibilité matérielle de valider les données, Mehra, Patel et Frank Ruschitzka (hôpital universitaire de Zurich) demandent le retrait de l'article du *Lancet* – sans Sapan Desai. La revue britannique annonce la rétractation le 4 juin. Deux heures plus tard, le *NEJM* fait de même.

Que s'est-il passé ? Comment une petite société inconnue quelques semaines plus tôt a-t-elle pu publier des données invérifiables dans deux revues médicales réputées impitoyables dans la sélection des manuscrits ?

Le *NEJM* renvoie une part de la responsabilité aux reviewers, ces scientifiques, relecteurs bénévoles, qui épluchent les articles à la demande des revues et sont essentiels au contrôle qualité de l'édition scientifique. Mais aussi aux auteurs eux-mêmes : *« Dans l'article, ils ont indiqué que tous se portaient garants de l'exactitude et de l'exhaustivité des données. »* Le *NEJM* rappelle qu'il publie 200 articles de recherche par an, qu'il n'a rétracté que 18 articles au cours des vingt dernières années. Ce dernier cas est qualifié d'*« aberrant »*. *« Nous sommes en train de revoir nos procédures, y compris la manière dont nous évaluons les recherches analysant de grands ensembles de données provenant de dossiers médicaux électroniques »*, nous a indiqué le journal médical.

Richard Horton, rédacteur en chef du *Lancet*, expliquait dans un Tweet juste avant l'affaire que, même face à l'urgence du Covid, les procédures d'évaluation des manuscrits restaient aussi rigoureuses qu'auparavant. Au moment de boucler notre article, il ne souhaitait pas s'exprimer avant d'avoir démêlé comment avait pu se produire cette *« fraude monumentale »,* comme il l'a qualifiée selon le *New York Times*. Suprême ironie, Sapan Desai, qui avait écrit en 2013 un article dénonçant la fraude dans le secteur médical, avait volé au secours de l'intégrité des procédures du *Lancet*, le 20 mai, sur Twitter, deux jours avant la publication de son article…

« Le système ne fonctionne pas »

Dans le milieu de l'édition scientifique, ceux qui tentent de faire émerger ces dernières années des modèles ouverts prônant le libre accès aux publications scientifiques et un partage des données voient dans le « Lancetgate » un concentré des turpitudes d'un modèle commercial honni – Elsevier, propriétaire du *Lancet* et de 2 500 revues, dégageait en 2018 un bénéfice de 1 milliard d'euros, avec une marge de 35 %… Ces « machines à cash » sont accusées de faire passer le profit devant la qualité scientifique.

Face à l'afflux d'études engendrées par la crise due au Covid-19, certains grands acteurs, comme *Nature*, ont pris les devants en autorisant, voire encourageant, la prépublication des articles qui leur sont soumis : ce sont autant de relecteurs qui peuvent relever à l'avance les faiblesses d'un manuscrit et éviter des « sorties de route » dommageables.

« Le système de prépublication a certes du bon, mais je suis terriblement gênée que ces résultats soient d'abord diffusés dans les médias, sur les réseaux sociaux, avant toute évaluation scientifique, commente la biologiste Françoise Barré-Sinoussi (Prix Nobel 2008), qui préside l'un des comités Covid mis en place par le gouvernement. *Cela me préoccupe. »* Pour elle, des accidents comme celui arrivé au *Lancet, « ce n'est pas si étonnant que cela en période de crise, dans des situations d'urgence comme celle-ci »*.

Pour certains observateurs, le mal est bien plus profond. *« Ce genre de choses arrive souvent et nous devons arrêter de traiter chacune de ces histoires comme surprenante,* estime le médecin et journaliste Ivan Oransky, fondateur du site Retraction Watch, spécialisé dans l'étude des dysfonctionnements de l'édition scientifique. *Le système ne fonctionne pas. »* Et d'énumérer l'absence de transparence sur les *reviewers* et leurs revues, sur les données, la faiblesse des contrôles statistiques… *« Il est clair que, sur les 1500 articles rétractés chaque année – dont les deux tiers pour mauvaise conduite –, il y a de nombreux problèmes liés aux données. »*

Selon Ivan Oransky, la crise engendrée par le SARS-CoV-2 n'a été qu'un révélateur : *« Il n'y a pas tant d'experts du Covid que ça dans le monde. Comment peut-on imaginer qu'ils aient pu relire les 47 000 articles déjà publiés sur le sujet ? On demande donc à des chercheurs qui ne sont pas spécialisés. Mais ça arrive aussi en temps normal. »* Pour lui, le système marque aussi trop de révérence envers les mandarins de la science. *« Nous croyons trop, nous ne vérifions pas assez, c'est ce que cet épisode doit nous enseigner. »* Mahmoud Zureik, professeur d'épidémiologie à l'université Versailles-Saint-Quentin, confirme : *« En ce moment, les éditeurs demandent d'évaluer des articles en quarante-huit heures et harcèlent les relecteurs avec plein de messages. Une fois notre avis rendu, on n'a aucune nouvelle, notamment des auteurs à qui l'on demande des précisions »*, regrette-t-il.

Bernd Pulverer, éditeur en chef de *The EMBO Journal*, estime qu'un travail de vérification plus scrupuleux des *reviewers* du *Lancet* aurait pu leur mettre la puce à l'oreille, mais que les auteurs restent les premiers garants de la qualité de leurs données. *« Pour les données cliniques, l'accès peut être compliqué pour des raisons de protection des patients. Elles ne sont souvent disponibles que sous une forme agrégée, anonymisée*, rappelle-t-il. *Cependant, dans l'article du* Lancet*, il n'y a aucun accès aux données sources, seulement des tableaux avec des résumés. »* Pour lui, la transparence *« est au cœur de l'autorégulation scientifique »*. Mais, au-delà, *« les journaux scientifiques doivent ouvrir la boîte noire du processus éditorial à l'examen du public ! »*

> « IMAGINER QU'ON VA POUVOIR CONTRÔLER TOUTES LES DONNÉES SOURCES EST UTOPIQUE. LE FONDEMENT DE LA PRATIQUE SCIENTIFIQUE, C'EST LA CONFIANCE »
> CHRISTIAN FUNCK BRENTANO
> CARDIOLOGUE ET PHARMACOLOGUE

Les pouvoirs publics trop rapides ?

Une dimension frappante du « Lancetgate », c'est aussi la rapidité avec laquelle les pouvoirs publics ont réagi à la publication du *Lancet*. Dès le lendemain, le ministère de la santé français saisissait le Haut Conseil de santé publique (HCSP) pour avis. Le HCSP a honoré la commande, rendant en un peu plus de vingt-quatre heures un rapport de 28 pages qui allait conduire à l'arrêt de l'utilisation de l'hydroxychloroquine contre le Covid-19, décrété le 27 mai. *« *The Lancet *est une revue avec une bonne image, les auteurs stipulaient que leurs données étaient vérifiées, le papier avait été validé par les relecteurs et ses résultats étaient plausibles »,* justifie le virologue Bruno Lina, membre du groupe de travail consulté. *« L'avis du HCSP s'est fondé sur le principe* primum non nocere*, d'abord ne pas nuire, avec en arrière-plan l'idée de ne pas reproduire l'affaire du Mediator »,* résume-t-il. Ce groupe de travail aurait-il discerné les faiblesses de l'étude s'il avait eu plus de temps ? Le président du HCSP, Franck Chauvin, ne souhaite pas commenter, rappelant que *« la publication du* Lancet *n'était qu'une des études prises en compte »*.

Interrogé le 9 juin au Sénat sur la rétractation de l'étude, le ministre de la santé a qualifié l'épisode de *« regrettable »,* et de *« douteuse »* la qualité méthodologique de l'article. *« Cela ne veut pas dire que le traitement en question ait fait montre de son efficacité dans des essais cliniques »*, a rappelé Olivier Véran, constatant que *« le temps scientifique n'est pas le temps politique »*. Le contrôle a posteriori qui caractérise la démarche scientifique montre ses limites en temps de crise, quand des décisions urgentes doivent être prises.

Reste le cœur du mystère Surgisphere. Ses données existent-elles vraiment, ou ont-elles été inventées ? Lu Chen, bio-informaticien aux National Institutes of Health américains, a été un des premiers à tirer la sonnette d'alarme à propos de la qualité de l'étude du *Lancet*. *« Mais je crois toujours que la base de données entière existe,* dit-il. *J'ai enquêté sur le code source de l'outil de notation de la gravité du Covid* [proposé en ligne par Surgisphere]. (…) *Je ne crois pas que quiconque soit prêt à "inventer" ce modèle à partir de zéro ou en utilisant des données synthétiques. Mais il existe une zone grise entre l'existence et la qualité. »*

Grand flou autour des données

D'où ces données proviendraient-elles ? Plusieurs hôpitaux cités comme partenaires par Surgisphere ont nié lui avoir confié les dossiers médicaux numériques de leurs patients. Pour Nozha Boujemaa, spécialiste de l'intelligence artificielle appliquée à la médecine (Median Technologies) et contributrice du cahier « Science & médecine », il est tout à fait possible que Surgisphere ne soit qu'un intermédiaire, *« une vitrine marketing »*, traitant des données aspirées par d'autres *« en contrebande »* dans les registres électroniques des hôpitaux. *« Ce type de société existe. Elles proposent des logiciels gratuits, parfois directement intégrés aux systèmes d'imagerie. »* Une façon commode de s'affranchir du parcours d'obstacle réglementaire pour accéder à des données sensibles – *« c'est le même principe qu'avec la gratuité des services proposés par les géants du numérique »*, rappelle-t-elle. Mais la qualité de l'analyse clinique s'en ressent, illustrant l'adage *« garbage in, garbage out »* (« quand on entre des ordures dans le système, il en sort des ordures »).

Mahmoud Zureik partage le même soupçon : *« Je ne pense pas que ces données aient été inventées. Un fraudeur aurait pu faire mieux que ce qui a été publié »*, estime le chercheur. Il dit avoir déjà décliné des propositions de sociétés de service *« qui aspirent ainsi des données au profit des industries pharmaceutiques. La direction de l'hôpital peut très bien ignorer cette pratique. Cela expliquerait la qualité médiocre des données et leur absence de représentativité »*.

Pour Nozha Boujemaa, les recherches cliniques académiques vont devoir se soumettre aux mêmes exigences de traçabilité et d'intégrité des données que celles imposées aux entreprises pharmaceutiques par les « gendarmes du médicament » que sont la FDA américaine ou l'EMA européenne : *« L'intérêt du "Lancetgate" est de révéler ces failles, il va falloir en tenir compte. »*

« Imaginer qu'on va pouvoir contrôler toutes les données sources est utopique », estime pour sa part le cardiologue et pharmacologue Christian Funck-Brentano (La Pitié-Salpêtrière), qui rappelle en outre pourquoi le système a pu se laisser abuser : *« Le fondement de la pratique scientifique, c'est la confiance. »* Dans un commentaire publié par *The Lancet* le même jour que l'article du trio, il avait pointé des observations *« intrigantes »*, sans suspecter la qualité des données. Il est pour lui *« très frustrant que ceux qui se sont posé des questions aient d'abord été les religieux de l'hydroxychloroquine »*. Le blogueur allemand Leonid Schneider s'interroge à ce propos : si Sapan Desai ne s'était pas mis sur le chemin de cette molécule au centre de toutes les polémiques, aurait-il été si vite rattrapé par la patrouille ? Bonne question. ■

**SANDRINE CABUT, NATHANIEL HERZBERG
DAVID LAROUSSERIE, HERVÉ MORIN
ET PASCALE SANTI**

LES DATES

AVRIL 2020

Une étude en *preprint* suggère que l'ivermectine, un médicament antiparasitaire, peut être utile dans la lutte contre le Covid-19. L'article est notamment cosigné par Amit Patel (Université de l'Utah), Mandeep Mehra (Harvard School of Medicine) et Sapan Desai, fondateur de la société Surgisphere, qui a fourni les données médicales.

1ER MAI

Le *New England Journal of Medicine (NEJM)* publie une étude cosignée par ces trois auteurs montrant que les personnes sous antihypertenseurs ne sont pas à risque accru de décéder du Covid-19.

22 MAI

The Lancet publie une étude de ces trois coauteurs faisant état d'une mortalité et d'arythmies cardiaques accrues chez les patients traités par chloroquine ou hydroxychloroquine, associées ou non à des antibiotiques comme l'azithromycine.

23 MAI

Le directeur général de la santé saisit le Haut Conseil de santé publique (HCSP) pour avis sur l'usage de l'hydroxychloroquine. L'ancien ministre de la santé Philippe Douste-Blazy émet des doutes sur la qualité de l'étude du *Lancet*. Le lendemain, le HCSP rend un avis négatif.

25 MAI

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) annonce la suspension provisoire de l'inclusion de patients sous hydroxychloroquine dans son essai clinique Solidarity, destiné à tester plusieurs traitements contre le Covid-19. Didier Raoult qualifie l'étude du *Lancet* de *« foireuse »*.

26 MAI

Une lettre ouverte recensant de nombreuses questions méthodologiques est adressée au *Lancet* et aux coauteurs de l'étude.

27 MAI

Le décret qui permettait l'utilisation de l'hydroxychloroquine pour lutter contre le Covid-19 est abrogé. Les essais cliniques français impliquant l'hydroxychloroquine sont suspendus.

28 MAI

The Lancet apporte un correctif à l'article de Mehra *et al.,* mais indique que ses conclusions restent inchangées. Sapan Desai annonce un audit indépendant sur ses données.

2 JUIN

The Lancet met en garde ses lecteurs (« expression of concern ») sur le fait que *« d'importantes questions scientifiques ont été soulevées concernant les données rapportées dans l'article de Mandeep Mehra et ses coauteurs ».*

4 JUIN

The Lancet et le *NEJM* annoncent la rétractation des articles impliquant les données de Surgisphere. L'OMS indique reprendre l'inclusion de patients sous hydroxychloroquine dans son essai Solidarity.

LES GROS « SCORES » DE DIDIER RAOULT, AUTEUR PROLIFIQUE

Une étude défavorable à l'hydroxychloroquine face au Covid-19, publiée fin mai dans *The Lancet*, avait été qualifiée de *« foireuse »* par Didier Raoult. Ces travaux, rétractés depuis, ont conduit, comme un retour de balancier, à scruter les pratiques de publication de l'infectiologue marseillais. Cela révèle des mœurs qui, pour être communes, ne grandissent pas le monde de l'édition scientifique : excès de publications, autoréférence, comités éditoriaux suspects de partialité, intéressement à la quantité produite…

Le microbiologiste est sans conteste le chercheur qui publie le plus en France, avec 2018 articles signés entre 1979 et 2018, selon la base de données Scopus. C'est 710 de plus que le second Français, selon cette même base. En 2016, plus de 220 articles, éditoriaux dans des revues… portaient la signature de Didier Raoult. En revanche, ce dernier n'est pas le plus cité des chercheurs français – une douzaine se trouvent devant lui, mais dans d'autres domaines. Une « citation » correspond à une entrée dans la liste des références bibliographiques qui accompagnent chaque article. Plus un travail est référencé, plus il est considéré comme important.

Une des particularités de Raoult est d'apprécier les autocitations, qui gonflent ainsi ses scores. Plus de 25 % des références qu'il cite sont les siennes ou celles de ses coauteurs, selon un décompte de John Ioannidis (Stanford, Etats-Unis). En France, certains chercheurs sont à plus de 50 %.

Cette productivité s'avère payante. Depuis 2006, la France a institué un système où une partie du budget public des CHU ou autres établissements de santé est directement calculée à partir du nombre de publications de leurs équipes. Les journaux sont classés en cinq catégories en fonction du nombre de fois où leurs articles sont cités. En outre, d'après la place du chercheur dans la liste des signatures, un coefficient multiplicatif est appliqué. Ensuite, ces points sont convertis en euros de manière à répartir une enveloppe globale.

Conflits d'intérêts

En 2016, 1,573 milliard d'euros a ainsi été distribué (en tenant compte d'un système équivalent pour les implications dans des essais cliniques). A l'origine, ces systèmes, nommés Sigaps pour les publications, Sigrec pour les essais cliniques, devaient compenser les pertes liées au passage à la tarification à l'activité (recherche et enseignement ne pouvant se « tarifer »).

A Marseille, en 2017, l'IHU dirigé par Didier Raoult a rapporté 20 % des points Sigaps de l'AP-HM, selon un billet de blog hébergé par Mediapart, signé par l'infectiologue, qui se félicite de cette performance avec *« seulement 3 % des chercheurs »* de l'établissement. Dans un Tweet, l'attaché de presse de l'IHU a rappelé que l'argent n'allait pas dans le budget de l'institut, mais dans celui de l'AP-HM. Néanmoins, cela peut servir. En 2014, comme le raconte Raoult lui-même dans le livre d'Hervé Vaudoit *L'IHU Méditerranée Infection. Le défi de la recherche et de la médecine intégrées* (Michel Lafon), *« nous avons menacé de faire la grève des signatures Sigaps* (…) *aussi longtemps que nous ne trouverions pas de terrain d'entente pour la mise en route de l'IHU »*. Les Sigaps servent aussi à négocier des postes, à l'avancement des carrières…

Publier beaucoup est donc rentable et pousse à jouer avec les règles. Par exemple en publiant dans des journaux peu scrupuleux sur la qualité de ce qu'ils produisent (et qui ont même parfois été qualifiés de prédateurs). Ou en profitant de relations dans les comités de sélection.

En mars, Didier Raoult a publié dans *International Journal of Antimicrobial Agents* un article cosigné par son collègue Jean-Marc Rolain… éditeur en chef du journal (qui compte aussi trois autres chercheurs de Marseille). Dans *Emerging Infectious Diseases*, Didier Raoult, qui y est éditeur associé depuis vingt ans, ainsi qu'un de ses collègues, a publié environ 80 articles. *« Comme pour tous les membres du comité de rédaction, et comme c'est le cas pour de nombreuses autres revues, nous attendons d'eux qu'ils soumettent de temps en temps certains de leurs propres manuscrits. Le taux d'acceptation est bien inférieur à 50 %. Nous évitons le favoritisme en envoyant toutes les soumissions à l'examen par les pairs. Aucun éditeur associé n'est autorisé à superviser l'examen d'un de ses articles »*, rappelle Peter Drotman, le directeur de la revue.

Dernier exemple des plus troublants. Selon la base de données PubMed, parmi les 719 articles publiés par *New Microbes and New Infections*, 234 sont signés Didier Raoult (33 %). Quatre de ses collègues de l'IHU, et trois autres chercheurs de Marseille, sont éditeurs associés de ce journal. ■

D. L.



ZOOLOGIE

La loutre de mer rapporte gros

C'est un club très sélect mais assez éclectique. Le castor et le chien de prairie y voisinent avec le loup mais aussi l'abeille, le ver de terre et quelques autres. Créé en 1969 par le naturaliste américain Robert T. Paine (1933-2016), il rassemble ce que les scientifiques nomment les espèces clé de voûte, qui jouent, dans leur environnement, un rôle sans commune mesure avec la réalité de leur population.

La loutre de mer y dispose d'un fauteuil de choix. Non contente de son image emblématique, de son appétit féroce (un quart de son poids avalé chaque jour) et de sa capacité exceptionnelle à manier des outils (pour casser les coquillages), elle fait tourner tout un petit monde autour de ses moustaches. Sur la côte pacifique canadienne, la partie a bien failli s'arrêter, au milieu du siècle dernier, après un siècle et demi de commerce de sa fourrure. Mais les mesures de protection, puis de réintroduction lancées dans les années 1970, lui ont sauvé la mise. *« Une vraie* success story *environnementale, qui a rendu l'écosystème plus productif et plus résilient,* souligne l'écologue Edward Gregr, professeur assistant à l'université de Colombie-Britannique. *Mais la cascade trophique qu'elle a provoquée n'a pas fait que des heureux. »*

La loutre est alors entrée en conflit avec les pêcheries de crustacés, qui avaient fleuri en son absence. Un problème, d'autant que celles-ci sont souvent tenues par les populations autochtones, sujet épineux au Canada. Edward Gregr et ses collègues ont donc décidé de poser l'équation, environnementale, mais aussi économique. Publiés dans la revue *Science,* les résultats sont spectaculaires. *« Ce n'est pas la première fois qu'une étude démontre le résultat contre-intuitif que les prédateurs génèrent indirectement de la biodiversité, mais c'est la première fois qu'on démontre que cela peut s'accompagner de gains économiques »,* salue l'écologue Franck Courchamp (CNRS, Paris-Saclay) : 46 millions de dollars canadiens (30 millions d'euros) par an, ont chiffré les chercheurs.

Aussi loups, renards...

Le retour de ce Gargantua des mers, obligé de se gaver pour supporter le froid du Pacifique Nord, coûterait certes 7,3 millions de dollars canadiens (CA$) par an aux pêcheurs de coquillages. *« Ces coûts économiques et sociaux sont bien connus, car faciles à documenter, mais les bénéfices écologiques le sont nettement moins »,* souligne la biologiste Jane Watson, professeure émérite à l'université de Vancouver, également signataire de l'étude. L'article les décrit et les chiffre : en réduisant la biomasse d'invertébrés et plus particulièrement d'oursins, les loutres ont permis le foisonnement de la forêt de kelp. Or ces algues tiennent lieu d'habitat, parfois de sites de reproduction, à de nombreuses espèces de poissons (hareng, saumon, flétan, morue lingue...). Cette pêche-là rapporterait 9,4 millions de CA$ chaque année. Le kelp constitue un précieux puits de carbone. Bénéfice annoncé : 2,2 millions de CA$. Enfin, la loutre est devenue une véritable attraction touristique. Sur toute la côte ouest canadienne, les citadins en mal de nature ont dynamisé la vie économique locale, avec des gains chiffrés par l'étude à 42 millions de CA$.



JAMES THOMPSON/BBC

Les auteurs veulent y voir un argument de poids en faveur de la préservation des grands prédateurs, protecteurs indirects de la biodiversité. Difficile de ne pas songer au loup, ennemi des bergers et des éleveurs, mais clé de voûte d'un autre écosystème. Moins de loups, plus de coyotes, moins de renards, plus de petits mammifères, donc de tiques... et donc de maladie de Lyme. ■

NATHANIEL HERZBERG

Un robot pour filmer le vol des insectes

Etudier le vol des insectes relève de l'exploit. Petites, véloces, les bestioles ne laissaient jusqu'ici aux scientifiques que deux tristes possibilités : les attacher ou les observer en vol stationnaire, notamment quand elles se nourrissent. Des chercheurs du CNRS et de l'université de Lorraine (Loria, CRAN) et de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) ont inventé un nouveau dispositif, décrit, le 10 juin, dans la revue *Science Robotics* : un robot guidé par huit câbles, capable de suivre un insecte en vol totalement libre. Ils ont ainsi pu observer les mouvements du papillon Agrotis ipsilon, une noctuelle ravageuse de culture volant jusqu'à 3 mètres par seconde. Deux caméras enregistrent la position de l'insecte, qu'elles transmettent sans fil à un ordinateur. Celui-ci commande alors des enrouleurs permettant de faire coïncider, toutes les 10 millisecondes, la position 3D de l'insecte avec celle du châssis volant. Le lépidoptère reste ainsi constamment dans le cube, sous l'œil numérique des chercheurs. Après ce papillon, l'équipe prévoit de traquer les mouvements des drosophiles et des moustiques, pour analyser notamment leurs stratégies face aux stimuli olfactifs et visuels.

Structure du robot

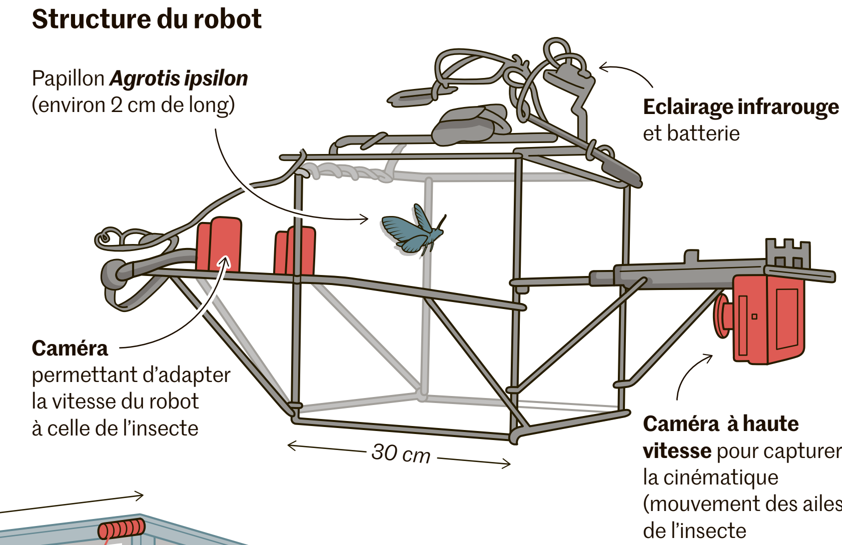
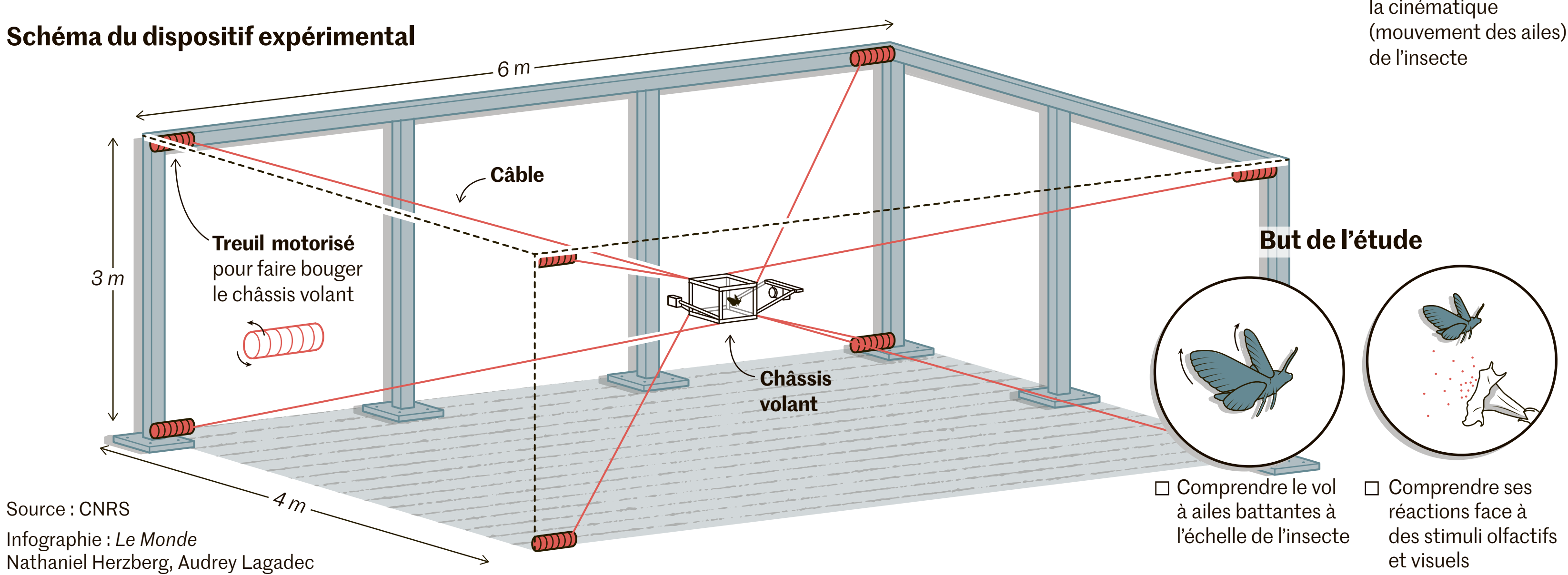


Schéma du dispositif expérimental



Source : CNRS
Infographie : *Le Monde*
Nathaniel Herzberg, Audrey Lagadec



CARTE BLANCHE

Le mode « pause » des cyanobactéries

Par ALICE LEBRETON

Devant un buffet à volonté, l'inclination d'un convive à remplir son assiette ne dépend pas uniquement de la disponibilité des victuailles. Sa décision – après parfois bien des hésitations, voire à regret – tient également compte de ce qu'il lui reste d'appétit, de l'esthétique de chaque plat, de cette odeur d'ail qui fait saliver l'un et dégoûte l'autre, du nombre de calories dépensées lors de son dernier tour de danse, ou de la sensation inconfortable que sa ceinture est soudain trop serrée.

Les micro-organismes intègrent eux aussi de multiples signaux, parfois contradictoires, qui les informent sur leur environnement et leur état physiologique. Bien qu'ils les perçoivent de manière différente et qu'aucun cerveau ne décide de leurs actions, l'intégration de ces signaux leur permet d'adapter leur métabolisme en conséquence. A l'image du gourmand incommodé par un costume trop étroit, les bactéries doivent ainsi parfois modérer leur apport énergétique faute d'espace, comme l'illustre un article publié dans le numéro de mai de la revue *Nature Microbiology* par une équipe de recherche de l'université de Boulder (Colorado).

Le groupe dirigé par Jeffrey Cameron étudie et modélise la croissance de bactéries photosynthétiques du phylum des cyanobactéries. Comme les plantes, ces bactéries utilisent l'énergie lumineuse afin de synthétiser, à partir d'eau et de dioxyde de carbone, la matière organique nécessaire à leur croissance et à leur métabolisme énergétique. Les cyanobactéries captent la lumière du jour grâce aux phycobilisomes, des antennes constituées de pigments et associées à des membranes intracellulaires. Chaque antenne transmet l'énergie lumineuse qu'elle absorbe à un complexe moléculaire ancré dans ces membranes – le photosystème –, ce qui initie la chaîne des transferts énergétiques et des réactions chimiques de la photosynthèse.

En observant la croissance des bactéries dans un espace contraint en deux dimensions et illuminé de façon uniforme, les chercheurs ont constaté que les bactéries positionnées le plus au centre d'une colonie deviennent fluorescentes ; ils ont alors cherché à comprendre les raisons de cette émission lumineuse.

Contrainte mécanique

En reproduisant l'expérience dans différentes conditions, par exemple en faisant varier la viscosité du milieu de culture, ce qui permet d'augmenter ou de réduire les frictions entre les bactéries et leur substrat ainsi qu'entre elles, ils ont montré que l'émission de fluorescence est directement induite par la contrainte mécanique qui s'exerce lorsqu'elles deviennent plus serrées, et non à des différences d'illumination ou d'apport de substances nutritives. Ils ont également identifié la source moléculaire de l'émission : lorsque les bactéries sont soumises à une contrainte mécanique, les phycobilisomes se dissocient des membranes. Isolés, donc devenus incapables de transmettre leur énergie aux photosystèmes, ils se déchargent de l'excès d'énergie captée, entre autres, par l'émission d'une fluorescence rouge.

Ainsi, les bactéries dont le confinement spatial s'oppose à leur expansion interrompent leur activité photosynthétique, quel que soit l'apport lumineux dont elles disposent. La conséquence directe de cette mise en pause du métabolisme énergétique et de la production de matière organique est un ralentissement de la croissance des cyanobactéries situées au centre des colonies, comparativement à celles qui occupent des positions plus externes et disposent de plus d'espace à coloniser. Il reste toutefois à identifier les mécanismes précis qui détectent la pression de surface et entraînent le décrochage des phycobilisomes, afin de comprendre en détail ce « sens du toucher » bactérien. ■

Alice Lebreton
chargée de recherche à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), Institut de biologie de l'Ecole normale supérieure

AFFAIRE DE LOGIQUE – N° 1150

Seaux périlleux

Trois seaux ont pour contenances respectives 8, 5 et 3 litres. Au départ, le seau de 8 litres est plein tandis que les deux autres sont vides. Le but est d'obtenir exactement 4 litres dans un des deux plus grands. Les seaux n'étant pas gradués, les seules opérations possibles sont le vidage complet d'un seau dans un autre ou le remplissage complet d'un seau par un autre. Mais, comme la manipulation est périlleuse, une fraction – toujours la même – de la quantité d'eau transvasée est perdue. Ainsi, si cette fraction est 1/8, en remplissant le seau de 3 litres, le seau de 8 litres perd $x = 3/7$ de litre, puisque $x = (3 + x) / 8$ donne $x = 3/7$. Il reste $8 - 3 - 3/7 = 32/7$ de litre, qu'il verse dans le seau de 5 litres. Victoire ! $4/7 = (4 + 4/7)/8$ sont perdus, il y a maintenant $32/7 - 4/7 = 4$ litres dans le seau de 5 litres.

1. Si la fraction d'eau perdue est 1/9, est-il possible d'obtenir 4 litres en trois transvasements ?

2. Et si la fraction d'eau perdue est 1/7, est-il possible d'obtenir 4 litres ? Si oui, en combien de transvasements ?

Le temps du confinement est passé. Il subsiste néanmoins beaucoup d'événements virtuels dont on peut encore profiter.

CONGRÈS VIRTUEL MATH.EN.JEANS LES MERCREDIS ET SAMEDIS

Chaque année, depuis trente ans, le congrès de MATh.en.JEANS (association qui coordonne le jumelage d'établissements et de chercheurs) permet à des élèves de se rencontrer en plusieurs points pour présenter leurs travaux de recherche, d'échanger des idées ou simplement de partager une aventure liée aux mathématiques. Exceptionnellement, cette année, c'est sur la chaîne « YouTube » de l'association que le rendez-vous a lieu. Jusqu'à la fin du mois de juin, tous les mercredis et samedis, chacun peut assister à la présentation des travaux, les séances des samedis 6, 13 et 27 juin se terminant par de courtes conférences.
Infos sur www.mathenjeans.fr/congres2020

FUTURA SCIENCES UN SITE POUR EXPLORER LE MONDE

Futura est né en 2001 de la volonté de décrypter les innovations et actualités d'un point de vue scientifique pour transmettre les clés nécessaires pour suivre la constante mutation du monde. Il couvre en version numérique une large palette des sciences, avec des exposés, des vidéos, des photos et des blogs. A suivre autour des mathématiques : « Le jeu de la moyenne du cycliste », de Karen Uhlenbeck, première femme à recevoir le prix Abel, « Les fabuleuses découvertes de Terence Tao », « Merveilleux nombres premiers », « Les étranges pouvoirs du nombre vingt et un » « Héritage : comment partager un troupeau de chevaux ? »...
Futura-sciences.com/sciences/mathematiques

MATHS EN PODCASTS L'INVENTAIRE DE NICOLAS HULOT

Nicolas Hulot (ce n'est pas qui vous croyez, mais un enseignant de maths) a pris les soin de répertorier des extraits de podcasts d'émissions de France Culture accessibles dès le collège faisant le lien entre mathématiques, histoire et société. Quelques exemples : « La mathématique et ses vertiges » (invité : Mickaël Launay), « L'odyssée de pi » (invités Jean-Paul Delahaye et Roger Mansuy), « Alan Turing, l'homme derrière la machine » (invité Jean Lassègue), « Ada Lovelace, la grande ordinatrice » (invitées Catherine Dufour et Isabelle Collet), « Fibonacci, une suite qui vaut de l'or » (invité Marc Moyon). De quoi développer sa culture !
Lien : Padlet.com/nhulot/4iodtarknydgpq69

E. BUSSER, G. COHEN ET J.L. LEGRAND affairedelogique@poleditions.com

Solution du problème 1149

1. Le nombre 101 149 répond à la question.
On part de $1\,149^2 = 1\,320\,201 = 13 \times 10^5 + 20\,201$.
Alors, $101\,149^2 = (10^5 + 1\,149)^2$
$= 10^{10} + 2 \times 10^5 \times 1\,149 + 1149^2$
$= 10^{10} + 2 \times 10^5 \times 1\,149 + 13 \times 10^5 + 20\,201$.
$101\,149^2 = 10^{10} + 2311 \times 10^5 + 20\,201 = 10\,231\,120\,201$.

2. Le nouveau nombre est 458 499.
• Le nombre cherché, N, compte six chiffres, parmi lesquels celui situé tout à gauche est 4 ou 5. En effet, son carré est compris entre 100 011 222 333 et 333 222 111 000.
• N se termine par 99, car, parmi les carrés 44^2, 55^2, 66^2, 77^2, 88^2 et 99^2, seul 99^2, qui se termine par 01, n'a pas de chiffre supérieur à 3.
• Si N se termine par XY99, X et Y valent 4 ou 8. En effet, les quatre derniers chiffres de $XY99^2$ sont, après développement, $2(9 - X)10^3 + 2(9 - Y)10^2 + 1$. X et Y ne peuvent être compris entre 5 et 7 (il y aurait des nombres supérieurs à 3 dans le carré de N) et 9 est pris deux fois.
• N est divisible par 3, puisque la somme des chiffres de son carré, $3 \times (0 + 1 + 2 + 3) = 18$, est divisible par 9.
• Restent possibles, dans l'ordre croissant : A = 454 899, B = 458 499, C = 478 899, D = 544 899, E = 548 499, F = 568 899 et G = 584 499. Si on ne dispose pas d'outil calculant au-delà de dix chiffres, on peut néanmoins conclure en éliminant C, E, F et G (le carré du nombre formé de leurs cinq derniers chiffres contient des chiffres supérieurs à 3), A dont le troisième chiffre du carré est 6 ou 7, ainsi que D (le deuxième chiffre de son carré est 9). Reste B, dont le carré, $458\,499^2 = 210\,221\,333\,001$, répond à la question.

A Gergovie, sur les traces de César... et de Napoléon III

En 52 avant J.-C., Vercingétorix inflige une cuisante défaite aux Romains, dont l'un des camps est en cours de fouilles. Le site avait déjà été étudié en 1862 à la demande de l'empereur français, en quête d'un nouveau « roman national »

ORCET (PUY-DE-DÔME) - *envoyé spécial*

Une maison comme il y en a tant, avec un terrain autour. Ce ne serait que du très banal à Orcet, dans la banlieue de Clermont-Ferrand, si, dans la rue juste devant, ne se trouvait une borne de basalte sombre où sont gravés ces mots : *« Camp occupé par Jules César l'an 52 avant J.-C. »* L'endroit n'est pas si quelconque : de l'autre côté de ce mamelon pavillonnaire, à un peu plus de trois kilomètres à vol d'oiseau, s'élève le plateau de Gergovie, où le général romain subit le plus cinglant revers de la guerre des Gaules, face aux troupes du chef arverne Vercingétorix.

Le propriétaire des lieux ayant décidé d'y bâtir de nouvelles constructions, l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) a entrepris d'explorer le terrain avant que les parpaings ne s'y empilent. Le rendez-vous des archéologues avec l'histoire aurait dû commencer le 16 mars, une fois le sol décapé. Mais l'épidémie de Covid-19, telle une charge de cavaliers numides ou une rafale de frondeurs des Baléares, ces mercenaires qui épaulaient parfois les légions romaines, a obligé les chercheurs à battre en retraite et à se retrancher chez eux... Le siège de 2020 a duré deux mois mais, dès la levée du confinement, le 11 mai, les archéologues ont repris possession du terrain.

La borne signale que nous sommes à l'angle sud-est du « grand camp » que César évoque dans ses *Commentaires sur la guerre des Gaules*. Remontons plus de deux millénaires en arrière. Au printemps de 52 av. J.-C., qui sera la dernière année du conflit, les troupes romaines viennent d'assiéger et de prendre Avaricum (Bourges). Responsable des opérations à Orcet, Yann Deberge est spécialiste de la période gauloise et fouille le pays clermontois depuis un quart de siècle. Il raconte : *« César prend Bourges, la pille, tue la population et fait du butin. Il suit ensuite les troupes gauloises le long de l'Allier jusqu'à Gergovie. Vercingétorix l'attire en plein cœur du pays arverne, en territoire hostile. »*

La vie quotidienne du soldat romain

Ville récente, perchée au sommet d'une table basaltique quasiment imprenable, Gergovie domine de 400 mètres les alentours. Le grand camp de César est un trapèze de 35 hectares de superficie, assez de place pour loger les six légions romaines, soit 24 000 soldats. Première tâche lors de l'installation : protéger le camp. Pour ce faire, les légionnaires creusent un fossé en V qui en fera le tour. La terre prélevée est déposée du côté intérieur de façon à former un talus, l'agger, au sommet duquel il était aussi possible de planter une palissade. Par rapport au fond du fossé, le talus mesurait de 3 à 4 mètres de haut. A Orcet, celui-ci a disparu et le fossé a, bien sûr, été comblé par le temps, les hommes et les éléments, mais sa trace au sol demeure. Malgré l'érosion intense dans la région, les archéologues l'ont dégagé sur une trentaine de mètres.







Ci-dessus : vue aérienne des fouilles préventives sur le site du « grand camp » de César à Orcet (Puy-de-Dôme).

Ci-contre : Yann Deberge, de l'Inrap, dans un fossé du grand camp de César. Les fouilles ont permis d'exhumer des objets, dont ce piquet de tente. DENIS GLIKSMAN/INRAP

> « SI ON AJOUTE AUX LÉGIONNAIRES 10 000 CAVALIERS ÉDUENS ET TOUT LE "TRAIN" DE L'ARMÉE, ON POUVAIT COMPTER JUSQU'À 50 000 HOMMES ICI »
> YANN DEBERGE
> RESPONSABLE DES OPÉRATIONS À ORCET

Ils ont également eu la surprise de mettre au jour un fossé secondaire, qui vient mourir en biais dans le premier. Yann Deberge rappelle que nous sommes à un coin du trapèze et émet l'hypothèse qu'il s'agit *« d'un renforcement de l'angle car les angles sont des points faibles sur le plan militaire »*. Dans le périmètre du camp, il faut l'œil exercé de l'archéologue pour deviner, dans un creux du sol, l'ancienne présence d'un four. Les chercheurs en ont découvert trois autres plus loin. Dernière trouvaille en date, trois clous – boursouflés par l'oxydation – de *caligae*, les sandales lacées que portaient les légionnaires. Il y a également ce piquet de tente, une grande pointe en fer percée d'un trou, ce que les campeurs d'aujourd'hui appelleraient une « sardine ». Il faut imaginer plusieurs centaines de grandes tentes en cuir de 20 mètres carrés, où les soldats dormaient à huit ou dix.

Petit à petit, on s'approche de ce dont les textes ne parlent pas : la vie quotidienne du soldat romain pendant la guerre des Gaules. *« On suppose qu'il mangeait beaucoup de céréales,* avance Yann Deberge. *Nous avons prélevé des sédiments pour les tamiser à la recherche de grains brûlés. »* Si la viande était au menu, les os des animaux débités sont pour le moment absents : *« Nous n'avons pas trouvé de dépotoir ni de latrines,* poursuit l'archéologue de l'Inrap. *Pour l'heure, il n'y a pas non plus d'armement. »*

Le problème, pour les chercheurs, c'est que la présence romaine sur le site a été de courte durée.

« Si on ajoute aux légionnaires 10 000 cavaliers éduens [des Gaulois alliés à César] *et tout le "train" de l'armée – les valets, les muletiers, etc. –, on pouvait compter jusqu'à 50 000 hommes ici,* estime Yann Deberge. *Ce qui implique d'avoir chaque jour 50 tonnes d'approvisionnement et une centaine de tonnes de fourrage. »* Autant dire que, face à ces problèmes logistiques en plein territoire ennemi où il est virtuellement entouré – les oppida de Corent et de Gondole ne sont qu'à quelques kilomètres –, César est contraint à une stratégie agressive, à une rapide prise de risques.

300 personnes armées de pelles

Après une manœuvre de diversion, il lance ses troupes dans la rude montée du plateau. Ses soldats arrivent jusqu'à Gergovie mais les Gaulois se regroupent bien et les repoussent. *« Ils se font black-bouler jusqu'en bas,* résume Yann Deberge. *César écrit qu'il perd 700 hommes dont 46 centurions. Cela représente les trois quarts du corps encadrant d'une légion. Et il ne parle pas des pertes chez les combattants non légionnaires qu'il avait avec lui. Il lève le camp deux jours après la déroute. »*

Si le site du grand camp de César – il y avait un petit camp installé sur une colline proche de Gergovie qu'il avait prise aux Gaulois – n'a pour l'heure livré que peu de vestiges, les archéologues y ont toutefois découvert les traces laissées par un autre personnage historique : Napoléon III. Comme l'explique Dominique Garcia, président de l'Inrap, *« les rois de France justifiaient leur présence par une lignée dont ils descendaient. Comme il est en rupture, Napoléon III a besoin de construire un autre roman national, une histoire des Français, et il lui faut une documentation nouvelle. Il se met dans les pas des Gaulois de Vercingétorix et dans ceux de César dont il va écrire une histoire »*, parue au milieu des années 1860.

Cette documentation nouvelle lui sera fournie par l'archéologie. L'empereur s'appuie sur des soldats pour découvrir et répertorier les sites antiques décrits dans ce manuel militaire qu'est *La Guerre des Gaules*. Ce sera la mission de la Commission de la topographie des Gaules. Pendant l'été 1862, elle est devant Gergovie. Quelque 300 personnes ont été recrutées, armées de pelles, pour avancer en ligne et sonder le sol. C'est ainsi qu'elles retrouvent les deux camps césariens ainsi que le double fossé qui les joignait et permettait aux légionnaires de se rendre en sécurité d'un cantonnement à l'autre.

A Orcet, le passage des fouilleurs de Napoléon III se lit encore grâce à la borne de basalte mais aussi dans le sol : deux mini-tranchées ont été retrouvées, dont l'une a juste la largeur d'une pelle. *« Une tranchouillette »*, sourit Yann Deberge, conscient de faire de l'archéologie de l'archéologie. ■

PIERRE BARTHÉLÉMY

L'INRAP DANS UNE SITUATION DÉLICATE APRÈS LE CONFINEMENT

En découvrant, sur le quai de la gare de Paris-Bercy, les petits cercles qui indiquent aux voyageurs où se tenir pour maintenir une distance d'au moins 1 mètre entre eux, Dominique Garcia, le président de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), se demande sur le ton de la plaisanterie comment des collègues venus du futur interpréteraient ces marques au sol... Même si on ignore encore quelles traces la pandémie de Covid-19 livrera à l'archéologie de l'avenir, on voit en revanche déjà bien ses effets pour les chercheurs d'aujourd'hui.

S'il n'a eu aucun décès à déplorer parmi ses quelque 2 200 agents, l'Inrap ressort éprouvé de l'épidémie. Lundi 16 mars, ordre a été donné de fermer et de mettre en sécurité les 130 chantiers en cours. Puis tout le monde s'est confiné. Directeur général de l'Inrap, Daniel Guérin explique qu'*« en raison de son statut d'établissement public administratif, l'Inrap n'a pas obtenu d'être éligible au chômage partiel. Nous avons mobilisé les archéologues pour qu'ils télétravaillent et plus de 300 rapports de fouilles et de diagnostics* [ces sondages du sol qui évaluent le potentiel archéologique d'un terrain et la nécessité d'y effectuer des fouilles approfondies] *ont ainsi été rendus aux services de l'Etat »*. Mais 60 % des effectifs se sont tout de même retrouvés sans activité.

Il a ensuite fallu penser à l'après, aux conditions à mettre en place pour la réouverture des chantiers. *« Nous avons adopté, début mai, un plan basé sur une reprise très progressive pour vérifier que tout se passait bien,* détaille Daniel Guérin. *Une vingtaine de petites opérations, avec deux ou trois personnes par chantier, ont rouvert lors de la première semaine de déconfinement. Environ soixante la deuxième semaine. Le tout en respectant la règle des 100 kilomètres, ce qui permettait de ne pas avoir à régler des problèmes d'hébergement. »* Avec la deuxième phase du déconfinement, la reprise de l'activité s'est accélérée. Lundi 8 juin a ainsi rouvert le chantier des fouilles de Narbonne où, depuis août 2019, 70 archéologues venus de toute la France mettent au jour une exceptionnelle nécropole romaine allant du Ier au IIIe siècle.

« Distorsion de concurrence »

Redémarrage des fouilles ne signifie pas pour autant retour à la normale. *« Chaque chantier a un référent Covid qui assure le respect et le suivi des règles sanitaires »*, précise Daniel Guérin. Il a fallu acheter des centaines de milliers de masques, intensifier le nettoyage des cantonnements et en particulier des points de contact, louer des véhicules et des installations de chantier supplémentaires pour respecter les règles de distanciation physique, fournir des jerricans d'eau personnalisés pour ne pas se servir à des fontaines collectives, faire en sorte que chacun ait des outils pour ne plus avoir à les partager...

L'addition de l'épidémie de Covid-19 sera salée. Elle s'élèvera à 25 millions d'euros (pour un budget annuel de 160 millions) si l'on ajoute ces surcoûts en matériel aux salaires qu'il a fallu verser alors que l'Inrap était totalement à l'arrêt. Les dirigeants de l'établissement dénoncent au passage *« une distorsion de concurrence »*, car les entreprises privées qui effectuent des fouilles archéologiques préventives *« ont pu basculer leurs salariés sur le dispositif de chômage partiel et n'ont pas eu à supporter les mêmes charges »*.

Ces deux dernières années, l'Inrap a réussi à dégager des excédents de 1 à 2 millions d'euros par an. *« Il faudrait vingt ans à ce niveau-là pour effacer les surcoûts de la crise Covid »*, conclut Daniel Guérin, lequel craint aussi que la crise économique du pays ne mette en difficulté, voire en faillite, certaines des entreprises qui financent les fouilles préventives sur les terrains qu'elles souhaitent aménager. Les négociations pour un refinancement de l'Inrap ont donc déjà commencé auprès de Bercy et du ministère de la culture, mais elles s'annoncent âpres tant sont nombreux ceux qui, dans le secteur culturel, tendent déjà la sébile... ■

P. B.

Le Monde
MERCREDI 17 JUIN 2020

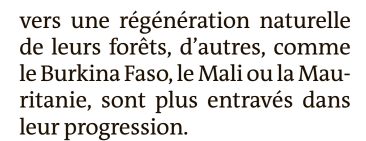
Des arbres et des bêches contre l'avancée du désert

Des initiatives tentent de refertiliser la région sahélienne, alors que la désertification grignote chaque année un peu plus de terres arables, contribuant à déstabiliser la zone



Projet agroenvironnemental, au Burkina Faso, dans la région du Sahel. JERÔME DERIGNY/ARGOS DIFFUSION/SAIF IMAGES

BAMAKO - *correspondance*



Ils auraient dû vivre des centaines, voire des milliers d'années. Un à un, pourtant, à une cadence inégalée par le passé, les plus vieux baobabs d'Afrique disparaissent. Le tueur a un nom : « réchauffement climatique », selon une équipe internationale de chercheurs qui s'est penchée sur la question, dans un article publié dans la revue *Nature Plants*, en juin 2018. Intuitivement, le Burkinabé Alfred Sawadogo connaissait cet effet des dérèglements climatiques, lui qui avait été témoin *« des baobabs mythiques mourant par milliers lors de la grande sécheresse qui, entre 1970 et 1990, a ravagé le Sahel »*. Une période sombre, certes, mais aujourd'hui, il estime *« la situation plus catastrophique encore qu'alors, et les dérèglements plus profonds »*. Aussi le président de l'ONG SOS SAHEL à Ouagadougou s'est-il engagé à reverdir le Sahel, cette bande semi-aride qui traverse l'Afrique d'est en ouest sur 3 millions de km² et partage l'Afrique en deux.

En 2007 déjà, un ambitieux projet avait été lancé par onze pays de la zone : la création d'une Grande Muraille verte, pour restaurer les écosystèmes. Ce programme d'ampleur voulait refaire du Sahel une terre arborée, fertile et nourricière. Treize ans plus tard, si l'Ethiopie, le Soudan ou le Niger avancent à grands pas vers une régénération naturelle de leurs forêts, d'autres, comme le Burkina Faso, le Mali ou la Mauritanie, sont plus entravés dans leur progression.

Face à l'urgence d'un déséquilibre général de cette zone fragile, SOS SAHEL parie sur un redémarrage du projet dans six pays (Sénégal, Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad) en réorientant la lutte. Grâce à l'Initiative verte, lancée en janvier 2019, l'ONG ambitionne de restaurer 360 000 hectares de terres agricoles et forêts et 10 000 hectares de terres irriguées en dix ans, et de créer 100 000 emplois dans 1 700 villages de ces six pays. *« Pour cela, nous allons concevoir un écosystème agroforestier en réintégrant l'arbre dans les cultures, comme on l'a fait en France avec les pommiers de Normandie ou les noyers du Sud*, explique Rémi Hémeryck, délégué général de l'organisation. SOS SAHEL n'est pas la seule à parier sur les vertus de l'agroforesterie, promue par d'autres acteurs, comme l'ONG américaine The Nature Conservancy, mais aussi de nombreux chercheurs.

OPPORTUNITÉS LOCALES

« On sous-estime souvent la capacité d'adaptation des agriculteurs de ces régions, avance Luc Descroix, directeur de recherche en hydrologie à l'Institut de recherche pour le développement (IRD). *Mais il est important de les soutenir face à ce dérèglement qui nous concerne tous »*, et de leur laisser une véritable marge de manœuvre, sans imposer de solutions venues du Nord.

L'Initiative verte se décline différemment dans les six pays de la zone, puisque les populations doivent s'inventer de nouveaux moyens de subsister adaptés au lieu et aux opportunités économiques locales. De l'installation de puits pour les femmes qui exploitent la gomme arabique au Tchad à l'établissement de cuvettes maraîchères au Sénégal, en passant par l'aménagement de cordons pierreux pour freiner l'érosion au Burkina Faso, les stratégies de reverdissement divergent, même si toutes poursuivent le même but et misent sur les acteurs locaux et des solutions durables.

Stopper la désertification qui grignote chaque année un peu plus les terres arables pourrait contribuer à mettre fin au djihadisme et aux conflits ethniques séculaires qui la minent. Et changer le quotidien de 300 millions de personnes en freinant la déstabilisation de leur zone de vie. Un pari qui se fonde sur les analyses des meilleurs spécialistes de la région.

Si l'Afrique est peu émettrice de gaz à effet de serre, elle paie déjà un prix élevé au réchauffement

> **« Les groupes djihadistes prospèrent parce qu'ils offrent une alternative aux jeunes ruraux sahéliens »**
>
> EXTRAIT D'UN RAPPORT DU CRISIS GROUP

planétaire, le Sahel en premier lieu. Dans cette zone, qui borde le Sahara sur 5 500 km, les mutations climatiques accroissent la compétition pour l'accès aux ressources et au foncier. Dans un contexte d'instabilité, où 4,9 millions de personnes ont déjà fui à cause des violences, *« les groupes djihadistes prospèrent parce qu'ils offrent une alternative aux jeunes ruraux sahéliens privés d'un accès aux ressources »*, rappelle le Crisis Group, dans son rapport du 24 avril sur les guerres climatiques. Sans compter qu'à chaque saison, l'opposition entre les intérêts des éleveurs et ceux des paysans devient plus forte, puisqu'ils se retrouvent en concurrence sur des surfaces agricoles toujours un peu plus étroites, avec des couloirs de passage pour les troupeaux toujours plus réduits.

Alors même que les projections tablent sur une augmentation massive de la population des pays du Sahel central en 2050 (qui passerait de 84 millions à 196 millions d'habitants, en se basant sur les taux de natalité actuels), tous les voyants sont déjà au rouge. Et le FMI rappelait récemment que *« financer l'adaptation au changement climatique sera plus rentable que les fréquentes aides aux victimes de catastrophes »*. Le coût de cette adaptation serait de 30 à 50 milliards de dollars (de 26 à 44 milliards d'euros) par an au cours de la prochaine décennie.

INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

C'est que, dans cette région, les températures grimpent déjà depuis l'aube des années 2000. En plus d'avoir été précoce, cette hausse y est une fois et demie plus rapide qu'ailleurs sur la planète. Et elle retarde les campagnes agricoles. Désormais, en effet, au lieu de début mai, on ne plante plus avant la fin du mois de juin, mais la saison s'achève toujours en octobre.

De plus, si le nombre de jours pluvieux diminue sur l'année, on assiste à une recrudescence des précipitations torrentielles, qui provoquent des inondations souvent mortelles, lessivent les sols, noient les plantations et emportent les semis. Une calamité pour les communautés sahéliennes, dont 70 % vivent d'agriculture et d'élevage. Si l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) évalue à 9,7 millions le nombre d'Ouest-Africains en insécurité alimentaire entre juin et août 2019, ce chiffre pourrait croître cette année, à cause du Covid-19. Et encore plus dans les années à venir, si l'on en croit les prévisions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), qui, si rien n'est fait, table sur un recul de 20 % des rendements agricoles sahéliens par décennie durant tout le XXIe siècle.

Outre ses impacts agroécologiques, économiques et sécuritaires, le réchauffement climatique fait aussi le lit des risques sanitaires. Un argument de poids à l'heure du Covid-19. *« En détruisant l'habitat de nombreuses espèces, en provoquant leur déplacement puis leur interaction avec les hommes, les vagues de chaleur et la déforestation font peser le risque de laisser émerger des maladies nouvelles »*, avance Laurent Vidal, représentant de l'IRD au Mali. Dans un pays comme le Sénégal, le scientifique craint notamment le déplacement du rat noir qui, ayant perdu son habitat forestier, se voit désormais forcé de manger les cultures pour survivre, au risque de devenir un vecteur de pathologies pour l'homme. Ailleurs, plus à l'ouest, c'est l'extension des zones où souffle l'harmattan qui a déjà élargi la diffusion des épidémies de méningite, notamment en Côte d'Ivoire.

Pour lutter contre ces maux qui risquent de précipiter des millions de Sahéliens vers l'exil, les Africains participent, bien sûr, au combat mené à l'échelle de la planète pour que les pays industrialisés limitent leurs émissions de gaz à effet de serre. Mais certains veulent, en plus, agir directement pour l'Afrique, première victime, et reverdir ces terres que défend le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, à chaque occasion.

Pour l'heure, les grands bailleurs internationaux doivent financer un plan d'investissement climat pour la région du Sahel (2018-2030) et lancer un programme prioritaire pour la période 2020-2025. Mais en parallèle, l'Afrique mène également au quotidien son combat de terrain, hectare après hectare. ■

MATTEO MAILLARD

Ce dossier est réalisé dans le cadre d'un partenariat avec SOS SAHEL International France.





Sauver les terres perdues du Burkina Faso

Des paysans parviennent à rendre leurs parcelles productives, en luttant pied à pied

OUAGADOUGOU - *correspondance*

Au début, on l'a pris pour le « fou du village ». Quand Seydou Ouedraogo a promis à ses voisins qu'il transformerait sa parcelle désertique en une grande forêt, le paysan se souvient encore du *« impossible ! »* qu'il a reçu en retour. Mais grâce à sa persévérance et l'utilisation de techniques ancestrales, les arbres ont repoussé là où tous pensaient la terre trop aride. *« Avec du travail et de la patience, on peut tout faire ! »*, insiste en souriant celui qu'à Kumnoogo, son village, on appelle encore *« le jeune »*, en dépit de ses 64 ans.

A une cinquantaine de kilomètres au nord de la capitale, sa forêt de 9 hectares est devenue un modèle. Celui du combat d'un paysan persuadé de la *« force régénératrice »* de la nature contre l'avancée du désert. Erosion, appauvrissement des sols, faible pluviométrie… Au Burkina Faso, où plus de 80 % de la population vivent de l'agriculture et de l'élevage, la sécheresse progresse à pas de géant. Alors, pour contrer ses effets, le pays s'est engagé à restaurer 5 millions d'hectares de terres dégradées d'ici à 2030.

Dompter la latérite

Aujourd'hui, sa forêt a 10 ans et Seydou Ouedraogo la protège comme un écrin, un trésor fragile dont il connaît tous les secrets, chaque recoin, chaque plante. *« Ça, c'est du néré, on fait le riz soumbala avec ses graines. Et là, de l'acacia, ça soigne le ventre »*, glisse-t-il, en langue moré, se faufilant entre les arbres, caressant leur écorce de ses mains rêches.

Dans son combat, il n'a rien lâché ; jamais perdu patience. D'abord, il lui a fallu deux ans pour commencer à dompter la latérite, cette roche rouge qui tapisse ce pays enclavé du Sahel. *« La terre était si aride qu'elle n'arrivait même plus à absorber l'eau. Mes grands-parents disaient que plus rien ne pousserait ici. Même mes frères ont abandonné »*, raconte le paysan, qui a commencé seul, à l'aide d'une longue tige, par extraire un à un les cailloux du sol sableux.

En 2010, il entend parler de Tiipaalga (« nouvel arbre », en moré), une association qui lutte contre la désertification en formant et accompagnant les paysans. Seydou Ouedraogo découvre le zaï et les demi-lunes, ces techniques de récupération des terres qui passent par le creusement de trous et de cuvettes pour retenir l'eau de ruissellement. Autour de ses cultures, il construit des diguettes anti-érosion en pierre et des haies d'arbustes le long de son exploitation. *« Les arbres ont un rôle régulateur, ils luttent contre l'érosion, protègent du vent et nourrissent le sol »*, explique Serge Zoubga, chargé de programme à Tiipaalga.

Peu à peu, au fil des saisons, la terre de Seydou Ouedraogo se régénère, revit. Des espèces d'arbres disparus du lieu recommencent à y pousser. Des manguiers, des karités et des tamariniers fleurissent au pied de ses plantations de céréales. *« Avant je n'avais rien, maintenant je produis presque de tout, en me fatiguant moins ! »*, résume, ravi, le cultivateur, devenu autosuffisant et qui engrange quelque 300 000 francs CFA de bénéfices par an (environ 460 euros) grâce à la vente de mil, de maïs, de haricots et aussi de miel.

Malgré cette réussite, le combat contre la désertification se poursuit au village de Kumnoogo, dans la région du Plateau-Central burkinabé. Sur ce bassin-versant, l'érosion et les « zipelés », les sols dégradés infertiles en moré, grignotent chaque jour un peu plus, comme une maladie qui s'installe. Et les pluies se font de plus en plus rares. *« Le barrage est à sec depuis deux mois, c'est pire chaque année »*, s'inquiète un habitant, guettant dans le ciel l'arrivée de la saison des pluies, normalement entre juin et septembre. S'ajoutent aussi *« l'urbanisation et la pression démographique, qui appauvrissent les terres, la déforestation causée par la coupe du bois de chauffe par les ménages »*, souligne Sidnoma Abdoul Aziz Traoré, docteur en économie de l'environnement.

Un tiers du territoire dégradé

Au Burkina, un tiers du territoire, soit plus de 9 millions d'hectares de terres productives, est désormais dégradé, avec une progression estimée à 360 000 hectares en moyenne par an, selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Un constat alarmant qui, en 2007, a poussé le pays, accompagné des dix Etats de la bande sahélo-saharienne, à lancer l'initiative d'une Grande Muraille verte, un ambitieux projet de reforestation de 7 000 kilomètres de long, de Dakar à Djibouti. Si l'idée initiale, controversée, d'une « barrière d'arbres » a depuis été revue en *« une mosaïque de pratiques durables d'utilisation des terres »*, l'objectif reste celui de ses origines : atteindre la neutralité en termes de dégradation des terres.

Pour cela, le Burkina Faso devrait restaurer 5 millions d'hectares d'ici à 2030. Sur la zone d'intervention de la Grande Muraille verte, seuls 30 000 hectares ont pour l'heure été récupérés. *« Il faudrait aller plus vite. Plus on attend, moins on agit, plus ce sera compliqué et onéreux par la suite »*, s'impatiente Adama Doulkom, le coordinateur burkinabé de l'initiative, qui travaille avec une vingtaine de partenaires, dont l'association Tiipaalga, dans 132 communes du pays.

La répartition des ressources cristallise les tensions intracommunautaires, entre cultivateurs sédentaires et éleveurs nomades…

Pour faire avancer plus vite le projet, l'agence nationale de la Grande Muraille verte du Burkina Faso a sollicité, en 2019, l'aide de la Suède pour accélérer la récupération des terres dégradées et augmenter la productivité agrosylvo-pastorale. Ce projet « Beog Puuto », ou « champs de l'avenir », est mis en œuvre par un consortium d'ONG. L'objectif est de restaurer 30 % des terres dégradées dans sa zone d'intervention et, en cinq ans, de nourrir 350 000 personnes sur les espaces récupérés dans 30 communes de quatre régions de la moitié nord du pays.

Mais les financements manquent et la détérioration de la situation sécuritaire freine l'avancée des projets. Au nord, certains programmes sont à l'arrêt à cause des violences et de la fuite des populations. *« Un cercle vicieux »*, regrette Adama Doulkom. *Les déplacements aggravent la pression sur d'autres régions et accélèrent la désertification ici. »*

Baisse des rendements, insécurité alimentaire, pénurie d'eau, migrations… Les conséquences de la dégradation des terres sont infinies dans ce pays où 92 % des ménages pauvres vivent en milieu rural. De plus en plus, la répartition des ressources cristallise les tensions entre les communautés, entre cultivateurs sédentaires et éleveurs nomades, mais également entre autochtones et migrants.

« Renforcer la cohésion sociale »

Les groupes armés exploitent les frustrations des populations pour s'implanter et recruter. Dans ce contexte, *« la restauration des terres, le développement des zones délaissées doivent être vus comme des facteurs qui renforcent la cohésion sociale et la résilience des communautés »*, insiste Adama Doulkom.

Pour reproduire l'exemple du village de Kumnoogo, où le rendement des cultures a augmenté de 30 % depuis le début de l'intervention de Tiipaalga, en 2003, 80 cultivateurs ont été formés à la restauration des sols et ont réussi à faire reverdir leurs exploitations. Tous veulent reproduire la réussite de Seydou Ouedraogo. *« Il y a de la place pour tout le monde ! »*, se réjouit ce père de sept enfants qui, grâce à ses cultures, peut désormais les nourrir, payer *« leurs études »*, *« leur faire des cadeaux »*, même, raconte-t-il. *« Quand j'étais pauvre, je pensais mourir jeune, je n'avais pas d'avenir. Cette forêt m'a rendu immortel »*, conclut-il, définitif. ■

SOPHIE DOUCE

LES CHIFFRES

10

C'est le nombre de pays traversés par le Sahel, de l'embouchure du fleuve Sénégal au Cap-Vert, sur 3 millions de km². Le Sahel est souvent réduit aux cinq pays principaux du Sahel central (Tchad, Niger, Mali, Burkina Faso, Mauritanie).

84 MILLIONS

C'est le nombre d'habitants qui peuplaient le Sahel central en 2019 – dont la moitié a moins de 15 ans. Si les taux de natalité actuels se maintiennent, la zone pourrait compter 196 millions d'habitants en 2050.

4 000

C'est le nombre de Sahéliens morts en 2019, au Mali, au Niger et au Burkina Faso, selon l'ONU, à la suite des violences djihadistes, mêlées à des conflits intercommunautaires.

5 MILLIONS

C'est le nombre d'habitants de la zone centrale menacés, cette année, de grave insécurité alimentaire pendant la période de soudure, celle juste avant les premières récoltes, selon une étude du Programme alimentaire mondial du mois d'avril.

Au Sénégal, une forêt face aux assauts de la mer

Sur la zone côtière des Niayes, les habitants gèrent une plantation de filaos pour préserver les cultures de l'érosion

DAKAR - *correspondance*

D'un côté, le rugissement des vagues de l'Atlantique. De l'autre, la sérénité des cultures maraîchères à perte de vue sur cette bande littorale étroite des Niayes qui, au Sénégal, relie Dakar à Saint-Louis. Ibrahima Ka observe la frontière entre ces deux mondes. Une étroite bande forestière de grands arbres qu'on prend d'abord pour des conifères, mais est composée de filaos. L'homme lève les yeux vers leur cime, à 25 mètres. *« Sans les filaos pour nous protéger de la mer et de la dune de sable, on ne pourrait plus ni habiter ici ni cultiver nos champs »*, témoigne celui qui a grandi sur ce territoire assez fertile pour fournir 80 % des fruits et légumes du pays.

Si cette terre de bord de mer est riche, elle est aussi menacée par l'érosion côtière au point que, dans les années 1980, le Sénégalais a dû déménager à plusieurs reprises, chassé par le sable qui ensevelissait les maisons de son village. Pour survivre, Ibrahima Ka s'est mobilisé au sein de l'Union forestière de la commune de Mboro, association créée en 1992 pour préserver la bande protectrice des filaos qui, sur 400 mètres de large, serpente en suivant la zone côtière des Niayes. Résistant, cet arbre tropical est capable de stopper la désertification parce qu'il tolère les sols salés qu'il a même la capacité de régénérer. Mais maintenir la forêt ici, sur les quelque 9 000 hectares classés par l'Etat sénégalais, nécessite un vrai suivi.

Au total, sept unions locales similaires se sont regroupées au sein de l'Association des unions maraîchères des Niayes (AUMN), pour préserver et entretenir cette forêt, plantée au départ de Dakar à compter de 1948 et arrivée à Saint-Louis en 1996. Si une partie de la bataille a été gagnée au plantage, financé grâce au soutien de plusieurs partenaires dont l'Agence canadienne de développement international, le combat reste quotidien. D'ailleurs, *« la partie nord a disparu sous les eaux à cause de l'avancée de la mer. Et au sud, c'est l'extension croissante de Dakar qui a grignoté la forêt »*, se désole Mamadou Ndiaye, coordinateur de l'AUMN. *Mais nous ne baissons pas la garde. Et la loi interdit les constructions sur cette zone protégée. »*

Impliquer les populations locales

Selon lui, la sauvegarde de cette forêt essentielle passe par une véritable implication des populations locales. *« Ce sont elles qui ont la responsabilité d'entretenir, d'exploiter et de reboiser la forêt de filaos, sous la supervision de la direction des Eaux et forêts du ministère »*, explique le militant, qui refuse que ce travail passe aux mains d'acteurs économiques privés. Ils *« n'auraient pas les mêmes convictions, ni la même implication ou les mêmes intérêts »*, justifie celui qui regrette que l'Etat n'abonde pas davantage ce projet salvateur pour la production agricole et la préservation du littoral.

Résistant, le filao tolère les sols salés qu'il a même la capacité de régénérer

Au total, dans le pays, 3 000 hectares de terres ont déjà été restaurés grâce à la plantation de près de 2 millions d'arbres. *« La durée de vie du filao est de vingt-cinq ans, nous sommes donc obligés de reboiser chaque année »*, explique Ibrahima Ka, gérant au sein de l'union forestière de Mboro, qui travaille main dans la main avec la direction des Eaux et forêts, chargée de l'évaluation du reboisement et du comptage des filaos.

En plus du reboisement, Ibrahim Ka gère l'exploitation des vieux filaos. Coiffé de sa casquette blanche pour se protéger d'un soleil très fort en ce mois de mai, il marche au milieu des restes de troncs sectionnés. *« C'est ici que je gère la coupe des arbres et la vente des stères, destinées à la chauffe ou la scierie »*, explique-t-il. Les revenus ainsi dégagés reviennent à l'Union forestière, qui en définit ensuite l'usage en fonction des priorités de la communauté : financement d'une école, d'un centre de santé, d'une mosquée… *« Une vraie diversification des revenus pour les habitants de la ville de Mboro et ses 30 000 habitants »*, se félicite Mamadou Ndiaye.

Diversifier les cultures

Mais même bien rodé, ce reboisement se complique au fil des ans, à cause du réchauffement climatique. *« Avant, nous pouvions régénérer la forêt sans arroser, grâce aux cuvettes. Mais désormais elles sont sèches, et nous manquons d'eau douce »*, se désole Mansour Ka, le président de l'Union forestière de Mboro. Alors, pour répondre à ces nouveaux défis, l'ONG sénégalaise SOS SAHEL a construit des puits, formé et équipé l'Union forestière pour que les pépinières produisent leur relève de filaos sans lesquels le maraîchage devient impossible et toute l'économie plonge. Mais pour que les familles aient de quoi vivre, de plus en plus, elles doivent s'aventurer dans des cultures nouvelles.

Omar El Hadj Diop et sa mère, Fama Diop, ont franchi le pas. Sur leurs 3 hectares, ils cultivent désormais de tout : oignons, carottes, papayes, poivrons, mangues, pommes de terre, et même oranges et citrons grâce au forage de 12 mètres creusé pour répondre à la sécheresse. *« Nous avons diversifié nos cultures pour ne pas être dépendants d'une seule production et avoir toujours quelque chose à récolter »*, explique le producteur.

C'est justement pour maintenir une activité durable et renforcer la sécurité alimentaire dans la région que l'Union forestière de Mboro propose aux agriculteurs des formations à la diversification, les poussant à planter des arbres fruitiers et plus d'exploiter leurs cultures maraîchères. *« C'est bon pour l'environnement, car ces arbres brisent le vent, protègent les cultures et apportent de l'azote qui fertilise les champs »*, explique Ndeye Fatou Ndao, secrétaire générale du groupement. Et cela permet aussi aux petites exploitations agricoles, qui n'ont pas les moyens de conserver les stocks de la récolte annuelle d'une monoculture, de gagner de l'argent tout au long de l'année.

Grâce à l'exploitation de la forêt de filaos, au développement de l'agroforesterie et à la diversification des cultures maraîchères, les rendements ont crû de 15 % en dix ans sur ces terres agricoles. De quoi redonner espoir aux paysans. Omar El Hadj Diop, qui s'occupe du champ familial depuis plus de trente ans, se réjouit aujourd'hui de ne *« plus voir la dune avancer »*. Une petite victoire de l'homme sur les éléments qu'il savoure en regardant en direction de la mer. Car le défi perdure, il le sait. ■

THÉA OLLIVIER

Le Monde
MERCREDI 17 JUIN 2020

Hervé Le Bras
Statistiques ethniques : au lieu de combattre le mal, on le renforce

Identifier les personnes selon leurs origines accentuerait le repli communautaire, estime le démographe, qui répond à Sibeth Ndiaye. La porte-parole du gouvernement avait, dans une tribune au « Monde », soulevé la possibilité de rouvrir ce débat

Inspirée sans doute par les événements récents, la porte-parole du gouvernement, Sibeth Ndiaye, propose dans une tribune au *Monde* (le 14 et 15 juin) de *« poser le débat autour des statistiques ethniques »*. L'intention n'est pas neuve. Lorsqu'il était président de la République, Nicolas Sarkozy avait eu la même idée. Il avait mis en place, en 2009, une commission pour étudier le bien-fondé de l'instauration de statistiques ethniques en France, le comité pour la mesure et l'évaluation de la diversité et des discriminations (Comedd), dont le rapport (publié en février 2010) est disponible. Comme cette commission comptait peu de spécialistes du sujet, une contre-commission de chercheurs et d'universitaires, la commission alternative de réflexion sur les « statistiques ethniques » et les discriminations (Carced), avait vu le jour. Son rapport a été publié sous le titre *Le Retour de la race* (L'Aube, 2009).

Autorisées pour certaines recherches

En réalité, les deux rapports sont moins opposés qu'on aurait pu l'imaginer. Tous deux tombent d'accord pour proscrire l'utilisation de catégories ethniques ou raciales dans les recensements et les actes d'état civil, mais proposent de continuer à les autoriser dans les travaux de recherche précis. Ainsi, du recueil des noms et prénoms dans les CV déposés pour accéder à un emploi. Autre exemple, la remarquable enquête des sociologues Fabien Jobard et René Lévy sur les contrôles de police au faciès (parue dans *Questions pénales* en janvier 2010). Il existe de nombreuses études de cette nature et d'abondantes données, par exemple celles de l'échantillon démographique permanent auquel les chercheurs ont facilement accès.

Le refus d'identifier les personnes par une appartenance ethnique a une raison simple : au lieu de combattre le mal, on le renforce, chacun se retranchant dans son groupe ethnique ou racial en s'identifiant à lui. On croit pouvoir lutter de cette manière contre les discriminations alors qu'on renforce les appartenances communautaires, au lieu d'œuvrer pour l'universalisme. Kenneth Prewitt, ancien directeur du Census Bureau (l'Insee américain), a largement développé ce thème dans son ouvrage *What is « Your » Race ?* (Princeton University Press, 2013, non traduit). Ce sont d'ailleurs les grands pays où les statistiques ethno-raciales existent qui souffrent le plus de discriminations et de communautarisme : les Etats-Unis, le Brésil, l'Afrique du Sud, notamment.

En outre, en « nommant » les races, comme le recommande Sibeth Ndiaye, on nomme aussi inévitablement les « Blancs ». On favorise la constitution de groupes suprémacistes blancs et on encourage la crainte d'un imaginaire « grand remplacement ». Plutôt que de « nommer », la porte-parole devrait proposer d'« agir », par exemple, d'encadrer enfin les contrôles au faciès, source d'humiliations profondes et durables, en échange de résultats insignifiants.

La nomenclature utilisée pour assigner les individus à des races et à des ethnies soulève une autre grave difficulté des statistiques ethno-raciales. Soit l'on admet une grande diversité, à l'instar du recensement russe qui reconnaît 193 « nationalités » différentes, soit on simplifie arbitrairement, comme au Brésil où l'on distingue seulement cinq catégories : *brancos* (« Blancs »), *pardos* (« métis »), *pretos* (« Noirs »), *indigenas* (« Indiens »), *amarelos* (« Jaunes »). Mais il en résulte une source permanente de conflit, les métis étant revendiqués à la fois par les Blancs et les Noirs. Les Noirs et les Blancs eux-mêmes ne forment pas deux groupes homogènes.

Quant aux métis, leur couleur de peau varie continûment du plus clair au plus foncé, sans compter des nuances jaunes ou cuivrées (les colonisateurs français distinguaient trois races au Sénégal : les Arabes, les Noirs et les « Rouges », en fait les Peuls). Les personnes concernées sont parfaitement conscientes de ces nuances. Ainsi, aux Antilles, l'anthropologue Jean-Luc Bonniol a recensé 27 termes différents pour désigner la couleur de la peau.

Comment catégoriser les origines mixtes ?

La mixité des origines est sans doute la plus grande difficulté à laquelle une nomenclature des appartenances est confrontée, de par la mixité des unions sur un grand nombre de générations. En France, où ces unions sont très fréquentes, le problème est encore plus aigu qu'en Afrique du Sud ou qu'aux Etats-Unis qui ont autorisé la déclaration de plusieurs appartenances (jusqu'à six, l'une ethnique, hispanique ou non, et les cinq autres, raciales), soit 64 combinaisons possibles.

C'est bien sûr un trompe-l'œil car, dans les tableaux statistiques, ces différentes combinaisons sont regroupées dans les six éléments de départ selon le principe de la *« one drop of blood rule »* (une seule goutte de sang non blanc fait de vous un non-Blanc). Ainsi faut-il prêter une grande attention à la lecture des statistiques américaines. La rubrique *Whites* (« Blancs ») est en général indiquée par *« Whites only non hispanic »*, c'est-à-dire les seules personnes ayant coché uniquement la case *White* à l'exception de toute autre case qui les condamnerait à être éjectées de cette catégorie, soit donc l'application de la *« one-drop rule »*.

Face à ces difficultés, le rapport du Comedd préconisait de poser la question du « ressenti d'appartenance », autrement dit, à quelle appartenance ethnique la personne s'identifiait. Cela ne lève pas le problème de nomenclature qui vient d'être discuté, cela le renforce même, car il faudrait ensuite regrouper en quelques catégories tous ces ressentis. Surtout, il est difficile de faire reposer des obligations légales, destinées par exemple à lutter contre la discrimination, sur le seul ressenti dont on sait qu'il s'éloigne beaucoup des faits dans de nombreux domaines.

Ces difficultés que l'on vient de passer en revue n'avaient pas échappé aux deux commissions rappelées au début de cette tribune, comme elles s'imposeraient à toute nouvelle initiative en la matière. La situation avait d'ailleurs été difficile pour le Comedd qui, après avoir annoncé son rapport pour le mois de juin 2009, l'avait reporté de proche en proche, jusqu'à être court-circuité en octobre 2009 par une autre initiative de Sarkozy, son « grand débat sur l'identité nationale », une illustration du retour de balancier évoqué plus haut à propos des « Blancs » : si l'on recourt à des appartenances ethno-raciales, des « Blancs » y figurent, et il faut flatter leur clientèle en parlant d'identité. ■

> PLUTÔT QUE DE « NOMMER », LA PORTE-PAROLE DEVRAIT PROPOSER D'« AGIR », PAR EXEMPLE, D'ENCADRER ENFIN LES CONTRÔLES AU FACIÈS

Hervé Le Bras *est démographe, spécialiste des migrations, chercheur émérite à l'Institut national d'études démographiques (INED) et historien à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS)*

Jean-Clément Martin Le racisme ne trouvera aucune résolution par l'emploi de gadgets bricolés

L'historien réagit à la proposition de Jean-Marc Ayrault, président de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, de rebaptiser les lieux portant le nom de Colbert

ENTRETIEN

Spécialiste de la Révolution française, Jean-Clément Martin est professeur émérite à l'université de Paris-I-Panthéon-Sorbonne. Ancien directeur de l'Institut d'histoire de la Révolution française, il a consacré de nombreux ouvrages à la Révolution française, à la contre-révolution ainsi qu'à la mémoire de cette période. Il réagit à la tribune du président de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, Jean-Marc Ayrault, publiée dans *Le Monde* des 14 et 15 juin, proposant de débaptiser une salle de l'Assemblée nationale portant le nom de Colbert.

Que pensez-vous de la proposition de Jean-Marc Ayrault de débaptiser des lieux portant le nom de Colbert ?

Avant de parler d'un cas particulier, il convient de parler de la méthode. La mémoire nationale ne peut pas être l'apanage de groupes ou d'individus imposant leurs choix au gré de leurs emportements, même les plus légitimes. La précipitation politique est toujours mauvaise conseillère, surtout quand il s'agit de jeter untel dans les poubelles de l'histoire ou d'installer tel autre dans une posture héroïque. Les exemples abondent des souverains qui, de l'Egypte antique à l'URSS, ont martelé les noms de prédécesseurs ou de rivaux, et de meneurs qui, notamment pendant la Révolution française, ont promu dans l'urgence des personnages mal connus à des hauteurs imméritées.

Peu de « grands hommes » vont être épargnés si leur implication dans la traite, l'esclavage ou la discrimination est mise sur le tapis. Que faire de Napoléon, de tous les républicains de la IIIe République, des premiers présidents des Etats- Unis, même de Voltaire et de tant d'autres ?

Le nom de Jean-Baptiste Colbert est-il indissociable du souvenir du Code noir, qui a fait entrer l'esclavage colonial dans notre droit, sachant que c'est son fils qui a terminé la rédaction de cet édit ?

A propos de Colbert, la démarche de débaptiser les lieux qui portent son nom est d'autant plus hasardeuse qu'elle s'inscrit dans une querelle déjà ouverte depuis plusieurs années par le Conseil représentatif des associations noires de France (CRAN). En 2017, Christiane Taubira avait déjà estimé le débat simpliste. On rappellera au passage que l'interprétation de la création et de l'application du Code noir demeure toujours discutée et qu'il est à tout le moins illogique d'imputer au seul Colbert la responsabilité des atrocités liées à la traite et à l'esclavage, quand il voulait les encadrer. Sur de pareilles bases d'interprétation, nous avons à craindre dans quelques décennies le jugement des générations à venir sur nos lois protégeant maladroitement les équilibres politiques, sociaux et écologiques de notre pays et du monde !

Déboulonner des symboles d'oppression et les remplacer par d'autres associés à la mémoire des luttes peut-il aider à traiter le racisme à la racine et à dépasser les blessures du passé ?

Faut-il instituer un permis d'éternité à points en soumettant les personnalités du passé à un examen en oppression et en injustice ? Le roi des Belges, propriétaire d'un Congo où les atrocités ont été innombrables, a peu de chances de réussir et je ne serai pas son défenseur. Mais on ne peut pas se contenter de parler en termes imprécis d'oppression, ou de les examiner dans le seul registre des relations entre groupes humains « diversifiés ». Depuis des décennies, une partie de la droite française demande à l'Assemblée de supprimer l'inscription du nom du général Turreau (commandant en 1794 les troupes révolutionnaires en Vendée) sur l'Arc de Triomphe. Qui va statuer et pour quoi ?

La France révolutionnaire avait été confrontée à ce genre de situations. Les tombeaux des rois avaient été détruits dans la basilique de Saint-Denis et leurs restes, profanés. Mais dans le même temps, des reliques étaient entrées dans le musée national, désacralisant les objets et les souvenirs, pour éviter leur disparition et la perte d'un passé proprement inoubliable. Aujourd'hui encore, nous parlons négativement du « vandalisme » pour qualifier des destructions condamnables, en utilisant le mot créé par l'abbé Grégoire *[prêtre antiesclavagiste, 1750-1831]* pour stigmatiser la radicalisation des sans-culottes. L'exemple est à méditer et sa répétition, à éviter.

Pour reprendre une formule du poète et résistant René Char *[1907-1988]*, *« notre héritage n'est précédé d'aucun testament »*, qu'il faille faire le tri est indispensable pour jeter les vieilleries léguées par les générations défuntes ; jeter tout sur le bûcher n'évitera pas que les souvenirs des traumatismes et des querelles continuent de jouer, d'autant plus que nous n'aurons plus les mots pour en parler.

Le racisme ne trouvera aucune résolution par l'emploi de gadgets bricolés pour répondre aux exigences des uns et des autres. Le bricolage ne pourra même qu'encourager les surenchères et les dérives démagogiques, dont on ne sortira que par des coups de force et des décisions à l'emporte-pièce prises par un souverain capricieux et irresponsable. Comme dans d'autres domaines où la gestion politique a été incertaine, il est urgent d'investir des commissions reconnues de personnalités afin de définir publiquement, contradictoirement et lentement la gestion de notre mémoire avant approbation par les élus. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR ANTOINE FLANDRIN

Claire Cosquer Le « privilège blanc » est inséparable du racisme

La sociologue estime que l'expression, qui repose sur des avantages parfois peu perceptibles pour ses bénéficiaires, n'est pas dénuée de pertinence pour penser le contexte français

Le racisme peut-il exister sans faire de « privilégiés » ? Le racisme est un système de hiérarchies sociales entre les personnes, positionnées selon la façon dont elles sont perçues et rattachées à une supposée hérédité. Il se traduit concrètement par un système d'avantages et de désavantages, formant un immense iceberg dont les discriminations, la violence physique et verbale à caractère racial ne sont que la partie émergée.

L'expression « privilège blanc », propulsée de nouveau sur le devant de la scène médiatique par les manifestations récentes contre le racisme et les violences policières, désigne l'ensemble des avantages sociaux dont bénéficient les personnes qui ne sont pas les cibles du racisme. Elle souligne que le racisme relève d'un rapport social, c'est-à-dire d'une relation entre groupes sociaux : là où certains sont désavantagés, d'autres sont au contraire avantagés par les hiérarchies sociales. L'existence d'inégalités suppose donc, en toute logique, l'existence de privilèges. Dès lors, dire que le « privilège blanc » n'existe pas en France revient de façon rigoureusement identique à affirmer que le racisme n'existe pas en France. Prétendre que seul le second existe traduit soit une lecture très partiale de l'expression « privilège blanc », par exemple en la réduisant à un privilège en droit, soit une compréhension très restrictive du racisme, soit les deux.

Trouvant son origine dans les luttes des militants antiracistes et anticolonialistes, l'expression de « privilège blanc » a été popularisée par le texte de la chercheuse étatsunienne Peggy McIntosh *White Privilege. Unpacking the Invisible Knapsack*, publié en 1989. McIntosh y énumère des « petites choses du quotidien » qui relèvent de l'évidence pour une personne blanche mais peuvent être problématiques, sinon impossibles, pour les autres : allumer la télévision et y voir des personnes auxquelles il est facile de s'identifier, déménager sans se soucier de l'accueil dans un nouveau quartier, ne pas avoir à éduquer ses enfants en leur apprenant à se protéger du racisme…

Apparue outre-Atlantique, l'expression de « privilège blanc » n'est pas dénuée de pertinence pour penser le contexte français. Certes, les Etats-Unis et la France ont des histoires différentes. Les Etats-Unis forment une colonie de peuplement structurée sur son sol même par l'esclavage, où la ségrégation raciale n'a été abolie en droit qu'en 1968. Mais la France, détentrice de l'un des plus grands empires coloniaux au monde, dont l'« outre-mer » représente aujourd'hui les dernières miettes, a aussi construit sa richesse sur la division raciale du monde et des échanges.

Napoléon, héros national acclamé, a rétabli l'esclavage en 1802, et une statue de Jean-Baptiste Colbert, auteur du Code noir, trône devant le Palais-Bourbon. L'encodage racial du patrimoine national n'est pas qu'un héritage symbolique rappelant une inégalité révolue : les violences policières, les discriminations à l'embauche, au logement ou devant la justice sont les expressions les mieux connues du racisme. Elles suffisent à définir un « privilège blanc » à la française : subir moins de contrôles policiers, par ailleurs moins violents, ne pas se voir refuser un emploi ou un logement en raison de sa couleur de peau ou de son origine, réelle ou supposée.

> LES VIOLENCES POLICIÈRES, LES DISCRIMINATIONS SUFFISENT À DÉFINIR UN « PRIVILÈGE BLANC » À LA FRANÇAISE

Ces privilèges reposent, en France comme aux Etats-Unis, sur un continuum du racisme qui relève aussi de ces « petites choses du quotidien », des avantages parfois peu perceptibles qui vont des sous-vêtements couleur « chair » conçus pour des peaux peu pigmentées au fait de n'être que très rarement la seule personne blanche dans la salle.

Domination et habitus

L'expression « privilège blanc » a certes des limites. Elle tend à consolider une image très statique des positions sociales : on serait ainsi ce que l'on détient, en matière de ressources, de capitaux et d'avantages, moins ce que l'on fait et ce que l'on reproduit, d'une façon consciente ou inconsciente. L'approche en matière de privilèges est à bien des égards moins riche que l'approche en matière de domination. A titre de comparaison, on peut plus ou moins rapidement faire le tour des « privilèges » de classe en les définissant par les revenus, les patrimoines, les statuts socioprofessionnels.

L'approche en matière de domination amène à explorer un niveau beaucoup plus fin des hiérarchies sociales : la notion devenue célèbre d'habitus, forgée par Pierre Bourdieu, permet de mettre en évidence que les inégalités de classe se reproduisent aussi au travers de pratiques, de goûts ou encore de comportements différenciés et inégalement valorisés. Les sciences sociales investissent aujourd'hui ce concept d'habitus, parmi d'autres outils analytiques, pour comprendre comment les inégalités raciales perdurent bien après leur abolition en droit. L'expression de « privilège blanc », finalement assez peu employée en sciences sociales, se révèle moins exigeante que les concepts de domination blanche ou d'habitus blanc, qui cristallisent les pistes de recherche les plus dynamiques.

Loin de culpabiliser les personnes blanches, l'expression de « privilège blanc » permet plutôt de reconnaître à peu de frais certains avantages, sans engager d'introspection potentiellement plus douloureuse sur les comportements et les modes de pensée qui maintiennent le racisme contemporain. Si elle est imparfaite, elle contribue cependant à la compréhension du racisme comme une relation inégale entre groupes sociaux, là où le discours public est volontiers d'ordre humanitaire, identifiant des victimes et des discriminations mais passant sous silence les bénéfices et les bénéficiaires. Les réactions particulièrement défensives qu'elle suscite, méconnaissant souvent sa définition même, illustrent une réticence aiguë à penser les deux côtés de cette relation inégale. ■

Claire Cosquer *est sociologue, chargée d'études à l'Institut Convergences Migrations et chercheuse associée à l'Observatoire sociologique du changement. Elle est spécialiste des « expatriations » et de la construction transnationale des identités blanches*

Cloé Korman Derrière l'expression, un fait social

La romancière estime qu'il est difficile d'attaquer le terme « privilège blanc » dans la mesure où il reflète des préjudices qui existent déjà

Il existe des lieux aveugles, où on ne saura jamais exactement ce qui se passe. Les coups qui s'abattent, les préjugés qui ne se disent pas, les insultes qui s'échangent – la connaissance de ces choses-là, ensuite, ce sera parole contre parole. Ainsi de certains commissariats et gendarmeries d'où certaines personnes interpellées ne sortent pas vivantes. Ainsi de certains lieux à ciel ouvert où des contrôles d'identité infondés tournent mal et font également des victimes. Mais aussi de certains immeubles où l'on visite des appartements à vendre ou à louer, des bureaux où on passe des entretiens d'embauche, sans suite – tant de lieux où se jouent des moments cruciaux et où l'arbitraire peut régner sans contrôle. S'il y a des victimes, il faudra accepter que la preuve soit la parole, car sinon on oppose une violence supplémentaire aux victimes, celle de l'incrédulité. Etre capable de confiance dans un témoignage où il est question de vulnérabilités, de peurs et d'humiliations est une qualité au cœur de la démocratie.

> NE PAS ACCEPTER CERTAINS MOTS PEUT SIGNIFIER NE PAS VOULOIR ENTENDRE CEUX QUI LES ONT CHOISIS POUR PARLER DE LA RÉALITÉ DE CE QU'ILS VIVENT

Le 27 mai, le meurtre de George Floyd aux Etats-Unis est filmé en direct par une jeune femme, Darnella Fraser, qui, n'osant pas s'interposer devant les policiers armés, décide d'enregistrer la scène sur son téléphone. La croyance dans les faits, exceptionnellement, ne repose pas sur les mots des témoins, mais sur des images. C'est l'occasion d'une brèche dans la prise de connaissance mondiale des violences policières – mais pour croire ce qu'on avait sous les yeux et qui dépassait l'entendement, nous avions en mémoire tout ce qu'il y avait avant et qui étaient surtout des mots, des milliers de témoignages de lassitude et de désespoirs accumulés – et nous sommes entrés dans un moment historique.

Pourtant, la suite à donner à notre peine, à notre colère, dépend à nouveau du langage et de la confiance donnée dans la parole de chacun, à égalité. Parler sans crainte d'être moqué, dénigré, et recevoir la confiance de son auditoire – qui ne veut pas dire la crédulité mais, a minima, le préjugé favorable qui permet d'engager la discussion – est une chance, un atout, peut-être un de nos biens les plus précieux.

Nommer le groupe non discriminé

Certains diront : un privilège, voire le « privilège blanc ». Cette expression a été violemment critiquée pour son caractère belliqueux, pour la constitution d'une culpabilité là où ne se trouve que l'exercice d'un droit. Elle impose des affects honteux à ceux qui sont « privilégiés », alors que la lutte antiraciste implique la solidarité, la création de conditions pour dépasser ses habitudes sociales – ainsi aux Etats-Unis, en ce moment même, le slogan *« End White Silence »* (« Mettons fin au silence des Blancs ») est l'un des plus présents dans les manifestations. Enfin, je le critiquerais pour ma part à cause du terrain qu'il prend sur une vision économique de la société : « les privilégiés », c'est un mot pour désigner les riches, et il n'est pas question de perdre de vue cette structuration-là des rapports de force qui multiplient ou qui réduisent les possibles de nos existences.

Disant cela, j'admets l'utilité de cette expression, car je n'admets pas que l'on gomme certaines réalités. Celle-ci nous vient des sciences sociales : le *« privilège blanc » (« White privilege »)* est une expression importée des Etats-Unis, popularisée par les militants des *« civil rights »*, qui évoquaient alors le *« White skin privilege »*, et conceptualisée par la féministe Peggy McIntosh dans un texte de 1989. Cela nous vient des Etats-Unis, et alors ? Le mouvement antiraciste qui se déploie en ce moment avec tant de force part aussi des Etats-Unis. En outre, l'histoire de l'oppression des Noirs aux Etats-Unis, le passé esclavagiste se nouent au XVIIe siècle en grande harmonie avec la France, qui fait de la traite un élément structurant de son essor économique.

Nous vivons l'histoire sociale et raciale en miroir depuis bien longtemps, avec les Etats-Unis. En traversant l'Atlantique, le mot « privilège » peut être mal pris dans le contexte français car nous avons fait 1789 et l'abolition des privilèges : le terme renvoie à une supériorité qui était institutionnalisée, légale. Mais nul ne prétend que le terme « privilège blanc » servirait à stigmatiser les personnes blanches parce qu'elles auraient des droits supérieurs par décision de l'Etat. Il désigne un fait social, il s'est sécularisé. A moins qu'on ne croie qu'« embastiller » veuille encore désigner le fait de séquestrer quelqu'un à la Bastille (à l'Opéra ?) ou que « couper des têtes » dans un conseil d'administration soit à ce point sanglant.

Le « privilège blanc » sert à nommer le groupe non discriminé à côté de ceux qui le sont. Ceux qui sont « avantagés », ceux qui connaissent le goût de la chance : cette idée que des choses heureuses ou normales arrivent par hasard, en dehors d'un effort considérable de la volonté, et sans trop se poser la question de plaire ou de déplaire. Car contrairement à ce que nous enseignent les manuels d'auto-assistance, il n'y a pas toujours de bonheur à se sentir l'auteur de son succès, de sa progression dans la société – il y a de la colère, aussi, à devoir être en permanence sur ses gardes, à ne pas pouvoir laisser faire le destin.

J'ai des doutes sur les raisons d'attaquer l'expression « privilège blanc ». Cela rappelle de sombres hypocrisies sur le mot « race » qui, comme elle n'est pas censée exister d'un point de vue éthique, ne devrait pas exister comme mot, alors que le racisme existe en tant que violence. Cela rappelle d'autres débats récents sur l'émergence de certains vocables militants comme « racisés » ou « féminicides », accusés d'isoler des minorités, alors qu'ils ne font que rendre visibles, officiels, des préjudices qui existent déjà. Les mots ont un cheminement, une vitalité et une raison que connaissent le mieux ceux qui les emploient. Ne pas accepter certains mots peut aussi signifier ne pas vouloir entendre ceux qui les ont choisis, ceux qui les prononcent, pour parler de la réalité de ce qu'ils vivent. Et c'est précisément ce refus d'écouter, de croire, auquel il est temps de mettre fin. ■

Cloé Korman *est enseignante en Seine-Saint-Denis et romancière, autrice de « Tu ressembles à une juive » (Seuil, 108 pages, 12 euros)*

FRANCE | CHRONIQUE



PAR FRANÇOISE FRESSOZ

Les cinq cents jours d'Emmanuel Macron

Il arrive toujours un moment dans le quinquennat où le président de la République, l'homme le plus puissant du royaume, touche du doigt les limites de son pouvoir. Emmanuel Macron en est là. Le chef de l'Etat sait vers quoi il veut embarquer le pays, mais il n'est pas sûr de pouvoir y parvenir. Ses munitions se sont épuisées. Il doit les reconstituer vite pour ne pas ressembler à Nicolas Sarkozy, qui n'avait pu se faire réélire en 2012, ou à François Hollande, qui n'est pas parvenu à se représenter en 2017.

L'élaboration de la dernière partie de son mandat, la préparation des *« cinq cents jours »* qui le séparent de la prochaine élection présidentielle, comme le décompte l'ancien premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, dans une allusion à peine voilée aux Cent-Jours de Napoléon, est autant une affaire de cap que de gouvernail. Elle mêle intimement le projet et l'organisation et comporte sa part de risque : faut-il tout changer, y compris de premier ministre, ou simplement poser des rustines sur un dispositif qui, structurellement, dysfonctionne ?

Dans son livre *Pour répondre à la crise démocratique* (Fayard), publié deux ans et demi après la fin de son mandat, François Hollande tirait ainsi les leçons de son expérience : *« Investi de toute la charge et dans l'impossibilité de se protéger, le président est partout et jugé responsable de tout. »* Autrement dit, l'existence du premier ministre, nommé par lui, ne le protège aucunement des vicissitudes quotidiennes.

Lorsque, mardi 2 juin, plus de 20 000 manifestants se retrouvent devant le palais de justice de Paris et réclament justice pour Adama Traoré, mort à 24 ans à la suite d'une interpellation musclée, c'est vers Emmanuel Macron que se tourne sa sœur, Assa. Lorsque, jeudi 11 juin, des policiers en colère déposent leurs menottes parce qu'ils s'estiment lâchés par le ministre de l'intérieur, Christophe Castaner, c'est au chef de l'Etat qu'ils adressent leur complainte. Et quand des professions entières s'irritent des lenteurs du déconfinement, c'est encore vers lui qu'elles dirigent leurs suppliques.

Depuis l'instauration du quinquennat et l'inversion du calendrier électoral, quelque chose s'est déréglé dans le fonctionnement institutionnel : on s'adresse au président de la République quotidiennement comme si tout procédait de lui et que lui seul décidait. Or, s'il a effectivement la capacité d'impulser, le chef de l'Etat n'a pas la main sur la machine administrative. C'est à Matignon que se tiennent les réunions ministérielles, là aussi que, sous le contrôle du secrétariat général du gouvernement, les projets de loi s'élaborent.

Au début du mandat, le pouvoir présidentiel est tellement boosté par l'élection au suffrage universel direct que la coexistence des deux maisons ne se voit pas. Mais pour peu que les difficultés surgissent, le caractère bicéphale de l'exécutif apparaît au grand jour. Des irritations apparaissent alors, qui peuvent devenir un problème lorsque la popularité du premier ministre devient plus importante que celle du président de la République, semblant lui conférer une légitimité propre.

> **L'ÉLABORATION DE LA DERNIÈRE PARTIE DU MANDAT DU PRÉSIDENT EST AUTANT UNE AFFAIRE DE CAP QUE DE GOUVERNAIL**

Si le quinquennat Macron a largement échappé au psychodrame créé par la mésentente du couple Sarkozy/Fillon, il est néanmoins impacté par une différentiation qui a été mise en lumière par le déconfinement : là où l'hôte de l'Elysée se rêve audacieux, disruptif, adversaire du gradualisme et des demi-mesures, partisan de « l'effet blast », la machine Matignon, peuplée de conseillers d'Etat, se montre beaucoup plus prudente et tatillonne au point de symboliser auprès de certains proches du président la résistance de ce qu'ils appellent *« l'Etat profond »* au vent du changement.

A l'issue de son mandat, François Hollande en était parvenu à la conclusion qu'il fallait supprimer le poste de numéro deux. Il n'est pas le seul à le préconiser. Des personnalités aussi différentes qu'Edouard Balladur et Lionel Jospin, qui ont tout deux exercé la charge de premier ministre, estiment que, pour être efficace et rester légitime, le pouvoir exécutif doit désormais être unifié.

Bousculer les administrations

Mais à ce stade du quinquennat et vu les difficultés du moment, Emmanuel Macron n'a plus guère le temps de se poser la question. Il doit simplement jauger s'il est plus risqué pour lui de continuer avec Edouard Philippe que de nommer un nouveau premier ministre. Dans le premier cas, il profite de tout ce que lui a apporté son premier ministre, notamment une fraction non négligeable de l'électorat de droite modérée, mais doit, en retour, composer avec sa part de prudence. Dans le second cas, il tente de récupérer l'intégralité du pouvoir pour revenir aux sources de sa campagne présidentielle de 2017, qui était axée sur le couple liberté/responsabilité et la lutte contre les corporatismes.

> **MACRON DOIT JAUGER S'IL EST PLUS RISQUÉ POUR LUI DE CONTINUER AVEC ÉDOUARD PHILIPPE QUE DE NOMMER UN NOUVEAU PREMIER MINISTRE**

L'enjeu se pose avec d'autant plus d'acuité que des failles béantes sont apparues dans le fonctionnement de l'Etat à l'occasion de l'épidémie de Covid-19 et que le président de la République n'a pas renoncé à bousculer les administrations et la haute fonction publique. Dimanche 14 juin, il s'est de nouveau prononcé pour l'octroi de libertés et de responsabilités nouvelles aux *« hôpitaux, universités, entrepreneurs, maires et beaucoup d'autres acteurs essentiels »*.

« Si je ne fais pas tout dans cette maison France, rien ne marche », s'était irrité Nicolas Sarkozy tout au long de son mandat. Lui aussi avait cruellement éprouvé cette sorte d'impuissance que tout occupant de l'Elysée ressent face à la résistance de la machine administrative. Mais lorsque, en 2010, l'homme de la rupture s'était demandé s'il devait garder François Fillon à Matignon ou y nommer Jean-Louis Borloo, il avait opté pour la continuité. Maintes fois proclamée, la disruption n'avait pas résisté à l'épreuve du pouvoir. ■

Tirage du *Monde* daté mardi 16 juin : 132 255 exemplaires

SYRIE : LES LIMITES DES SANCTIONS INTERNATIONALES

ÉDITORIAL M

Alors que la guerre en Syrie touche à sa fin, les sanctions internationales continuent à s'empiler sur le pays. Un nouvel arsenal punitif des Etats-Unis doit ainsi entrer en vigueur mercredi 17 juin. Baptisées « loi César », en l'honneur du photographe-militaire syrien qui a révélé les crimes perpétrés à échelle industrielle dans les geôles de Bachar Al-Assad, ces sanctions dites secondaires visent non plus seulement des Syriens, mais des personnes ou des entités tierces, de toutes nationalités, qui apportent un soutien au pouvoir. Ce nouveau texte a pour but d'accroître l'isolement de Damas, dans l'espoir de mener à une transition vers un Etat de droit.

L'Union européenne, pour sa part, a renouvelé le 28 mai les mesures prises à l'encontre de la Syrie en 2011, en réponse à la sanglante répression des manifestations anti-Assad. La liste noire de Bruxelles recense tout ce que le régime syrien compte de tueurs, de tortionnaires, d'argentiers secrets et d'affairistes prédateurs. Des banques, des entreprises et des organes étatiques sont aussi sous sanctions, de même que des secteurs entiers, comme le pétrole, placé sous embargo.

Pour les autorités syriennes et leurs alliés, ces mesures restrictives s'apparentent à du « terrorisme d'Etat ». Américains et Européens vantent au contraire un système ciblé, visant les seules capacités de répression et de financement du régime Assad, assorties d'exemptions humanitaires. Il faut sortir de ce débat binaire. La levée unilatérale de la totalité des sanctions, au motif que le régime Assad a gagné la guerre et qu'il faut reprendre langue avec le maître du pays, serait une faute politique. Les Occidentaux n'ont aucun intérêt à se priver de leur principal, sinon unique, levier de pression sur Damas.

Mais il est temps de reconnaître les dégâts que peuvent causer ces dispositifs bien intentionnés au sein d'une population déjà très durement éprouvée. La remarque vaut principalement pour les Etats-Unis. Portée à son paroxysme, la loi César risque de placer la Syrie sous un blocus économique potentiellement tragique. Il appartient aux organisations humanitaires de mettre en place un mécanisme de collecte et d'analyse des retombées de cette législation particulièrement agressive.

L'UE n'est pas à l'abri des critiques. Ses sanctions sectorielles et celles adoptées par les Etats-Unis avant la loi César ont créé « un effet paralysant ». Les acteurs économiques étrangers tendent à se détourner de la Syrie, du fait du surcoût financier et des tracas administratifs qu'entraîne la gestion d'un client potentiellement à risque.

Importer des ordinateurs ou remplacer les pièces détachées d'un appareil médical peut désormais prendre des mois. Accéder au système bancaire international demande des trésors d'ingéniosité. Le champ d'application des exemptions humanitaires est restreint au médical et à l'alimentaire. Il gagnerait à être étendu à la réhabilitation des infrastructures électriques, des écoles et des hôpitaux.

Mais, surtout, si les sanctions européennes et américaines ont vocation à être autre chose qu'un réflexe pavlovien ou des incantations morales, elles doivent être accompagnées d'objectifs réalistes. Plutôt qu'exiger une transition politique qui n'est plus plausible, Bruxelles et Washington devraient proposer un allégement graduel de certaines de leurs mesures en échange de concessions facilement identifiables, comme la libération de détenus. La diplomatie, comme la politique, doit être l'art du possible. ■